



Rapport

du

Département de la gestion du territoire

Exercice 2009

DEPARTEMENT DE LA GESTION DU TERRITOIRE

2009 EN BREF

Secrétariat général

Les collaboratrices et collaborateurs du département ont vécu une fin d'année particulièrement pénible avec le décès de son secrétaire général, M. Pierre-Denis Rytz, qui s'en est allé après plus de deux ans d'un combat acharné contre la maladie. M. Rytz travaillait au sein de l'Etat de Neuchâtel depuis 34 ans, dont 22 en tant que secrétaire général du département. Nous garderons de lui un souvenir lumineux.

En plus de sa fonction d'état-major du chef du département, le SDGT a été fortement mis à contribution dans le suivi des projets menés par les différents services, mais également dans le cadre de l'élaboration du budget (sur fond de crise économique), du contrôle budgétaire (avec le plafonnement des dépenses) et dans le processus de négociation avec le SCAN autonomisé, qui a abouti à la signature, en septembre dernier, du mandat de prestations entre cet établissement et le Conseil d'Etat.

Avec la nouvelle législature, le SDGT a fixé ses objectifs. Il s'est notamment attelé à parfaire ses activités et sa gestion avec la mise en place d'un système de contrôle interne, à assurer la coordination de l'information et à garantir un relais efficace avec les services du département. Il s'est vu également confier la gestion financière du projet d'agglomération, ainsi que la finalisation du volumineux dossier des motions et postulats en suspens au DGT depuis 1981.

Les réflexions sur la réalisation du regroupement du service de l'environnement et du service de l'énergie ont débuté au cours de l'année 2009. La nouvelle entité issue de cette fusion se dénomme service de l'énergie et de l'environnement (SENE). Le SDGT apportera le soutien logistique à sa mise en place qui s'effectuera par étape entre 2010 et 2011.

Office des transports

Le poste vacant de secrétaire à 50% équivalent plein temps est repourvu depuis le 1er mars 2009.

Un poste d'ingénieur en transport a été créé et le poste est pourvu depuis le 1er avril 2009. Ses tâches principales sont: la mise au point d'un système de gestions statistiques des données et critères, la gestion des interfaces dans les projets de mobilité douce, répondant de l'Etat pour la communauté tarifaire intégrale CTNE, gestion de la qualité et gestion des conventions d'objectifs avec les entreprises de transport.

L'économiste titulaire a démissionné en mai 2009. Son remplaçant est en fonction depuis le 1er décembre 2009.

Activités principales :

TransRUN

L'année 2009 a eu comme point fort la signature avec les CFF dans un premier temps d'une convention de collaboration pour étudier la faisabilité du projet TransRUN, puis à la suite de cette étude dont les résultats ont été concluants, une signature de convention pour réaliser l'avant-projet du TransRUN. Dans ce contexte, le Grand Conseil a voté un crédit de 6,6 millions de francs destiné à la réalisation de l'avant-projet.

RUN / projet d'agglomération

L'avant-projet pour la réalisation de la nouvelle gare de Morgarten a été réalisé et remis à la Confédération.

Liaisons Berne – Paris

Face à la puissance et au pouvoir de décision unilatéral des opérateurs, les cantons n'ont pas réussi à faire maintenir l'offre de 2 navettes directes par jour. Par contre, un bon compromis a été négocié et une offre de substitution a été mise en place avec le gain d'une liaison mais avec un changement de train à Frasné.

Communauté tarifaire intégrale Onde Verte (CTNE)

Depuis le 1er juin 2009, tout le territoire cantonal est couvert avec une seule politique tarifaire pour les abonnements comme pour les billets. Des nouveaux distributeurs de billets adaptés aux exigences de la clientèle ont remplacé ceux de l'ancienne génération. L'égalité de traitement entre les différents clients de toutes les régions est ainsi réalisée et les produits proposés devraient avoir un effet positif sur le nombre d'utilisateurs des transports publics. Neuchâtel est la 7e communauté tarifaire intégrale de Suisse.

Indicateurs de performance (projet INdoNE)

Le projet de mise en place d'un système décisionnel de production d'indicateurs sur l'offre et sur la demande de transports a été lancé en août 2009.

CTSO

M. le conseiller d'Etat Claude Nicati a succédé à son homologue M. François Marthaler à la présidence de la Conférence des transports de Suisse occidentale.

Projet « Chasseron »

Le projet de fusion entre les deux entreprises de transport « TN » et « TRN » s'est poursuivi. Un rapport sera élaboré qui permettra aux organes de prendre une décision définitive pour accepter une fusion effective en 2012 ou alors au contraire de refuser la réorganisation.

Office du logement

La nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL), votée par le Grand Conseil le 30 janvier 2008, est entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Cette loi s'inscrit en faveur de la construction et la rénovation de logements à loyer modéré par les maîtres d'ouvrage d'utilité publique, soit les coopératives d'habitation, les fondations et les communes. L'office du logement a réalisé un gros travail de fond, de façon à promouvoir cette nouvelle base légale et à soutenir financièrement la construction de nouveaux appartements à loyer abordable, ainsi que la rénovation de logements d'utilité publique.

Durant l'automne 2009, l'office cantonal du logement a procédé au contrôle des subventions de loyer; 1500 ménages étaient concernés par ces contrôles. La réadaptation des loyers, relative à la perte ou à l'augmentation de l'aide individuelle, intervient au 1er janvier 2010. L'office a également procédé au contrôle des états locatifs de tous les appartements subventionnés dans le canton, ce qui représente plus de 2000 objets.

En collaboration avec le chef du département, ainsi que les villes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, la réflexion visant à la mise en commun de forces de travail s'est poursuivie en vue de créer un office neuchâtelois du logement regroupant l'actuel office cantonal et les offices des deux villes.

L'office a également créé un groupe de travail afin de trouver des solutions au problème récurrent de l'accession au logement des familles précarisées, qui se retrouvent sans-abri pour diverses raisons (dettes, comportement inadapté, marginalité urbaine, ou par le fait de se trouver au service social).

Il a aussi participé à la publication de la statistique annuelle de logements vacants. Au 1er juin 2009, le taux de vacance dans le canton était de 1,09%.

Ponts et chaussées

L'année 2009 a été la première année complète vécue dans la structure remaniée, avec l'office des ressources générales créé en septembre 2008. Cette nouveauté doit maintenant être intégrée et expérimentée par les collaborateurs concernés. Par ailleurs, en raison du départ à la retraite du chef de l'office de construction de la N5, cet office a été dissout et les activités restantes relatives à la route nationale intégrées au nouvel office.

Au 1er septembre 2009, 151 collaborateurs travaillaient au SPCH pour 145,5 EPT (équivalents plein temps). Ce nombre peut sembler important, mais il s'agit là du minimum de personnes admissible sans devoir couper dans les prestations exécutées, qui relèvent, pour une très grande partie, d'obligations de l'Etat. Quelques collaborateurs devront encore être engagés, soit en remplacement de personnes ayant quitté le SPCH pour une retraite anticipée ou non, soit pour renforcer l'une ou l'autre entité, fortement sollicitées par de nouvelles tâches.

Le SPCH a notamment vu partir à la retraite deux ingénieurs et deux techniciens qui y étaient actifs depuis plus de 30 ans. Dans le contexte de pénurie actuel relativement aux personnes qualifiées en recherche d'emploi dans le domaine du génie civil, il sera vraisemblablement difficile de leur trouver des successeurs.

Les objectifs spécifiques principaux de l'année 2009 peuvent être séparés en deux catégories: les objectifs internes et externes.

Objectifs internes

- Valider le catalogue des prestations du SPCH dans le cadre de la mise en place de la gestion des projets par prestation. Cet objectif a été atteint.
- Mettre en place une politique "sécurité" au sein du SPCH. Cet objectif sera prorogé en 2010, la définition d'une telle politique touchant chaque partie des activités du SPCH. Un audit sécurité a été fait pour toutes les activités et locaux gérés par l'office de l'entretien, ainsi que pour le Laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR).
- Assainir le système qualité laissé à l'abandon depuis 2003. Cet objectif est en cours de réalisation, mais les interactions fortes entre ce système et la mise en œuvre de GESPA ralentissent, et enrichissent, ce processus d'assainissement.

Dans les faits marquants de l'année 2009, on peut relever, le 23 mars, le début de l'excavation de la calotte du tube nord du tunnel N5 de Serrières. Inversement, le 7 décembre a eu lieu la plantation du dernier arbre des mesures de compensation environnementale sur le tronçon Vaumarcus – Areuse de l'A5. Cet important chantier peut désormais être considéré comme clos.

Sur l'axe H20, le remplacement des luminaires du tunnel du Mont-Sagne, entre Les Convers et l'entrée de La Chaux-de-Fonds, ainsi que l'implantation du balisage en bord de chaussées, ont nécessité la fermeture des tunnels sous La Vue-des-Alpes durant les vacances d'été et d'automne. Le projet de contournement de La Chaux-de-Fonds et du Locle a bien avancé et a fait l'objet d'une coordination intensive, tant à l'interne de l'administration cantonale qu'avec les différentes parties concernées, dans les communes, ainsi qu'auprès des associations et des offices fédéraux. La mise à l'enquête publique de ce projet devrait intervenir au printemps 2010.

Relativement au contournement Est de La Chaux-de-Fonds par la H18, une étude d'opportunité, qui devrait permettre de dégager la meilleure solution permettant de décharger le centre-est de la ville, a suivi son cours. Les travaux actuels consistent en un développement de variantes routières qui seront intégrées dans le faisceau des possibilités comparées.

Malgré le climat économique morose, le travail ne manque pas au SPCH. Les projets en cours sont légion. Les conventions-programmes passées avec la Confédération dans les domaines de l'assainissement du bruit routier, de la revitalisation des cours d'eau et de la protection des biens et des personnes aux abords des cours d'eau constituent un réservoir de projets avec financement fédéral qui permet au personnel du SPCH d'être alimenté en permanence au niveau des projets à réaliser.

Par ailleurs, la mise en place d'un système qualité revu, d'une politique sécurité et d'une comptabilité analytique dont la nécessité n'a pas besoin d'être prouvée, représentent des

investissements en temps non négligeable qui permettent à tous de s'impliquer d'une manière ou d'une autre dans l'évolution du service.

Dans un domaine plus spécifique, la révision à venir de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP), la loi la plus ancienne de la législation neuchâteloise, puisqu'elle date de 1849, devrait permettre de clarifier beaucoup mieux, voire de redéfinir, les obligations, mais aussi les limites des missions de l'Etat dans le domaine des routes et de leurs installations annexes.

Objectifs externes

- Aboutir le projet de la route principale H20 – contournement du Locle et de La Chaux-de-Fonds de manière à pouvoir mettre le projet à l'enquête publique dès que possible. Cet objectif n'a été que partiellement atteint en raison d'une demande supplémentaire de la Confédération qui a exigé que soit réalisée une étude d'opportunité avant toute émission de préavis de sa part.
- Rénover l'éclairage du tunnel du Mont-Sagne et des Convers, ainsi qu'installer un balisage en bord de chaussée. Cet objectif a été atteint.
- Mettre à l'enquête publique le projet de la reconstruction de l'ancienne H20, aujourd'hui RC 1320, entre le Crêt-du-Locle et Les Eplatures. Cet objectif n'a pas été atteint en raison de la surcharge des personnes participant à l'élaboration dudit projet et de demandes supplémentaires de la part de la ville de La Chaux-de-Fonds, qui ont nécessité le développement de modifications de projet.
- Mettre à l'enquête publique le projet du tunnel du Bois des Rutelins (Virage-de-la-Mort, en dessus de St-Sulpice) sur la route principale H10 et commencer les travaux préparatoires. Cet objectif n'a pas pu être atteint en raison de l'absence de longue durée du technicien en charge de ce dossier.

Service de la protection de l'environnement

Le cadastre des sites pollués (CANEPO) a été publié et permet dorénavant à tous les acteurs de s'informer directement de la situation et des mesures éventuellement à prendre lors de transactions immobilières ou projets de construction.

Le concept de gestion régionale des déchets organiques adopté par le CE a été présenté aux communes le 12 février 2009. Un réseau biomasse Neuchâtel (RBN) a été créé qui regroupe toutes les installations de traitement des déchets organiques du canton.

Le plan de gestion des déchets a mis en évidence la nécessité d'améliorer l'infrastructure de collecte sélective pour augmenter le taux de valorisation moyen du canton, actuellement très inférieur à la moyenne suisse.

En décembre 2009, le Conseil d'Etat a accepté l'avant-projet de loi sur la gestion et la protection des eaux qui pourra ainsi être mis en consultation.

Le suivi qualitatif des eaux souterraines du réseau cantonal et fédéral (Naqua) s'est poursuivi, tout comme les mises à jour des cartes de protection des eaux afin que les intéressés puissent disposer d'informations de qualité.

Dans le cadre des installations de traitement des eaux usées, on peut relever la mise en place de deux réseaux d'assainissement et de deux STEP dans la commune de Brot-Dessous ainsi que la suppression de la STEP de Montmollin et son raccordement à celle de Colombier.

Dans le cadre d'études spécifiques liées à l'évaluation de la pollution de l'air, le SCPE a notamment engagé ses moyens de mesure pour la détermination des oxydes d'azote et des poussières fines près de certains axes routiers comme la A5 et la H20.

La mise à jour du plan des mesures OPair a pu être poursuivie et devrait être présentée en 2010. De très nombreuses collaborations hors de l'administration cantonale ont été nouées dans le cadre de la mesure de la qualité de l'air.

Les actions de densification de mesure du radon se sont poursuivies dans des communes à risque moyen. Cet aspect est d'autant plus important puisque de nouvelles recommandations, plus sévères, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont été publiées.

Enfin, les travaux se sont poursuivis auprès des entreprises notamment en termes de contrôles de leurs rejets d'eaux usées industrielles, d'effluents gazeux, de déchets spéciaux ou des risques majeurs.

En matière de communication, diverses publications ont été élaborées. Le site internet ne.ch/environnement a été fortement enrichi et le site intercantonal energie-environnement.ch a été entièrement remodelé.

Les collaborations intercantionales se sont poursuivies. Les domaines concernés sont notamment ceux de la surveillance des lacs et du contrôle des émissions dans l'atmosphère. Ces collaborations se sont même étendues avec le canton de Vaud pour englober de nouvelles prestations d'analyses de laboratoire.

Relevons enfin que le chef de service, M. Jean-Michel Liechti, a fait valoir son droit à la retraite après 28 ans d'activité. Suite à ce départ, une réorganisation au sein du département a été décidée conduisant à la fusion des services de l'énergie et de la protection de l'environnement.

Service de l'énergie

L'année a été marquée par de nombreux rebondissements et une intense activité suscitée principalement par les budgets supplémentaires votés par le Parlement fédéral et les actions spéciales suscitées par la situation économique et financière. Dans ce cadre, un programme de subventions spécial 2009 a été établi et exécuté dans le domaine de l'assainissement énergétique des bâtiments.

Des budgets et des forces de travail supplémentaires ont dû être mobilisés et le fonds cantonal de l'énergie a été réactivé et doté des moyens nécessaires.

Grâce au financement de la Confédération, le certificat énergétique cantonal des bâtiments a pu être lancé et environ 900 bâtiments du canton en ont d'ores et déjà profité.

L'autonomie énergétique du canton a été officiellement annoncée par le Conseil d'Etat comme un objectif à atteindre et toutes les ressources énergétiques indigènes ont fait l'objet de nouvelles prospections et promotions. Le concept éolien neuchâtelois a été établi et mis en consultation. Un important soutien financier a été apporté à l'université et au centre de recherches en géothermie pour fusionner et intensifier leurs activités en créant un nouveau centre de compétences national à Neuchâtel.

Au niveau législatif, la révision de la loi cantonale sur l'énergie a été acceptée par le Grand Conseil, mais refusée en votation populaire. Par conséquent, elle sera remise sur le métier en parallèle avec le projet d'une nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité.

Au niveau administratif, il a été décidé de fusionner le service de la protection de l'environnement et le service de l'énergie pour créer, dès le 1er janvier 2010, le nouveau service de l'énergie et de l'environnement. La mise en place effective de cette fusion se réalisera par étapes.

Service de l'aménagement du territoire

L'année 2009 a été consacrée à l'établissement du plan directeur cantonal. Cette tâche a grandement mobilisé les ressources du service durant cet exercice. Il a pu compter sur l'appui de l'ensemble du Département de la gestion du territoire pour mener à bien cette planification. La consolidation du document a débuté par la consultation de la commission consultative de la conception directrice cantonale et par des forums régionaux ayant permis de discuter de son contenu avec les communes. L'année 2010 sera consacrée à la consultation officielle ainsi qu'à l'examen préalable de la Confédération. Cette dernière doit recevoir fin 2010 une version pour approbation afin que les conventions de prestation et de financement des mesures du projet d'agglomération puissent être passées.

Donnant suite à la volonté de diversifier l'approvisionnement énergétique du canton, il a été décidé de revoir la planification éolienne du canton. A cet effet, une nouvelle étude de base (concept éolien) a été menée. Elle a fait l'objet d'une large consultation. En tenant compte des remarques formulées, le concept sera finalisé et transcrit dans une fiche du plan directeur. Alors que suite à la précédente planification, deux sites pouvaient être construits, le projet en cours ambitionne de permettre la réalisation de six sites tout en veillant néanmoins à garantir à long terme la qualité et la diversité des paysages neuchâtelois.

Parallèlement au traitement des dossiers usuels, des réflexions ont été menées en vue de simplifier les procédures de traitement tant des permis de construire que des plans d'aménagement. En aval de l'établissement du plan directeur, des modifications législatives seront nécessaires afin de fluidifier le traitement des demandes tout en veillant également à simplifier et à harmoniser les règles contenues dans les plans d'aménagement des communes.

Service de la géomatique et du registre foncier

La mise en œuvre des décisions prises par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 13 décembre 2006 relative au regroupement des domaines de la géomatique et du registre foncier s'est pleinement concrétisée début 2009 par une première présentation du bilan à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du service. 8 projets résultant de la synergie entre les deux domaines ont été réalisés et 2 sont en cours. La Confédération se dit convaincue que la nouvelle configuration mise en place à Neuchâtel (avec la mensuration officielle, le registre foncier et le SITN regroupés au sein d'un seul et même service cantonal) est celle qui est à même d'affronter avec succès les défis qui se présenteront ces prochaines années, notamment la mise en œuvre d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière dont la base légale est entrée en vigueur le 1er octobre 2009 sous la forme d'une ordonnance fédérale.

En 2009, le SITN a poursuivi ses activités diverses pour mettre à disposition de ses utilisateurs des données et solutions permettant une gestion plus efficace, plus globale et intégrée de notre territoire. C'est un défi permanent dans un domaine en évolution constante avec de très nombreuses innovations technologiques qui doivent être analysées avec recul et confrontées aux besoins et moyens d'une administration. Même si elle est difficilement chiffrable, la plus value apportée par ces solutions SIT est unanimement reconnue. Preuve en est le nombre croissant d'interventions du SITN dans des domaines de plus en plus variés. En 2009, le SITN est intervenu dans une quarantaine de projets et a notamment mis en œuvre des solutions novatrices pour l'analyse spatio-temporelle des données et particulièrement dans le domaine de la cartographie statistique.

La mise en production d'un processus automatisé de diffusion des données de la mensuration officielle (Geoshop) a permis de traiter plus de 1000 commandes et les recettes produites par la diffusion des données numériques ont augmenté de 64% par rapport à l'année précédente.

Pour le domaine de la mensuration officielle, l'accord de prestation 2009 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 2,8 millions de francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre. Le service assure le suivi de 52 entreprises en cours de travail sur 40 communes, ce qui représente un volume de travail de l'ordre de 33 millions de francs, dont 22,3 millions de francs de travaux ont déjà été réalisés. Au 31 décembre 2009, 44% du territoire est en cours de travail auprès des bureaux adjudicataires, 21,5% est en cours de vérification et d'approbation auprès du service et 30,2% est officiellement en vigueur. Il reste ainsi encore 4,3% du territoire à réaliser.

Malgré la diminution des effectifs travaillant dans ce domaine d'activité, la production des documents de mutation suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisées de manière suivie et à satisfaction des demandeurs. Le système de mise à jour permanente de la mensuration officielle, bien que déjà très performant, a encore été amélioré en 2009.

L'inspectorat du registre foncier et les offices du registre foncier ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs principaux suivants : réduction des délais de traitement des opérations au registre foncier, amélioration de la gestion des droits du registre foncier, notamment quant à l'uniformisation des procédures et la modernisation des méthodes de travail, mise en production de GESPA,

participation aux travaux de remaniements parcellaires et autres améliorations foncières ainsi que travaux d'épuration des droits et introduction du registre foncier fédéral.

Un programme de scannage des registres des servitudes (RS) a débuté en avril 2009 avec pour objectif la consultation de manière plus rapide et aisée des documents relatifs aux conventions constitutives de servitudes, en particulier les tracés (assiettes) et les conditions d'exercice. Après une phase de tests, ce sont les RS du district du Val-de-Ruz, au nombre de 5650, qui ont été scannés en 2009.

L'accès de consultation en ligne, par Internet, à la base de données du registre foncier ne cesse de prendre de l'ampleur. En respect des règles de droit fédéral, les accès sont délivrés aux notaires, géomètres privés, administrations cantonale et communales, banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire. L'intérêt est donc croissant puisque l'on compte 707 utilisateurs inscrits (+ 25), avec une moyenne de 415 consultations par jour. Ces accès sont payants, à l'exception des administrations publiques.

La conjoncture favorable du marché immobilier a entraîné des recettes qui, pour la première fois, ont dépassé 5 millions de francs pour le registre foncier représentant une augmentation de 15% par rapport à 2008.

Ainsi des recettes supérieures aux prévisions dues notamment à la bonne tenue du marché immobilier, un environnement bureautique et technique (applications géomatiques) très performant bien maîtrisé par les collaboratrices et collaborateurs, des processus de travail revus et améliorés dans le cadre du regroupement des différents domaines ainsi qu'une maîtrise très serrée de la rubrique biens, services et marchandises entraînent une amélioration d'environ 800'000 francs par rapport au budget. Le service boucle ainsi les comptes 2009 avec un excédent de revenus de plus de 360'000 francs.

Service de la faune, des forêts et de la nature

L'année 2009 a été marquée fin avril par le départ à la retraite de M. Léonard Farron, chef du SFFN depuis sa création le 1er janvier 2008 et ingénieur forestier cantonal, après plus de 39 ans au service de l'Etat. Il a été remplacé par M. Vincent Barbezat.

Le 10 mars 2009, l'ensemble des agents du service de la faune, des forêts et de la nature s'est réuni à l'invitation du chef du Département pour marquer la fin du processus de restructuration du service initié au 1er janvier 2008.

Le canton de Neuchâtel a participé par le SFFN au deuxième programme de mesures conjoncturelles en faveur de la nature et du paysage. Il a ainsi pu anticiper la mise en œuvre de mesures de revitalisation dans les marais, les sites batraciens, les prairies et pâturages secs entre autres.

Le 23 mars 2009 a été inauguré le centre forestier de Noiraigue. Bâtiment labellisé Minergie, il a été construit en grande partie avec des épicéas et sapins blancs du Val-de-Travers. Il abrite maintenant l'équipe forestière du Creux-du-Van.

En début d'année 2009, de très nombreuses interventions ont été nécessaires pour sécuriser les voies publiques, cours d'eau et lisières suite à la neige lourde du 31 décembre 2008 qui a provoqué, dans le bas du canton, de nombreuses chutes d'arbres et de branches.

Service des bâtiments de l'Etat

Année particulière marquée par divers changements conséquents (nouveau chef de département et plusieurs départs à la retraite ou démissions).

A relever également la fin des travaux de deux opérations majeures, à savoir l'édification du nouveau bâtiment "Campus Arc 1" abritant les locaux de la Haute Ecole de Gestion (HEG Arc), de la Haute Ecole de Musique – annexe Genève (HEM) et le Conservatoire de musique de Neuchâtel ainsi que les transformations et réaménagements du bâtiment de la Faculté de droit de l'Université, sis Avenue du 1er Mars 26 à Neuchâtel.

De même, deux nouveaux postes de police ont été inaugurés (poste régional à Fleurier et poste de la Police mobile à Colombier).

Grande satisfaction après l'acceptation du crédit d'investissement de 3,5 millions de francs par le Grand conseil en juin 2009 et mise en œuvre de la première étape des travaux de "rattrapage de l'entretien différé".

Le vieillissement des installations techniques et des bâtiments reste évidemment un sujet préoccupant, mais certains moyens financiers sont désormais disponibles et d'autres perspectives d'assainissement ouvertes.

Etablissement d'une première liste-inventaire sommaire concernant l'état général d'entretien du patrimoine bâti avec définition des priorités d'interventions en vue de maintenir la valeur patrimoniale des bâtiments.

Participation active au développement et à la planification de quelques opérations immobilières importantes (prisons neuchâteloises / Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB) à Colombier / Microtechnique et Ecole professionnelle commerciale (EPC)).

A noter aussi un nombre élevé d'études et réalisations relatives au logement de l'administration cantonale avec notamment les nouvelles infrastructures judiciaires et les restructurations de la Police cantonale neuchâteloise.

Notre entité a été très fortement sollicitée et, malgré des changements internes non négligeables, a su faire face aux nombreuses demandes. On constate que la pratique du "tout, tout de suite" s'amplifie, que certaines décisions se prennent tardivement mais que les réalisations doivent être concrétisées dans des délais très/trop serrés.

Pas de commentaire particulier à formuler en ce qui concerne le secteur du service de conciergerie, si ce n'est la volonté d'améliorer le tri des déchets afin de réduire les coûts d'élimination de ceux-ci.

1. SECRETARIAT GENERAL

1.1. Missions

Le secrétariat général est chargé de la coordination générale du département, en apportant au chef du département le soutien logistique dans la gestion politique et administrative, l'information, le contrôle et la supervision de l'ensemble des services rattachés au département. Il doit assurer en outre le secrétariat du chef du département et gérer les dossiers du personnel.

Selon l'organigramme du département, l'office des transports et l'office du logement sont rattachés administrativement au SDGT. Ces deux entités veillent de façon autonome à l'accomplissement de leurs missions pour la réalisation des objectifs fixés par le gouvernement en matière de promotion des transports et de politique du logement.

1.2. Objectifs stratégiques

A l'aube d'une nouvelle législature et dans un contexte particulièrement difficile, les objectifs du SDGT ont été les suivants:

- Apporter l'appui nécessaire et le conseil stratégique au chef du département dans l'exécution de ses tâches.
- Assurer la gestion du secrétariat du chef du département (courrier, agenda, contacts, etc...)
- Garantir une coordination et un relais efficaces entre le département et les services/offices.
- Veiller à la coordination de l'information et de la communication interne et externe du département.
- Assurer la représentation interne ou externe du chef du département.
- Parfaire les activités du SDGT en commençant la réalisation du système de contrôle interne.
- Normaliser les procédures de transfert de liquidités entre le SCAN autonomisé et l'Etat et établir les décomptes TVA trimestriels.
- Assurer la gestion financière et le suivi du projet d'agglomération.
- Finaliser le traitement des motions et postulats en suspens au DGT depuis 1981.

1.3. Ressources générales

Ressources humaines

Le 10 décembre 2009, notre secrétaire général M. Pierre-Denis Rytz est décédé après un dur combat contre la maladie, supportée avec dignité et un courage exemplaire. Il avait débuté au sein de l'Etat de Neuchâtel en 1975 et c'est le 1^{er} janvier 1987 qu'il avait été nommé secrétaire général du département. Nous avons pour ce fidèle collaborateur une pensée émue.

A fin 2009, le SDGT est doté d'une secrétaire générale adjointe, d'une collaboratrice scientifique, d'une secrétaire de département, d'une secrétaire comptable et d'une collaboratrice administrative qui représentent un équivalent plein temps (EPT) de 3,5 postes.

Ressources administratives

Dans le but d'améliorer son efficacité, le SDGT a revu son organisation interne durant l'année 2009. Il a réalisé son organigramme, ainsi que le tableau des fonctions de ses collaboratrices. Ce travail a permis une répartition des tâches plus précise entre le personnel du service afin d'améliorer les prestations offertes à l'ensemble du département.

Ressources financières

En 2009, suite à l'autonomisation du service des automobiles et de la navigation (SCAN), le plan comptable du SDGT a subi des modifications importantes puisqu'il a fallu y intégrer les rubriques budgétaires qui restent à l'Etat, telles les recettes liées à l'encaissement des taxes de circulation, de navigation et d'élimination des véhicules usagers, mais également des charges liées aux paiements des honoraires dus au SCAN pour l'encaissement de ces taxes.

1.4. Evénements principaux

Système de contrôle interne

Durant l'année 2009, le SDGT a examiné et revu la liste de ses activités. Comme le prévoit l'arrêté du Conseil d'Etat sur la gestion des risques et le contrôle interne, il a procédé à la documentation de ses tâches essentielles pour pouvoir en évaluer les risques. L'introduction du système de contrôle interne est prévue pour fin juin 2010. En outre, le SDGT supervise la mise en place du contrôle interne au sein des services du département.

Autonomisation du SCAN

L'autonomisation du service des automobiles et de la navigation (SCAN) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Le mandat de prestations qui lie le SCAN à l'Etat a été signé courant septembre. Il est accompagné d'un business plan portant sur les années 2009 à 2012. Vu les répercussions de la crise économique sur le canton, le SCAN a prévu dans son business plan de participer à l'effort commun pour améliorer les finances cantonales en diminuant temporairement le montant de ses honoraires pour l'encaissement des taxes de circulation. Cette mesure est limitée aux années 2009 et 2010 et représente une économie annuelle moyenne de quelque 800.000 francs.

Assujettissement à la TVA

Avec l'autonomisation du SCAN, la recette induite par la perception de la taxe sur l'élimination des véhicules usagers émerge au budget du SDGT. Cette taxe étant soumise à la TVA, le SDGT est assujéti depuis le 1^{er} janvier 2009. A ce titre, il doit établir un décompte trimestriel pour le versement de la TVA à l'administration fédérale des contributions.

Rapports "Motions et postulats"

Trois rapports proposant le classement de motions et postulats en suspens au DGT depuis 1981 ont été finalisés dans le courant de l'année. Ils ont été acceptés par le Conseil d'Etat en décembre et seront présentés au Grand Conseil dans le courant du 1^{er} trimestre 2010. En quelques mois, et grâce à l'engagement total du secrétariat et de ses services un immense travail de récolte et synthèse d'informations a été réalisé, permettant la liquidation de ce volumineux dossier.

Projet d'agglomération

Le SDGT assure la gestion financière du projet d'agglomération par le biais de contrats de mandat entre le Réseau urbain neuchâtelois (RUN) et le DGT. Dans le but de poursuivre sa mise en œuvre, un crédit cadre de 1,6 million de francs a été alloué par le Grand Conseil pour la période 2009-2012. Ce crédit est, rappelons-le, indépendant mais complémentaire au crédit "TransRUN"

accepté en septembre. Il servira à conduire durant ces quatre ans plusieurs travaux essentiels à la concrétisation du projet d'agglomération. Cette année a été consacrée à la coordination et la préparation des premières mesures retenues, à savoir celles qui seront réalisables en 2011. Ces mesures, à l'état d'avant-projet, ont été déposées auprès de la Confédération fin décembre 2009, selon le planning établi. La coordination du projet d'agglomération est assurée par le "Copil RUN-Aggl", présidé par le chef du DGT, accompagné des chefs du DJSF et du DEC.

Développement durable

Le SDGT est chargé de la coordination et de la planification dans la mise en œuvre du développement durable conformément à la loi sur l'Agenda 21. L'Etat de Neuchâtel a participé au calendrier de l'Avent qui fêtait ses dix ans en 2009. Les visiteurs du site www.calendrier-de-l-avent.info ont pu découvrir, chaque jour de l'Avent un projet en faveur du développement durable. L'un d'entre eux a été présenté par l'Etat de Neuchâtel. Celui-ci avait trait à la campagne de sensibilisation en faveur de l'économie d'énergie dans les classes de 4^{ème} et 5^{ème} primaire du canton.

1.5. Activités courantes du SDGT

En tant qu'état-major du chef du département, le SDGT a pour tâches de le conseiller et de l'appuyer dans ses activités de responsable politique et administratif du département, ainsi que dans les affaires gouvernementales et parlementaires. Durant l'année 2009, le SDGT a fourni les prestations suivantes:

Conseils et soutien

- Soutien au chef du département dans les dossiers qu'il traite avec les services du DGT et suivi des rencontres périodiques avec les chefs de service et d'office.
- Appui et conseils dans la présentation des dossiers du Conseil d'Etat, analyse des sujets traités lors des séances hebdomadaires.
- Appui et conseils dans la présentation des dossiers du Grand Conseil, analyse des sujets traités lors des sessions.
- Conseils aux services dans les affaires courantes ou en matière de gestion des ressources humaines ou financière.

Communication et information

- Coordination de l'information et de la communication interne et externe au département.
- Transmission de la communication et organisation de conférences auprès des médias en collaboration avec la chancellerie.
- Représentation du département auprès des services, au sein de commissions/groupes de travail ou lors de manifestations publiques.

Coordination et gestion

- Gestion des activités et de l'agenda du chef du département avec préparation des dossiers pour les séances. Conduite d'autres tâches administratives, telles que réception, téléphone et traitement du courrier entrant. Préparation du courrier à la signature du chef du département.
- Mise en place et organisation de la conférence du DGT réunissant périodiquement les chefs de service concernés en fonction de la nature des dossiers à examiner.

- Réception et contrôle des demandes de dérogation pour l'engagement de personnel sollicitées par les services du DGT et suivi de la procédure en la matière. Participation au recrutement des cadres supérieurs au sein du département.
- Coordination et suivi des travaux d'élaboration du budget du département. Réception et contrôle des demandes de crédits supplémentaires/complémentaires et suivi de la procédure en la matière. Coordination lors des travaux d'évaluation des dépenses qui se font en juin et septembre et des écritures liées au bouclage des comptes.
- Participation au groupe de travail pour la gestion des investissements. Ce groupe, créé en 2009, réunit le service financier, le service des ponts et chaussées, le service des bâtiments, le SDGT, le SDJSF et le SDEC dans le but d'identifier les disponibilités et permettre d'améliorer la planification des investissements au cours de la procédure budgétaire.
- Tenue de la comptabilité du SDGT et paiement des factures pour certains services du département. Validation des dépenses de plus de 10.000 francs.
- Etablissement des décisions d'inscriptions au registre neuchâtelois des architectes, des ingénieurs civils, des urbanistes et des aménagistes. Le SDGT a enregistré 15 inscriptions en 2009.
- Relations avec les autres départements et traitement des affaires interdépartementales au sein de la conférence des secrétaires généraux ou autres commissions ad hoc.
- Présidence de la Plateforme EAUX. Il s'agit d'un lieu de coordination des activités en lien avec l'eau. Les représentants de neuf services participent à améliorer la transversalité dans ce domaine. En 2009, la Plateforme EAUX a notamment contribué à la finalisation du projet de loi sur la protection et la gestion des eaux. Plusieurs demandes de concessions hydrauliques ont également été discutées au sein de ce groupe afin d'améliorer l'échange d'information entre les services.

1.6. Perspectives

Le département devra poursuivre ses efforts et s'unir plus que jamais aux autres pour pouvoir atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'Etat, dont un en priorité, celui de redresser les finances cantonales. Le déficit structurel chronique de notre canton sera la préoccupation principale ces prochaines années. Il faudra également s'attaquer à la mise en œuvre de la feuille de route du programme de législation 2010-2013.

Le SDGT doit poursuivre ses travaux d'intégration et d'introduction du système de contrôle interne dans les activités essentielles du service pour être conforme à la réglementation en la matière. Il a prévu sa mise en application pour fin juin 2010.

Dans un désir de transparence, les activités du département seront relayées par le biais du portail Internet. Il sera rendu compte régulièrement de l'état d'avancement de la feuille de route du département. Celui-ci s'attachera à une politique d'information régulière et ciblée. Dans le courant de l'année prochaine, le SDGT s'attélera à la création d'une plate-forme commune sur Intranet qui permettra aux services du DGT de disposer d'un outil performant pour échanger des informations et travailler en ligne sur des dossiers/projets communs.

Le TransRUN sera le projet-phare du projet d'agglomération neuchâtelois de 2ème génération, qui sera déposé en vue d'un cofinancement de la Confédération dans le cadre de son fonds d'infrastructure. Pour rappel, ce projet est lié à l'avant-projet de construction et de réaménagement de la H20 visant à désengorger les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, route qui devrait tomber sous peu dans le giron national. Les études conduites à ce jour montrent que les deux projets ne sont pas antinomiques mais bien complémentaires. 2010 sera consacré à la préparation des éléments nécessaires à la signature de la convention de prestations entre la Confédération et l'organisme responsable du projet d'agglomération, à savoir le Conseil d'Etat. C'est par ce document que seront formellement octroyés les moyens mis à disposition des mesures du projet d'agglomération.

Dans le cadre des projets de réforme menés par le Conseil d'Etat, il y a la fusion du service de l'énergie et de l'environnement, le SENE, à partir du 1^{er} janvier 2010. Le SDGT apportera le soutien logistique nécessaire à sa mise en place qui s'effectuera par étape, entre 2010 et 2011.

Avec la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable, adoptée le 31 octobre 2006, l'Etat s'est doté d'un cadre légal pour mettre en place un mode de fonctionnement afin d'établir un Agenda 21 cantonal avec des indicateurs pertinents. Le SDGT devra participer à la mise en œuvre d'un règlement d'application de la loi sur l'Agenda 21 qui devrait débiter dans le courant de l'année prochaine, en collaboration avec le SENE et le DEC.

Une simplification de certains processus administratifs est mise en place. Les projets en cours seront conduits par objectifs avec une planification rigoureuse.

2. OFFICE DES TRANSPORTS

2.1. Missions

L'office des transports est chargé de planifier et commander annuellement aux entreprises de transport public les prestations des lignes ferroviaires, routières et navales desservant le territoire cantonal, en fonction des besoins des utilisateurs et des moyens financiers de l'Etat. Il oriente son action selon les objectifs définis dans le Plan directeur des transports. Ce dernier est basé sur la Conception directrice des transports collectifs.

Il a en outre pour mission de défendre au plan fédéral les intérêts du canton de Neuchâtel dans le réseau des lignes de chemin de fer nationales ou internationales.

Il fonde son action sur la loi cantonale sur les transports publics (LTP), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1997.

Prestations

- Offre de transport
- Planification de l'offre de transport à long terme
- Conduite de la procédure de commande des prestations
- Coordination des horaires des différentes entreprises de transport public
- Négociation et versement des indemnités compensatoires
- Facturation aux communes de leur part
- Conduite de la procédure de subventionnement des travaux de modernisation effectués par les propriétaires d'infrastructures de transport public
- Etablissement des autorisations cantonales nécessaires pour les transports d'écoliers ou de groupes à titre privé
- Participation à la gestion et subventionnement de la communauté tarifaire cantonale Onde Verte
- Représentation du canton dans les commissions ou groupes de travail intercantonaux ou fédéraux traitant de sujets liés à la politique des transports
- Préparation des bases décisionnelles pour le Conseil d'Etat et le Grand Conseil en matière de politique des transports
- Représentation du canton au sein du Conseil d'administration de diverses entreprises de transport

2.2. Objectifs annuels

Projets	Objectifs 2009	Réalisé x	Partiellement x	Pas réalisé x
CTI (Communauté tarifaire intégrale)	Introduction au 01/06/2009	x		
TransRUN	Le CE dispose de toutes les données pour décider le mode de financement et de partenariat	x		
ZEB/Rail 2030	Neuchâtel est placé dans la prise de position de la Suisse occidentale (tunnel de Ligerz)	x		
Transfrontalier	Projet élaboré pour 2010 avec l'adhésion de la France pour Neuchâtel - Besançon		x	
	70 millions débloqués par CFF Infrastructure pour la modernisation du tronçon Travers - Les Verrières			x
Fusion TN- TRN	Etudes et rapport final en 2009		x	
Fusion LNM/BSG	Eudes et rapport préliminaire			x
Neuchâtel - Le Locle / CFF	Mise en service nouveau matériel roulant	x		
Statistiques, projet INdoNE	Fixation des objectifs avec le nouveau collaborateur	x		
Mobilité douce	Montage et coordination des projets avec les communes, BAR, SPCH		x	
Projets aggro	Monter l'avant projet avec les CFF pour la gare Morgarten (A).	x		
	Faire changer de B en A le projet de la gare du Crêt-du-Locle			x
OCTR management	Adaptation de l'organisation interne selon nouvelles tâches. Mise en place SCI. Revue des cahiers des charges		x	

2.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

Le poste vacant de secrétaire à 50% équivalent plein temps est repourvu depuis le 1^{er} mars 2009.

Un poste d'ingénieur en transport a été créé et le poste est pourvu depuis le 1^{er} avril 2009. Ses tâches principales sont: la mise au point d'un système de gestions statistiques des données et critères (projet INdoNE sous point 2.5) ; la gestion des interfaces dans les projets de mobilité douce ; répondant de l'Etat pour la communauté tarifaire intégrale (CTNE), gestion de la qualité, gestion des conventions d'objectifs avec les entreprises de transport.

L'économiste titulaire a démissionné en mai 2009 pour réorienter sa carrière dans un autre secteur que les transports. Son remplaçant est en fonction depuis le 1^{er} décembre 2009; il est spécialisé dans le secteur des transports, son dernier employeur étant l'Office fédéral des transports.

2.4. Evénements principaux

TransRUN

L'année 2009 a eu comme point fort la signature avec les CFF, dans un premier temps d'une convention de collaboration pour étudier la faisabilité du projet TransRUN, puis à la suite de cette étude dont les résultats ont été concluants, d'une convention pour réaliser l'avant-projet du TransRUN. Dans ce contexte, le Grand Conseil a voté un crédit de 6,6 millions de francs destiné à la réalisation de l'avant-projet.

RUN / projet d'agglomération

L'avant-projet pour la réalisation de la nouvelle gare de Morgarten a été réalisé et remis à la Confédération dans le délai afin de pouvoir bénéficier du financement de la part fédérale selon les règles qui prévalent pour le financement des projets d'agglomération.

Liaisons Berne – Paris

L'annonce, au mois de mai, par la société Lyria de supprimer une navette TGV entre les deux capitales a obligé les cantons de Berne et Neuchâtel à réagir. Face à la puissance et au pouvoir de décision unilatéral des opérateurs, les cantons n'ont pas pu faire maintenir l'offre avec 2 navettes directes par jour. Par contre, un bon compromis a été négocié et une offre de substitution a été mise en place avec le gain d'une liaison mais avec un changement de train à Frasné.

Communauté tarifaire intégrale Onde Verte (CTNE)

Depuis le 1^{er} juin 2009, tout le territoire cantonal est couvert avec une seule politique tarifaire pour les abonnements comme pour les billets. Des nouveaux distributeurs de billets adaptés aux exigences de la clientèle ont remplacé ceux de l'ancienne génération. L'égalité de traitement entre les différents clients de toutes les régions est ainsi réalisée et les produits proposés devraient avoir un effet positif sur le nombre d'utilisateurs des transports publics. Neuchâtel est la 7^e communauté tarifaire intégrale de Suisse.

L'introduction d'une communauté tarifaire intégrale a permis de réaliser plusieurs améliorations:

- Simplification « orientée client » des zones, des billets et des abonnements.
- Tarification avantageuse pour les clients.
- La nouvelle entité est à présent indépendante de l'Etat dont les objectifs communs sont régis à travers des conventions d'objectifs. Cette structure statutaire laisse plus de liberté d'entreprise et de créativité à la communauté tarifaire intégrale. Cette forme juridique est une première en Suisse.
- Le lancement du nouveau site internet de Onde Verte a été réalisé quelques jours après le changement d'horaire. La recherche d'horaire par origine-destination est à présent ouverte aux usagers, ainsi que d'autres fonctionnalités et informations sur le réseau. Ce site est à l'avenir la porte informative du réseau des transports publics du canton de Neuchâtel.
- Les projets de formation à l'utilisation des distributeurs de billets ont été réalisés avec succès dans le haut du canton. Le groupe « communication et marketing » va s'imprégner de cette expérience afin de l'étendre et l'améliorer encore en 2010.

Indicateurs de performance (projet INdoNE)

Le projet de mise en place d'un système décisionnel de production d'indicateurs sur l'offre et sur la demande de transports a été lancé en août 2009. La phase d'étude et analyse des différents systèmes a été menée sur la partie de l'offre. Dès 2010, le projet entrera dans sa phase de conception d'un module offre. Ce projet durera 2 ans avec le développement des modules offre et demande.

Ce projet va permettre de répondre efficacement à de nombreuses demandes de données statistiques au niveau de l'Etat (reporting office des transports ou Département de la gestion du territoire), ainsi qu'au niveau de nos partenaires comme la CTNE (clé de répartition des recettes et des pertes) et les mandataires externes.

Budget

Les difficultés budgétaires pour préparer l'offre 2010 ont obligé le Conseil d'Etat à faire des économies. Le projet de prolongement de la ligne 10 Peseux – Bôle a été repoussé d'une année. Sur décision du Grand Conseil, le projet se réalisera tout de même dès la rentrée scolaire d'août 2010.

2.5. Activités / Réalisations

TransRUN

Le 20 mars 2009, le Conseil d'Etat neuchâtelois et la direction des CFF décidaient de mettre sur pied une cellule de travail chargée de vérifier, consolider et compléter les études effectuées par le Canton et de proposer la meilleure forme de collaboration entre le Canton et les CFF pour une éventuelle suite. Le périmètre de l'étude est la modification du tracé entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, appelé aussi "barreau vertical".

Du point de vue de la demande, les résultats des études menées par le Canton ont été confirmés par les CFF: 11.000 voyageurs / jour sont attendus à l'horizon 2020 entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, soit 3 à 4 fois plus qu'aujourd'hui. Il s'agit en grande partie d'un report modal de la route au rail.

Les études de l'horaire ont démontré que l'intégration de la cadence au ¼ h entre le Locle et Auviernier dans l'offre de l'Arc jurassien est réalisable avec les investissements prévus dans le projet d'agglomération, à savoir la modification du tracé entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et la voie de croisement au Crêt-du-Locle.

Pour garantir cette cadence, le temps de parcours commercial entre ces deux villes (soit le temps technique augmenté de 10% de réserve et d'une minute d'arrêt à Cernier) doit être inférieur ou égal à 14 minutes. Les travaux du projet partiel 2 (PP2) ont permis de vérifier que ceci était possible avec du matériel roulant existant (13'05" pour la variante optimale). Néanmoins, ces études se sont basées sur des directives encore en projet à l'OFT et ces derniers exigeront des essais sur le nouveau tracé. Il existe donc un petit risque que ce temps de parcours de 14 minutes soit dépassé. Une variante optimale a été retenue pour la suite des études. Elle est une combinaison des deux variantes étudiées dans cette phase (appelée aussi variante mixte), et constitue l'optimum des points de vue économique et du temps de parcours. Elle correspond à la variante "tout en souterrain" entre Neuchâtel et Cernier (traversée du Val-de-Ruz éventuellement partiellement en tranchée) et à la variante de base entre Cernier et La Chaux-de-Fonds (avec le portail de La Chaux-de-Fonds probablement un peu plus bas). Ses coûts sont très proches de la variante de base.

L'estimation du coût le plus probable du TransRUN ("barreau vertical") est de 850 MCHF (variante optimale, sans démantèlement du tracé existant, y compris impôt préalable non récupérable, base de prix juin 2009).

Le démantèlement du tracé existant devrait couvrir ses coûts en cas d'application d'un standard minimal, grâce aux possibilités de valorisations foncières sur les trois plateaux de Chambrelieu, des Geneveys/Coffrane et des Hauts-Geneveys.

Une mise en service du TransRUN ne devrait pas intervenir au plus tôt avant fin 2020, ce qui implique un début des travaux dans le courant de 2015. Cette planification part du principe qu'il n'y aura pas d'oppositions ou recours rallongeant les procédures.

Un financement en PPP a été comparé à un financement conventionnel. Il s'avère que le premier est financièrement moins intéressant. Des solutions alternatives seront étudiées en phase d'avant-projet.

Les études menées en 2009 ont ainsi permis de conclure à la faisabilité du projet (horaire, infrastructure, temps de parcours). Le potentiel en matière de voyageurs a également été confirmé.

Il conviendra encore de vérifier la faisabilité financière de ce projet. Ceci ne pourra se faire qu'en fonction des engagements des différents partenaires intéressés, en particulier le Canton, la Confédération et les CFF. Ces engagements devront être conclus à la fin de la phase d'avant-projet.

Résultats 2009

Trafic régional et infrastructure

Depuis l'entrée en vigueur de la RPT en 2008, la part fédérale de l'indemnité concernant le trafic régional est de 50%, respectivement 50% pour la part cantonale selon l'Ordonnance sur les parts cantonales dans les indemnités et les aides financières pour le trafic régional (OPCTR). Les mêmes taux s'appliquent à l'indemnisation de l'infrastructure. Sur la base des conventions annuelles, la part cantonale à l'indemnité se monte à 23.661.767 francs.

Selon l'art. 29 de la Loi sur les transports publics (LTP) du 1^{er} octobre 1996, l'Etat prend en charge 46% de la part cantonale à savoir 10.884.413 francs, le solde de 12.777.354 francs étant supporté à raison de 50% par l'Etat et de 50% par les communes selon la répartition prévue par la LTP.

Trafic local

La subvention (indemnité) concernant le trafic local non reconnu comme trafic régional voyageurs (TRV) par la Confédération à savoir 25.426.147 francs est supportée à raison de 50% par l'Etat et de 50% par les communes selon la répartition prévue par la Loi sur les transports publics (LTP) du 1^{er} octobre 1996.

Communauté tarifaire intégrale Onde Verte (CTNE)

Depuis l'année 2009, la communauté tarifaire Onde Verte ne reçoit plus une subvention directe. Toutefois, les pertes de recettes liées à l'introduction de la Communauté tarifaire intégrale au 1^{er} juin 2009 sont prises en compte dans l'indemnité du TRV et du trafic urbain (TU). Seule la subvention pour la communication d'Onde Verte (11.814 fr. 45) reste versée directement et est prise en charge à 50% par l'Etat et à 50% par les communes.

Part communale 2009 au pot commun

TRV et IS	Part cantonale y compris RPT	23.661'767,00
RPT	= 46% x 23.661.767 = 10.884.413	-10.884.413,00
TRV et IS	Hors RPT	12.777.354,00
TU	Y compris prestations non reconnues TRV	25.426.147,00
NLB et LNM	Ligne touristique	346.000,00
Onde verte	Communication	11.814,45
Indemnité CFF hors RPT	Contribution IS et dépassement de quote-part	511.870,50
Total « pot commun »		39.073.185,95
50% à la charge des communes		19.536.592,98

Détail des indemnités par entreprise

Plus de la moitié des indemnités versées en 2009 (50.9%) concerne le trafic urbain. Le trafic régional voyageurs et les indemnités d'exploitation et d'amortissements de l'infrastructure représentent une part légèrement inférieure soit 47.4%. Les deux sont en augmentation par rapport à 2008, en raison du fait que l'indemnité Onde verte n'est plus versée séparément mais incluse dans l'indemnisation des coûts non-couverts.

CFF	Lignes neuchâteloises et intercantionales (TRV)	8.205.482,00
CFF	Contribution d'investissement et dépassement de quote-part	511.870,50
CarPostal Delémont	Lignes neuchâteloises et intercantionales (TRV)	1.752.321,00
CarPostal Yverdon	Lignes neuchâteloises et intercantionales (TRV)	255.879,00
BLS	Ligne intercantonale (TRV)	1.133.072,00
BLS	Tronçon intercantonal (TRV IS)	858.051,00
CJ	Ligne intercantonale (TRV)	415.718,00
CJ	Tronçon intercantonal (TRV IS)	296.471,00
LNM	Ligne intercantonale (TRV)	174.750,00
LNM	Lignes touristiques	266.000,00
TRN	Lignes neuchâteloises (TRV)	6.363.300,00
TRN	Tronçons neuchâtelois (TRV IS)	1.423.400,00
TRN	Lignes neuchâteloises (TU)	8.864.000,00
TN	Lignes neuchâteloises (TRV)	2.440.593,00
TN	Tronçon neuchâtelois (TRV IS)	104.886,00
TN	Lignes neuchâteloises (TU)	16.562.147,00
TPF	Ligne intercantonale (TRV)	237.844,00
NLB	Ligne touristique	80.000,00
Onde verte	Communication	11.814,45
Total y compris RPT		49.957.598,95
RPT		-10.884.413,00
Total « pot commun »		39.073.185,95
50% à la charge des communes		19.536.592,98

TU = Trafic urbain

TRV = Trafic régional voyageurs

TRV IS = Infrastructures ferroviaires destinées au TRV. (indemnité d'exploitation et d'amortissements)

Explications complémentaires:

En vertu de la Convention du 31 janvier 2007 entre les CFF et le canton de Neuchâtel concernant la réalisation et l'exploitation de la halte du Crêt-du-Loche, le canton a payé aux CFF en 2009 une indemnité d'exploitation de 20.972 fr. 50 francs. Par ailleurs, les prestations TRV commandées par le canton de Neuchâtel pour l'année 2009 dépassent de 490.900 francs la quote-part attribuée par la Confédération et ne sont à ce titre pas considérées comme du TRV.

Le montant de l'indemnisation de la LNM au titre du TRV est défini dans une feuille de route. La Confédération se désengage en effet progressivement de l'indemnisation de cette ligne. En même temps, les cantons concernés réduisent globalement leur indemnité afin de se trouver, pour la part touristique, au niveau de l'indemnisation du TRV.

Les prestations TN non reconnues TRV par la Confédération (paires de courses supplémentaires) sont comptées dans le trafic urbain.

Application du principe d'échéance

Comme l'année d'horaire 2009 se termine le 12 décembre 2009, il s'agit de prendre en compte les 19 jours restant lors du bouclage de l'exercice 2009. En appliquant les principes d'échéance et d'annualité émis par le service financier, les montants inscrits dans les comptes 2009 sont les suivants:

364 400 « Entreprises de transports »	49.957.598,85
Indemnités comptabilisées en 2008	-2.600.000,00
Indemnités à payer (5.2% du budget 2010)	2.707.000,00
364 400 « Entreprises de transports » y compris délimitation	50.064.598,85

462 300 « Part communale entreprises de transports »	19.536.592,98
Part communale comptabilisée en 2008	-1.000.000,00
Part communale à recevoir (5.2% du budget 2010)	1.057.000,00
462 300 « Part communale entreprises de transports » y compris délimitation	19.593.592,98

Lignes à l'essai et associations

TN	Ligne 11 à l'essai part canton	196.851,00
TN	Association Noctambus	12.800,50
CarPostal	Ligne à l'essai Marin – Le Landeron	103.048,00
CarPostal	Ligne à l'essai Les Brenets	28.933,10
CarPostal	Ligne à l'essai Biaufond	14.415,50
TRN	Ligne à l'essai Néode	126.430,00
TRN	Association Snowbus	5.177,30
Divers destinataires	Association Neuchâtel roule	8.185,65
Divers destinataires	Association Salon de la mobilité	9.088,80
Divers destinataires	Journée Didier Cuhe	9.581,65
Total		514.511,50

Application du principe d'échéance

Comme l'année d'horaire 2009 se termine le 12 décembre 2009, il s'agit de prendre en compte les 19 jours restant lors du bouclage de l'exercice 2009. En appliquant les principes d'échéance et d'annualité émis par le service financier, les montants inscrits dans les comptes 2009 sont les suivants:

364 800 « Subsides divers sociétés économie mixte »	514.511,50
Indemnités comptabilisées en 2008	-14.000,00
Indemnités à payer (5.2% des prestations budgétées 2010 hors ligne TN 10)	19.000,00
364 800 « Subsides divers sociétés économie mixte »	519.511,50

Crédits supplémentaires de fonctionnement

Crédits supplémentaires de fonctionnement

Compte	Montant	Justification
301 000	381.400,00	Changement de classe du chef d'office Engagement d'un collaborateur scientifique Honoraires du directeur TransRUN. Cette part est totalement compensée par le compte d'investissement "Etude projet TransRUN" Honoraires du chef de projet CTI dont les honoraires étaient payés par le compte 318000. Toutefois, l'office des transports étant le seul client du mandataire, il a fallu pour des raisons légales l'engager
318 000	90.000,00	Introduction de la CTI, honoraires du chef de projet
364 800	15.000,00	Compensation de la journée Didier Cuche, compensée par le compte 318 000
364 800	170.000,00	Financement de prestations à l'essai non prévues au budget, ligne TRN Charme-Néode et CarPostal aux Brenets, avec les transitoires correspondants

Demandes de dérogations aux mesures urgentes pour améliorer la clôture des comptes 2009

Compte	Montant	Justification
319 800	12.000,00	Frais fixes, notamment cotisations à des associations
364 400	1.473.600,00	Au vu de la LCdF et de la LTP, l'indemnisation est fixée de manière contraignante par la Confédération, les cantons et les entreprises dans une convention. Le montant de la dérogation est nécessaire pour payer les engagements des conventions 2009

Crédits supplémentaires d'investissements

N° d'ordre	Montant	Justification
1 000 676	215.600,00	Etudes supplémentaires prévues dans le cadre du TransRUN
3 000 657	39.400,00	Etude microrecensement non terminée en 2008. Solde effectué en 2009

Etudes (509 000)

Poursuite et approfondissement du projet TransRUN du 15 mars 2005 (N° d'ordre 1 000 676)	
Montant lié à l'étude préliminaire TransRUN	494.181,98
Total 2009	494.181,98

Microrecensement du 16 février 2005 (N° d'ordre 1 000 657)	
EPFL Analyse des données	98.131,20
CBVA Recrutement ingénieur en transport (solde)	1.936,80
Total 2009	100.068,00

Fusion transports publics du 1^{er} septembre 2008 (N° d'ordre 3 000 366)	
TCFG Projet Chasseron	148.057,60
Total 2009	148.057,60

Investissements propres équipements informatiques et logiciels (506 200)

Microrecensement 2010 (N° d'ordre 1 000 869)	
OFS, participation microrecensement 2010	42.000,00
SIEN, mise en place solution informatique	21.000,00
TRN, projet INdoNE	29.900,00
Total 2009	89.900,00

Subventions accordées aux communes (562 000)

PN Auvernier, part routière (N° d'ordre 3 000 374)	
TN, PN Auvernier	81.597,10
Total 2009	81.597,10

Subventions accordées aux sociétés d'économie mixte (564 000)

Introduction CTI du 26 mai 2008 (N° d'ordre 3 000 362)	
Montant total lié à l'introduction de la CTI Onde verte	108.659,40
Total 2009	108.659,40

Par ailleurs, l'OFT a fait parvenir durant l'exercice 2009, sur la base des dispositions de l'article 56 LCdF et des conventions établies, des demandes de paiements en faveur des compagnies suivantes:

Doublement de voie sur la BN selon décret du 29 septembre 2005 (N° d'ordre 3 000 345)		
16.07.2009	22 ^e convention BLS	461.160,00
14.12.2009	22 ^e convention BLS	101.675,00
Total 2009		562.835,00

9^e crédit-cadre du 3 octobre 2007 (N° d'ordre 3 000 361)		
31.08.2009	BLS, participation rames NINA	5.874,00
07.09.2009	TN, appel de fonds	485.660,00
Total 2009		491.534,00

Collaboration intercantonale

Par le biais de diverses associations, l'office participe à plusieurs projets intercantonaux dans le domaine des transports publics, dont les principaux sont mentionnés ci-dessous.

Conférence transjurassienne (CTJ)

Une mobilisation transfrontalière et intercantonale a été nécessaire pour continuer de défendre la liaison TGV Berne – Paris via Neuchâtel. En 2009, les actions entreprises en 2008 ont été prolongées car il s'agit de projets complexes qui ont une durée d'action s'étalant sur plusieurs années.

La CTJ a été la plate-forme de discussions entre tous les partenaires au sujet des thèmes suivants:

- Maintien des relations directes TGV entre Berne et Paris, insertion au système TGV Rhin-Rhône
- Poursuite de l'élaboration du projet de relation Régio-express (RE): (Berne) – Neuchâtel – Pontarlier – Besançon, projet qui a été adapté au besoin afin de mettre en œuvre une offre de substitution à la rotation TGV Berne – Paris supprimée
- Développement de la ligne La Chaux-de-Fonds – Morteau – Besançon
- Elaboration d'un schéma des mobilités transfrontalières, diagnostic
- Plate-forme de discussion pour créer des synergies pour l'achat de matériel ferroviaire transfrontalier. Le but recherché étant d'uniformiser une flotte pour réduire les coûts et supprimer les contraintes techniques pour le passage des frontières.

OuestRail

En 2009, dans le prolongement des travaux des années précédentes, les activités d'OuestRail ont été concentrées au lobbying du projet ZEB. A la suite de ce dernier, ZEB2 devient rail 2030. Pour notre canton, la quasi totalité du développement de l'infrastructure est prévue d'être proposée dans le programme R 2030. Les Chambres devront statuer sur ce sujet en 2010. OuestRail a aussi été actif dans la sensibilisation de la problématique du manque de moyens pour le maintien de la qualité du réseau ferré. On a estimé, en 2009, un retard de 1 milliard de francs dans ce secteur. OuestRail a aussi été une plate-forme d'échange d'idées au sujet du financement des transports publics, tout comme pour le sujet du transport de marchandises par le rail.

Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)

En 2009, la CTSO a changé de présidence. M. le conseiller d'Etat Claude Nicati a succédé à M. le conseiller d'Etat vaudois François Marthaler. La CTSO a continué de fournir ses efforts pour coordonner et soutenir le travail des parlementaires des cantons romands essentiellement pour le traitement des dossiers du projet ZEB et R 2030 aux Chambres.

Planification de l'offre de prestations

Trafic longue distance

Après l'introduction d'une paire de trains supplémentaires Neuchâtel – Lausanne au changement d'horaire de décembre 2008, l'offre grandes lignes sur le Pied du Jura n'a pas évolué. Nous constatons que la fréquentation de ces 2 trains est excellente et qu'ils correspondent à un réel besoin de la clientèle pendulaire. Les cantons de Vaud et Neuchâtel insistent auprès des CFF grandes lignes pour le développement de l'offre à moyen terme, avec comme objectif une cadence demi-heure entre Lausanne et Neuchâtel.

En raison de graves problèmes de capacité entre Lausanne et Genève, CFF grandes lignes étudient une nouvelle offre sur ce tronçon sur la base d'un horaire cadencé strictement à la demi-heure pour chaque type de train. Ce projet pourrait provoquer des modifications sur la ligne du Pied du Jura moyennant la suppression des 2 trains ICN en rafale. Les principaux acteurs concernés, soit les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel, Vaud et CFF grandes lignes, recherchent des solutions satisfaisantes pour tous.

Sur mandat du parlement, le Conseil fédéral planche actuellement sur la suite du projet ZEB appelé Rail 2030. Le message devrait être mis en consultation en 2010. L'office des transports suit ce dossier avec beaucoup d'attention et d'intérêt puisque les investissements nécessaires au développement de l'offre sur le Pied du Jura doivent être intégrés au projet (tunnel double voie de Ligerz).

Trafic régional voyageurs

L'offre 2009 du trafic régional a été intégralement reconduite en 2010. L'élément marquant du trafic régional pour 2010 aura été l'inauguration du matériel CFF « DOMINO » qui sera progressivement introduit sur les lignes ferroviaires neuchâteloises. Les rames DOMINO sont constituées des automotrices et des voitures de commande complètement modernisées et de voitures intermédiaires neuves, à plancher bas. Ces nouveaux trains régionaux offrent tout le confort que l'on peut attendre d'un moyen de transport régional moderne.

Les entreprises CFF, CJ et TRN ainsi que les cantons du Jura, de Berne et de Neuchâtel ont constitué un groupe de travail (mandat de planification de l'Arc jurassien) pour fixer les objectifs d'offre à court, moyen et long terme qui tiennent compte du développement de l'offre grandes lignes (ZEB) et du futur projet TransRUN. Les résultats finaux seront connus dans le courant 2010.

Trafic urbain

Les prestations 2009 sont reconduites en 2010, excepté la ligne 11 Neuchâtel Place Pury – Maladière – Piscines du Nid-du-Crô du réseau urbain de la ville de Neuchâtel dont les prestations du dimanche ont été supprimées d'entente avec la ville de Neuchâtel. La ligne 11 a été introduite en 2007 en parallèle à l'ouverture du centre commercial de la Maladière pour une période d'essai de 3 ans. Le tronçon Place Pury – Maladière a atteint les objectifs fixés dans la convention entre la ville de Neuchâtel, les TN et l'Etat et fera donc dorénavant partie du « pot commun » des transports publics. Sur demande de la ville de Neuchâtel, les conditions cadres n'étant pas réunies pour la section Maladière – Piscines (plan de stationnement restrictif en ville, aménagement d'un parking d'échange P+R aux piscines), la phase d'essai est prolongée pour une nouvelle période de 3 ans. La ville de Neuchâtel en assume seule les coûts supplémentaires.

Trafic transfrontalier et liaisons avec le réseau TGV

Liaisons TGV 2010

Dans le courant du mois d'avril 2009, l'entreprise Lyria en charge de l'exploitation des relations ferroviaires TGV entre la Suisse et la France décidait unilatéralement de supprimer 2 trains TGV entre Berne-Neuchâtel et Paris, évoquant le manque de rentabilité de ces 2 courses.

Malgré une pression très forte et un lobbying actif de tous les acteurs concernés auprès de la direction de Lyria, il n'a pas été possible d'infléchir cette décision, la rame TGV étant engagée ailleurs pour assurer des prestations plus rentables, selon ses termes.

Conscients de l'importance que représentent de bonnes relations avec la capitale française pour un canton comme Neuchâtel fortement dépendant de ses exportations, le Conseil d'Etat, en collaboration avec le canton de Berne et la région Franche-Comté, a rapidement engagé des négociations avec les entreprises CFF et SNCF, actionnaires de la société d'exploitation Lyria pour trouver une solution de substitution à la suppression des 2 TGV Berne – Neuchâtel – Paris. A noter que 2 relations TGV directes ont été maintenues au changement d'horaire.

Après de nombreuses incertitudes concernant l'homologation du matériel NTN bi-fréquence, les 2 TGV supprimés ont pu être substitués par une offre RE entre Berne – Neuchâtel et Frasne avec correspondance à Frasne. Grâce à la disponibilité du matériel homologué, l'offre en direction de Paris a pu être développée (2 relations supplémentaires Neuchâtel – Paris).

La direction Lyria s'est engagée à maintenir un aller retour Berne – Paris via Neuchâtel pour une période d'au minimum 5 ans.

Développement futur

Les effets des travaux sur sol français ont permis d'accélérer légèrement les relations TGV entre Paris et Neuchâtel. Le prolongement en direction de Berne reste problématique au vu des nombreux trains circulant sur la ligne Berne – Neuchâtel. Une amélioration reste envisageable à l'horizon 2015 avec la réalisation du projet de double voie Rosshäusern – Gümmenen sur la BN.

Dans le cadre de arcjurassien.ch, des études sont en cours pour définir la stratégie de raccordement des cantons concernés au réseau à grande vitesse européen à l'horizon 2012.

Du côté de la ligne Besançon – Morteau – La Chaux-de-Fonds, les rames françaises X73500 sont enfin équipées du système de sécurité suisse Signum; ces trains circulaient jusqu'alors sous un régime dérogatoire accordé par l'Office fédéral des transports. La pérennité de ces relations est ainsi assurée.

Stratégie concernant les appels d'offres pour les prestations « transport par bus »

Une systématisation est mise en place. Toute nouvelle ligne de bus, comme toute réorganisation majeure d'un système de transport, sera en principe systématiquement mise au concours. Dans le cas de fin de concession, des conventions d'objectifs seront au préalable négociées avec les entreprises de transport. Si les objectifs sont atteints, la concession sera renouvelée sans mise au concours, dans le cas contraire la mise au concours sera effective. Dans le domaine du trafic régional ferroviaire, pour le moment il n'y a pas de mise au concours prévue, sauf en cas de nouvelle concession. L'office des transports a préparé la stratégie cantonale des appels d'offres pour la période 2011-2014. Ce document doit encore être validé par le Conseil d'Etat et sera ensuite envoyé aux entreprises de transport pour information.

Conférences régionales des transports (CRT)

La nouvelle ligne entre Marin et Le Landeron est maintenant en fonction depuis 1 an. La fréquentation entre dans les limites fixées par la convention entre l'Etat et les communes. La phase d'essai se termine au changement d'horaire de décembre 2011.

Pour la première fois, sur demande du chef du département M. Nicati, les 6 présidents des CRT se sont rencontrés en plénum. L'idée est de renforcer la collaboration entre l'Etat et les communes concernant l'offre en transport public.

Après de nombreuses discussions au Grand Conseil, ce dernier a décidé d'allouer les moyens nécessaires à l'introduction d'une nouvelle ligne de bus au mois d'août 2010 constituée du prolongement de la ligne 10 TN actuelle de Peseux à Bôle via Colombier.

Infrastructure

BLS: Bümpliz Nord – Niederbottigen / Anet – Pont-de-Thielle

A la suite de la mise en service en 2008, quelques éléments restants ont été terminés en 2009 et la convention sera bouclée en 2010 par le BLS.

TN: Bloc de ligne à Colombier

La réalisation d'un bloc de ligne à Colombier permettra une meilleure souplesse de l'exploitation de la Ligne TN 5 (Littorail).

Divers

Mis à part les domaines d'activités exposés ci-dessus, l'office s'est chargé des tâches suivantes:

- conclusion, puis mise en œuvre des mandats de prestations en TRV avec les entreprises de transport et la Confédération pour la période horaire 2010

- conduite de négociations sur l'offre TRV 2010 avec les entreprises partenaires
- conduite de négociations sur l'offre urbaine 2010 avec les entreprises partenaires
- préparation et envoi des appels d'offres 2011 (encore en cours)
- gestion des crédits pour le projet d'agglomération et TransRUN; transfert de la gestion des crédits pour le projet d'agglomération au secrétariat du Département de la gestion du territoire en cours d'année
- gestion de diverses procédures d'octroi de concessions et d'approbation de plans ferroviaires
- octroi d'autorisations cantonales de transport, en application de la loi cantonale sur les transports publics et du règlement y relatif
- calcul et facturation de la part des communes à l'indemnité 2009
- représentation de l'Etat au sein des Conseils d'administration des sociétés TRN et LNM
- comité de pilotage du projet d'étude de fusion des entreprises de transport TN-TRN
- gestion des mandats externes pour les études: TransRUN, développement du système de transport du plateau de Perreux, développement du système de transport du Crêt-du-Loche, microrecensement.

2.6. Perspectives

Préparation offre 2010

L'augmentation des contributions fédérales au trafic régional voyageurs (TRV) pour l'année d'horaire 2010 a été fixée à +1.5%, soit à 659.435 francs. La quote-part à prestations égales pour 2010 se monte donc à 42.775.685 francs. Toutefois, la Confédération prévoit de reconnaître à titre de nouvelles prestations les frais liés à l'introduction du système Signum sur les autorails français X73500 et l'augmentation des coûts découlant de l'introduction des véhicules de type DOMINO par les CFF. L'information détaillée n'est toutefois pas connue au moment de la rédaction du présent rapport.

Au vu de la situation financière du canton, il a été décidé de se maintenir, dans la mesure du possible, à ce plafond tout en profitant au maximum de l'effet de levier de la contribution fédérale au TRV. En particulier, la subvention Onde verte ayant été remplacée par la prise en compte de la perte de recettes CTI dans les offres des entreprises.

Malgré les efforts entrepris, le canton sera probablement malgré tout en léger dépassement de quote-part. Sous réserve des négociations encore en cours avec certaines entreprises et les cantons voisins pour le calcul des clés de répartitions, le budget 2010 sera équilibré au terme de la procédure d'offres et il sera éventuellement possible de maintenir une petite réserve pour introduire des renforcements ou des prestations complémentaires pour répondre, le cas échéant, à une modification de la demande.

Financement futur des transports publics dans le canton

En réponse d'une part à la motion 08.171 demandant la création d'un fonds TransRUN et au postulat 00.153, l'office des transports prépare un rapport, voire une modification de la LTP, afin d'assurer le financement futur des transports publics dans le canton. Il s'agira de se doter des outils nécessaires pour s'adapter aux modifications sur le plan fédéral (commande d'offre TRV sur deux ans, par exemple) et de développer un outil moderne, basé sur des conventions d'objectifs avec les entreprises. La forme de ce financement devra aussi permettre au Grand Conseil de fixer des objectifs sur une législature et à l'office des transports d'agir auprès des entreprises afin que ces objectifs soient atteints dans un cadre budgétaire pluriannuel donné.

TransRUN

L'année 2010 sera consacrée à la mise en place de l'organisation utile à la réalisation de l'avant-projet. Un rapport sera élaboré à l'attention du Conseil d'Etat pour la création de la société TransRUN SA. Cette dernière serait mandatée par l'Etat pour élaborer l'avant-projet.

Projet « Chasseron » fusion des entreprises

Le projet de fusion entre les deux entreprises de transport « TN » et « TRN » se poursuivra en 2010. Un rapport sera élaboré et permettra aux organes de prendre une décision définitive pour accepter une fusion effective en 2012 ou alors au contraire de refuser la réorganisation.

Gestion du processus de la mobilité intermodale

Des lacunes dans la gestion transversale des projets de mobilité intermodale ont été identifiées en 2009. En 2010, une étude qui permettra de générer la prise de mesures visant à combler les manques sera menée. Une réorganisation des missions entre les différents acteurs sera étudiée et, éventuellement, réalisée.

3. OFFICE DU LOGEMENT

3.1. Missions

L'office du logement a pour mission d'appliquer les lois fédérales et cantonales sur les logements subventionnés. Il fixe le droit des locataires à un abaissement de loyer et effectue de façon régulière le contrôle de ce droit. Il procède également au paiement des aides individuelles.

D'autre part, l'office du logement a pour tâche de mettre en application la nouvelle loi cantonale sur l'aide au logement (LAL), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Cette base légale a pour but de développer et inciter la construction et la rénovation de logements à loyers modérés par l'intermédiaire des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, soit les coopératives d'habitation, les fondations et les communes.

L'office du logement est chargé d'émettre diverses statistiques relatives au marché du logement.

Dans le cadre de l'accession au logement, l'office du logement a pour mission de trouver des solutions avec les partenaires des milieux immobiliers afin de faciliter l'accession au logement des familles et des personnes précarisées.

3.2. Objectifs annuels

Loi fédérale et loi cantonale sur les logements subventionnés

Dans le cadre de l'application des lois fédérale et cantonale sur les logements subventionnés, l'office du logement a dû faire face à une situation délicate. En effet, les premières subventions de loyer sont arrivées à échéance. Il s'agissait dès lors, pour l'office du logement, de trouver une solution à cette problématique.

Le canton et les communes concernées ont décidé de continuer à garantir la prise en charge des abaissements supplémentaires **cantonal et communal** jusqu'au 31 décembre 2013 et de répartir cette prise en charge de la façon suivante:

- ¼ à charge de l'Etat;
- ¼ à charge de la commune sur laquelle se situe l'immeuble;
- ¼ à charge du propriétaire;
- ¼ demeurant à charge du locataire.

Nouvelle loi sur l'aide au logement, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009

L'office du logement a assuré la promotion et le travail de développement des maîtres d'ouvrage d'utilité publique (coopératives d'habitation, fondations et communes) par l'intermédiaire du fonds inhérent à la nouvelle loi sur l'aide au logement. Ses tâches ont été les suivantes:

- encourager le développement de nouvelles coopératives et de fondations;
- encourager la construction de logements par les coopératives, les fondations et les communes neuchâteloises;
- encourager la rénovation d'immeubles à loyer modéré;
- encourager la construction de logements pour personnes âgées;

- favoriser l'acquisition d'immeubles locatifs vétustes par des coopératives ou des fondations et rénover ces bâtiments.

Accession au logement des familles précarisées

Les gérances des villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, ainsi que la gérance de l'Etat ont dû faire régulièrement face à des demandes urgentes de location pour des familles en situation de précarité. Ces familles se retrouvent sans-abri et ne trouvent pas d'appartement auprès des gérances privées, pour différentes raisons, telles que problèmes de dettes, de comportement, de marginalité urbaine ou simplement le fait d'être au service social.

L'office du logement a initié un groupe de travail chargé d'analyser cette situation. Deux propositions ont été esquissées:

- Premièrement, réalisation d'un projet de convention de collaboration entre l'Etat, les communes et les gérances privées. Par ce biais, il est envisagé la création d'un fonds paritaire alimenté par les collectivités publiques et les milieux immobiliers.
- Deuxièmement, création d'une fondation, en partenariat public-privé. Cette fondation pourrait racheter de vieux immeubles, dans le but de les rénover sommairement, de façon à avoir toujours des appartements d'urgence. Elle pourrait également louer à plus long terme des logements moyennant accompagnement, par l'intermédiaire des foyers de la Fondation des adultes en difficulté sociale (FADS), en cas de problèmes comportementaux.

3.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

L'office du logement est doté, pour effectuer ses missions, de 2,8 EPT.

En 2009, le budget global de l'office du logement était de 4.640.600 francs de dépenses et de 771.000 francs de recettes. Dans la somme susmentionnée, représentant les dépenses, est comprise la position budgétaire relative au fonds d'aide au logement, pour un montant total de CHF. 1.550.000 francs.

D'un point de vue informatique, l'office du logement bénéficie de l'accès à la base de données de l'Etat, permettant d'obtenir les taxations fiscales des contribuables, et aux programmes internes TETRIS, SATAC et SAP. Il est également doté du logiciel MAGIC, spécifique à la gestion des objets subventionnés.

3.4. Evénements principaux

Un des événements principaux a été l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2009, de la nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL). Dans le cadre des aides financières mises à disposition grâce à cette base légale, une coopérative d'habitation a bénéficié, en 2009, d'un droit de superficie sur un terrain de 10.800 m², appartenant à l'Etat. La demande de permis de construire a été déposée auprès du service de l'aménagement du territoire pour la construction de 48 appartements à loyer modéré à Cernier.

D'autre part, l'office a favorisé la création d'une nouvelle coopérative d'habitation dans laquelle le canton de Neuchâtel est partenaire. Cette coopérative a déjà analysé plusieurs projets d'acquisition d'immeubles locatifs afin de les rénover, mais elle a aussi été active dans la recherche de terrains à bâtir afin de construire des logements à loyer abordable.

En ce qui concerne les logements subventionnés, selon la loi sur l'aide au logement du 17 décembre 1985, l'extinction des subventions fédérales, cantonales et communales a touché les premiers immeubles concernés. Les aides fédérales ont été supprimées définitivement. En principe, les subventions cantonales et communales auraient dû prendre fin à la même échéance. Afin de limiter la hausse de la charge locative provoquée par la perte des aides individuelles, le canton et les communes concernées ont décidé de continuer à assurer la prise en charge de

l'abaissement supplémentaire cantonal et communal dans ces immeubles. Ce régime est institué sur une période transitoire allant jusqu'au 31 décembre 2013, à raison de $\frac{1}{4}$ canton, $\frac{1}{4}$ commune, $\frac{1}{4}$ propriétaire, le dernier $\frac{1}{4}$ étant à la charge du locataire.

L'étude et les analyses visant à fusionner les offices du logement des villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds avec l'office cantonal du logement se poursuivent.

3.5. Activités / Réalisations

L'office du logement est compétent pour l'application des dispositions légales relatives à l'octroi de subventions de loyer. Il analyse la situation de toute personne intéressée à vivre dans un appartement subventionné. Il reprend cette analyse, de manière bisannuelle, pour tous les ménages résidant dans un immeuble subventionné. Dans ce contexte, l'office du logement a procédé à l'examen du droit aux aides individuelles de loyer de 1485 ménages répartis dans le canton de Neuchâtel, sur la base de taxations fiscales ou d'attestations de revenu.

Hormis ce contrôle, l'office du logement a procédé à l'examen de la situation de 776 cas: 257 concernaient des nouveaux ménages entrés durant l'année 2009 (pour 426 intéressés à habiter un appartement subventionné); 75 ménages vivant déjà dans ce genre de logement ont demandé spontanément un réaménagement de leur subvention, suite à un changement de situation financière ou familiale; enfin, 18 cas problématiques avec différents échanges de correspondance, voire une médiation entre l'Office fédéral du logement et les locataires, ont été étudiés.

L'office du logement a également procédé au contrôle des états locatifs de tous les appartements subventionnés dans le canton, ce qui représente plus de 2000 objets. Ces contrôles s'avèrent toujours efficaces et permettent aux locataires d'être assurés du fait que leur droit est sauvegardé; aux gérances de réparer rapidement les erreurs éventuelles; à l'office fédéral et à l'office cantonal du logement de vérifier que tous les changements de locataires leur ont été annoncés et que les subventions versées sont effectivement remboursées aux locataires concernés.

En ce qui concerne le paiement des abaissements supplémentaires de loyers, l'office du logement a procédé, en 2009, au versement de subventions cantonales et communales pour un montant total de 2.907.492 fr. 95. Sur cette somme, 720.734 fr. 60 ont été remboursés par les communes concernées, ce qui représente un montant total de 2.186.758 fr. 35 à la charge du canton. Concernant le décret cantonal de 1994 (aide à la pierre), la somme totale pour le canton s'est élevée à 80.811 francs et 1880 fr. 30 ont été payés relativement au décret de 1976/77 (aide à la pierre).

Conjointement, plusieurs propriétaires particuliers demandent annuellement le renouvellement de leur abaissement de loyer, ceci pour les dossiers aidés par la Confédération, dans le cadre de l'aide à l'accession à la propriété.

L'office a commencé à élaborer une statistique relative aux prix moyens des logements, par district et par commune. Cette statistique répond à une demande des usagers, ainsi que des communes et de différents services de l'Etat. Elle s'avère en outre très efficace afin de déterminer le besoin en logements à loyer modéré dans plusieurs districts.

L'office du logement collabore également à la publication de la statistique cantonale des logements vacants. Le rapport des effectifs de logements vacants à l'ensemble du parc cantonal (estimé au début de l'année) permet de calculer le taux de vacance. On admet généralement qu'il y a pénurie lorsque ce taux est inférieur à 1,5%. Au 1^{er} juin 2009, ce pourcentage était de 0,31% dans le district du Val-de-Ruz, 0,42% dans le district de Neuchâtel, 0,55% dans le district de Boudry, 0,91% dans le district du Val-de-Travers, 1,94% dans le district de La Chaux-de-Fonds et 3,28% dans le district du Locle.

La nouvelle loi sur l'aide au logement met à disposition des instruments financiers permettant aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique de rénover leurs immeubles ou de construire de nouveaux logements à loyer modéré. L'office du logement est chargé d'étudier les dossiers transmis dans le but d'obtenir une aide de l'Etat. Conformément au règlement d'application de la loi sur l'aide au logement, diverses aides financières sont possibles. En 2009, cette nouvelle loi a ainsi généré les projets suivants:

Cernier	Droit de superficie pour la construction	48 logements
La Tène	Acquisition de parts sociales pour la rénovation	24 logements
Neuchâtel	Acquisition de parts sociales pour la rénovation	25 logements
Neuchâtel	Prise en charge d'intérêts pour la rénovation	17 logements protégés

3.6. Perspectives

Les perspectives et objectifs de l'office du logement sont résumés ci-dessous en huit points:

- Augmenter le parc de logements à loyer modéré, domaine dans lequel le canton de Neuchâtel est sous-doté par rapport à la moyenne suisse, en favorisant la construction et la rénovation de logements à loyer modéré par le truchement des coopératives d'habitation, des fondations et des communes. Cet objectif s'inscrit d'ailleurs aussi en regard du revenu moyen des ménages neuchâtelois.
- Initier la mise sur le marché de nouveaux appartements pour les aînés, par l'intermédiaire de fondations.
- Anticiper la fin des subventions individuelles de loyer dans les immeubles arrivant à échéance, selon l'arrêté du Conseil d'Etat, du 26 août 2009.
- Solutionner les problèmes liés au refus des instituts de cautionnement pour l'octroi de la garantie de loyer en faveur des personnes endettées et/ou aux services sociaux.
- Mettre en place une structure efficace visant à garantir l'accès au logement des familles précarisées, grâce à un partenariat avec des régies immobilières.
- Créer une fondation, en partenariat public-privé, afin de racheter quelques vieux immeubles dans le but de les rénover sommairement et, ainsi, pouvoir loger transitoirement et dans l'urgence des familles qui n'ont temporairement pas accès à un toit.
- Doter l'Etat de Neuchâtel d'une véritable politique du logement, en amont de l'aide sociale, et créer un observatoire du logement.
- Analyser la mise en commun des services à caractère immobilier de l'Etat de Neuchâtel, en regroupant le service de la gérance des immeubles (SGIM), le service des bâtiments (SBAT) et l'office cantonal du logement (OCNL).

4. SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES

4.1. Missions

Les missions principales du service des ponts et chaussées (SPCH) consistent à:

- Assurer la viabilité et la pérennité du réseau routier cantonal, ainsi que de ses ouvrages, des cours d'eau cantonaux et des rives des lacs sur territoire neuchâtelois.
- Construire et aménager le réseau routier cantonal, ainsi que ses ouvrages, reliant les localités entre elles, en tenant compte des interconnexions avec les réseaux des régions voisines.
- Achever la construction de la route nationale 5 sur le territoire neuchâtelois.
- Assainir le réseau routier pour respecter la législation fédérale en matière de bruit routier.
- Aménager et entretenir les cours d'eau cantonaux, leurs berges et les rives des lacs sur territoire neuchâtelois.
- Procéder aux acquisitions foncières nécessaires aux constructions et aménagements projetés par le service.
- Délivrer les concessions, permis et autorisations relatifs à l'utilisation de la force hydraulique et du domaine public cantonal, à l'usage commun et réservé des cours d'eau, à l'exploitation des remontées mécaniques et à la signalisation routière.
- Mettre en place et entretenir les dispositifs permettant d'assurer la sécurité à l'exploitation du réseau routier et de ses ouvrages.
- Assurer la gestion administrative, technique et financière du fonds des routes communales.
- Mettre à jour annuellement les valeurs de charges de trafic sur le réseau routier cantonal.

En outre, le garage de l'Etat assure la fonctionnalité du parc de véhicules et de machines du SPCH et met à disposition du personnel pour la conduite des véhicules du Conseil d'Etat.

De plus, les spécialistes en la matière au sein du SPCH conseillent les secteurs publics et tiers quant à l'application des législations en matière de marchés publics et/ou relatives aux divers domaines d'activités du SPCH.

Enfin, comme dans plusieurs autres services du DGT, le SPCH est chargé de notifier les préavis relatifs à des dossiers transmis par d'autres services de l'Etat ou par des tiers, relativement aux domaines et compétences du service.

Pour terminer, le laboratoire d'études et d'analyses routières (LEAR) procède à des revues d'état et des essais de matériaux dans le cadre de l'accomplissement des missions du service et pour le compte de tiers.

4.2. Objectifs annuels

Les objectifs spécifiques à l'année 2009 peuvent être séparés en deux catégories: les objectifs internes et externes. Les objectifs permanents ne sont pas abordés.

Objectifs externes

Aboutir le projet de la route principale H20 – contournement du Locle et de La Chaux-de-Fonds de manière à pouvoir mettre le projet à l'enquête publique dès que possible. Cet objectif n'a été que partiellement atteint en raison d'une demande supplémentaire de la Confédération qui a exigé que soit réalisée une étude d'opportunité avant toute émission de préavis de sa part.

Rénover l'éclairage du tunnel du Mont-Sagne et des Convers, ainsi qu'installer un balisage en bord de chaussée. Cet objectif a été atteint.

Réaliser le percement du premier tube du tunnel de Serrières. Cet objectif a été presque atteint, puisque le percement a eu lieu en janvier 2010.

Mettre à l'enquête publique le projet de la reconstruction de l'ancienne H20, aujourd'hui RC 1320, entre le Crêt-du-Loche et Les Eplatures. Cet objectif n'a pas été atteint en raison de la surcharge des personnes participant à l'élaboration dudit projet et de demandes supplémentaires de la part de la ville de La Chaux-de-Fonds, qui ont nécessité le développement de modifications de projet.

Mettre à l'enquête publique le projet du tunnel du Bois des Rutelins (Virage-de-la-Mort, en dessus de St-Sulpice) et commencer les travaux préparatoires. Cet objectif n'a pas pu être atteint en raison de l'absence de longue durée du technicien en charge de ce dossier.

Objectifs internes

Construire une extension au bâtiment occupé par le LEAR à Colombier (La Brena), permettant ainsi d'aménager des places de travail correctes aux quatre employés qui y travaillent et de créer des espaces confinés pour les essais sur matériaux produisant de la poussière. Cet objectif n'a été que partiellement atteint au vu de la difficulté à définir un projet architecturalement acceptable compte tenu du bâtiment déjà en place.

Valider le catalogue des prestations du SPCH dans le cadre de la mise en place de la gestion des projets par prestation. Cet objectif a été atteint.

Migrer la comptabilité du SPCH de SAINet sur SAP au 1^{er} janvier.2010. Cet objectif a été reporté au 1^{er} janvier 2011 au vu, notamment, de la difficulté à intégrer la gestion des investissements dans SAP.

Mettre en place une politique sécurité au sein du SPCH. Cet objectif sera prorogé en 2010, la définition d'une telle politique touchant chaque partie des activités du SPCH. Un audit sécurité a été fait pour toutes les activités et locaux gérés par l'office de l'entretien, ainsi que pour le LEAR.

Assainir le système qualité laissé à l'abandon depuis 2003. Cet objectif est en cours de réalisation, mais les interactions fortes entre ce système et la mise en œuvre de GESPA ralentissent, et enrichissent, ce processus d'assainissement.

4.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

Ressources humaines - organisation

L'année 2009 a été la première année complète vécue dans la structure remaniée, avec l'office des ressources générales créé en septembre 2008. Cette nouveauté doit maintenant être intégrée et expérimentée par les collaborateurs concernés. Par ailleurs, en raison du départ à la retraite du chef de l'office de construction de la N5 (ORN5), cet office a été dissout et les activités restantes relatives à la route nationale intégrées au nouvel office.

Au 1^{er} septembre 2009, 151 collaborateurs travaillaient au SPCH pour 145,5 EPT (équivalents plein temps). Ce nombre peut sembler important, mais il s'agit là du minimum de personnes admissible sans devoir couper dans les prestations exécutées, qui relèvent, pour une très grande partie, d'obligations de l'Etat. Quelques collaborateurs devront encore être engagés, soit en remplacement de personnes ayant quitté le SPCH pour une retraite anticipée ou non, soit pour renforcer l'une ou l'autre entité submergée par les demandes arrivant tout azimut.

Le SPCH a notamment vu partir à la retraite deux ingénieurs et deux techniciens qui y étaient actifs depuis plus de 30 ans. Dans le contexte de pénurie actuel relativement aux personnes qualifiées en recherche d'emploi, dans le domaine du génie civil, il sera vraisemblablement difficile de leur trouver des successeurs.

Finances

Au cours de l'année écoulée, un grand chantier a été mené qui consiste à refondre entièrement les principes comptables pratiqués jusqu'alors. En effet, le SPCH gérait les dépenses à l'aide d'une comptabilité analytique datant des années 70, comptabilisant sur le système SAINet, s'écartant en cela de la pratique de la quasi totalité des services de l'administration cantonale.

Ainsi, la volonté de mettre en place le système de gestion des projets par prestations GESPA a nécessité l'établissement du catalogue des prestations du service, ainsi qu'une réflexion de fond quant à la migration de la comptabilité actuelle vers SAP. Dans ce domaine, le SIEN a fourni une grande aide qui devra se poursuivre en 2010 dans la mesure où l'intégration de la gestion des investissements dans SAP n'a pas de solution immédiate. La migration susmentionnée devrait pouvoir avoir lieu en automne 2010 pour être effective dès le 1^{er} janvier 2011.

Informatique

L'équipe informatique s'occupe de développer, maintenir et coordonner les matériels et logiciels spécifiques utilisés au SPCH. Dans ce cadre, outre l'accompagnement du SIEN pour la mise en service ou le remplacement de plusieurs serveurs (web, applications, documents et archives, ...), elle a développé:

Informatique de gestion

- au LEAR: réalisation d'un nouveau module pour la gestion des synthèses de pose;
- PerturbTrafic: mise à jour automatique des perturbations du trafic sur le guichet cartographique du SITN;
- gestion des prélèvements d'eau (usage agricole, industriel ou privé, force hydraulique, etc.), en cours de réalisation;
- pour le CNERN: coordination, tests et mise en production de la passerelle entre LISA (comptabilité analytique de l'entretien de la route nationale) et SAINet (système comptable du SPCH) pour les factures "débiteurs", ainsi que mise en place de la gestion des rappels. Gestion des coûts de l'énergie (2^e partie) par des listes comparatives et de plausibilité;
- participation au groupe de travail pour la mise en place de SAP. Aide à la mise en place de Timelead (ventilation du temps de travail);
- conversion des modèles et applications existantes pour Office 2007 et Internet Explorer 8.

Informatique technique

- appui à la mise en place d'éléments de réception des données pour la veille hydrologique;
- calcul du taux d'accidents en fonction du trafic pour les tronçons d'entretien PMS (planification de l'entretien routier);
- adaptation et mise en service des nouvelles versions des applications de dessin (MicroStation XM puis V8i) et de conception routière (Macao XM puis V8i).

Banque des données routières STRADA-DB - exploitation

Actuellement, STRADA, système de référencement géographique, est toujours en exploitation étant donné le nouveau report de MISTRA, système d'information pour la gestion des routes et du trafic de l'office fédéral des routes (OFROU), qui ne sera disponible pour les cantons que vers 2011.

Comme aucun nouveau tronçon n'a été mis en service en 2009, les données relatives aux longueurs de routes n'ont pas été modifiées par rapport à fin 2008. Ainsi, globalement, la longueur totale du réseau routier cantonal entretenu par l'Etat (sans l'A5) s'élève à 449.4 km. Par contre, la

surface correspondante a été légèrement augmentée lors de la pose de certains revêtements. Ainsi, la nouvelle surface s'élève à 3.369.840 m².

4.4. Evénements principaux

Généralités

Le rythme des développements de projets et des chantiers n'est certes plus le même qu'il y a quelques années, mais, en sus des campagnes d'entretien routier habituelles, quelques grands projets occupent passablement de monde.

Route nationale 5

Dès le 1^{er} septembre 2009, les affaires liées à la construction de la route nationale 5 (achèvement du réseau) sont traitées par l'office des ressources générales – Bureau de l'achèvement de la N5 (BAN5). En effet, l'ORN5 a été dissout en raison du départ à la retraite de son chef en milieu d'année.

Vaumarcus-Areuse

7 décembre 2009: plantation du dernier arbre des mesures de compensation environnementale.

Tunnel de Serrières

23 mars 2009: début de l'excavation de la calotte du tube nord.

H20 – Neuchâtel – Col-des-Roches

Le remplacement des luminaires du tunnel du Mont-Sagne, entre Les Convers et l'entrée de La Chaux-de-Fonds, ainsi que l'implantation du balisage en bord de chaussées, ont nécessité la fermeture des tunnels sous La Vue-des-Alpes durant les vacances d'été et d'automne.

Le projet de contournement de La Chaux-de-Fonds et du Locle a bien avancé et a fait l'objet d'une coordination intensive, tant à l'interne de l'administration cantonale qu'avec les différentes parties concernées, dans les communes, ainsi qu'auprès des associations et des offices fédéraux. La mise à l'enquête publique de ce projet devrait intervenir au printemps 2010.

H10 – Neuchâtel – Les Verrières

Le projet du tunnel du Bois des Rutelins en dessus de St-Sulpice (contour de la mort) devrait pouvoir être mis à l'enquête publique au printemps 2010.

H18 – La Chaux-de-Fonds – Bâle

Une étude d'opportunité, qui devrait permettre de dégager la meilleure solution pour décharger l'est de la ville de La Chaux-de-Fonds, a suivi son cours durant l'année 2009. Les travaux actuels consistent en un développement de variantes routières qui seront intégrées dans le faisceau des possibilités comparées.

4.5. Activités / Réalisations

Laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR)

En 2009, le LEAR a effectué 389 interventions en laboratoire ou sur chantier, dans les domaines ou matériaux suivants:

▪ bétons bitumineux	193	interventions
▪ bétons de ciment	5	interventions
▪ sols et graves	94	interventions
▪ mesures routières	42	interventions
▪ multi-usage	55	interventions

Une intervention peut être une auscultation d'ouvrage d'art, de chaussée ou un essai qui permet de déterminer les caractéristiques d'un échantillon de matériau (enrobé, béton, grave de fondation, etc.) au moment de sa fabrication ou lorsqu'il est en place.

Dans le cadre du chantier du tunnel de Serrières, le LEAR effectuera les essais de contrôle du maître d'ouvrage. Compte tenu de la nature des travaux de cette année (excavation, percement des tubes), le niveau d'engagement du LEAR a été relativement limité. Les essais et investigations ont porté sur les matériaux suivants:

- béton projeté (essais sur béton frais, épaisseur de gunitage, résistance à la compression);
- matériaux d'excavation du tunnel (granulométrie);
- bétons bitumineux (contrôles de fabrication et de pose);
- auscultation d'ouvrages existants (carottage, résistance à la compression).

Par ailleurs, les équipements acquis l'an dernier ont été soumis à des tests dans des conditions réelles pour en connaître les caractéristiques et performances. Ils seront mis en service dès que la documentation qualité les concernant sera validée. Ils apporteront une aide précieuse dans les domaines de l'auscultation des ouvrages d'art (mesure de champ potentiel, teneur en chlorures, profondeur des armatures, perméabilité et carbonatation du béton) ainsi que lors d'auscultation des chaussées (compression diamétrale, liaison entre les couches, caractéristiques du bitume). Leur utilisation permettra de cibler plus précisément les mesures et moyens à mettre en œuvre pour la réfection des ouvrages en béton ou des chaussées routières.

Le système qualité évolue et est adapté de manière continue en fonction des nouveaux équipements ou des changements imposés par les nouvelles normes.

Le METAS a procédé à un audit le 1^{er} avril 2009. Trois actions correctives mineures ont été demandées. Par ailleurs, un audit interne a été effectué au mois de décembre. L'examen des processus audités n'a pas donné lieu à des actions correctives.

Le LEAR a pris part à des essais croisés organisés par l'association ROBIN (association de laboratoires accrédités regroupant 33 laboratoires suisses) portant sur des essais de béton bitumineux. Les résultats du LEAR s'inscrivent dans les fuseaux de reproductibilité définis dans les normes.

Fonds des routes communales

Les plans répertoriant les routes communales subventionnables n'ayant plus été mis à jour depuis 1988, l'ensemble du réseau a été passé en revue et lesdits plans sont en cours de révision. Cette opération devrait être terminée au cours du premier semestre 2010.

Sept demandes de subvention ont été accordées par arrêté du Conseil d'Etat:

Intervention	Taux de subvention [%]	Contribution cantonale prévisible	Contribution payée en 2009
Réfection d'un tronçon de la route de Marmoud, La Sagne	41	26.800.—	26.600.—
Travaux d'assainissement des rampes d'accès et du pont des Eplatures, La Chaux-de-Fonds (subvention complémentaire)	35	92.600.—	92.600.—
Déneigement de la route de Sommartel, La Sagne	38	7.800.—	7.800.—
Déneigement de la route de Chaumont, Neuchâtel	27	10.100.—	10.100.—
Déneigement de la route de la Nouvelle Censière, Val-de-Travers	34	12.700.—	12.700.—
Dans les Gorges de l'Areuse, réfection de la route de Champ-du-Moulin à Boudry	37	46.300.—	45.600.—
Réfection des routes de La Gréville et Ferme Modèle, Les Planchettes	66	600.600.—	0.—
Total des subventions accordées en 2009		796.900.—	
Versements effectués pour des subventions accordées en 2009			195.400.—
Montants payés en 2009 pour des subventions accordées avant cette année			863.130,95
Total des subventions payées en 2009 sur un budget de 1.220.000 francs			1.058.530,95

La part de la taxe des véhicules automobiles et des remorques attribuée au fonds des routes communales (FRC) avait été rétablie à 3% en 2008, mais le décret pris par le Grand Conseil, en date du 2 décembre 2008 l'a temporairement réduite de 3% à 2% (années 2009, 2010 et 2011).

La fortune du fonds au 31.12.2009 s'établit donc comme suit:

Fortune du fonds au 01.01.2009		3.673.982,65
Part du produit de la taxe 2009 des véhicules automobiles et des remorques (2% de 41.385.955 francs)	827.720.—	
Part de la taxe 2009 des cyclomoteurs (2% de 38.864 francs)	780.—	
Total attribué au fonds des routes communales	828.500.—	828.500.—
		4.502.482,65
Subventions versées en 2009		- 1.058.530,95
Fortune du fonds au 31.12.2009		3.443.951,70

Bureau des acquisitions de terrain et des affaires juridiques

Les activités du bureau des acquisitions de terrains et des affaires juridiques ont été en 2009 dans la continuité des années précédentes et se sont réparties entre:

- les questions traitant de marchés publics et en particulier le suivi de la nouvelle plateforme nationale de gestion des appels d'offres SIMAP 1+;
- les abonnements résultant de la construction des tronçons de la N5 entre Areuse et Bevaix, de la H20 entre les Eplatures et le Haut-du-Crêt, de la H10 – Evitement de Corcelles, ainsi que d'autres plus petits projets de corrections ou d'améliorations routières;
- diverses ventes et acquisitions au fur et à mesure des besoins;
- le traitement des affaires juridiques dans lesquelles le SPCH est concerné.

Signalisation, circulation, trafic, contrôle des remontées mécaniques

Les campagnes annuelles de comptages de trafic se sont déroulées normalement. L'édition et la distribution des documents de synthèse relatifs à ces comptages ont été faites essentiellement sous forme électronique. Un plan de synthèse des charges de trafic sur les routes cantonales est disponible sur le site internet de l'Etat (www.ne.ch/spch).

Comme chaque année, les inspecteurs de l'Organe de contrôle du Concordat Intercantonal sur les Téléphériques et les Téléskis (CITT) ont procédé à l'inspection des installations de remontées mécaniques. Ainsi, en 2009, 10 téléskis, 3 minitéléskis et une piste de luge ont fait l'objet de ces contrôles. En général, leur état et leur fonctionnement satisfont aux conditions de sécurité. Notre service participe à ces inspections et en assure le suivi administratif.

Les services de la signalisation routière ont été requis à de nombreuses reprises par les communes, les commissions scolaires ou de circulation, associations de quartier et les privés, pour études ou conseils avec visions locales. 182 arrêtés communaux concernant la signalisation sur domaine public et 51 sur domaines privés ont été examinés et approuvés. En outre, 7 décisions formelles en matière de circulation routière ont été prises par l'ingénieur cantonal.

Suite à la mise sur pied de la Police neuchâteloise, la quasi-totalité des communes ont déjà intégré leur police locale au sein de la Police neuchâteloise. Or, certaines prestations de police, tout particulièrement le contrôle et la surveillance de la signalisation temporaire de chantier, ne sont pas assurées par la Police neuchâteloise. Les communes ont donc été invitées à nommer un responsable communal pour cette activité. Ces personnes ont été formées spécifiquement en la matière par l'inspecteur de la signalisation et circulation routière. Le service des parcs et promenades et des espaces verts de la ville du Locle, soit 17 personnes appelées à travailler sur ou à proximité des chaussées, a bénéficié de ce cours. D'autres cours seront organisés en 2010 pour cette formation spécifique.

Une collaboration étroite et fréquente a été maintenue avec les directions locales de chantiers, la Police neuchâteloise et les services communaux pour l'élaboration et la mise en place des signalisations de chantiers ou des signalisations horizontales et verticales définitives de secteurs terminés.

Dépenses relevant des comptes de fonctionnement

Seules les rubriques comptables nécessitant des explications ou un développement sont reprises et détaillées ci-après:

Machines et équipements (4053.311.000)

Cette rubrique prend en compte les frais d'acquisition des machines et véhicules des trois divisions d'entretien des routes, ainsi que du garage de l'Etat à Vauseyon. Les dépenses imputées ici se répartissent de la façon suivante:

Signalisation routière	12.425,95
Equipement des divisions d'entretien et du garage	346.355,70
Equipement divers	38.218,35
Total	397.000.—

Electricité routes et tunnels (4053.312.400)

Cette rubrique comprend les coûts d'énergie pour l'éclairage des routes, mais surtout des tunnels, ainsi que la ventilation des tunnels. Les frais d'éclairage des tunnels varient d'une année à l'autre, en fonction notamment des conditions d'ensoleillement. Les dépenses imputées sur ce compte se répartissent de la façon suivante:

Eclairage des carrefours divisions I à III	2.925,55
Eclairage des tunnels des routes cantonales	509.777,50
Total	512.703,05

Carburants (4053.313.010)

Cette rubrique prend en compte toutes les dépenses concernant les carburants pour l'ensemble du parc des véhicules d'entretien des routes cantonales. Les dépenses imputées sur ce compte s'élèvent à 404.622 fr. 70.

Année	Nombre de km parcourus par les véhicules d'entretien des routes	
	2008	2009
Véhicules légers	841.956	862.058
Véhicules lourds	143.522	154.545
Totaux	985.478	1.016.603

Pour les véhicules lents tels que les balayeuses, chasse-neige, fraiseuses, ainsi que les machines de chantier, c'est le nombre d'heures de fonctionnement qui est représentatif de la consommation du carburant diesel. La statistique concernant ces types d'engins est donnée ci-après pour ces deux dernières années.

Année	Nombre d'heures de fonctionnement des véhicules lents et des machines de chantier	
	2008	2009
Véhicules lents et machines de chantier	8.147	10.117
Fraiseuses à neige	621	1.370
Totaux	8.768	11.487

Année	Quantités de carburants consommées	
	2008	2009
Véhicules lents et machines de chantier	11.586	12.335
Fraiseuses à neige	223.553	251.826

Matériel véhicules, radio, outillage (4053.313.030)

La mission principale du garage de l'Etat est la maintenance du parc de véhicules et de machines de notre service, mais également les réparations et les révisions de cet inventaire comptant quelque 600 unités. Malgré un crédit extraordinaire octroyé en 2004, les moyens financiers à disposition ne suffisent pas à assurer un renouvellement régulier des véhicules et des machines des divisions d'entretien, ce qui explique les dépenses relatives à l'achat de petit matériel, d'outils, de produits de nettoyage, de pièces de rechange pour l'ensemble du parc des véhicules et machines des routes cantonales. Les dépenses imputées sur ce compte s'élèvent à 415.065 fr. 09.

Signaux et peinture (4053.313.400)

Les dépenses totales pour l'achat, la pose et le remplacement des signaux, glissières de sécurité, marquage des chaussées, etc. s'élèvent à 410.000 francs et se répartissent comme suit:

Signalisation verticale	152.809,85
Glissières	59.340,35
Signalisation horizontale	154.992,70
Signalisation cyclotourisme, entretien	11.398,95
Signalisation touristique, entretien	3.813,60
Signalisation due aux travaux routiers et matériel signalisation chantier	25.595,80
Divers	2.048,75
	410.000.—

La signalisation verticale a été entretenue, réparée et remplacée dans le cadre du programme annuel. Quelques sections de glissières de sécurité ont été remplacées ou complétées dans le cadre du programme d'entretien en favorisant, chaque fois que cela était possible, la pose de dispositifs de sécurité mixtes bois/métal. La pose d'un amortisseur de choc (36.848 fr. 70) à la sortie autoroutière de la H20 à Boudevilliers est l'investissement le plus important concernant les dispositifs de retenue.

Environ 50 t de peinture, soit 26 t de peinture à l'eau favorable à l'environnement, 17 t de peinture à solvant et 7 t en masse à deux composants, ont été utilisées, ainsi que 15 t de microbilles de verre qui ont été mélangées avec ces peintures, de manière à garantir la réflexion des marques la nuit ou par mauvaise visibilité. Il n'est malheureusement pas possible d'utiliser exclusivement les peintures à base d'eau, très intéressantes tant sur le plan écologique que dans le domaine de la santé des hommes qui utilisent ces produits, car le revêtement de la chaussée doit présenter une température minimale de 10° C et l'hygrométrie ne doit pas être trop importante pour assurer le séchage de la peinture. Or, il arrive fréquemment de devoir intervenir pendant des périodes totalement inadaptées pour l'application de la peinture routière, ceci pour des besoins de sécurité et principalement pour l'ouverture au trafic des chantiers, qui, eux aussi, se prolongent très tardivement en fin de saison.

Marchandises pour entretien des routes et ouvrages (4053.313.410)

Cette rubrique prend en compte toutes les dépenses relatives aux matériaux de construction utilisés lors des travaux de réparation et d'entretien exécutés par les cantonniers et autres personnes du SPCH. Les dépenses imputées à ce compte s'élèvent à 580.255 fr. 55.

Dégâts lors d'accidents (4053.313.420 et 4053.436.400)

Réparations dégâts lors d'accidents (4053.313.420)	130.000.—
Recettes dégâts lors d'accidents (4053.436.400)	344.018,85

La différence entre le coût des dégâts suite à accidents et les recettes y relatives provenant de la facturation aux assurances des dégâts occasionnés, s'explique par le fait que les charges en personnel, véhicules, engins et partiellement le matériel, sont comptabilisées sur les comptes généraux de traitement de personnel, caisse de pension, machines et équipements, etc. Dans les réparations effectuées, la part de main-d'œuvre est importante. Par ailleurs, les versements des assurances peuvent intervenir sur une autre période comptable que la réparation des dégâts.

Enfin, il est de plus en plus fréquent que les dégâts soient occasionnés par un inconnu. Dans ce cas, le Fonds national de garantie couvre la responsabilité civile pour les dommages causés en Suisse par des véhicules non identifiés ou non assurés, mais avec une franchise de 1000 francs (article 76 LCR et 52 OAV) par cas.

Entretien électromécanique des tunnels (4053.314.420)

La répartition par domaine des dépenses pour l'entretien courant et le dépannage des équipements électromécaniques nécessaires à l'exploitation et la sécurité des routes et tunnels cantonaux (H10, H20, RC 2125, ...) figure dans le tableau suivant:

Domaine d'activité	Contrat de maintenance	Entretien préventif et renouvellement	Entretien correctif et imprévus	Total
Energie	28.422,55	97.128,35	0.—	125.550,90
Eclairage	0.—	6.621,90	7.232,10	13.854.—
Ventilation	0.—	26.233,40	4.724,05	30.957,45
Signalisation	0.—	7.801,50	10.254,70	18.056,20
Détection et surveillance	1.128,40	28.903,35	68.574,05	98.605,80
Systèmes d'information	1.894,40	21.962,60	11.150,35	35.007,35
Locaux techniques	25.138,20	55.294,70	0.—	80.432,90
Divers	0.—	302.922,80	1.698,35	304.621,15
Total	56.583,95	546.868,60	103.633,60	707.086,15
	8%	77%	15%	100%

Le compte 4053.314.420 a bénéficié d'un crédit supplémentaire pour prendre en charge les prestations réalisées par la section électromécanique auparavant affiliée au SPCH et maintenant rattachée au CNERN (Centre neuchâtelois d'entretien des routes nationales).

Alimentation en énergie

Dans les tunnels des Gorges-du-Seyon, les batteries des onduleurs de deux petites centrales techniques, arrivées en fin de vie, ont été remplacées.

Le contrôle périodique des équipements de l'alimentation moyenne tension a été effectué dans le respect de la périodicité prescrite. Ces équipements sont en bon état et vieillissent normalement.

Dans le secteur Boudevilliers – Malvilliers, les installations électriques à basse tension de la H20 ont fait l'objet du contrôle périodique obligatoire selon l'OIBT. Celui-ci s'est soldé par l'obtention du rapport de sécurité.

Éclairage

Hormis la maintenance préventive usuelle et quelques dépannages, l'essentiel des travaux dans ce domaine ont été réalisés dans le cadre des budgets d'investissement (voir sous "Décrets du 21 mars 2001 et 2 novembre 2004, 11^e étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes et compléments).

Ventilation

A la suite de plusieurs dysfonctionnements, un examen approfondi a été entrepris sur l'ensemble des ventilateurs à jet équipant les deux tunnels des Gorges-du-Seyon. S'il a pu être remédié au problème rencontré, l'état des lieux effectué sur les 24 machines en présence a mis en évidence un état de vieillissement préoccupant, qui nécessitera une opération de maintenance majeure dans les années à venir.

Après une quinzaine d'années de service, les moteurs des ventilateurs axiaux des tunnels de La Vue-des-Alpes ont fait l'objet d'auscultations électrotechniques et vibratoires plus poussées qu'à l'accoutumée. Celles-ci n'ont révélé aucune anomalie particulière.

Signalisation

Le nombre élevé d'interventions de dépannage effectué dans ce domaine confirme le constat établi l'année précédente quant à l'état de vieillissement général avancé des équipements de signalisation variable.

L'évaluation des systèmes de guidage optique basée sur l'essai réalisé durant l'hiver a permis d'orienter le choix des balises installées en bord de chaussée dans le tunnel du Mont-Sagne (voir sous "Décrets du 21 mars 2001 et 2 novembre 2004, 11^e étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes et compléments).

Détection et surveillance

Dans les ouvrages souterrains de Boudevilliers, Malvilliers et les Hauts-Geneveys, le système de radio OUC a été modernisé et s'effectue dorénavant par diffusion à large bande sur 8 canaux. Par ailleurs, la qualité des images retransmises au système de surveillance vidéo étant devenue largement insuffisante, plusieurs caméras, installées en 1994, ont été remplacées par du matériel neuf.

Dans les tunnels des Gorges-du-Seyon, les équipements de mesure du vent (anémomètres), indispensables à l'asservissement de la ventilation et aux pompiers lors d'intervention en cas d'incendie, ont dû être remplacés.

Afin de disposer d'une meilleure traçabilité des travaux réalisés chaque année, un plan de maintenance pour la totalité des équipements du domaine est en cours d'élaboration. Ce document spécifie les actions de maintenance entreprises et assure l'enregistrement des résultats. Il sera complètement disponible à fin 2010.

Systèmes d'information

Compte tenu de son rôle essentiel sur le pilotage et le contrôle de tous les équipements, la maintenance du système d'information a été concentrée durant la fermeture estivale. Outre les travaux de maintenance ordinaires, la mise en service et les tests des différents équipements de secours commencés l'année précédente se sont poursuivis et achevés.

Câblage

Afin de remédier au vieillissement des tubes de protection des câbles posés dans l'espace trafic, matériel soumis à l'altération des matières plastiques, ainsi qu'aux fortes sollicitations mécaniques lors des lavages des tunnels, les mesures suivantes ont été entreprises: recouvrement des tubes par des profils en polyester, mise en place de plaques en acier inoxydable permettant la protection mécanique des boîtiers exposés aux équipements de lavage des tunnels, déplacement de diverses boîtes et canalisations alimentant des panneaux de signalisation hors de la surface lavée.

Locaux techniques

Suite au relevé d'état réalisé sur l'ensemble des monoblocs de ventilation l'année précédente, les filtres, les courroies, ainsi qu'une douzaine de moteurs électriques ont été remplacés sur les installations garantissant ainsi la ventilation des locaux techniques sis dans les tunnels de La Vue-des-Alpes.

La révision de la serrurerie des portes des locaux techniques, entreprise l'année précédente, s'est poursuivie en 2009.

Enlèvement de la neige et sablage (4053.314.430)

Le nombre de jours de neige enregistrés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds figure dans le tableau suivant et démontre que l'hiver 2008/2009 a été un hiver conséquent, d'où l'importance du montant final atteint:

Jours d'enneigement								
	Années	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Total
La Chaux-de-Fonds	2005/2006	6	15	7	8	11	6	53
Neuchâtel	2005/2006	2	4	3	3	5	1	18
La Chaux-de-Fonds	2006/2007	1	3	10	7	11	1	33
Neuchâtel	2006/2007	0	0	1	0	1	0	2
La Chaux-de-Fonds	2007/2008	7	10	7	3	10	4	41
Neuchâtel	2007/2008	2	0	0	0	2	0	4
La Chaux-de-Fonds	2008/2009	12	17	6	18	18	10	81
Neuchâtel	2008/2009	7	11	6	14	14	7	59

Les dépenses pour l'enlèvement de la neige, le sablage et l'épandage de fondants chimiques s'élèvent à 1.919.860 fr. 45 qui se répartissent comme suit :

Enlèvement de la neige et sablage	1.845.054,45
Achat de couteaux pour lames de chasse-neige	49.379,15
Frais divers	25.426,85
Total	1.919.860,45

Entretien mobilier, machines, équipement (4053.315.000)

Cette rubrique comprend tous les frais de réparation des machines et véhicules par des ateliers et garages tiers. Les dépenses de cette année se montent à 109.997 fr. 75.

Le parc d'équipements utilisé pour l'entretien des routes cantonales ainsi que de l'autoroute est composé des éléments suivants:

Type d'équipement	Nombre de machines et véhicules		
	RC	CNERN	Total
Véhicules légers	47	17	64
Véhicules lourds	15	12	27
Balayeuses	3	1	4
Lames et ailes à neige	61	15	76
Fraiseuses autotractées et portées	12	5	17
Saleuses tractées et portées	35	12	47
Remorques	58	21	79
Ligneuses (machines à peindre)	3	0	3
Machines de chantier lourdes	47	6	53
Machines de chantier légères	29	1	30
Machines de fauchage	22	6	28
Engins divers	196	46	242
Totaux	528	142	670

Entretien des berges et travaux d'art (4053.314.405)

Le début de l'année 2009 a été marqué par les conditions climatiques rigoureuses qui ont frappé le canton. Suite aux intenses chutes de neige survenues en janvier et février, le bureau des ouvrages d'art et de l'économie des eaux (BOAE) a réagi en mandatant, dès que cela s'est avéré possible, des travaux forestiers visant à libérer le gabarit hydraulique des cours d'eau cantonaux. En effet, l'accumulation de flottants (branches cassées, troncs, etc.) agit comme une retenue qui, lorsqu'elle cède sous la pression de l'eau, est susceptible de provoquer de dangereuses inondations charriant toutes sortes de matériaux mobilisés par l'onde.

Dès le printemps, les travaux d'entretien (élagages) et de réfection de berges ont repris. En parallèle, le BOAE s'est attaché à parachever la cartographie des dangers naturels liés à l'eau et à développer les projets cantonaux de protection contre les crues et de revitalisation de cours d'eau.

En dernier lieu, il convient de relever qu'avec l'arrivée au service de l'aménagement du territoire (SCAT) du nouveau géologue cantonal et l'avènement du plan directeur cantonal 2010, de nouvelles et fructueuses synergies se sont développées entre le BOAE et le SCAT concernant la vaste problématique des dangers naturels.

Les paragraphes ci-dessous font état des principales dépenses liées aux activités du BOAE, section "économie des eaux", sur l'année 2009.

Arbres et branches dans l'Areuse, La Vaux et Le Seyon

Suite aux importantes chutes de neige survenues essentiellement le 31 décembre 2008, de nombreuses branches et troncs cassés par le vent et le poids de la neige ont terminé leur course dans les lits des rivières. Afin de limiter les risques d'embâcle, le BOAE a commandé des travaux de désobstruction ponctuelle et d'évacuation d'un nombre considérable d'arbres cassés ou déracinés. Parfois, les difficultés d'accès ont rendu les opérations délicates et acrobatiques, ce qui fut notamment le cas dans les Gorges du Seyon.

Curage du Bied de La Brévine

Suite à des problèmes d'écoulement et de débordements signalés par la commune de La Brévine, des travaux de curage ont été effectués dans le cours d'eau "Le Bied", qui ont nécessité la mise en décharge des matériaux excavés. Le fond du lit, envahi par de la vase et de la végétation, a été curé alors que les berges, pour des raisons faunistiques et floristiques, n'ont été que très légèrement assainies.

Curage de la Morte

Des travaux de curage ont été opérés dans la rivière "La Morte" aux Verrières sur une longueur de 1200 m jusqu'à la frontière française. Cette intervention visant à éliminer la végétation et la vase, représentait la deuxième et dernière étape des travaux débutés en 2008. Ce cours d'eau long de 2.5 km possède une très faible pente, ce qui rend son écoulement particulièrement sensible. Cette intervention comprenait également des travaux de remise en état de divers champs mis à mal l'an dernier, ainsi que l'évacuation en décharge de tous les matériaux extraits.

Entretien des berges du Bied du Locle

La prolifération de la végétation dans le cours d'eau du "Bied du Locle" a conduit à un encombrement important du dégrilleur situé à l'entrée de la mise sous terre au Col-des-Roches. Ce cours d'eau, essentiel à l'écoulement des rejets de la STEP, alimente une turbine électrique exploitée par VITEOS située en amont de la rivière "La Rançonnière". Dans le cadre de l'entretien des berges, le BOAE a fait procéder au fauchage et à l'évacuation de la végétation.

Le Buttes, remise en état des terrains voisins

Suite aux travaux de réfection d'un seuil sur Le Buttes réalisés en 2008, une remise en état du terrain agricole voisin s'est révélée nécessaire, les machines y ayant tracé d'importantes ornières.

Seuils des Esserts et vanne du Vivier

Aux Esserts, à Boudry, il a été nécessaire d'évacuer des branches et divers déchets pris dans les aiguilles de protection situées à l'amont des vannes en berge gauche de l'Areuse. La vanne qui régule le Vivier a nécessité l'intervention d'une entreprise spécialisée suite à une panne.

Travaux de réparation et de renforcements

Barrage des Esserts, intervention subaquatique

Le blocage d'une vanne par des blocs de pierre a nécessité une intervention d'urgence de la part d'un plongeur.

Inspection des rives du lac de Neuchâtel par voie lacustre

Afin d'établir l'inventaire et l'urgence des travaux de réparation à réaliser sur les rives du lac entre Auvernier et St-Blaise, une inspection des enrochements par voie lacustre a dû être réalisée.

Réparation du mur de séparation des ruisseaux, Vivier

Le muret de séparation en béton situé sur le Vivier au lieu-dit "la Poissine du Milieu" était fortement dégradé et menaçait de s'effondrer, ce qui aurait eu pour conséquence d'assécher un des bras du Vivier. Une réparation du muret a été effectuée au mois de juillet 2009.

Réparation de murs le long de l'Areuse à Fleurier

De nombreuses portions de murs en maçonnerie le long de l'Areuse à Fleurier ont fait l'objet d'une réparation. Ces délicats travaux ont nécessité ponctuellement le démontage et la remise en place de blocs de pierre.

Participation cantonale à la II^e Correction des eaux du Jura

Comme chaque année, le canton s'est acquitté de son dû auprès de la Commission de la deuxième correction des eaux du Jura (CEJ). Il est à noter que la II^e CEJ finance intégralement les mesures de protection contre les crues de la Thielle et de la Vieille-Thielle. Le chemin de halage a été rehaussé en 2008 sur trois zones jusqu'à la cote altimétrique de 431 m. Cette année, les travaux ont consisté à rehausser deux zones de berges de la Vieille-Thielle sises sur les communes de Cressier et du Landeron.

Exploitation et entretien des stations hydrométriques

La mise en place du réseau de stations hydrométriques cantonal s'est poursuivie en 2009. Ainsi, le choix des sites à aménager a été affiné et validé par la Plateforme EAUX. Les travaux d'aménagement des sites ont débuté dans le courant du deuxième trimestre. Chaque station hydrométrique, également munie d'un pluviomètre, a été intégrée dans six sites différents en tenant compte des particularités locales (régime hydraulique, morphologie, écologie, etc.). Cette étape a nécessité une collaboration étroite avec des hydrologues et des entreprises spécialisées.

Actuellement, un long travail de calibrage, seul garant de données fiables et exploitables, est en cours. Il se poursuivra au moins encore en 2010. Dans l'intervalle, les données relevées (hauteur d'eau, température de l'eau et pluviométrie du site) depuis la mise en service sont récoltées et envoyées par messagerie téléphonique, stockées sur un serveur dédié mis à disposition par le SIEN et gérées au sein du BOAE. En parallèle de l'installation des six stations de mesures, un site "Veille hydrologique" a été créé en collaboration avec le SIEN. Ce site, consultable par tous sur le site public du SPCH, permet de visualiser en temps réel les données mesurées par chaque station. A noter que les valeurs actuellement consultables sont dépourvues de foi publique.

Frais divers

Comme à l'ordinaire, cette rubrique budgétaire regroupe les cotisations aux associations de navigation suisse et cantonale, aux frais de gestion et d'exploitation des limnigraphes et vannes des seuils de l'Areuse et du Lac des Taillères.

Répartition des dépenses

Les dépenses totales imputées à la rubrique 4053.314.405 se présentent comme suit:

Entretien berges et travaux d'art	291.952,20
Travaux de réfection et de renforcements	33.102,65
Participation cantonale à la II ^e CEJ	140.289,—
Exploitation et entretien des stations hydrométriques	31.015,85
Frais divers	9.961,25
Total	506.320,95

Renforcement, reconstruction de routes, renouvellement de couches d'usure (4053.314.410)

Cette rubrique contient les travaux d'entretien courant des routes exécutés par des entreprises et des sociétés spécialisées, travaux qui comprennent également la campagne de remplacement des revêtements routiers. Les dépenses y relatives se répartissent de la façon suivante:

Purge de parois rocheuses et consolidation de talus	485.367,20
Réparation de chaussées, canalisations, banquettes	3.218.442,05
Total	3.703.809,25

Auscultation et évaluation de l'état des chaussées

Le choix et la planification des mesures d'entretien des chaussées, normalisés sur le plan suisse depuis 1998 (SN 640 730b), sont basés sur le relevé et l'évaluation de l'état des routes. Notre canton réalise des auscultations régulièrement depuis de nombreuses années. Dans la mesure où l'ensemble du réseau a fait l'objet de mesures entre 2006 et 2008, la campagne d'auscultation 2009 n'a pas porté sur l'aspect visuel (I1), la planéité longitudinale (I2) et la planéité transversale (I3 / ornières). Par contre, la portance (I5) a été mesurée sur 81.6 km au total dont 38.9 km de route principale H10, mesurés dans un sens seulement par mesure d'économie.

Recensement des données des documents relatifs à l'évacuation des eaux des chaussées

Le service procède depuis 1997 au recensement, au classement et à la mise à jour des documents existants relatifs à l'évacuation des eaux de chaussées, ceci pour l'ensemble des routes cantonales. Cette activité se poursuit dans le but de créer, à moyen terme, une banque de données informatisée qui pourrait être disponible sur le guichet cartographique du SITN. En plus des besoins propres du service, ces documents sont souvent demandés par les mandataires des communes établissant les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE).

Tableaux de synthèse

Le décompte des surfaces de chaussées a été augmenté des nouvelles surfaces et longueurs découlant des travaux réalisés durant l'année 2009. Par contre, l'autoroute A5 ne relevant plus de la responsabilité du canton, les longueurs et surfaces de cet ouvrage ont été retirées du présent

décompte. Les surfaces indiquées ci-dessous correspondent à l'ensemble des chaussées, routes cantonales et routes communales entretenues par le SPCH.

Les données concernant ces nouveaux revêtements posés en 2009 seront intégrées dans la base de données STRADA au printemps 2010.

Types de revêtements	Surface au 31.12.2008 en m²	Modifications en 2009	Surface au 31.12.2009 en m²
Revêtements superficiels	550.910	-8.510	542.400
Enrobés minces à froid	144.010	19.100	163.110
Enrobés minces à chaud (microbéton et ACVTL)	95.745	0	95.745
Tapis conventionnels AC	1.784.933	-8.475	1.776.458
Macrorugueux AC MR	287.965	1.701	289.666
Splittmastixasphalte SMA	62.022	0	62.022
Drainants PA	16.028	-1.200	14.828
Absence de couche d'usure, AC T / AC B	411.229	-534	410.695
Béton	2.206	0	2.206
Asphalte coulé MA	12.710	0	12.710
Total	3.367.758	2.082	3.369.840

Longueurs et surfaces

	Longueur [m]	Surfaces [m²]
Routes cantonales principales sans bretelles	105.021	1.068.475
Routes cantonales secondaires sans bretelles	327.731	2.205.342
Bretelles des routes cantonales	13.381	77.993
Routes communales entretenues par l'Etat	3.311	18.030
Longueur totale du réseau routier entretenu par l'Etat	449.444	3.369.840

Travaux réalisés

RC 2226 – La Combe des Mulets

Ce tronçon de route construit en remblais montrait depuis de nombreuses années des signes d'instabilité. Les travaux exécutés ont consisté à limiter les apports d'eau de surface en canalisant les eaux de ruissellement par des cunettes, exécuter un rabattement de l'eau à l'amont de la route par drainage amont et traversée profonde et exécuter un remblai drainant à l'amont.

RC 149 – Le Prévoux

Ce tronçon de route subissait depuis un certain temps des mouvements suffisamment importants pour justifier une confortation de la chaussée et un rabattement de la nappe. Une paroi microberlinoise a été réalisée avec des ancrages passifs et une tranchée drainante.

H10 – Rochefort – Prise Imer

Un enrobé coulé à froid (ECF) a été appliqué, afin d'améliorer la rugosité de la couche de roulement après un léger rabotage pour supprimer l'excédent de bitume résultant des rhabillages précédents. Longueur de l'intervention 3130 m pour une surface de 19.850 m².

RC 1357 – Boudevilliers village

Cette chaussée traversant Boudevilliers a nécessité une reconstruction totale (fondation et couches de béton bitumineux) entre le giratoire du Battoir et le carrefour de la rue du Collège. Deux trottoirs avec rétrécissement de la chaussée pour améliorer la sécurité des piétons ont aussi été construits. Une réfection de surface de la chaussée a été exécutée depuis le carrefour de la rue du Collège jusqu'à celui de La Jonchère par un rabotage de chaussée et l'application d'une couche de liaison. Le trottoir sud a été prolongé jusqu'au carrefour du Temple. Un revêtement macrorugueux a été appliqué en couche de surface, afin d'abaisser le niveau sonore sur l'ensemble des surfaces rénovées, soit depuis le carrefour du Collège jusqu'à celui de La Jonchère. La longueur de cette intervention représente 157 m pour la partie reconstruite et 342 m pour la partie rénovée, soit au total 499 m pour une surface de 3273 m².

RC 1357 – Village de Fontaines

Les travaux de réfection totale de chaussée commencés en 2008 ont repris en mars 2009, après une première tentative en janvier stoppée par l'hiver. La commune de Fontaines a, dans le même temps, profité des travaux pour installer le séparatif et renouveler ses conduites. La couche d'usure est constituée d'un revêtement macrorugueux afin d'abaisser le niveau sonore. Une part de l'application de ce revêtement a été prise en charge dans le cadre de la convention-programme RPT 06 "Protection contre le bruit et isolation acoustique". Pour notre intervention d'une longueur totale de 242 m, ce sont 2114 m² de chaussée qui ont été rénovés.

RC 1002 – Cortailod – Le Potat

Les travaux de renforcement de chaussée débutés en 2008 ont été achevés par la pose de la dernière couche de renforcement posée après la création d'un marchepied situé à l'extrémité est du tronçon. Ce sont 4240 m² de chaussée qui ont été rénovés pour une longueur totale de 660 m. Ces travaux ont bénéficié d'une participation financière de 80.000 francs de la part de la route nationale, puisque le mauvais état de la chaussée était en partie dû au fort trafic de camions accédant à la zone de stockage des Tolayes occasionné par les travaux A5.

RC 2330 – Route de la Combe Girard au Locle

La chaussée a été totalement reconstruite (fondation et couches de béton bitumineux) depuis la rue Girardet (H20) jusqu'au raccord des travaux réalisés en 2002 en direction de La Sagne 350 m plus loin. Les premiers 95 m du côté de la rue Girardet ont été recouverts d'un revêtement macrorugueux pour des raisons acoustiques et le solde, soit 260 m, par un AC 11S en couche de surface. Ce sont 2365 m² de chaussée qui ont été rénovés.

RC 149 – Les Sagnettes – Haut des Sagnettes

La couche d'usure a été remplacée par un tapis AC 11S après rabotage de la couche en place. Préalablement, la superstructure a été renforcée par la mise en place d'une natte métallique sur les deux tiers de la surface. La longueur de l'intervention a été de 755 m pour une surface de 4465 m².

RC 1356 – Dombresson – Le Faubourg

La chaussée a été totalement reconstruite (fondation et couches de béton bitumineux) sur 440 m pour une surface de 3370 m². Dans le même temps, la commune de Dombresson a fait remplacer la conduite d'eau et construire un marchepied en bord nord de chaussée, dans la prolongation du trottoir situé devant l'arrêt de bus. Débutés à fin septembre, ces travaux n'ont pas pu être achevés

en 2009. Le solde, soit la pose de la couche d'usure, a été reporté en 2010 pour que cette application puisse être réalisée par des températures acceptables.

RC 149 – Le Cerneux-Péquignot – Les Etages

La chaussée a été élargie à 7 m et renforcée par l'application d'un AC 11N de 5 cm d'épaisseur. Préalablement, des travaux d'assainissement de fondation ponctuels et un reprofilage général ont été réalisés. La longueur du tronçon est de 635 m pour une surface de 3510 m².

RC 171 – Côte de Rosière

Le bord de route a été refait et les gabions soutenant le bord de chaussée et ayant glissé suite à la poussée d'eaux souterraines ont été remis en place. La longueur de l'intervention a été de 4,5 m pour une surface routière de 8 m².

Corrections de routes et assainissements d'ouvrages d'art (4053.314.440)

Les dépenses réalisées sous cette rubrique correspondent à l'entretien des ponts, des tunnels et des murs de soutènement.

RC 1162 – Pont sur le Vaux à Lignièrès

Cet ouvrage enjambant le Vaux a été construit en 1969 et n'a bénéficié, depuis lors, que d'un changement de revêtement en 1982. Les poutres de bord préfabriquées présentaient de nombreux éclatements de béton dus à la corrosion des armatures. Ces parties d'ouvrage très exposées aux gel et sels de déverglaçage servent de support au dispositif de retenue des véhicules, jouant ainsi un rôle primordial dans la sécurité. En plus du remplacement de ces bordures par des éléments monolithiques, deux nouveaux joints de chaussée ont été réalisés aux extrémités du pont. Les anciennes barrières ont été remplacées par des glissières de sécurité conformes aux normes actuelles. Ces travaux, réalisés par demi-chaussées, ont permis de rénover complètement l'étanchéité du pont ainsi que son revêtement.

RC 1162 – Murs et passage inférieur CFF au Landeron

Ce pont ferroviaire en béton armé construit en 1971 enjambe la RC 1162 "Le Landeron – Lignièrès". Les murs d'ailes, de culées et, dans une moindre mesure, l'intrados du tablier présentaient des éclats de béton dus à l'oxydation des aciers d'armature. Les parties inférieures des murs contenaient également un fort taux de chlorures. Ces travaux ont consisté à hydro-démolir les parties endommagées ou contaminées par des chlorures. Les surfaces ainsi dégagées ont été ragréées au moyen d'un mortier spécifique. Celui-ci a été recouvert d'une peinture de protection. L'entreprise CFF a participé financièrement à près de 50% du montant final de l'intervention, conformément à la convention du 25 juin 1971.

H10 – Pont de la Roche

Les inspections périodiques ont mis en évidence une évolution de l'état de cet ouvrage. Des sondages ont été effectués afin d'anticiper un éventuel problème structurel majeur. Les résultats de ces investigations ont été utilisés dans le cadre d'une vérification statique.

H10 – Murs de soutènement après le Contour de la Mort

Pour pouvoir réaliser des travaux de confortation de talus entre Jougne et le canton de Vaud, la douane de Vallorbe a été fermée aux camions pendant 12 semaines. Ceci a eu pour effet un report important du trafic poids lourd sur l'axe H10 les Verrières - St-Sulpice - Fleurier. Le nombre de camions circulant sur cet axe cantonal a été multiplié par trois pour atteindre environ 9% du trafic total. Soumis à ces contraintes, les murs en maçonnerie qui soutiennent la chaussée au-dessus de St-Sulpice ont subi des dégâts importants. Des pierres se sont détachées non seulement de la

partie supérieure, mais également à la base des murs. Les fissures aperçues dans le revêtement routier par un cantonnier ont nécessité une intervention d'urgence pour sécuriser certaines zones fortement endommagées et renforcer les parties dégradées. Profitant de cette intervention, trois trous de minage en mauvais état ont été murés cent mètres plus haut à titre préventif.

RC 149 – Haut de Noirvaux

Non loin de la frontière vaudoise sur la route cantonale Buttes – Sainte-Croix, un mur de soutènement en pierre naturelle soutenant la RC 149 a été assaini. Plusieurs cavités importantes engendrées par la chute de pierres maçonnées ont été remplies de béton. Les joints entre les pierres ont été refaits si nécessaire et un affouillement constaté en pied de talus, à l'extrémité aval de ce mur, a été comblé à l'aide de blocs de pierre.

RC 149 – Pont sur la Dénériaz

Le parapet ouest en maçonnerie de pierres naturelles a été réparé. Vingt ans après sa construction, le gel et le dégel avaient complètement fusé le mortier qui solidarisait les pierres du couronnement du mur.

RC1162 – Pont de St-Jean

Le pont de St-Jean, construit en 1969, est propriété pour moitié chacune des cantons de Berne et Neuchâtel qui se répartissent à part égale les dépenses liées au suivi et à l'entretien de cet ouvrage. Les travaux de réfection entrepris sur ce pont par le canton de Berne ne sont pas encore terminés. En 2009, le canton de Neuchâtel a versé un acompte sur les travaux déjà engagés.

RC 168 – Maison Monsieur – Premier tunnel de la Rasse

Le samedi 28 novembre 2009, une automobiliste française a reçu un bloc de rocher sur son pare-brise à l'entrée du premier tunnel de la Rasse. La voiture a subi d'importants dégâts. Après une vision locale, il a été décidé de fermer la route afin de sécuriser la zone. Des travaux de purge et de renforcement des portails et de la voûte du tunnel ont été nécessaires entraînant une fermeture de cet axe jusqu'au 10 décembre. Les zones les plus fracturées ont été recouvertes d'un treillis en acier et de béton projeté. Afin de soutenir cette structure, une vingtaine de clous ont été mis en place par forage. Ces travaux ont, une fois de plus, mis en évidence la mauvaise qualité de la roche dans ce secteur.

RC 169 – PI CMN Bas-des-Frêtes

Ce pont situé sur la route "Col-des-Roches – Les Brenets", enjambe une ligne ferroviaire. Le contrôle statique de cet ouvrage datant de 1965 par un bureau d'ingénieurs, a mis en évidence un risque de rupture des parapets en cas de choc. Pour y remédier et en attendant une éventuelle réfection de ce pont, il a été décidé de poser des éléments de type "vario-guard" de chaque côté de l'ouvrage. Il est à signaler qu'il n'est pas impossible que les TRN suppriment cette ligne ferroviaire à terme. Bien que provisoires, ces éléments de retenue ont une durée de vie importante, sont réutilisables et permettent d'obtenir une sécurité suffisante.

Valangin – Le Sorgereux

Le SPCH a participé à la construction, par la commune de Valangin, d'un trottoir le long de la RC 2274 entre Valangin et Le Sorgereux (route de la Sauge). Ces travaux, pour lesquels la commune a publié, le 13 juin 2008, un appel d'offres en procédure ouverte, ont débuté à fin août 2008 pour prendre fin à mi-juin 2009. La route cantonale, fermée à cette occasion, n'a été rouverte à la circulation qu'après la réalisation de travaux complémentaires entrepris dans le cadre du traitement des eaux usées, soit à la fin du mois de juillet 2009.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent aux coûts engendrés par la modification du projet retenu intégrant la construction d'un mur supplémentaire nécessaire à la tenue de la route cantonale, ainsi qu'aux divers travaux d'aménagement qui lui sont liés.

Répartition des dépenses

Les dépenses totales imputées à la rubrique 4053.314.440 se présentent comme suit:

Corrections de routes	32.977,80
Entretien de ponts	446.581,85
Auscultation d'ouvrages	25.234,70
Entretien de murs et tunnels	247.795.—
Laboratoires routiers	8.107,20
Acquisitions	3.640.—
Divers	6.163,65
Total	770.500,20

Mandats, expertises, études (4053.318.000)

Ce chapitre décrit les prestations des bureaux d'études et de géomètres, des notaires, des laboratoires d'essais de matériaux, ainsi que les frais pour des prestations d'auscultation des chaussées des routes cantonales par des mandataires spécialisés.

Etudes routières

Un nombre restreint de mandats ont été adjugés à des prestations externes pour des études de stabilisation d'un tronçon routier sur la RC 149 et pour le réaménagement de la traversée du Bourg de Corcelles, suite à l'ouverture au trafic de son évitement en été 2008. Une étude a également été menée pour la réalisation de silos à sel au centre d'entretien de Couvet.

Inspections et conseils de géologues

Chaque année, au printemps, les différentes zones sensibles faisant l'objet d'un suivi géologique sont inspectées. Il s'agit du massif de La Clusette, ainsi que de plusieurs zones instables en haut et en bas des Gorges de l'Areuse.

Surveillance et inspection des ouvrages d'art

Sur notre réseau routier, le contrôle systématique de chaque pont est effectué tous les cinq ans (inspection principale). Les ouvrages au bénéfice d'équipements de contrôle (altimétrie, planimétrie) sont également relevés régulièrement. La fréquence de ces contrôles peut être réduite ou augmentée selon le comportement observé.

Outil d'inspection des murs de soutènement

L'inventaire des murs de soutènement a été initié au printemps 2009. Grâce à l'acquisition d'un logiciel informatique, un nombre important d'ouvrages a été saisi. En 2009, le logiciel a été adapté aux besoins spécifiques du canton de Neuchâtel. Une modification supplémentaire du programme a permis de récupérer automatiquement d'anciennes données informatiques, évitant ainsi une saisie manuelle fastidieuse et souvent source d'erreurs.

Relevés géométriques et géotechniques

Plusieurs ouvrages ont fait l'objet d'un contrôle des mouvements et déformations de la part de mandataires spécialisés. Ces contrôles entrent dans le cadre du suivi régulier des ouvrages d'art.

Résistance des ouvrages aux séismes

Trois bureaux d'ingénieurs ont été sollicités pour évaluer la sécurité parasismique de 46 ponts. Cette première phase d'évaluation, réalisée selon les directives de l'OFROU, permet d'effectuer un tri rapide entre les ouvrages ne présentant aucun risque et ceux nécessitant un examen approfondi. Seuls les ouvrages considérés comme critiques seront analysés de manière plus approfondie lors d'une deuxième phase. Le pont sur la Vallée du Seyon (Valangin), le viaduc sur La Sorge (Valangin) et le Grand Pont de La Chaux-de-Fonds, pour ne citer que quelques exemples, appartiennent à cette dernière catégorie.

RC5 – Viaduc de Boudry

Le 18 mars 2009, le service technique de la Commune de Boudry a signalé plusieurs fissures dans un mur situé sous le viaduc de Boudry. Ce mur, qui sépare deux garages utilisés par les pompiers, se trouve également entre deux tronçons du viaduc eux-mêmes séparés par un joint de dilatation. Une inspection approfondie du joint a montré que ce dernier était obstrué par un amas de béton/mortier empêchant ainsi localement la dilatation du pont. La démolition et l'évacuation de ce corps étranger sont délicates compte tenu des difficultés d'accès et du manque de place. Un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour déterminer les causes du problème puis la méthode d'exécution la plus adaptée pour remédier à ce dysfonctionnement.

H10 – Pont de la Roche

Cet ouvrage a été réalisé en 1966 lors de la construction de la H10. Le tablier du pont est biais et présente d'importantes fissures survenues depuis plusieurs années déjà. Les inspections périodiques ont mis en évidence une évolution de son état et de son comportement. Des sondages ont été nécessaires afin d'anticiper un éventuel problème structurel majeur. Ainsi, une vérification statique avec modélisation en 3D a été mandatée à d'un bureau spécialisé. Dans l'intervalle, des relevés géométriques mensuels ont permis de suivre l'évolution des déformations de cet ouvrage.

H10 – PS de la Tranchée-Verte à Boveresse

Suite au concept d'intervention établi en 2008, un projet d'intervention a été mandaté. Les études réalisées en 2009 montrent que le remplacement des appuis initialement prévu s'avère finalement trop coûteux et trop risqué par rapport aux avantages escomptés, ceci essentiellement en raison de la conception plutôt ancienne de l'ouvrage ne prévoyant pas le changement de tels éléments.

H10 – Viaduc du Crêt-de-l'Anneau

Les tassements de la culée côté Travers, mesurés régulièrement, montrent que le phénomène d'affaissement est loin d'être stabilisé. En raison de la sensibilité de cet ouvrage, un relevé géométrique est réalisé tous les ans.

H10 – Murs et Tunnel de La Clusette

Le passage de La Clusette comporte un tunnel ainsi que 10 ouvrages de soutènement dont 4 sont ancrés (tirants d'ancrage actifs et passifs). Tous ont été construits au début des années 70. Aucun assainissement ou renforcement n'a été effectué depuis leur construction.

Le tunnel présente de graves problèmes de venues d'eau et doit se contenter d'équipements électromécaniques vétustes, obligeant l'Etat à prévoir à court terme d'importants travaux de réfection pour y garantir la sécurité des usagers. Des sorties de secours devront être aménagées pour respecter les directives de sécurité standardisées aujourd'hui.

Les ancrages des murs de soutènement doivent être contrôlés par des moyens lourds et onéreux.

Les montants engagés en 2009 ont permis de compléter les informations relatives à ces ouvrages et de constituer la liste des contrôles supplémentaires nécessaires à l'établissement de concepts d'intervention à réaliser à partir de 2010. Un crédit d'étude sera sollicité à cet effet.

RC5 – PS CFF de Cressier

Cet ouvrage actuellement limité à 28 t se trouve sur l'itinéraire de déviation du trafic en cas de fermeture de l'autoroute entre Le Landeron et Cornaux. Cette situation étant problématique, une étude de variantes de renforcement, ainsi qu'un avant-projet de remplacement du tablier ont été mandatés. Les critères de faisabilité et de coût ont été intégrés. A ce stade, il apparaît clairement qu'un simple renforcement de la structure n'est pas économiquement et techniquement intéressant. La solution passera par un renforcement local des poutres principales et surtout par le remplacement du tablier par une structure beaucoup plus légère. Cette dernière solution doit être complétée par une exigence de l'Office fédéral des transports (OFT) qui impose une augmentation du gabarit d'espace libre des CFF. Le rapport de cette étude servira de base aux discussions devenues nécessaires entre l'Etat de Neuchâtel, l'OFT et les CFF pour définir la répartition des coûts qui devront être supportés par les parties.

RC 169 – Pont sur La Rançonnière

Ce pont en maçonnerie construit en 1858 a été renforcé en 1978 par une voûte en béton armé aujourd'hui passablement fissurée. Cette dernière repose sur un rocher consolidé par des ancrages. Plusieurs têtes d'ancrage, ainsi que les poutrelles de la plate-forme d'accès sont fortement corrodées. Afin de remplacer la structure endommagée et de renforcer les parties ancrées, un projet a été réalisé par un bureau d'ingénieurs qui a débouché sur un concept d'intervention. Des travaux devront être entrepris dès 2010.

RC 1161 – Grand-Pont de Cornaux

Suite à l'inspection réalisée en 2008, des investigations complémentaires ont été menées par un bureau spécialisé. Un projet d'intervention a été réalisé afin de réparer les dégâts importants constatés, non seulement sur les bordures extérieures au droit des joints de dilatation, mais également au niveau des poutres principales.

Expertise concernant le risque d'inondation de parcelles dans le cadre de demandes de permis de construire

La cartographie des dangers naturels liés à l'eau s'est achevée à la fin du mois de décembre 2009. Dans le cadre de demandes de permis de construire, des préavis ont été donnés, au cours de cette année, relativement à des dossiers qui touchaient des zones classifiées comme inondables par la carte indicative. Afin de se prononcer en l'absence d'une cartographie des dangers détaillée, et dans le souci de ne pas bloquer inutilement les promoteurs dans l'avancement de leurs projets, quelques études de détail à l'échelle des parcelles concernées ont été mandatées.

Campagnes de mesures des débits du Vivier

Dans le cadre de la réflexion quant au micro-turbinage du réseau hydrographique de la Basse-Areuse, le canton a cofinancé un mandat visant à mesurer les débits du Vivier et de ses tributaires. Le solde des honoraires a été pris en charge par la commune de Boudry, pilote du projet.

Réseau de stations hydrométriques

L'installation des stations hydrométriques du canton a nécessité de faire appel à un mandataire spécialisé. La diffusion au public des données mesurées par les stations a nécessité la création d'un site Internet par des informaticiens.

Areuse de Travers à Noiraigue – mesures inclinométriques

Dans le cadre des travaux de correction des berges de l'Areuse, un dispositif de contrôle avait été mis en place afin de s'assurer de la stabilité des installations en amont (chemin communal, ligne CFF, H10). Des mesures inclinométriques ont été effectuées en 2009 par un bureau spécialisé.

Mise en place de l'Unité territoriale IX

La mise en place de l'Unité Territoriale IX (UT IX), mandatée par l'OFROU pour l'entretien autoroutier de l'A5 entre Yverdon nord et Biemme ouest et entre Biemme-Boujean et Boncourt, a nécessité de mandater un bureau d'appui dans la mesure où cette UT IX est intercantonale et où les exigences de l'OFROU quant à la structure de cette entité et de l'offre de prestation remise nécessitent un gros travail de coordination et de synthèse.

Mandats divers

Il a été nécessaire de mandater deux consultants pour l'assainissement du système qualité, d'une part, et pour la mise en place d'une politique sécurité, d'autre part. Les forces disponibles au sein du SPCH ne suffisent pas à mener cet important travail.

Répartition des dépenses

Les dépenses totales imputées à la rubrique 4053.318.000 se présentent donc comme suit:

Etudes routières	55.354,—
Etudes et relevés des ouvrages d'art	269.878,90
Etudes et relevés d'ouvrages économie des eaux	28.729,05
Unité territoriale IX	22.536,70
Prestations des laboratoires routiers	120.321,05
Etudes d'impact	1.588,25
Accréditation et accompagnement LEAR	30.861,95
Prestations et frais d'informatique	148.174,65
Frais d'abornement et honoraires de notaires	5.193,80
Mandat divers	61.825,85
Mandat de la section électromécanique	2.487,50
Total	784.329,65

Extraction des graviers du lac (4053.410.420)

Pour la période allant de décembre 2008 à novembre 2009, l'extraction de gravier par dragage dans les zones situées à St-Aubin et Vaumarcus, effectuée par l'entreprise E. Bühler & Fils SA, a atteint un volume total de 214.785 m³, ce qui représente une recette nette de 924.434 fr. 65. Selon le principe d'échéance, la TVA retenue pour le calcul de la recette nette correspond à l'exercice 2008 et 2009.

Concessions hydrauliques (4053.410.430)

Le total des recettes provenant des diverses concessions de force hydraulique, d'hydrothermie, d'usage industriel, piscicole, agricole et de consommation publique s'est monté à 1.053.720 francs. La taxe perçue annuellement par la Confédération s'est élevée à 13.187 fr. 05. La recette nette

théorique de ce poste budgétaire se monte donc à 1.040.048 fr. 95, mais la recette effective n'est que de 640.048 fr. 95. En effet, le canton a prélevé, ces douze dernières années, un excédent de redevances à la Société électrique du Val-de-Travers (SEVT) pour l'utilisation de la force hydraulique. Une solution transactionnelle a pu être trouvée entre les parties qui se traduit par une restitution, par le SPCH, d'un montant de 400.000 francs, ainsi que par l'exonération de la redevance 2009, pour solde de tout compte.

Dépenses relevant des crédits d'investissements

Contrairement aux autres années, les tableaux récapitulatifs des dépenses liées aux différents crédits d'investissements, ainsi que les quelques tableaux de synthèse généraux ne sont plus intégrés au texte mais ont été regroupés à la fin du chapitre concernant le SPCH.

Projets et travaux économie des eaux

Correction de l'Areuse, de Travers à Noiraigue AL53.500.000-01

Travaux d'assainissement d'une parcelle riveraine de l'Areuse

Une partie des matériaux excavés lors des travaux d'élargissement de l'Areuse entre Travers à Noiraigue, exécutés dans les années 2002-2003, a été employée pour rehausser des terrains à proximité réalisant ainsi une mesure de protection contre les crues. Cependant, une parcelle privée ayant fait l'objet d'un rehaussement a dû être assainie à Travers. En effet, la qualité des matériaux de remblais utilisés s'est considérablement dégradée, laissant apparaître des zones stériles ou garnies de mousse qui ne pouvaient plus remplir leur fonction de pâture. Les travaux réalisés ont visé à améliorer la perméabilité du sol et à augmenter l'épaisseur de terre végétale.

Réfection des drainages à Crève-Cœur, Travers

Suite aux sondages effectués en 2008 pour localiser les dommages infligés au réseau de drainage lors des travaux de correction de l'Areuse susmentionnés, un bureau spécialisé a été mandaté afin de développer un projet de réfection de ce réseau.

Réfection des barrages de la Basse-Areuse, Pêcherie et Prés des Esserts-Grandchamps BU53.660.000-01

Les travaux de réfection des deux barrages de la Basse-Areuse ont été finalisés en 2008. En 2009, le décompte final du solde de ces travaux a été établi. Les recettes correspondent à la participation financière de 41% par la Confédération au titre de subvention.

Revitalisation de la Basse-Areuse CM53.500.000-01

Dans le cadre de son programme de revitalisation des cours d'eau, la Confédération prévoit de subventionner des projets cantonaux "individuels", projets dont le coût total dépasse 1 mio de francs. La part cantonale pour la revitalisation de la Basse-Areuse faisant partie d'une demande de crédit extraordinaire acceptée par le Grand Conseil, une première étude de variantes a été lancée.

Enrochements des rives d'Auvernier-St Blaise CR53.500.000-01

Dans le secteur de Philip Morris Production SA, à Neuchâtel (Serrières), et le long des plages d'Hauterive et de St-Blaise, où le gros entretien incombe au canton, des zones d'enrochements déstabilisées ont été observées. Afin de stopper le phénomène d'érosion de la berge dû au ressac et en vue d'éviter les accidents de personnes dans les zones de loisirs, des travaux de stabilisation des enrochements des rives du lac ont été réalisés durant le second semestre 2009.

Projets et travaux routiers et d'ouvrages d'art

Décret du 4 octobre 1988 (9^e étape de correction et aménagements des routes cantonales)

Le crédit total de 47.127.423 francs a été octroyé, pour les 36,8 millions de francs initiaux, par le décret du 4 octobre 1988, et le reste, soit 10.327.423 francs, inscrit sur ce compte pour couvrir les augmentations sur les études et travaux pour les périodes 1989-1990 et 1991-1993 (indexation), conformément aux décomptes donnés dans les rapports de gestion de 1991 et 1994. Ce crédit permet de poursuivre, dans le cadre d'une 9^e étape, les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2009 figurent dans le tableau SPCH 1. Les études et les travaux réalisés dans le cadre de ce crédit sont les suivants:

Cheseaux – La Sagne-Eglise

La dépense imputée sur ce compte concerne l'établissement d'actes notariés.

Traversée des Verrières

L'aménagement a été achevé en 1994. Il comprenait la reconstruction de la chaussée ainsi que la création de trottoirs sur une longueur de 1500 mètres. La dépense imputée sur ce compte concerne l'établissement d'actes notariés. Bien que tous les actes de transfert de terrains n'aient pas encore été réalisés, ce crédit d'investissement peut être bouclé. Les dépenses et recettes résiduelles seront imputées sur le plus ancien crédit d'investissement routier ouvert.

Décrets du 28 mars 1995 et du 29 septembre 2004 (10^e étape de restauration et aménagements des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes et complément)

Le crédit total de 64.037.310 francs, a été octroyé par le décret du 28 mars 1995 pour 47.800.000 francs, par le décret du 29 septembre 2004 pour 11.300.000 francs et le reste, soit 4.937.310 francs, inscrit sur ce compte pour couvrir les augmentations sur les projets et travaux entre 1995 et 2002 (indexation), conformément au décompte donné dans le rapport de gestion de 2002. Ce crédit permet de poursuivre, dans le cadre d'une 10^e étape, les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948.

Un montant important de dépenses avait été porté au budget pour régulariser les acquisitions de terrain dans le cadre des évitements de Corcelles et de La Chaux-de-Fonds. Les travaux d'abornement étant en cours, ces acquisitions n'ont pas pu être finalisées. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2009 sont portées sur le tableau SPCH 2. Les études et travaux réalisés dans le cadre de ce crédit sont les suivants:

Évitement de Corcelles

Les dépenses concernent des travaux de pose d'une peinture anti-graffiti sur des surfaces en béton, de plantations et d'alimentation en eau pour un riverain, les honoraires des mandataires, ainsi que les frais d'abornement. Les recettes proviennent de la vente d'un terrain et de la subvention fédérale attribuée à ce projet.

Évitement de La Chaux-de-Fonds, études

Les dépenses prises en compte sous cette rubrique concernent la part d'honoraires relative à l'établissement du rapport succinct de l'évitement de La Chaux-de-Fonds, réalisé dans le cadre de l'étude globale OPAM de la H20 entre le Col-des-Roches et Neuchâtel-Vauseyon.

Le Haut-du-Crêt – La Chaux-de-Fonds, 1^{ère} étape

La première étape de l'évitement de La Chaux-de-Fonds a été ouverte à la circulation le 24 septembre 2007. Divers travaux de finitions, ainsi que la pose d'équipements de sécurité, ont été exécutés durant l'année 2009.

Chantier 1000: Passage inférieur des Menées (route et ouvrage d'art)

Ces dépenses correspondent aux travaux de mise en place d'un pont provisoire CFF et aux prestations des intervenants de cette entreprise.

Chantier 4000: H20 et bretelle de raccordement, travaux routiers Le Haut-du-Crêt et Les Eplatures

Ces dépenses correspondent principalement à la mise en place de clôtures de protection pour la faune le long du tracé de la H20 et, pour une moindre mesure, au réglage définitif des vannes du régulateur de débit du bassin amortisseur de crues, au curage des séparateurs d'huiles et du collecteur des eaux claires de la bretelle, ainsi qu'à divers émoluments.

Dépenses et recettes communes aux chantiers 1000 à 4000

Les autres dépenses imputées sur cette rubrique correspondent aux honoraires de mandataires, aux aménagements paysagers, à la mise en place de dispositifs de retenue, à la signalisation routière, ainsi qu'à divers émoluments.

Le Crêt-du-Loche – Giratoire du Grillon

La construction du giratoire du Crêt-du-Loche a fait suite à l'implantation du centre commercial Landi. Elle s'est déroulée entre l'automne 2004 et le printemps 2005. La dépense imputée sur cette rubrique concerne le colmatage de fissures dans le revêtement de la chaussée.

Brot-Dessous – Rochefort : Fretereules – Le Pré-du-Cloître

Les travaux de l'ensemble de la correction routière se sont déroulés entre les mois de mars 1998 et août 2001. Ils comportaient la reconstruction d'une nouvelle chaussée sur une distance d'environ 2 km, ainsi que la construction de deux passages supérieurs pour la faune. Les dépenses 2009 correspondent à l'établissement d'actes notariés.

Divers et imprévus

Ces dépenses consistent essentiellement en frais de rénovation d'un bâtiment à Corcelles en vue d'une vente, ainsi que les frais de courtage y relatifs.

Décrets du 21 mars 2001 et 2 novembre 2004 (11^e étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes et compléments)

Le crédit total de 76.945.000 francs a été octroyé par le décret du 21 mars 2001, pour les premiers 72.500.000 francs, par arrêté du Conseil d'Etat du 5 février 2003, pour 354.000 francs, et par deux décrets du 2 novembre 2004, pour les 4.100.000 francs restants. Ce crédit permet de poursuivre, dans le cadre d'une 11^e étape, les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2009 figurent dans le tableau SPCH 3. Les études et travaux réalisés dans le cadre de ce crédit sont les suivants:

Tunnel du Bois des Rutelins

L'exécution d'un sondage à la pelle mécanique a été nécessaire pour la localisation du rocher à l'emplacement du futur séparateur d'huile. Des essais de mécanique des roches et les analyses minéralogiques ont été effectués sur les échantillons prélevés sur les carottes des sondages. Le solde des dépenses correspond aux frais d'honoraires pour les prestations d'ingénieurs, de géomètres, de géologues et de géotechniciens.

Une étude d'avant-projet des structures porteuses en béton armé situées aux deux portails a été réalisée. Par ailleurs, des rapports techniques concernant les reconnaissances géologiques-géotechniques, les équipements électromécaniques nécessaires avec leurs coûts ainsi qu'une notice d'impact sur l'environnement ont été établis.

Evitement du Loche, études et reconnaissance

Les dépenses attribuées à cette rubrique correspondent à la location d'un local pour l'entreposage d'échantillons de sondages d'une campagne géologique exécutée en 1998 et qui servent aux études menées dans le cadre du décret du 4 décembre 2007 pour l'élaboration du dossier de la route principale H20.

Renouvellement des équipements électromécaniques, 1^{ère} étape

Entreprise l'année précédente, la rénovation du système vidéo sur la H20 s'est poursuivie, d'une part, par l'ajout de 17 caméras, opération planifiée en 1994 mais qui n'avait pas été réalisée à l'époque faute de moyens financiers suffisants, et, d'autre part, par la remise en service des fonctions interdomaines vidéo, soit l'affectation et l'enregistrement automatique d'images lors de la détection d'incidents.

Amélioration de la sécurité dans les tunnels de La Vue-des-Alpes

Plusieurs mesures ont été lancées en 2009 en vue d'améliorer la sécurité sur l'axe principal H20 entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, en particulier dans les tunnels sous La Vue-des-Alpes.

La pose d'un guidage optique sur les marchepieds des tunnels et le remplacement de l'éclairage de base étaient prévus durant les vacances scolaires d'été. La première phase des travaux a eu lieu durant les 3 premières semaines des vacances estivales. Elle a consisté en la pose du balisage actif et au décalage de l'éclairage d'adaptation dans le tunnel du Mont-Sagne. La seconde s'est déroulée durant la semaine précédant les vacances d'automne et les deux semaines de vacances proprement-dites. Grâce à l'engagement exemplaire de l'entreprise et à la bonne préparation de l'opération par la direction des travaux, le remplacement de tout l'éclairage de base du tunnel a pu s'effectuer dans les délais. Les tubes fluorescents installés offrent une qualité et une homogénéité d'éclairage nettement supérieures aux anciens luminaires à vapeur de sodium.

Arrivés en fin de vie, les onduleurs du tunnel du Mont-Sagne devaient être renouvelés. Comme le remplacement de l'éclairage de base exigeait un renforcement de l'alimentation secourue, l'alimentation sans coupure a été adaptée à ces nouveaux équipements.

Augmentation de la capacité de transport des réseaux de communication

Le câblage fibre optique installé en 1994 et constituant le réseau de communication des routes cantonales entre Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds est utilisé à 100%. En effet sur plusieurs secteurs de ce réseau, plus aucune fibre de réserve n'est disponible pour s'affranchir d'une quelconque panne. La pose de fibres supplémentaires a donc été réalisée entre Boudevilliers et les Hauts-Geneveys. Elle prend en compte non seulement les exigences directes des routes cantonales, mais offre la possibilité de répondre aux besoins d'autres services de l'Etat, comme le SIEN et la PN. En collaboration avec ces entités, l'augmentation des capacités de la liaison entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds sera achevée en 2010.

Divers et imprévus

Les dépenses prises en charge dans cette rubrique représentent les frais d'actes de transfert de terrains concernant l'aménagement du tunnel sous La Vue-des-Alpes dont le compte d'investissement a été bouclé à la fin de l'année 2008.

Décret du 29 janvier 2003 (restauration et entretien de trois tronçons routiers)

Le crédit de 6.300.000 francs, accordé par décret du 24 mars 2003, permet de poursuivre les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948, et ceci dans le cadre d'un complément à la 11^e étape. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2009 sont portées sur le tableau SPCH 4. Ces dépenses concernent des frais de régularisation du cadastre par le service de la géomatique et du registre foncier, pour les travaux exécutés entre Peseux et Vauseyon.

Décret du 2 novembre 2004 (renouvellement et acquisition de véhicules et de machines pour l'entretien du réseau routier neuchâtelois)

Un crédit de 5.322.000 francs a été accordé au SPCH par décret du 2 novembre 2004. Il doit permettre, durant les exercices 2005 à 2008, le renouvellement de véhicules, machines et engins pour l'entretien du réseau routier et autoroutier. Ce crédit n'ayant pas été entièrement utilisé dans la période annoncée initialement, il sera épuisé dans les années 2009 à 2011. La part de ce crédit portée au budget 2009 est de 600.000 francs et les dépenses effectives ont atteint 563.996,75.

Décret du 6 novembre 2007 (réfection et assainissement du pont de Biaufond)

Le crédit de 1.250.000 francs accordé par le décret du 6 novembre 2007 a permis la réfection et l'assainissement du pont de Biaufond, situé sur la RC 168, enjambant le Doubs à la frontière française entre La Chaux-de-Fonds et le plateau de Maïche en France. Pour mémoire, les coûts de ces travaux ainsi que les frais liés aux mandataires ont été répartis à parts égales entre la France et le canton de Neuchâtel.

Si les travaux principaux ont été achevés fin 2008, le décompte final n'a pu être réalisé qu'en 2009. Les dépenses engagées en 2009 sont portées sur le tableau SPCH 5 et correspondent au décompte final du solde des travaux effectués, ainsi qu'aux honoraires d'ingénieurs. Les recettes, quant à elles, correspondent à la participation financière de la France à l'exception d'un léger solde à recevoir en 2010.

Décret du 4 décembre 2007 (élaboration du dossier de la route principale H20)

Le crédit de 4 millions de francs accordé par le décret du 4 décembre 2007 permet d'élaborer un dossier de la route principale H20 entre le Bas-du-Reymond et le Col-des-Roches, afin qu'il soit prêt à la construction au moment du classement de cette route dans le réseau national. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2009 sont portées sur le tableau SPCH 6.

Un groupe de travail s'est constitué pour mener les études jusqu'au stade de la mise à l'enquête publique du projet. Le projet préalable, accompagné de l'enquête préliminaire de l'étude d'impact sur l'environnement, a été soumis à l'évaluation des services cantonaux et fédéraux (OFROU et OFEV) en mars 2009. Une étude de variantes, appelée étude d'opportunité (EDO), a été élaborée à la demande des services de la Confédération et distribuée, elle aussi, pour évaluation en octobre 2009. En parallèle à ces études, une campagne de reconnaissances géologiques a eu lieu. Ces travaux se sont scindés en deux lots, un lot pour l'évitement du Locle et un autre pour l'évitement de La Chaux-de-Fonds.

Des contacts réguliers ont été établis avec les services cantonaux concernés, l'OFROU, les exécutifs des deux villes, ainsi que leurs services, les représentants techniques du Conseil Général du Doubs et les associations de protection de l'environnement.

Les dépenses correspondent aux frais des bureaux mandatés pour l'élaboration du dossier de mise à l'enquête publique et à la campagne de reconnaissances géologiques.

Décret du 14 janvier 2009 (Premières mesures d'amélioration du trafic au Locle et pour l'étude de la liaison H18-H20, contournement est de La Chaux-de-Fonds)

Le crédit de 800.000 francs accordé par le décret du 14 janvier 2009 est consacré aux premières mesures d'amélioration du trafic au Locle, à mettre en œuvre en 2009, et pour mener une étude d'opportunité du contournement est de La Chaux-de-Fonds.

Première mesure d'amélioration de trafic au Locle: Giratoire du Bas-du-Crêt

Dans le cadre du crédit octroyé par le Grand Conseil, 700.000 francs ont été réservés à la mise en œuvre des mesures d'amélioration des conditions de circulation au Locle. La première consiste à créer un contrôle d'accès à l'entrée est de la localité par la réalisation d'un giratoire muni d'une installation de feux lumineux. Le SPCH a mis en soumission l'aménagement du giratoire du Bas-du-Crêt en février 2009, selon la procédure ouverte régie par la loi cantonale sur les marchés publics (LCMP). Les travaux se sont déroulés sur quatre mois et demi, soit de juin à mi-octobre 2009, sans entraver la circulation. Deux arrêts de bus ont été créés de part et d'autre de la chaussée. L'installation de signalisation lumineuse sera mise en fonction en janvier 2010.

Les dépenses imputées sur cette rubrique correspondent aux travaux de génie civil, à la signalisation routière et à son alimentation électrique, aux honoraires du bureau mandaté pour les études d'amélioration des conditions de trafic, aux honoraires du géomètre ainsi qu'à divers émoluments. Quant aux recettes, elles proviennent des émoluments des entreprises souhaitant obtenir un dossier d'appel d'offres ainsi que de la participation d'un propriétaire riverain à la construction de places de stationnement supplémentaires à celles dues dans le cadre de ces travaux. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2009 sont portées sur le tableau SPCH 7.

Etude d'opportunité du contournement Est de La Chaux-de-Fonds

Dans le cadre du crédit octroyé par le Grand Conseil, 100.000 francs sont consacrés à une étude de variantes, appelée étude d'opportunité (EDO), de tracés reliant le Bas-du-Reymond aux Franches Montagnes et au Jura bernois par la H18.

Cette étude est conjointement menée et financée par les trois cantons Jura, Berne et Neuchâtel. Elle doit aboutir au choix de la variante répondant le mieux aux critères économique, environnementale et social. Les dépenses imputées sur ce compte jusqu'au 31 décembre 2009 correspondent aux prestations des bureaux spécialisés mandatés dans le cadre de ces études. Elles sont reportées dans le tableau SPCH 8.

Récapitulation des crédits d'investissement pour les routes cantonales et l'économie des eaux - comparaison des dépenses nettes avec les montants budgétés

Les dépenses nettes effectuées pour la restauration et l'aménagement des routes cantonales dans le cadre des crédits d'investissement octroyés par le Grand Conseil sont résumées et comparées dans le tableau SPCH 9 avec les montants budgétés.

L'investissement net effectif de 1,54 million de francs est supérieur aux dépenses budgétées. Cela concerne en particulier la 11^e étape, la part des contributions globales n'ayant pas été utilisée pour les travaux de remplacement de l'éclairage de base du tunnel du Mont-Sagne.

Pour le crédit de l'assainissement du pont de Biaufond, les recettes budgétées correspondaient à la contribution de la France voisine. Une partie avait déjà été encaissée en cours de travaux et imputée sur l'exercice 2008. Le solde de 276.000 francs correspond au décompte final envoyé au milieu de l'année 2009.

Globalement l'écart entre les dépenses budgétées et effectives se monte à 358.000 francs pour l'entier des crédits ouverts.

Les dépenses nettes concernant des projets d'investissement relatifs à l'économie des eaux sont résumées et comparées avec les montants budgétés dans le tableau SPCH 10.

Route nationale 5

Les affaires liées à la construction de la route nationale 5 (achèvement du réseau) sont traitées dès le 1^{er} septembre 2009 par l'office des ressources générales – bureau de l'achèvement de la N5 (BAN5) du service. L'ORN5 a été dissout en raison du départ à la retraite de son chef en milieu d'année.

Frontière vaudoise-Areuse (section 3)

Cette section de construction de la route nationale 5 est en voie d'achèvement. L'essentiel des activités consiste donc à terminer quelques travaux, mais surtout à constituer les divers dossiers de bouclage, tant au niveau technique que comptable ou en matière d'acquisitions de terrains.

Les études se sont donc attachées à la constitution des dossiers d'exploitation, ainsi qu'à la réalisation du bilan de l'efficacité des mesures environnementales après mise en service de l'autoroute.

Les acquisitions de terrains ont consisté à procéder aux abornements, pour ce qui pouvait déjà l'être, et à conclure la vente de quelques bâtiments dont les achats avaient été faits dans le cadre des travaux de la route nationale.

En ce qui concerne les travaux, on peut relever l'achèvement des travaux de plantations hors tracé, qui met un terme aux aménagements de compensation environnementale. La plantation du dernier arbre a eu lieu le 7 décembre sur le plateau de Perreux. Par ailleurs, la construction et les réparations des chemins d'amélioration foncière sont achevés et l'ensemble des travaux de modification ou de remise en état des drainages agricoles est pratiquement terminé.

Après avoir réalisé des mesures chez les riverains proches, au sud-est du giratoire d'Areuse, quelques parois de protection contre le bruit routier ont dû être construites le long des routes cantonales 5 et 1002 (en direction de Cortaillod).

Quelques compléments et corrections logiciels ont dû être implémentés dans le système de contrôle-commande de la CET (police neuchâteloise).

Les travaux de finition de la RC5 entre le cimetière de Boudry et le giratoire de la jonction de Boudry ont été terminés et la route allant de Cortaillod à la jonction de Boudry a été réparée dans le cadre des travaux d'entretien des routes cantonales, mais avec une participation de la route nationale, puisque cette route a servi d'accès aux stocks de matériaux et a donc été passablement sollicitée par le charroi de chantier.

Enfin, le service d'archéologie continue son méticuleux travail de valorisation du matériel issu des fouilles archéologiques sur le tracé de la route nationale 5 entre Vaumarcus et Areuse.

Tunnel de Serrières (section 4)

Les travaux préparatoires suivants se sont poursuivis:

- Fin des terrassements et du soutènement de la fouille d'Auvernier. Un site pollué non répertorié a été découvert. Les matériaux pollués ont été substitués et assainis en procédant à un tri, puis à une évacuation conforme à la filière d'évacuation des déchets. Cette opération a été réalisée après approbation du SCPE et conformément à l'OSites.
- Fin du remblayage de la crique située en ouest de Philip Morris et prolongement du ruisseau du Grand Ruau. La crique ainsi remblayée a permis l'installation de la halle de traitement des matériaux d'excavation des fouilles et du tunnel, opérationnelle depuis juin 2009.
- 2^e phase de la déviation du ruisseau du Petit Ruau à Auvernier.
- Fin de la construction du mur de soutènement à la Chaussée Isabelle-de-Charrière, permettant l'élargissement de la chaussée et la nouvelle desserte depuis la Rue du Clos-de-Serrières. L'accès depuis la Rue Martenet est définitivement supprimé.
- Remblayage du port de Serrières permettant la déviation du Littorail au sud de la gare.
- Une fois le tram sur sa nouvelle voie provisoire, 3 phases de déviation du trafic ont été nécessaires pour libérer l'espace suffisant à la réalisation du soutènement et du terrassement de la fouille de Serrières. La proximité des habitations et les désagréments provoqués par le terrassement en rocher ont abouti à une adaptation du planning initial visant à diminuer toute gêne sonore durant la période estivale et à minimiser le temps d'intervention en renforçant les moyens mécaniques mis en œuvre.
- L'accès piétons aux rives ayant été supprimé par la démolition de l'ancien passage inférieur dit du Dauphin, il a été restitué par la construction d'une passerelle provisoire, utilisée depuis début juin.

Les ouvrages souterrains sont intégralement excavés dans les calcaires de l'Hauterivien supérieur (pierre d'Hauterive) en méthode traditionnelle. L'avancement en rocher est réalisé depuis Auvernier par voie mécanique, à la haveuse (machine à attaque ponctuelle), en 3 étapes (calotte-stross-radier).

Suite à son installation, le lot 4000 – Tunnel de Serrières / travaux souterrains – a débuté l'excavation de la calotte du tube nord le 23 mars 2009, lors de la cérémonie marquant cette étape importante et symbolique. Quant à l'excavation de la calotte du tube sud, elle a commencé le 5 juin 2009. Le percement de la calotte nord est prévu en janvier 2010.

L'excavation de roche fracturée sous faible épaisseur est réalisée à l'abri d'une pré-voûte constituée, soit de tirants d'ancrage inclinés scellés au mortier. En fonction de la qualité du rocher rencontré, le soutènement est composé de béton projeté et d'ancrages passifs, complétés le cas échéant par des profilés métalliques cintrés.

Le lot 3996 de gestion et traitement des matériaux d'excavation des fouilles et du tunnel a été adjugé. L'association d'entreprises a concassé, trié et évacué plus de 175.000 t de matériaux à

Juracime (Cornaux) où ils sont valorisés en entrant dans le processus de fabrication du ciment. Parallèlement, des matériaux – destinés, à terme, au remblayage des tranchées couvertes de part et d'autre du tunnel – sont évacués provisoirement à Cortaillod sur le site des Tolayes.

Le mandat de prestations de service d'ingénierie pour les équipements électromécaniques d'exploitation et de sécurité (EES) a été adjudgé.

Un CoPil (comité de pilotage), ainsi que des séances mensuelles de coordination technique ont été instaurées avec l'OFROU – Filiale d'Estavayer-le-Lac. En effet, l'OFROU prévoit d'assainir le tronçon autoroutier Areuse - Auvernier entre 2011 et 2013, simultanément aux travaux du tunnel de Serrières, pour que cet assainissement soit terminé au moment de la mise en service du tunnel.

Une séance d'information à la population à Serrières a eu lieu au mois de janvier, avant la reprise des travaux de déviation du trafic et de terrassement côté Serrières. Quatre émissions "Le Chaînon manquant" ont été tournées et diffusées sur Canal Alpha. Plusieurs articles de presse relatant les principales étapes des travaux ont été publiés. De plus, le premier courrier trimestriel sur l'avancement des travaux a été distribué fin septembre à 800 ménages. En outre, lors de phases de chantier particulières engendrant des nuisances élevées, les riverains sont préalablement avertis par des messages affichés dans les immeubles. Plus de 500 personnes ont été accueillies lors de visites de chantier.

UPlaNS Tronçon T68.8 B Cornaux-La Neuveville est (part fédérale 100%)

Au Landeron, l'assainissement du PS des Sauges a été réalisé pour réparer les dégâts provoqués par l'incendie d'un camion stationné sous l'ouvrage en juillet 2007. Les causes de cet incendie ne sont toujours pas déterminées. Toutefois, la réparation de cet ouvrage ne pouvant attendre une décision sur l'attribution des responsabilités de cet évènement, l'OFROU a financé les travaux à 100%.

A l'ouest du Landeron, sous le viaduc enjambant les voies CFF et la route cantonale, deux parapets de protection des piliers contre les chocs de trains ont été construits.

Entre Le Landeron et Cressier, les plantations et aménagements liés aux mesures faunistiques (corridor d'importance suprarégionale) ont débuté et se termineront en 2010.

Dépenses et recettes relatives aux études et à la direction des travaux gérés par le SPCH et ses mandataires

Désignation	Dépenses Fr.	Recettes y compris subvention fédérale Fr.	Dépenses nettes en 2009 Fr.
3. Frontière vaudoise - Areuse	1.602.135,—	1.341.426,76	260.708,24
4. Areuse - Serrières Travaux complémentaires	2.072.146,75	1.856.863,74	215.283,01
6. Traversée de Neuchâtel	53.132,55	52.492,71	639,84
7. Neuchâtel est - St-Blaise	1.822,20	1.603,54	218,66
8. St-Blaise -frontière bernoise Travaux complémentaires	26.738,—	25.002,73	1.735,27
Total N5A¹⁾	3.755.974,50	3.277.389,48	478.585,02
N5U²⁾			
8. Neuchâtel-est-frontiere bernoise	580.323,60	343.009,80	237.313,80
Total N5A + N5U	4.336.298,10	3.620.399,28	715.898,82

¹⁾ N5A : aménagements

²⁾ N5U : gros entretien

Ce tableau contient les frais de personnel des services cantonaux (y compris les frais généraux), des bureaux d'études et des laboratoires.

Jonctions de Serrières et de Vauseyon

Les études relatives aux modifications de la jonction de Serrières et du carrefour de Vauseyon ont été initiées par le canton dès 2007. Au 1^{er} janvier 2008, suite au transfert des routes nationales à la Confédération, ces deux projets ont été repris et sont gérés par la filiale de l'OFROU à Estavayer-le-Lac, mais le SPCH a obtenu un mandat de prestations pour poursuivre les études engagées sur ces deux projets. Des mandataires spécialisés agissent comme sous-traitants pour des prestations spécifiques. Les dépenses correspondent aux honoraires des sous-traitants, qui sont ensuite refacturés à l'OFROU. Les recettes correspondent aux prestations effectuées par le SPCH.

Acquisitions de terrains

Pour 2009, les dépenses et recettes consécutives aux achats et ventes de terrains, d'immeubles, et aux versements d'indemnités (comptes 200) s'établissent de la manière suivante:

Désignation section	Dépenses [Fr.]	Recettes y compris subvention fédérale [Fr.]	Dépenses nettes en 2009 [Fr.]
3. Frontière VD - Areuse	67.062,50	341.720.—	-274.657,50
4. Areuse - Serrières	1.348,75	1.186,90	161,85
6. Traversée de Neuchâtel	0.—	2.640.—	-2.640.—
7. Neuchâtel est - St-Blaise	0.—	-58.698,20	58.698,20
8. St-Blaise – Frontière BE	8.380,70	8.380,70	0.—
Total	76.791,95	295.229,40	-218.437,45

Conventions-programmes

Convention-programme 06 - Protection contre le bruit routier - CP53.501.000

Dans le cadre de la convention-programme signée entre le canton de Neuchâtel et la Confédération pour la période 2008-2011, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat, par décret du 23 juin 2009, un crédit de 4.125.000 francs pour mener des projets et exécuter des travaux d'assainissement pour la protection des riverains contre le bruit routier. Le SPCH a lancé différentes études d'assainissement de tronçons de routes cantonales posant des problèmes à ce niveau. Il a été profité des travaux de réfection de la RC 1357 pour assainir la traversée du village de Boudevilliers dans ce domaine.

Convention-programme 04 - Revitalisation du Bied de la Vallée des Ponts - CO53.500.000

Suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2008, le projet de revitalisation du Bied de la Vallée des Ponts a été développé pour aboutir à une variante qui a servi de base de discussion avec les différents partenaires concernés, en particulier les communes de La Sagne, de Brot-Plamboz et des Ponts-de-Martel, et les services de l'Etat.

Convention programme 07b - ouvrages de protection contre les crues - CN53.500.000

Cartographie des dangers naturels liés à l'eau

Les études entamées en janvier 2008 portant sur les secteurs "Val-de-Ruz et Entre-deux-Lacs", ainsi que "Basse-Areuse et Sud du Canton" ont été finalisées et validées par le groupe de travail canton-Confédération. Quant à l'étude du dernier secteur du canton, "Montagnes neuchâteloises",

elle s'est achevée en décembre 2009. Ainsi, le canton de Neuchâtel peut se réjouir d'avoir satisfait aux exigences de la Confédération en termes de délai de réalisation de ces investigations, puisque l'ensemble de la cartographie des dangers naturels liés à l'eau a été effectuée avant 2011. Pour mémoire, ces études, inscrites dans la convention-programme 07b, sont subventionnées par la Confédération à un taux de 50%, si elles sont réalisées avant fin 2011. La part cantonale est versée par l'Etablissement cantonal d'assurances et de prévention (ECAP).

Concept de protection contre les crues de la Haute-Areuse

La cartographie des dangers naturels liés à l'eau du Val-de-Travers étant achevée depuis 2007, l'étude du concept de protection contre les crues de la Haute-Areuse a été lancée en janvier 2008 et s'est achevée en 2009. S'inscrivant dans le cadre de la convention-programme 07b, elle bénéficie d'une subvention de la Confédération au taux de 35%.

Tableaux de synthèse financiers

Les tableaux SPCH 1 à 14 ci-après donnent le détail des chiffres mentionnés dans les différents paragraphes y relatifs, ainsi qu'une vue générale de chaque objet traité.

Le tableau SPCH 15 récapitule les recettes totales concernant les routes cantonales et nationale de 1974 à 2008, englobant les recettes générales.

Cette année, le tableau du "compte routier" est ajouté (tableau SPCH 16), qui permet d'apprécier l'équilibre entre les dépenses et les recettes liées à la route (construction, maintenance et entretien) et à la circulation. Il concerne les années 2005 à 2008.

Néanmoins, ce tableau ne pourra plus être tenu à jour à l'avenir, plusieurs changements majeurs étant intervenus dernièrement qui rendent absolument hasardeuse toute comparaison telle qu'effectuée précédemment. En effet, compte-tenu de :

- l'autonomisation du Service cantonal des automobiles, devenue effective le 1.01.09, les charges et recettes y relatives n'intégreront plus les comptes de l'Etat et ne sont de toute manière plus comptabilisées selon le plan comptable de l'Etat.
- la fusion des trois centres financiers du SPCH (4050, 4051, 4052) concrétisée dès le 1.01.2009, qui ne permet plus de distinguer autrement que par les rubriques comptables les dépenses ou les recettes imputables aux routes ou à la circulation.
- l'attribution, selon décision du Grand Conseil, à l'Office des transports de la moitié de la taxe RPLP versée par la Confédération, enlevant tout sens à une quelconque comparaison entre charges et recettes liées aux routes ou à la circulation par le déséquilibre ainsi créé.

A la lumière des éléments ci-dessus, une nouvelle ventilation de ce compte pourrait être proposée.

A noter encore que la révision en cours de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP) est susceptible de modifier cette répartition.

**Décret du 4 octobre 1988 (9^e étape)
Situation des comptes N° 4051.1000002 au 31 décembre 2009**

Tabl SPCH 1

Chantiers	Crédits accordés par le canton Fr. 1)	Dépenses nettes au 31.12.2008 Fr.	Dépenses totales brutes en 2009 Fr.	Subventions fédérales en 2009 Fr.	Recettes diverses en 2009 Fr.	Dépenses nettes totales en 2009 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2009 Fr.
Traversée des Verrières	1'914'201.00	1'083'622.55	1'700.00			1'700.00	1'085'322.55
Gorges du Seyon, 1 ^{ère} étape	21'136'689.00	20'752'756.00				0.00	20'752'756.00
Boudevilliers - Fontaines	1'893'256.00	2'737'665.90				0.00	2'737'665.90
Virage et carrefour de Bottes, Bottes - Boudevilliers	3'147'858.00	1'912'483.75				0.00	1'912'483.75
Traversée de Sagne-Crêt	341'988.00	776'313.95				0.00	776'313.95
Trottoir et chaussée Pré de Sauges - Saint-Aubin	2'032'669.00	1'217'454.45				0.00	1'217'454.45
Piste cyclable St-Sulpice - Fleurier	233'956.00	117'590.80				0.00	117'590.80
P. I. à piétons La Jaluse, Le Locle	943'935.00	1'026'577.60				0.00	1'026'577.60
Trottoir aux Hauts-Geneveys	605'890.00	960'840.10				0.00	960'840.10
Chemin pour piétons Cernier - Chézard	513'504.00	610'948.55				0.00	610'948.55
Itinéraire pour cyclistes, Petit-Cortailod - Cescole	1'273'421.00	1'559'715.30				0.00	1'559'715.30
Trottoirs au centre de Fontaines	253'193.00	219'050.90				0.00	219'050.90
P. I. à piétons et trottoir à La Maigroge, Saint-Blaise	1'859'716.00	1'405'105.00				0.00	1'405'105.00
Trottoirs à Coffrane et reconstr. de la chaussée	3'935'911.00	3'737'749.95				0.00	3'737'749.95
Brot-Dessous - Rochefort	3'118'001.00	5'589'169.20				0.00	5'589'169.20
Divers et imprévus	3'923'235.00	1'623'415.51	27'984.05			27'984.05	1'651'399.56
	47'127'423.00	45'330'459.51	29'684.05	0.00	0.00	29'684.05	45'360'143.56
Amortissement au 31 décembre 2008							
41'030'344.20							
Amortissement 2009							
2'285'011.00							
Amortissement au 31 décembre 2009							
43'315'355.20							

1) y compris les indexations sur
travaux entre 1988 et 1993

**Décret du 29 janvier 2003 (Restauration et entretien de trois tronçons routiers)
Situation des comptes N°4051.1000565 au 31 décembre 2009**

Tabl SPCH 4

Chantiers	Crédits accordés par le canton Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2008 Fr.	Dépenses totales brutes en 2009 Fr.	Subventions fédérales en 2009 Fr.	Recettes diverses en 2009 Fr.	Dépenses nettes totales en 2009 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2009 Fr.
Bas de Rosières - La Clusette, renouvellement du tapis	900'000.00	764'689.80				0.00	764'689.80
Peseux - Vauseyon, reconstruction 1/2 chaussée nord	2'800'000.00	2'830'399.30			15'000.00	-15'000.00	2'815'399.30
PIP place de la Fontaines à Peseux	1'000'000.00	68'865.70				0.00	68'865.70
Carrefour-giratoire de la rue du Château, Peseux	600'000.00	600'548.95	2'600.65			2'600.65	603'149.60
Réfection de la chaussée des voies montantes dans les Gorges du Seyon	500'000.00	426'262.40				0.00	426'262.40
Divers et imprévus	500'000.00	14'669.10				0.00	14'669.10
	6'300'000.00	4'705'435.25	2'600.65	0.00	15'000.00	-12'399.35	4'693'035.90
					Amortissement au 31 décembre 2008		1'605'120.00
						Amortissement 2009	470'544.00
						Amortissement au 31 décembre 2009	2'075'664.00

**Décret du 6 novembre 2007 (Réfection et assainissement du pont de Biaufond)
Situation des comptes N° 4051.1000781 au 31 décembre 2009**

Tabl SPCH 5

Aménagement	Crédits accordés par le canton Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2008 Fr.	Dépenses totales brutes en 2009 Fr.	Recettes diverses en 2009 Fr.	Dépenses nettes totales en 2009 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2009 Fr.
Réfection et assainissement du pont de Biaufond (RC 168)	1'250'000.00	1'343'483.85	224'499.65	275'594.85	-51'095.20	1'292'388.65
		Amortissement au 31 décembre 2008				0.00
						134'349.00
						134'349.00

**Décret du 4 décembre 2007 (Elaboration du dossier de la route principale H20)
Situation des comptes N° 4051.1000784 au 31 décembre 2009**

Tabl SPCH 6

Aménagement	Crédits accordés par le canton Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2008 Fr.	Dépenses totales brutes en 2009 Fr.	Recettes diverses en 2009 Fr.	Dépenses nettes totales en 2009 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2009 Fr.
Elaboration du dossier de la H20	4'000'000.00	307'608.30	1'952'952.50		1'952'952.50	2'260'560.80
		Amortissement au 31 décembre 2008				0.00
			Amortissement 2009			30'761.00
			Amortissement au 31 décembre 2009			30'761.00

**Décret du 14 janvier 2009 (mesures d'amélioration du trafic au Locle)
Situation des comptes N° 4053.1000844 au 31 décembre 2009**

Tabl SPCH 7

Aménagement	Crédits accordés par le canton Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2008 Fr.	Dépenses totales brutes en 2009 Fr.	Recettes diverses en 2009 Fr.	Dépenses nettes totales en 2009 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2009 Fr.
Giratoire du Bas-du-Crêt	700'000.00	0.00	493'839.50	4'400.00	489'439.50	489'439.50
	Amortissement 2009					
						0.00

**Décret du 14 janvier 2009 (étude de la liaison H18-H20, contournement Est de La Chaux-de-Fonds)
Situation des comptes N° 4053.1000845 au 31 décembre 2009**

Tabl SPCH 8

	Crédits accordés par le canton Fr. 1)	Dépenses nettes au 31.12.2008 Fr.	Dépenses totales brutes en 2009 Fr.	Recettes diverses en 2009 Fr.	Dépenses nettes totales en 2009 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2009 Fr.
Aménagement						
Etude d'opportunité	100'000.00	0.00	40'974.00		40'974.00	40'974.00
			Amortissement 2009			0.00

Récapitulation des crédits d'investissement des routes cantonales en 2009
Comparaison entre les dépenses nettes et les montants budgétés

Tabl SPCH 9

Date du décret	Titre	Montant en milliers de francs								Ecart
		Coûts effectifs				Coûts budgétés				
		Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes	Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes			
24.03.1986	Vue-des-Alpes	0	0	0	20	0	0	20	-20	
04.10.1988	9 ^e étape	30	0	30	50	0	0	50	-20	
28.03.1995	10 ^e étape	885	1'205	-320	3'470	2'920	550	-870		
03.02.1998	Pont de Thielle	0	0	0	100	0	100	-100		
22.02.2000	Ventilation et sécurité des tunnels de la VDA	0	0	0	20	0	20	-20		
04.10.2000	11 ^e étape	2'018	178	1'840	2'520	2'100	420	1'420		
29.01.2003	Trois tronçons routiers	3	15	-12	20	0	20	-32		
06.11.2007	Pont de Biaufond	224	276	-52	10	1'300	-1'290	1'238		
04.12.2007	Elaboration du dossier de la H20	1'953	0	1'953	1'700	0	1'700	253		
14.01.2009	Mesures d'amélioration du trafic au Locle	494	4	490	0	0	0	490		
14.01.2009	Etude liaison H18 - H20	41	0	41	0	0	0	41		
Totaux		2'936	1'398	1'538	6'200	5'020	1'180	358		

Récapitulation des crédits d'investissement de l'économie des eaux en 2009

Tabl SPCH 10

Date du décret	Titre	Montant en milliers de francs						
		Crédits accordés par le canton Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2008 Fr.	Dépenses totales brutes en 2009 Fr.	Subventions fédérales en 2009 Fr.	Recettes diverses en 2009 Fr.	Dépenses nettes totales en 2009 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2009 Fr.
22.01.1997	Correction de l'Areuse, de Travers à Noiraigue	2'623'000.00	1'470'191.55	62'546.65	0.00	0.00	62'546.65	1'532'738.20
30.04.2003	Réfection Barrages Basse-Areuse	2'405'000.00	1'901'174.55	0.00	45'245.70	0.00	-45'245.70	1'855'928.85
23.06.2009	Réaménagement Basse-Areuse, projet individ., RPT 04	3'250'000.00		4'500.00	0.00	0.00	4'500.00	4'500.00
23.06.2009	Revitalisation cours d'eau, convention-progr. RPT04	650'000.00		30'699.80	30'699.80	0.00	0.00	0.00
23.06.2009	Ouvrage protection, convention-progr. RPT07b	7'308'000.00		502'182.65	274'615.65	227'567.00	0.00	0.00
12.08.2009	Entretien enrochements rives du Lac	350'000.00		273'268.20	0.00	0.00	273'268.20	273'268.20
	Totaux	16'586'000.00	3'371'366.10	873'197.30	350'561.15	227'567.00	295'069.15	3'666'435.25

Mouvement des comptes extraordinaires de l'A5 au cours de l'exercice 2009

Tabl SPCH 11

Prestations	Dép. totales br. en 2009	Subvention Conféd.	Autres recettes	Dépenses nettes
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1 Projet et direction des travaux	3'775'800.60	3'362'423.11	-67'586.66	480'964.15
2 Acquisitions d'immeubles	584'507.25	521'548.30	239'453.19	-176'494.25
3 Travaux :				
Frontière VD - Areuse				
Travaux routiers et d'adaptations	1'265'991.65	1'114'072.65	0.00	151'919.00
Ouvrages d'art	-30'686.40	-27'004.03	0.00	-3'682.37
Tunnels	18'383.90	18'305.56	0.00	78.34
Equipements électromécaniques	385'316.15	339'078.21	0.00	46'237.94
Fouilles archéologiques	1'224'031.40	1'077'147.63	0.00	146'883.77
Mesures de protection, environ. Areuse - Serrières	18'162.60	15'983.09	0.00	2'179.51
Travaux routiers et d'adaptations	11'940'862.25	10'507'958.78	0.00	1'432'903.47
Ouvrages d'art	3'403'987.65	2'995'509.13	0.00	408'478.52
Tunnels	10'367'616.50	9'123'502.52	0.00	1'244'113.98
Equipements électromécaniques	444'913.50	391'523.88	0.00	53'389.62
Traversée de Neuchâtel				
Travaux routiers et d'adaptations	58'897.35	0.00	62'228.70	-3'331.35
St-Blaise - Frontière bernoise				
Travaux routiers et d'adaptations	28'640.30	28'640.30	0.00	0.00
Sous-total travaux	29'126'116.85	25'584'717.72	62'228.70	3'479'170.43
Total	33'486'424.70	29'468'689.14	234'095.23	3'783'640.33
Garanties dues	1'797'622.05	1'582'014.15	141'317.45	74'290.45
Transactions terrains, soldes dus	292'333.50	257'253.50	37'057.60	-1'977.60
Transitoires	841'904.70	670'412.75	274'341.95	-102'850.00
Total général	36'418'284.95	31'978'369.55	686'812.23	3'753'103.18

Frais de construction, d'entretien et d'exploitation des routes cantonales et de l'A5 (en milliers de francs)
Années 1974 à 2008

Tableau SPCH 14

Année	Constructions nouvelles y compris N5	Améliorations et corrections y compris N5	Total constructions, améliorations	Entretien, signalisation routière et environnement	Administration et mesures de prévoyance	Réglementation du trafic par la gendarmerie	Total administration entretien et exploitation	Total général
1974	35'183	18'299	53'482	7'358	1'914	2'500	11'772	65'254
1975	32'703	15'585	48'288	9'243	2'602	2'800	14'645	62'933
1976	26'502	12'047	38'549	10'289	2'330	2'820	15'439	53'988
1977	15'900	2'949	18'849	10'676	2'493	2'925	16'094	34'943
1978	10'538	2'813	13'351	9'123	2'714	3'500	15'337	28'688
1979	13'300	2'488	15'788	8'843	2'708	3'820	15'371	31'159
1980	18'548	2'073	20'621	11'601	3'361	4'125	19'087	39'708
1981	15'439	4'830	20'269	13'039	3'584	4'550	21'173	41'442
1982	33'013	1'928	34'941	14'146	3'953	4'820	22'919	57'860
1983	39'903	8'303	48'206	12'214	3'887	4'890	20'991	69'197
1984	50'278	7'015	57'293	13'605	3'901	5'253	22'759	80'052
1985	45'939	11'096	57'035	13'786	4'090	5'196	23'072	80'107
1986	72'856	10'202	83'058	14'204	4'187	5'415	23'806	106'864
1987	106'690	11'882	118'572	13'405	4'130	5'660	23'195	141'767
1988	136'027	11'518	147'545	16'950	4'120	6'185	27'255	174'800
1989	163'681	14'955	178'636	16'945	4'663	6'600	28'208	206'844
1990	223'961	10'428	234'389	19'676	5'181	7'500	32'357	266'746
1991	251'623	14'073	265'696	24'434	5'385	8'066	37'885	303'581
1992	266'785	10'691	277'476	22'745	5'803	8'850	37'398	314'874
1993	228'500	13'583	242'083	22'545	6'235	5'100	33'880	275'963
1994	175'133	9'708	184'841	23'817	5'320	9'696	38'833	223'674
1995	100'988	4'826	105'814	29'124	5'112	9'832	44'068	149'882
1996	93'955	7'595	101'550	28'575	5'562	10'208	44'345	145'895
1997	123'443	5'133	128'576	26'513	5'988	10'419	42'920	171'496
1998	174'400	10'072	184'472	25'523	6'219	10'605	42'347	226'819
1999	198'986	16'637	215'623	27'621	5'907	8'506	42'034	257'657
2000	192'240	22'219	214'459	26'088	6'475	8'834	41'397	255'856
2001	163'991	7'110	171'101	26'925	6'010	9'972	42'907	214'008
2002	132'943	14'708	147'651	26'617	7'144	11'124	44'885	192'536
2003	120'022	12'606	132'628	30'521	6'810	9'516	46'847	179'475
2004	128'679	20'709	149'388	32'671	6'720	10'978	50'369	199'757
2005	72'258	22'279	94'537	34'121	6'510	9'829	50'460	144'997
2006	35'775	22'942	58'717	61'334	5'834	8'670	75'838	134'555
2007	16'375	24'329	40'704	44'898	7'092	9'568	61'558	102'262
2008	22'891	17'078	39'969	29'181	6'195	10'407	45'783	85'752
Totaux	3'539'448	404'709	3'944'157	758'366	170'139	248'739	1'177'234	5'121'391

**Recettes pour les routes cantonales et l'A5 (en milliers de francs)
Années 1974 à 2008**

Tableau SPCH 15

Année	Part de la Confédération pour la N5	Subventions fédérales pour routes principales	Subv. féd. pour les mesures de lutte contre la pollution due au trafic et divers	Total pour N5 et routes principales	Part aux droits sur carburants	Produit net taxes + émoluments sur véhicules	Taxe poids lourds	Total des droits sur carburants et taxes	Total général
1974	29'758	4'200	-	33'958	4'253	10'047		14'300	48'258
1975	29'126	8'021	-	37'147	3'823	10'444		14'267	51'414
1976	22'142	6'506	-	28'648	3'766	10'556		14'322	42'970
1977	12'860	2'498	-	15'358	2'729	10'755		13'484	28'842
1978	5'422	945	-	6'367	4'729	11'656		16'385	22'752
1979	6'456	5'727	-	12'183	3'921	11'881		15'802	27'985
1980	7'439	1'976	-	9'415	6'129	12'194		18'323	27'738
1981	9'804	3'451	-	13'255	5'616	13'501		19'117	32'372
1982	21'789	2'472	-	24'261	5'835	13'412		19'247	43'508
1983	33'856	486	-	34'342	5'703	14'233		19'936	54'278
1984	42'607	1'102	-	43'709	6'851	13'825		20'676	64'385
1985	52'981	354	-	53'315	11'986	14'973		26'959	80'274
1986	66'176	1'669	-	67'845	11'526	16'951		31'477	99'322
1987	93'351	4'947	-	98'298	15'953	16'934		32'887	131'185
1988	109'262	16'369	-	125'631	16'293	17'808		34'101	159'732
1989	116'830	26'733	-	143'563	17'639	19'035		36'674	180'237
1990	136'470	55'566	-	192'036	16'790	18'954		35'744	227'780
1991	161'499	88'324	-	249'823	17'671	19'808		37'479	287'302
1992	140'494	75'673	-	216'167	18'451	19'964		38'415	254'582
1993	154'169	73'592	-	227'761	20'031	22'277		42'308	270'069
1994	106'758	50'740	-	157'498	19'647	22'889		42'536	200'034
1995	84'785	33'663	-	118'448	23'802	24'151		47'953	166'401
1996	85'481	12'677	-	98'158	24'390	25'794		50'184	148'342
1997	110'179	10'746	-	120'925	23'275	26'786		50'061	170'986
1998	140'827	17'646	329	158'802	21'231	27'633		48'864	207'666
1999	164'298	22'725	414	187'437	21'640	29'324		50'964	238'401
2000	159'119	18'552	540	178'211	18'445	29'505		47'950	226'161
2001	141'417	10'987	23	152'427	22'501	38'134	3'998	64'633	217'060
2002	126'676	2'686	1'358	130'720	21'681	37'319	3'978	62'978	193'698
2003	111'841	10'949	0	122'790	21'201	38'812	6'070	66'083	188'873
2004	119'153	10'097	0	129'250	19'025	40'473	4'473	63'971	193'221
2005	78'127	10'355	0	88'482	19'308	41'237	7'527	68'072	156'554
2006	61'105	9'875	102	71'082	16'285	41'352	11'366	69'003	140'085
2007	41'725	8'885	102	50'712	16'374	41'791	9'126	67'291	118'003
2008	36'361	10'421	161	46'943	10'926	41'480	5'680	58'086	105'029
Totaux	2'820'323	621'615	3'029	3'444'967	502'426	805'888	52'218	1'360'532	4'805'499

Les années 1986 à 1998 ont été corrigées en 2000, par l'ajout de la part communale aux taxes automobiles

Evolution annuelle des charges routières et recettes affectées

N° d'ordre	Valeurs en millions de francs				
	Comptes de l'année				Moyenne 2005-2008
	2005	2006	2007	2008	
	<i>Charges :</i>				
1	25.02	25.55	25.95	27.24	25.94
2	6.34	6.59	4.39	5.42	5.68
3	19.33	20.92	17.98	18.20	19.11
4	5.07	4.54	5.55	4.79	4.99
5	-1.56	-0.63	-0.89	-0.90	-1.00
6	8.22	8.19	8.26	8.53	8.30
7	62.42	65.16	61.23	63.27	63.02
	<i>Recettes :</i>				
8	38.70	38.11	38.55	38.46	38.46
9	19.31	16.28	16.37	10.70	15.67
10	7.53	11.37	9.13	11.36	9.84
11	65.54	65.76	64.05	60.52	63.97
12	-3.12	-0.61	-2.81	2.75	-0.95

4.6. Perspectives

Malgré le climat économique morose, le travail ne manque pas au SPCH. Les projets en cours sont légion et devraient se traduire par au moins trois mises à l'enquête de projets majeurs en 2010 (projet H20, reconstruction de la RC 1320 et tunnel du Bois des Rutelins).

Les conventions-programmes passées avec la Confédération dans les domaines de l'assainissement du bruit routier, de la revitalisation des cours d'eau et de la protection des biens et des personnes aux abords des cours d'eau constituent un réservoir de projets avec financement fédéral qui permet au personnel du SPCH d'être alimenté en permanence au niveau des projets à réaliser.

Par ailleurs, la mise en place d'un système qualité revu, d'une politique sécurité et d'une comptabilité analytique dont la nécessité n'a pas besoin d'être prouvée, représentent des investissements en temps non négligeable qui permettent à tous de s'impliquer d'une manière ou d'une autre dans l'évolution du SPCH.

Dans un domaine plus spécifique, la révision à venir de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP), la loi la plus ancienne de la législation neuchâteloise, puisqu'elle date de 1849, devrait permettre de clarifier beaucoup mieux, voire de redéfinir, les obligations, mais aussi les limites des missions de l'Etat dans le domaine des routes et de leurs installations annexes.

Enfin, dans l'optique des 2 à 3 prochaines années, pendant lesquelles les budgets seront difficiles en raison des effets à retardement de la crise sur les finances cantonales, il faudra être imaginatifs pour maintenir le niveau d'entretien des routes, ouvrages d'art et cours d'eau en essayant de diminuer les moyens nécessaires à mettre en œuvre.

5. SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

5.1. Missions

Protéger l'homme et l'environnement des atteintes dont ils peuvent être l'objet. A ce titre, il s'agit de suivre l'évolution de la qualité de l'air, des eaux et du sol, d'agir en faveur de ces milieux par l'intermédiaire de mesures touchant notamment l'utilisation du territoire, l'entreposage et l'utilisation de substances/produits, les eaux usées et les émissions gazeuses.

La prévention des accidents pouvant causer de graves dommages à l'homme et à l'environnement, veiller à une bonne gestion des déchets, limiter l'exposition au bruit et à certaines radiations et enfin traiter les questions relatives à l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés ou non font encore partie des missions du service de la protection de l'environnement (SCPE).

5.2. Objectifs annuels

En fonction des différents groupes de prestations du service, les objectifs principaux suivants ont été poursuivis:

- pour les nouvelles constructions, amélioration du traitement qualitatif des permis et des plans d'aménagement ainsi que du suivi et des inspections de chantiers;
- surveillance d'une bonne gestion des décharges contrôlées;
- suivi et assainissement des sites pollués et mise à disposition du cadastre de ces derniers;
- mise en œuvre du plan cantonal de gestion des déchets et poursuite des travaux relatifs à une modification législative visant l'introduction de la taxe au sac;
- préparation d'une nouvelle loi cantonale sur la gestion et la protection des eaux;
- suivi de la qualité des eaux de surface et souterraines ainsi que du sol et amélioration de l'accessibilité des données récoltées à ce sujet;
- poursuite des travaux relatifs à la délimitation des zones de protection des eaux;
- suivi des efforts pour la protection des eaux dans le domaine de l'agriculture;
- suivi des autocontrôles pour les STEP publiques;
- campagnes de mesures des BTX (composés aromatiques), des poussières fines et des oxydes d'azote en différents points du canton;
- réactualisation du plan des mesures de la protection de l'air;
- surveillance du respect des exigences en matière de bruit dans les permis de construire;
- début des travaux relatifs à l'assainissement de la ligne CFF du Pied du Jura en matière de protection contre le bruit;
- poursuite de la densification des mesures dans les habitations sises dans les zones à concentration accrue en radon;
- contrôle des rejets des entreprises (eaux usées, émissions gazeuses, déchets);
- assainissement des installations de stockage des hydrocarbures;
- contrôle des émissions gazeuses des installations de chauffage;
- contrôle des obligations à remplir par les importateurs de produits dangereux;
- contrôle des obligations à remplir par les entreprises présentant un risque particulier (accidents majeurs).

5.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

Pour l'accomplissement de ses missions, le SCPE dispose des ressources suivantes:

- trente collaborateurs, représentant quelque vingt-sept postes à plein temps;
- un laboratoire équipé d'appareils performants lui permettant d'effectuer les analyses nécessaires sur les différents milieux. A cet équipement s'ajoutent des stations fixes ou mobiles de mesure de la qualité de l'air, tant pour les immissions que les émissions ainsi que des stations météo.

Les coûts de fonctionnement du service, en tenant compte des charges et des revenus, se montent à environ quatre millions de francs.

5.4. Evénements principaux

En janvier, rénovation de la station de mesure des immissions au Parc de l'Ouest à La Chaux-de-Fonds, avec habillage esthétique selon les demandes des autorités de la ville.

4 mars 2009: conférence de presse par le chef du Département de la gestion du territoire, M. Fernand Cuche, à l'occasion de la publication et la mise en ligne du cadastre neuchâtelois des sites pollués (CANEPO).

En décembre, le Conseil d'Etat a accepté l'avant-projet de loi sur la gestion et la protection des eaux qui peut ainsi être mis en consultation.

En décembre, mise en place de deux réseaux d'assainissement et de deux stations d'épuration (STEP) dans la commune de Brot-Dessous. La STEP de Montmollin a été supprimée et raccordée à celle de Colombier.

Enfin, le chef de service, M. Jean-Michel Liechti, a fait valoir son droit à la retraite après vingt-huit ans d'activité. Suite à ce départ, une réorganisation au sein du département a été décidée, conduisant à la fusion des services de l'énergie et de la protection de l'environnement.

5.5. Activités / Réalisations

Projet de constructions et chantiers

Études d'impact sur l'environnement

Le SCPE a pris position à treize occasions sur neuf projets soumis à étude d'impact (2008: 11; 2007: 6), à l'attention des autorités compétentes ou des requérants.

Plans d'aménagement et permis de construire

Le service a examiné huit cent trois dossiers et établi des décisions spéciales en raison de la situation des projets en secteur vulnérable du point de vue de la protection des eaux, des autorisations pour des forages pour pompes à chaleur sol-eau et des dérogations à l'infiltration des eaux pluviales.

Pour 70% des dossiers (+2% par rapport à 2008), la durée de l'examen a été inférieure à dix jours (week-ends compris), pour 89% inférieure à trente jours.

Le traitement de tous les permis de construire et plans d'aménagement se fait en moyenne en un peu plus de dix jours entre la réception du dossier et la rédaction du préavis global. La durée moyenne de séjour des dossiers s'élèverait à douze jours et demi, si l'on tient compte des attentes dues aux dossiers incomplets présentés par les communes et les requérants.

Chantiers et déchets de chantiers

Dans le cadre des activités de suivi des chantiers, il a été effectué environ deux cents inspections de chantiers en cours, tant sous l'aspect de la gestion des déchets, que des mesures de protection des eaux ou de lutte contre les nuisances de chantiers.

Pour quarante projets soumis à permis de construire, il a été demandé d'examiner un plan de gestion des déchets établi par les planificateurs dans le sens de la norme SIA en la matière.

Décharges et sites pollués

Décharges anciennes et décharges contrôlées officielles

Environ cinquante contrôles et inspections de décharges ont été effectués, parmi lesquels vingt-sept concernaient des places de dépôt communales servant à la collecte des déchets de la commune et six décharges contrôlées officielles pour déblais et déchets de chantiers.

Dans vingt-deux communes, la mise en décharge de déchets divers, et parfois l'incinération de ceux-ci, continuent. Des sommations leur enjoignant de faire cesser ces pratiques illégales leur ont été adressées, avec menace de dénonciation.

Sites pollués

La publication du cadastre neuchâtelois des sites pollués (CANEPO) et sa mise en ligne sur le site d'information du territoire neuchâtelois (SITN) permet dorénavant au public, aux études d'avocats, grandes entreprises, bureaux d'ingénieurs et d'architectes ou communes de s'informer directement de la situation et des mesures éventuelles à prendre lors de transactions immobilières ou projets de construction.

Une première tranche du crédit-cadre accordé par le Grand Conseil pour le financement des tâches de l'Etat relatives aux sites pollués a servi à débiter l'investigation de treize décharges situées dans des secteurs sensibles par l'exposition des ressources d'eaux ou qui contiennent un grand volume ou diversité de déchets.

Le SCPE a mené l'assainissement de deux buttes de stands de tir à 300 m situées en zones de protection de captages d'eau. Un troisième projet d'assainissement a dû être suspendu suite aux mesures de maîtrise des dépenses prises par le Conseil d'Etat en automne.

Une évolution politique au niveau des Chambres fédérales puis les difficultés budgétaires du canton ont compliqué la planification et nécessité des efforts répétés d'information des communes et sociétés de tir concernées par la mise en conformité et l'assainissement des installations de tir.

Le service a participé financièrement aux travaux d'investigation et de surveillance de deux autres sites pollués.

Déchets

Gestion des déchets organiques

Le concept de gestion régionale des déchets organiques adopté par le Conseil d'Etat a été présenté aux communes le 12 février. Le Réseau biomasse Neuchâtel (RBN) regroupe toutes les installations de traitement des déchets organiques et vise à assurer la prise en charge de ces derniers en tout temps. Quatre installations de méthanisation agricole sont à l'étude, elles produiraient de la chaleur et du biogaz.

Incinération

L'usine de valorisation et de traitement des déchets (UVTD) de Colombier arrive en fin de vie en 2015. Au vu de la fusion des deux usines du canton en une seule société, VADEC, de la surcapacité d'incinération existant en Suisse romande, de la perspective de l'introduction d'une taxe au sac en 2012, le renouvellement ou non de l'installation d'incinération de Colombier devait faire l'objet d'un examen de la situation globale. Une étude sur le futur de l'incinération dans le

canton est en cours. Elle est réalisée par un bureau privé et suivie par un comité de pilotage dans lequel le SCPE est présent en tant qu'observateur.

Mise en place de l'infrastructure de collecte des déchets urbains

Le plan de gestion des déchets a mis en évidence la nécessité d'améliorer l'infrastructure de collecte sélective pour faciliter le geste de tri des citoyens et ainsi augmenter le taux de valorisation moyen du canton, actuellement très inférieur à la moyenne suisse. De nombreuses communes devant également réexaminer leur mode de collecte des déchets urbains incinérables, VADEC, avec le soutien du SCPE, a mis sur pied des groupes de travail par région qui traitent l'ensemble de la problématique. Des projets de conteneurs enterrés pour tous les types de déchets urbains sont actuellement à l'étude et leur réalisation à grande échelle permettrait de substantielles économies. Des projets de déchetteries régionales sont également discutés dans ces groupes de travail.

Déchets industriels (déchets spéciaux)

Afin de vérifier le respect de l'Ordonnance sur le mouvement des déchets (OMoD), le SCPE dispose de tous les renseignements sur la production cantonale de déchets spéciaux et leur élimination. Environ dix-sept mille tonnes de déchets spéciaux ont été produits, ce qui correspond à une relative stabilité au regard des années précédentes. Dans le cadre des autres tâches spécifiques cantonales dans ce domaine, cent neuf demandes de numéro d'identification pour les entreprises ont été traitées et deux autorisations pour preneurs de déchets ont été renouvelées.

Déchets spéciaux des ménages (DSM)

On constate une légère augmentation au niveau du tonnage de DSM récupéré ($\approx 7\%$). Parmi ceux-ci, la quantité de médicaments usagés collectés par les pharmaciens est restée stable (7850 kg).

	2005 total kg	2006 total kg	2007 total kg	2008 total kg	2009 total kg
Quantité de DSM récupérés	60.875	75.712	89.165	80.418	85.925

Elimination de véhicules sur les places officielles

Plus de huit cent cinquante tonnes de ferraille ont été évacuées au centre de déchiquetage d'Ecublens (SIREC). Jusqu'au mois de novembre (pratiquement le double qu'en 2008), l'élimination des épaves et du fer coûtait de nouveau très cher. Les efforts maintenus pour le tri, la séparation des matières recyclables et celles ayant une valeur marchande intéressante ont ainsi permis de valoriser plus de vingt-quatre tonnes de matières de valeur (aluminium, cuivre, acier, etc.), vingt-cinq tonnes de batteries et seulement cent cinquante catalyseurs. Entre la Société des ciments et bétons (Holcim) à Eclépens et les récupérateurs de pneus usagés, respectivement pour une proportion de trois quarts pour le premier et le dernier quart pour les autres, 1360 tonnes de pneus ont été éliminées. Holcim a également augmenté le prix de la prise en charge des pneus. Pour le canton, vu le sérieux avec lequel le tri est effectué avant la livraison de la marchandise (l'entreprise estime ainsi ne plus avoir besoin de contrôler les chargements), le SCPE bénéficie de prix en dessous de ceux proposés aux autres remettants.

Elimination de véhicules sur le territoire public

Moins de quarante factures ont été envoyées (environ 5000 francs) aux personnes ayant abandonné leur véhicule ou pour les véhicules provenant d'autres cantons. Par ailleurs, sur demande des communes et, dans certains cas, de la gendarmerie, le service a pris en charge l'évacuation des véhicules ou objets abandonnés par leurs propriétaires. Ceux ayant pu être retrouvés ont dû rembourser les frais y relatifs.

Protection des eaux et du sol

Surveillance de la qualité des eaux souterraines

Le suivi qualitatif semestriel des eaux souterraines du réseau cantonal et fédéral (Naqua) ainsi que la surveillance mensuelle du programme de diminution de nitrates à Valangin se sont poursuivis. Les résultats des analyses ont été communiqués aux distributeurs d'eau afin qu'ils puissent les inclure dans leur démarche d'autocontrôle en matière d'eau de boisson. Les données sont disponibles sous forme de tableau de synthèse sur le site du service.

Organisation du territoire

La carte de protection des eaux, comportant les secteurs de protection des eaux ainsi que les zones S de protection des eaux, est accessible au public sur le guichet cartographique. Sa mise à jour a été effectuée en fonction des nouvelles données à disposition.

Le programme relatif à la diminution des nitrates à Valangin est en cours, une convention qui concerne le subventionnement des aménagements structuraux a été signée par la Confédération et le canton en février.

Zones et périmètres de protection des eaux

L'étude de délimitation de la zone S de la source de l'Areuse est en cours, la procédure de sanction d'une première partie des zones S de la commune de Val-de-Travers a démarré.

Lac de Neuchâtel

En collaboration avec les cantons de Fribourg et Berne, qui effectuent la surveillance des lacs de Biemme et Morat, onze profils ont été réalisés au point le plus profond (région Pointe du Grain à Bevaix) avec une sonde multicritères comprenant la température, le pH, la conductivité et l'oxygène dissous. Des échantillons d'eau pour l'analyse du plancton sont prélevés à chaque sortie. Les analyses physico-chimiques complètes n'ont été réalisées que deux fois. Les résultats de ces campagnes peuvent être consultés sur le site rafraîchi cette année <http://www.les3lacs.ch/>.

Rivières et Lac des Taillères

La revitalisation du Bied des Ponts étant envisagée, quatre campagnes de surveillance sur sept points de ce cours d'eau ainsi que des eaux du lac des Taillères ont pu être organisées. Les analyses physico-chimiques ont été complétées par des évaluations des indices diatomiques, d'indices biologiques globaux normalisés (IBGN) et par un relevé de végétation. Les données physico-chimiques sont disponibles sous forme de tableau de synthèse sur le site du service.

Aucun bassin versant n'a fait l'objet d'une surveillance mensuelle.

Sol

L'analyse des zones S1 de captage des eaux souterraines se poursuit, certains résultats montrent qu'une analyse conjointe des eaux pourrait être intéressante. L'analyse des anciens sites continue, elle concerne la moitié des sites prélevés chaque année.

Agriculture

L'hiver particulièrement enneigé a obligé le service à encadrer, conformément à l'arrêté sur le purinage hivernal, l'épandage d'engrais sur neige par le biais d'un très grand nombre de dérogations.

Evacuation et traitement des eaux

Contrôle de l'exploitation et du fonctionnement des stations d'épuration

Les vingt-quatre stations d'épuration (STEP) communales, intercommunales et une station industrielle ont fait l'objet de cent sept contrôles, soit environ en moyenne quatre par installation. Pour l'épuration biologique, sur le paramètre DBO₅, plus de 90% des contrôles répondent à la norme. Pour les matières en suspension, le respect des normes approche 70%.

Les six derniers résultats des eaux de sortie des STEP sont publiés sur le site Internet du service.

Pour obtenir une bonne épuration, il est primordial de se préoccuper aussi des réseaux d'égouts, d'où l'importance des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) et des subventions incitatives.

Travaux réalisés

Parmi les principaux chantiers citons: la mise en place de deux réseaux d'assainissement et de deux STEP dans la commune de Brot-Dessous ainsi que la suppression de la STEP de Montmollin et son raccordement à celle de Colombier.

Travaux et études en cours

Vingt-quatre dossiers de demandes de subvention concernant principalement des collecteurs en système séparatif, mais aussi une installation des eaux pluviales au Locle et la réhabilitation de la STEP de La Sagne ont été examinés. Ces travaux, représentant un montant total de dix-huit millions de francs, seront subventionnés à raison de 6,3 millions de francs.

Cinquante-cinq plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) (sur 58) sont sanctionnés.

Boues d'épuration

Les boues d'épuration du canton continuent d'être contrôlées par l'analyse des métaux lourds. Cela représente un moyen rapide et efficace d'avoir une image globale de la qualité des eaux déversées à l'égout par les industries.

Subventions

a) cantonales

Secteurs d'activité	Nombre d'objets	Montants en Fr.
Épuration	24	6.291.031.-
Eau potable	20	677.922.-
Total		6.968.953.-

b) fédérales

Les subventions versées par la Confédération pour cinq PGEE représentent 220.673 francs.

Surveillance de la qualité de l'air

En conformité avec les exigences de l'OPair, le canton de Neuchâtel surveille la qualité de l'air sur l'ensemble de son territoire avec trois stations fixes de mesures situées au Locle, à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel. Une quatrième station, propriété de la raffinerie de Cressier mais exploitée par le SCPE, est installée dans le Grand Marais au Landeron.

Les mesures du dioxyde d'azote, d'ozone et de PM10 sont publiées régulièrement sur le site www.ne.ch/air.

Ces stations permettent d'informer les autorités et la population de l'évolution de la qualité de l'air, respectivement lors de pic de pollution pendant les périodes de smog estival et hivernal et de

décider, s'il y a lieu, de mesures adéquates de limitation des émissions de polluants atmosphériques.

Dans le cadre d'études spécifiques liées à l'évaluation de la pollution de l'air, le SCPE a engagé ses moyens de mesure pour:

- L'A5 entre Vaumarcus et Areuse. Cette étude a permis de mettre en évidence l'impact de la construction de l'A5 avec comme indicateurs les concentrations du dioxyde d'azote (NO₂) et l'évolution des lichens. Ces mesures ont été complétées par un réseau de capteurs passifs de NO₂. Une étude identique avait été réalisée en 1994, soit avant la construction de l'A5. Les premiers résultats démontrent une diminution importante des concentrations de NO₂. Les résultats définitifs seront disponibles dans le 2^e trimestre 2010. Cette étude est financée par l'Office fédéral des routes (OFROU).
- L'étude d'impact sur l'environnement pour le projet d'une nouvelle centrale électrique à gaz à Cornaux. Les moyens engagés ont permis de caractériser les niveaux d'ozone et de dioxyde d'azote pour les régions d'Enges et de Lignièrès.
- H20, contournement du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Des mesures du dioxyde d'azote et des poussières fines (PM10) ont débuté en fin d'année.
- Le suivi des immissions de PM10 près du chantier du tunnel de Serrières. Deux petites cabines ont été installées au nord des portails d'Auvernier et de Serrières. A Auvernier, un mât météo a également été installé. Ces installations seront présentes jusqu'à la fin du chantier.

Météorologie

Le SCPE est l'interlocuteur privilégié de MétéoSuisse pour la mesure et la publication de paramètres météorologiques. Il regroupe toutes les mesures de météorologie réalisées dans le canton.

Un certain nombre de données sont déjà mises à la disposition des services de l'Etat, comme par exemple: les températures permettant le calcul et la publication des degrés-jour pour le service de l'énergie, des rapports mensuels sur l'évolution de divers paramètres météorologiques.

Plan des mesures

La mise à jour du plan des mesures OPair avance à grands pas et devrait être présentée en 2010. Ce nouveau plan des mesures tiendra compte principalement de la problématique de l'ozone avec ses précurseurs, soit les oxydes d'azote, les composés organiques volatils et des poussières fines (PM10). La problématique de l'ammoniac et du CO₂ sera également intégrée. Ce plan de mesures répond à l'objectif du plan de législation 2009-2013 consistant à fixer une politique cantonale de protection de l'air.

Domaine OFF-Road

La mise en application de la modification de l'OPair oblige toute nouvelle machine de chantier de plus de 37 kW construite dès le 1^{er} janvier 2009 à être équipée d'un filtre à particules. Leetrofit des machines construites entre 2000 et 2009 sera obligatoire dès le 1^{er} mai 2010.

Dans le canton, les entreprises de construction ont compris les enjeux liés à la problématique des PM10 et ont majoritairement équipé leurs machines de chantier d'un filtre à particules.

Subventions

En vertu de l'article 10 de l'Ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire, le canton a reçu 100.889 francs comme participation de la Confédération au financement de ces mesures d'immissions. Cette subvention sera également versée en 2010.

Collaborations hors administration cantonale

- avec l'association des responsables de la protection de l'air des cantons latins (Gremmi), le SCPE, en collaboration avec le SITN, développe un nouveau cadastre des émissions (CADERO). Il participe également au concept intercantonal lors d'épisodes de smog hivernal (PM10) ou estival (ozone)
- avec la société des représentants des autorités et des hautes écoles suisses qui traitent de la protection de l'air (Cercl'air), le SCPE participe aux séances plénières et à divers groupes de travail concernant: "les plans des mesures et le trafic" et "les émissions Off-Road"
- avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), le SCPE participe à la mise en place d'un réseau suisse d'observation de l'environnement "RSO-NUD", ainsi qu'au groupe de travail de suivi de la mise en place de la nouvelle "Directive Air-Chantier" du 1^{er} janvier 2009
- avec le groupe "OstLuft", le SCPE s'est intégré à la campagne d'inter-comparaison des stations de mesures de la qualité de l'air
- avec MétéoSuisse, le SCPE collabore à la rénovation de la station de mesure de Cressier
- avec la communauté tarifaire des transports publics neuchâtelois (OndeVerte), le SCPE a participé à la mise en place d'une promotion des transports publics lors de pic de pollution
- avec la HE-ARC, le SCPE développe une plateforme d'information des données de météorologie à l'usage de la police cantonale et dans un deuxième temps de la population.

Rayonnements non-ionisant (ORNI)

Le service a traité les dossiers de permis de construire touchant le domaine des rayonnements non-ionisants. La plus grande partie de ces permis porte sur les installations de téléphonie mobile. Pour les trois opérateurs, ce sont plus de 300 installations en service.

Les plaintes liées à la problématique du rayonnement non-ionisant sont en augmentation. De plus en plus de personnes se posent des questions sur le lien entre la santé et l'électrosmog. Un projet national de recherche est en cours (PNR57).

Bruit et radon

Lutte contre le bruit

En Suisse, les statistiques montrent qu'environ un tiers des habitants sont exposés à des nuisances sonores qui dépassent les valeurs limites d'immission. A l'instar des autres régions, force est de constater que dans le canton, les transports, et particulièrement le trafic automobile, sont responsables de la majorité des dépassements des normes légales. Quant aux chemins de fer et aux aéroports, les mesures d'assainissement en sont à leurs débuts. La Confédération, en collaboration avec le SCPE, est tenue de veiller à l'application de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) pour ces deux types de nuisances sonores. La problématique des installations industrielles et des stands de tir est proportionnellement moins importante.

L'assainissement phonique des routes doit être poursuivi. Par conséquent, pour que ce dernier soit terminé dans les délais, les travaux doivent absolument être effectués méthodiquement. En effet, si les assainissements des routes ne sont pas réalisés dans les délais impartis, les cantons devront faire face à des conséquences financières: à l'échéance des nouveaux délais, les subventions fédérales pour l'assainissement des routes principales et des autres routes ne seront plus versées.

Dans le cadre de l'application de l'Ordonnance sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer (OBCF), les travaux de planification de l'assainissement de la ligne du Pied du Jura (Yverdon - Le Landeron) ont été entamés en automne 2005. La circulation des dossiers d'assainissement des communes concernées du canton a eu lieu dans le courant du deuxième semestre 2008. Les autorités fédérales, notamment l'OFEV, les communes et le canton ont fait part de leurs remarques à l'Office fédéral des transports (OFT) qui devra traiter les oppositions. Dès que tous les avis

seront réunis et les éventuelles divergences éliminées, l'OFT rendra une décision d'approbation des plans qui tiendra lieu d'autorisation de construire pour les chemins de fer. A noter que les riverains concernés et les propriétaires fonciers ont également eu la possibilité de se prononcer sur le projet. La première décision transmise au canton est celle de la commune de La Tène. Les premiers contacts avec les propriétaires concernés auront lieu au premier trimestre 2010.

Ordonnance fédérale son et laser (OSLa)

Le SCPE a effectué comme à l'accoutumée plusieurs mesurages de contrôles dans des établissements publics et lors de manifestations occasionnelles dans le but de vérifier la protection du public contre les nuisances d'une musique intense. Ces mesurages tendent à démontrer qu'un travail important d'information et de sensibilisation reste à faire auprès des organisateurs notamment.

Cadastre cantonal du radon

L'Ordonnance fédérale sur la radioprotection (ORaP), du 22 juin 1994, exige des cantons la réalisation d'un cadastre du radon au plus tard dix ans après son entrée en vigueur. Le cadastre cantonal est terminé depuis l'hiver 2000-2001. Depuis, des campagnes de densification sont réalisées chaque hiver. Le cadastre peut être consulté sur le guichet cartographique du système d'information du territoire du canton. Des mesures sont effectuées chaque année dans des habitations nouvelles ou transformées. A ce jour, pour ce type de bâtiment, un seul problème est apparu.

En Suisse, environ 2800 personnes contractent annuellement le cancer du poumon. Il est admis qu'environ 8,5% des cancers du poumon sont dus au radon présent dans les locaux, soit environ 240 cancers du poumon par an. Pour le canton, le nombre de décès par cancer du poumon dû au radon peut être estimé à 10 à 11 personnes par an. Par conséquent, le premier grand objectif est qu'en Suisse tous les bâtiments dans lesquels la valeur limite est dépassée soient assainis d'ici 2014. Afin d'atteindre ce but, il s'agira de mesurer environ 7000 bâtiments. Dans cette optique, le SCPE en collaboration avec l'OFSP a lancé une nouvelle campagne de densification dans les communes à risque moyen d'Auvergnier, de Bevaix, Colombier, Corcelles-Cormondèche, Peseux, Le Pâquier, Villiers, Les Geneveys-sur-Coffrane et Buttes.

La densification des mesures sur le territoire des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle est menée par les autorités communales.

Un nouveau manuel de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur l'exposition au radon domestique indique que l'exposition au radon est une importante et croissante menace de santé publique et recommande des niveaux de référence de 100 Bq/m³. Si ce niveau ne peut être mis en œuvre, l'OMS conseille que le niveau de référence ne soit pas supérieur à 300 Bq/m³. Ces recommandations se basent sur de nouvelles connaissances scientifiques acquises à partir d'études épidémiologiques réalisées dans le cadre domestique. L'OFSP prépare actuellement un plan d'action afin d'adapter la stratégie suisse à ces nouvelles recommandations internationales.

Entreprises

Eaux usées

Installation de prétraitement des eaux usées industrielles

La législation impose de vérifier périodiquement que les exploitations qui déversent des eaux usées industrielles respectent les exigences fixées dans les autorisations. Il a ainsi été procédé à trente-trois visites et vingt-neuf campagnes de prélèvements de ces eaux. Seize contrôles ont été effectués de façon inopinée tandis que treize autres concernaient des contrôles de réception pour de nouvelles installations ou ayant subi des modifications. Ils ont aussi permis de délivrer des autorisations d'exploitation (trois) et d'adapter celles qui n'étaient plus conformes à la réalité (sept). Lors de ces visites/contrôles, quatre rejets non-conformes ont été mis en évidence et des assainissements demandés.

Selon les autorisations délivrées, cinquante-six entreprises doivent élaborer annuellement un rapport sur les autocontrôles effectués qui résume les rejets et les transformations des installations de prétraitement qui ont eu lieu. Le contenu de ceux-ci correspond dans l'ensemble aux exigences attendues.

Rejets d'eaux usées industrielles

Afin de travailler de manière plus systématique, de diminuer les investigations "aléatoires" et de rationaliser son travail, le SCPE avait demandé en 2007 la liste des gros consommateurs d'eau, dans le but de mieux appréhender les entreprises rejetant des eaux industrielles potentiellement problématiques. Suite aux résultats positifs obtenus pour trois communes (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle), il a été décidé de poursuivre cette activité. Les données relatives à la commune de Val-de-Travers ont été demandées et seront exploitées en 2010.

Comme en 2008, un suivi plus systématique des permis de construire, ayant reçu un préavis relatif aux eaux usées industrielles, a été mis en place.

Branche automobile

La plupart des entreprises pratiquant le lavage châssis/moteur ont installé des appareils ou des ouvrages destinés à traiter les eaux usées. Plus de deux cents échantillons d'eaux usées ont été prélevés et analysés par des laboratoires privés ou au SCPE. Quinze résultats étaient au-dessus de la norme (20 mg/l) pour les hydrocarbures. Environ cent cinquante entreprises ont, à ce jour, conclu un contrat d'analyse avec un laboratoire privé. En fonction des priorités que le service a dû donner à ses activités, moins de visites ont pu être effectuées dans les garages. Certaines entreprises ont mis hors service leur installation de traitement des eaux. Il est donc quelque peu décevant de remarquer un fléchissement des bonnes pratiques dès que les autorités relâchent leurs contrôles. A leur décharge, souvent du fait d'indications erronées provenant des vendeurs de produits chimiques, certaines entreprises pensent de bonne foi que la loi a changé. C'est un problème que les autres cantons romands rencontrent également.

Contrôle des rejets atmosphériques des installations fixes

Contrôle des rejets atmosphériques dans les entreprises

Le contrôle des rejets atmosphériques et le suivi des assainissements en rapport avec des émissions de solvants chlorés de trente-neuf entreprises ont été effectués.

Contrôle des chauffages

Les nouvelles limites d'émissions concernant les chauffages au gaz et au mazout ont eu pour conséquence l'envoi de plus de 1000 décisions d'assainissement.

Installations de chauffage au gaz et/ou au mazout de puissance supérieure à 1MW

Les contrôles périodiques ont été effectués sur seize chaudières distribuées sur sept sites.

Installations de chauffage au bois de puissance supérieure à 70kW

Les contrôles périodiques ont été faits sur vingt-quatre installations réparties sur autant de sites.

Collaboration intercantonale

Deux campagnes de mesure de trois et cinq jours ont permis de contrôler quatorze chauffages au bois dans le canton du Jura.

Risque biologique

La législation fédérale impose aux entreprises utilisant des micro-organismes génétiquement modifiés ou pathogènes de s'annoncer et de prendre un certain nombre de précautions qui varient en fonction de leur dangerosité. Cette dernière est définie par quatre classes dont la quatrième correspond aux micro-organismes les plus dangereux et par voie de conséquence, aux mesures de sécurité les plus draconiennes. Vingt-quatre sites ont annoncé une activité relative aux micro-organismes (14 en classe 1, 9 en classe 2 et 1 en classe 3). Quelques contrôles consistant à vérifier la mise en application des mesures de sécurité dans les entreprises ont été effectués.

Registre des rejets de polluants

La volonté d'élaborer un registre des rejets remonte à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est tenue à Rio en 1992. Trente-six pays européens, dont la Suisse, ont signé en 2006 un protocole contraignant pour la mise en place d'un tel registre.

Ce registre ne concerne que les gros émetteurs de polluants et en principe pas les petites et moyennes entreprises. Dans le canton, dix entreprises sont concernées.

Ce registre fournit des renseignements concernant les rejets de certains polluants dans l'air, l'eau ou le sol. Il est accessible au public depuis le début de cette année (<http://www.bafu.admin.ch/chemikalien/prtr/index.html?lang=fr>).

Protection contre les accidents majeurs (OPAM)

Dans le cadre de l'exécution de cette Ordonnance, le SCPE a contrôlé quatorze entreprises. Les raisons de ces visites s'inscrivent principalement dans le cadre de la réactualisation des données OPAM ou pour donner suite à l'examen d'un rapport succinct.

On compte quatre-vingt-cinq entreprises OPAM (+4 par rapport à 2008) sur territoire neuchâtelois.

Taxe COV

L'Ordonnance sur les composés organiques volatils (OCOV) régleme nte l'introduction d'une taxe d'incitation prélevée lors de l'achat de solvants (COV) dont le but est de diminuer les émissions de COV dans l'environnement. Le nombre de bilans COV traités se monte à cinquante-deux.

Stockage des hydrocarbures

Sur six cent nonante-six dossiers E63, seuls cinquante et un faisaient partie intégrante d'une demande d'autorisation ou de notification pour des nouvelles installations d'entreposage d'hydrocarbures, cela représente donc le sept pour cent des dossiers.

Quatre cent quatre-vingt-cinq avis de révision ont été envoyés aux propriétaires ayant une installation située en secteur menacé et trois cent vingt-sept lettres d'information aux détenteurs d'installation en secteurs non sensibles (üb). Quarante-sept décisions demandant l'assainissement des citernes enterrées simple paroi et vingt-huit rappels facturés pour non-exécution de ces assainissements ont été expédiés alors que cent vingt-deux rappels facturés et quatorze dénonciations au Ministère public ont été envoyés pour des révisions non effectuées.

Réduction des émissions d'hydrocarbures dans l'air lors de transvasement des carburants (reprise des vapeurs d'essence)

En fonction des contrôles effectués par des entreprises privées habilitées, on constate que les systèmes de récupération des vapeurs d'essence fonctionnent de manière satisfaisante. Les stations-service sont mesurées toutes les années pour les débits supérieurs à 800.000 litres par an, les autres une fois tous les deux ans. Les propriétaires effectuant des autocontrôles de leurs appareils ont la possibilité d'effectuer le contrôle officiel tous les deux ans. On constate que la plupart des propriétaires ne remplissent pas le carnet de contrôle sérieusement ou le remplissent sans faire les contrôles. Plus de vingt stations-service ont un nouveau système autocontrôlé qui se met automatiquement en alarme lorsqu'un problème de reprise des vapeurs d'essence survient. Dans le cas où la panne ne serait pas réparée dans les septante-deux heures, le système coupe totalement les distributeurs, le carburant ne peut ainsi plus être délivré. Ces nouveaux appareils ne seront contrôlés officiellement que tous les trois ans et le carnet d'entretien n'est plus obligatoire. Depuis le 1er janvier 2007, les cantons romands ont décidé de ne plus accepter les autres systèmes.

Le travail consiste à vérifier que ces contrôles sont effectués régulièrement selon les recommandations de Cercl'air et de l'OFEV. En collaboration avec l'Office de métrologie, des contrôles simples sont effectués par des collaborateurs du SCPE.

Le canton a mis sur pied un bon système d'assainissement et d'autocontrôle des stations-service, preuve en est que l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) a repris ses documents sous l'insistance des entreprises de contrôle.

Surveillance du marché des produits chimiques (LChim)

Dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (LChim), le SCPE a, comme jusqu'à présent, répondu à de nombreuses demandes d'informations émanant des professionnels, du public ou d'autres services de l'Etat, relatives à l'application de la nouvelle législation. Une attention particulière a été portée principalement dans les domaines suivants:

- **Contrôles douaniers**

Les données douanières relatives aux importations de produits chimiques sont mises à la disposition des cantons sur un site Internet sécurisé de la Confédération. Ce sont globalement les données se rapportant à plus de 4800 avis d'importations de produits chimiques acquis par des entreprises neuchâteloises qui ont été transmises au SCPE pour vérification.

Vingt et une entreprises ont été informées des nouvelles dispositions et priées de prendre les mesures nécessaires pour la mise en conformité des produits chimiques importés.

Les contrôles sur place desdits produits ainsi que les visites effectuées dans les commerces et entreprises ont nécessité trente-sept interventions. Ces contrôles avaient essentiellement pour but d'informer les responsables des exploitations concernées.

- **Acide picrique**

Vu le danger potentiel que représente l'acide picrique qui, à l'état sec, est décrit comme un explosif puissant, il a été décidé de mettre à disposition des détenteurs une solution qui présente la meilleure sécurité possible pour son élimination en collaboration avec les spécialistes de la Police zurichoise.

Ainsi, la campagne de récupération organisée auprès des détenteurs a permis d'éliminer cette substance de vingt sites situés dans le canton.

- **Prélèvements d'échantillons et analyses**

Dans le cadre des contrôles portant sur la classification, l'étiquetage et la composition des produits chimiques commercialisés, des échantillons ont été prélevés auprès de cinq fabricants ou importateurs du canton en collaboration avec l'organe de réception des notifications de l'OFSP. De nombreux manquements ont été signalés aux entreprises concernées. Au vu des importantes lacunes constatées, ces contrôles devront être intensifiés à l'avenir.

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)

Permis pour l'emploi des pesticides en général (OPer-P)

Depuis l'entrée en vigueur, le 1er août 2005, des ordonnances citées ci-dessus, l'utilisation à titre professionnel de biocides (insecticides, acaricides, agents chimiques contre les rongeurs ou destruction de nids de guêpes, etc.) chez des tiers ne peut se faire que par des personnes titulaires d'un permis.

De nombreuses entreprises font de la lutte contre les parasites une activité accessoire sans pour autant faire partie de cette branche professionnelle. Bien qu'occasionnelle, cette activité est toutefois aussi soumise à un permis.

Compte tenu de cette situation, un courrier d'information et un questionnaire ont été adressés à cent quarante-deux entreprises du canton (nettoyage, ferblanterie-couverture, entretien de canalisation). Suite à l'examen des septante-deux questionnaires (50%) qui nous ont été retournés, huit entreprises devront suivre un cours en vue de l'obtention du permis OPer-P, huit autres vont abandonner ces traitements et cinquante-six n'étaient pas concernées par cette activité.

Autorisations pour installations frigorifiques, de climatisation ou pompes à chaleur (ORRChim, annexe 2.10)

La mise en place d'installations stationnaires contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants stables dans l'air est soumise à autorisation. Elle est octroyée lorsque, selon l'état de la technique, on ne connaît ni de produit, ni de procédé de substitution et que la mise en œuvre des mesures techniques disponibles pour éviter les émissions est garantie. Dans ce cadre, quinze autorisations ont été délivrées aux requérants.

Information

Des spécialistes ont dispensé des cours à des professionnels.

Trois directives ont été éditées: Contenu-type d'un rapport d'investigation technique des sites pollués, Stockage d'hydrocarbures, Navigation de plaisance.

Trois documents de la série "A Savoir" ont été rédigés, soit: "La navigation de plaisance pour les particuliers", "Les places de concassage et dépôts de déchets minéraux et graves de recyclage" et "Indemnisation lorsqu'une investigation démontre qu'un site n'est pas pollué".

Enfin, le guide des déchets a été réédité.

Le magazine d'Ecoparc - qui met des entreprises pionnières en développement durable à l'honneur - a été diffusé aux communes, députés et partis politiques.

Le site internet www.ne.ch/environnement a été fortement enrichi alors que le site intercantonal www.energie-environnement.ch a été entièrement remodelé.

Le service a conçu dix-sept "astuces papier" dont il a confectionné des affiches, exposées à la Fête de la Terre.

Les services administratifs et lieux de formation qui récupèrent le papier/carton ont reçu leur traditionnelle information sous forme d'affiche.

Une conférence aux médias a présenté la mise en ligne, sur le guichet cartographique, du cadastre neuchâtelois des sites pollués.

A l'occasion de la journée internationale de l'environnement, un communiqué de presse a fait état des documents édités relatifs aux écogestes.

Du matériel a été fourni à plusieurs expositions privées, à des enseignants et des particuliers.

Pour les communes, le service a organisé une séance d'information, offert du matériel pour la journée internationale du bruit et l'abonnement à Forum Déchets, cofinancé des cours professionnels.

Laboratoire

Le laboratoire a enregistré 258 demandes d'analyses et effectué 35.554 analyses sur 1258 échantillons, réparties de la manière suivante:

Prestation	Nombre de prélèvements	Nombre de paramètres analysés
Eaux souterraines, superficielles	225	8786
Boues STEP, compost, sols	82	1077
Déchets	2	18
Air	246	792
Eaux usées	68	253
Emissions air	98	154
Analyses chimiques pour tiers	42	1629
Analyses pour services cantonaux	31	264
Collaboration, travaux intercantonaux	404	22123

Laboratoire – essais inter-laboratoires	60	458
---	----	-----

La collaboration avec le Service des eaux, sols et assainissement du canton de Vaud (SESA) définie par la Convention entre les deux cantons signée en 1997 a été reconduite. Les analyses des eaux des STEP neuchâteloises ont été soumises au laboratoire du SESA, alors que les produits phytosanitaires des eaux superficielles vaudoises ont été analysés au SCPE. Un avenant à cette convention a été signé par les gouvernements des cantons de Vaud et de Neuchâtel afin d'élargir la collaboration pour d'autres prestations analytiques.

L'échange des prestations entre les services de la protection de l'environnement du canton du Valais (SPE VS) et de Neuchâtel s'est poursuivi. La détermination de la quantité de poussière aspirée (PM10) est effectuée par le laboratoire du SPE VS et les analyses des pesticides dans les eaux superficielles du canton de Valais sont prises en charge par le laboratoire du SCPE.

Les collaborations existent aussi dans le cadre du réseau Lab'Eaux Suisse romande avec le laboratoire cantonal du Jura, le service de l'environnement du canton du Fribourg et le SCAV Vaud.

Les analyses ont été faites aussi pour le laboratoire intercantonal de la santé au travail à Peseux.

La mise au point de nouvelles méthodes analytiques et de modes opératoires normalisés s'est poursuivie notamment pour les micro-polluants dans les eaux usées.

Le laboratoire a participé aux analyses comparatives inter-laboratoires organisées par le groupe méthodologie de la CIPEL, le Lab'Eaux et par l'Université agricole de Wageningen aux Pays-Bas.

5.6. Perspectives

Développer les activités permettant de remplir les objectifs de législation, notamment les modifications de la loi sur le traitement des déchets et la présentation de la loi sur la protection et la gestion des eaux et les objectifs à courts termes.

Veiller à la concrétisation de la fusion des services de l'énergie et de la protection de l'environnement, tâches qui nécessitera un engagement significatif de ressources, notamment humaines.

6. SERVICE DE L'ENERGIE

6.1. Missions

Les missions générales du service fixées par la législation, indépendamment des priorités annuelles, sont les suivantes:

- Susciter et contrôler l'utilisation rationnelle de tous les agents énergétiques.
- Promouvoir les énergies renouvelables.
- Renseigner et conseiller tout consommateur d'énergie. Veiller à la formation des acteurs professionnels de l'énergie.
- Contrôler les installations productrices et distributrices d'énergie.
- Soutenir les communes dans leurs tâches de politique énergétique et pour leurs bâtiments et installations.
- Planifier les besoins et l'offre d'énergie du canton, préparer la conception directrice et le plan cantonal de l'énergie.
- Préparer la législation et les aides à l'exécution.
- Conseiller le chef du département de la gestion du territoire et les autres services de l'Etat, en particulier le service des bâtiments.

6.2. Objectifs annuels spécifiques

En supplément aux objectifs réguliers imposés par l'accomplissement des missions citées plus haut, les points suivants ont nécessité un engagement particulier :

- Réagir contre la crise économique et financière en proposant des mesures de relance dans le domaine de l'assainissement énergétique des bâtiments, en valorisant au mieux les moyens financiers supplémentaires mis à disposition temporairement par la Confédération et le canton.
- Faire face à l'extraordinaire afflux de demandes de conseils et de subventions concernant ces mesures.
- Adapter le règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie, les formulaires, les aides à l'application et les supports didactiques en fonction de l'édition 2008 du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC).
- Pour le point ci-dessus, s'adapter pour tenir compte de l'acceptation ou non de la révision de la loi sur l'énergie.

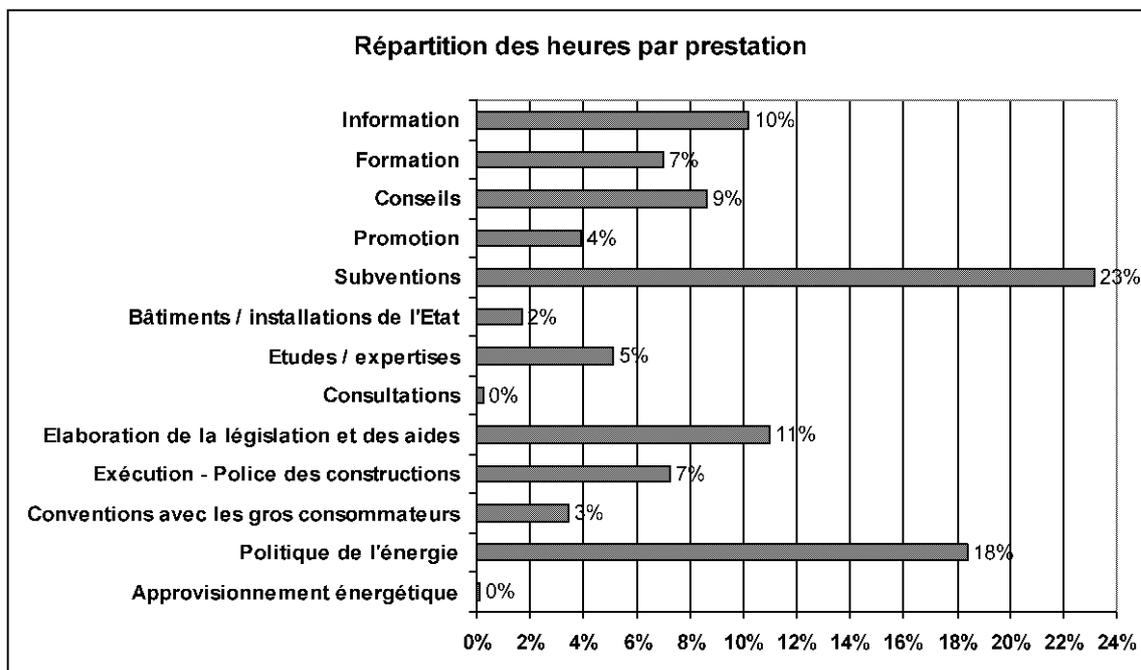
6.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

Afin de traiter les demandes de subventions des nouveaux programmes d'assainissement énergétique des bâtiments (fenêtres + isolation), un poste de travail supplémentaire a été créé. Il est occupé, dès le 1^{er} août, par un architecte. Ses activités se sont concentrées sur les «actions spéciales 2009» initiées pour lutter contre la crise économique et financière. Dès 2010, c'est l'exécution du «Programme Bâtiments», financé par la Confédération, qui constituera le cahier des charges principal de ce poste de travail.

Le fonds cantonal de l'énergie, établi légalement par la loi sur l'énergie de 2001, mais pas encore utilisé depuis lors, a été doté d'une fortune de 5 millions de francs et réactivé pour l'exécution des «actions spéciales 2009».

Le Système de contrôle interne (SCI) du service a été optimisé selon les directives du Contrôle cantonal des finances.

La méthode de contrôle de gestion GESPA a continué d'être appliquée. Elle permet entre autres d'indiquer la répartition des heures de travail de l'ensemble des collaborateurs du service pour les prestations externes, ce qui représente le 74% du temps total (en progression par rapport à l'année dernière, 69%), le reste étant les prestations de gestion interne.



Par rapport à l'année dernière, la prestation «Subventions» a bondi de 10 à 23%, du fait du programme d'assainissement énergétique des bâtiments «actions spéciales 2009».

Le chapitre ci-dessous «Activités/Réalisations» est ordonnancé en fonction de la liste des prestations du service. Les prestations «Information, formation et conseils» sont en général délivrées au public sous l'égide du «Centre InfoEnergie» qui possède historiquement une visibilité propre, bien que n'étant plus une structure administrative indépendante.

6.4. Evénements principaux

- 31 mars Approbation de la révision LCEn par le Grand Conseil
- 1^{er} avril Décret du Grand Conseil accordant des budgets extraordinaires au Fonds cantonal de l'énergie
- 20 avril Lancement des programmes cantonaux «Fenêtres» et «Enveloppe»
- 3 août Lancement du Certificat énergétique cantonal des bâtiments et action spéciale OFEN 15.000 CECB + Conseils personnalisés
- 25 août Géoréférencement des stations météo utiles au calcul des degrés-jours
- 9 sept. Remise du prix solaire suisse 2009 au Canton de Neuchâtel et à sa population
- 28 sept. Début de la nouvelle campagne scolaire de sensibilisation à l'énergie touchant également les classes de 4^e primaire en plus des classes de 5^e primaire

- 22 oct. Fin des programmes «Fenêtres» et «Enveloppe»
- 29 nov. Votation populaire suite au référendum contre la révision de la LCEn et refus de cette révision
- 30 nov. Décision du Conseil d'Etat de fusionner le service de l'énergie et le service de la protection de l'environnement
- 20 déc. Publication de la page du canton de Neuchâtel dans le calendrier de l'Avent du développement durable

6.5. Activités / Réalisations

Information

- Mesure, collecte et analyse des températures moyennes hebdomadaires et des degrés-jours des neuf stations climatiques réparties sur l'ensemble du canton. Publication dans la presse et sur Internet aux côtés du «bon conseil de la semaine».
- En collaboration avec le groupe de travail «MoPEC», mise en place du site d'information de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) regroupant l'ensemble des documents et outils harmonisés au niveau suisse ou propre à chaque canton, à l'attention des professionnels et des administrations.
- En collaboration avec l'ensemble des services de l'énergie et de l'environnement des cantons romands, poursuite de l'exploitation de la plate-forme énergie-environnement.ch basée sur de nombreux communiqués de presse et le site Internet www.energie-environnement.ch.
- Poursuite des émissions radiophoniques hebdomadaires «Flash-Watt» sur RTN en collaboration avec les partenaires (Groupe E et Viteos SA).
- Edition du bulletin d'information trimestriel romand «Flash-Info Energie» envoyé à environ 4000 professionnels: direction du projet, rédaction et impression pour le compte de la Conférence romande des délégués à l'énergie (CRDE).
- Participation aux jardins de l'énergie, lors de «Fête la Terre» les 22 et 23 août à Evologia, Cernier. Conception et animation d'un stand en collaboration avec des associations et des professionnels des énergies renouvelables.
- Participation aux portes-ouvertes de la faculté des sciences à Unimail à l'occasion du centenaire de l'université de Neuchâtel.
- Participation rédactionnelle et financière à la mise sur pied de l'exposition «Holistic» au Péristyle de l'Hôtel de Ville à Neuchâtel.
- Envoi du flyer «Visite énergie» à tous les correspondants administratifs des écoles primaires du canton.
- Création d'une page du calendrier de l'Avent pour le développement durable 2009 (jour 20).
- Collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et le service de l'énergie des autres cantons pour assurer une permanence sur le stand d'information de la campagne Bâtiments de SuisseEnergie lors des expositions Habitat & Jardin à Lausanne et Maison & Energie à Berne.
- Développement continu du site Internet du service et de celui de la CRDE.

Sur le site du service, la moyenne des visites mensuelles a progressé de 2006 à 2009 de la façon suivante: 655, 886, 1138 et 1796. Une forte augmentation se manifeste en avril, lors du lancement des «actions spéciales 2009». Les pages les plus lues sont celles relatives aux subventions.

Internet est de plus en plus la première source d'information, d'où l'importance de maintenir nos pages simples d'accès et attractives. Toutes les conférences données sont disponibles sur le site, rubrique «Information, formation et conseils».

- Participation au comité d'ANIME (Association Neuchâteloise d'Information en Matière d'Energie).

Formation

- Suite à l'accord du Service de l'enseignement obligatoire, acquisition d'une nouvelle animation énergie permettant d'étendre, pour la rentrée scolaire 2009, la campagne de sensibilisation à l'énergie aux élèves de 4^e année primaire, en plus de ceux de 5^e année primaire. Ces présentations ont été suivies par environ 2100 élèves de 114 classes réparties sur l'ensemble du canton.
- Mise sur pied de cours de conduite économique pour le personnel concerné du DGT, en collaboration avec l'office de la formation continue (96 participants).
- Participation au concept développé par l'Association Swissolar dénommé «trilogie solaire» consistant à informer et former les propriétaires, les architectes et les installateurs dans le domaine des installations solaires. Participation aux conférences données aux propriétaires.
- Encadrement et sensibilisation de 40 enfants lors de deux «journées énergie» dans le cadre des passeports vacances de Neuchâtel et environs et de 22 enfants lors d'une «journée énergie» pour une classe de l'école primaire du Landeron.
- Cours d'introduction à la norme SIA 380/1 – édition 2009 «L'énergie thermique dans le bâtiment», diffusé à l'attention des apprentis dessinateurs en bâtiment.
- Organisation des six «Lunch-débat» annuels. Cette plate-forme d'échange a réuni en moyenne 60 acteurs du bâtiment par manifestation. Un document de travail relatif au thème du débat est produit et distribué aux participants et à tout intéressé sur demande.
- Cours MINERGIE «Outils de conception» (57 participants), «MINERGIE-P» (18 participants), «Tour de Suisse» (42 participants) mis sur pied dans le cadre de la CRDE en collaboration avec l'agence MINERGIE romande, et destinés aux régies immobilières, architectes, ingénieurs et artisans.
- Cours «Rénovez futé» (212 participants), mis sur pied dans le cadre de la CRDE et diffusés dans le canton à l'attention des propriétaires et des régies immobilières.
- Organisation et animation de deux séminaires d'information relatifs au RELCEn «2010» à l'attention d'une part des architectes et ingénieurs et d'autre part des installateurs.
- Globalement sur l'année, sans prise en compte de notre présence aux expositions, 32 cours ou séances d'information ont été mis sur pied, regroupant 3703 personnes, qui ont consacré ensemble 6875 heures à parfaire leurs connaissances dans le domaine de la législation, de l'utilisation et de la technique de l'énergie.
- En plus de ces chiffres, il faut mentionner les cours de perfectionnement pour concierges mis sur pied au niveau suisse romand par l'OFEN et la CRDE depuis 2004. Dans le canton de Neuchâtel en 2009, 5 cours ont eu lieu, réunissant chaque fois une quinzaine de participants venant de tous les milieux professionnels.

Conseils

- 3948 conseils recensés ont été donnés par téléphone (3433), par courrier (22), lors d'entretiens au bureau (225) ou de visites sur site (71).
- Nombreuses séances avec des représentants des communes (conseils communaux, services industriels, commissions de l'énergie) concernant la politique énergétique, le label

«Cité de l'énergie», l'utilisation de bois-énergie, les éoliennes, les énergies renouvelables, les bâtiments communaux.

Promotion

- Participation à la campagne «Bâtiments» de l'OFEN dans le cadre du programme SuisseEnergie, visant à encourager la rénovation exemplaire des bâtiments existants. En 2004, les mesures se sont déroulées au niveau national (médias, expositions, site Internet, documents), et en 2005, au niveau régional (mailings, contacts directs avec les propriétaires). 2006 a vu la mise sur pied d'un cycle de 13 conférences pour le grand public réparties dans toute la Romandie. En 2007, 8 conférences ont été organisées à l'attention des artisans du bâtiment. En 2008, l'action pilote «Chèque rénovation» a été initiée par l'OFEN et la CRDE. En 2009, l'action spéciale de l'OFEN «15.000 CECB + conseils personnalisés» a permis d'établir une étiquette énergétique pour presque 900 bâtiments neuchâtelois.
- Diffusion du label MINERGIE. Entretiens et conseils auprès d'architectes, ingénieurs, promoteurs, propriétaires et experts-contrôleurs. Participation à un groupe de travail réunissant les cantons romands concernant l'évolution et la diffusion du standard MINERGIE. Participation aux séances de l'association suisse MINERGIE et membre du comité. Suivi de 17 dossiers MINERGIE dont 14 ont reçu provisoirement le label. Le nombre de bâtiments MINERGIE (terminés ou en cours de travaux) s'élève à ce jour dans le canton à 251, ce qui représente une surface de plancher chauffé de 387.026 m², contre 349.121 m² l'année dernière.
- Participation au groupe de pilotage de la Commission bois-énergie lignum (COBEL), c'est-à-dire gestion de ses activités en collaboration avec le service cantonal des forêts et la Communauté Lignum.
- Comme chaque année, le prix Energie récompensant les meilleurs travaux de diplôme a été accordé aux étudiants de l'Ecole d'ingénieurs du Locle.
- Elaboration, en collaboration avec le SITN, de trois cartes représentant par commune l'état des installations solaires thermiques, des chaudières à bois (granulés et bois déchiqueté) et des bâtiments MINERGIE du canton.
- Participation à la nouvelle plate-forme EAUX réunissant différents services du DGT dans l'optique de développer l'utilisation de la force hydraulique dans le canton.

Subventions

- Suite à la décision du Grand Conseil d'accorder, dans le cadre des mesures conjoncturelles du plan de soutien face à la crise économique et financière, un crédit de 4 millions de francs pour le domaine énergie, mise en place de nouvelles subventions, «actions spéciales 2009», qui concernent le remplacement des fenêtres, l'assainissement total ou partiel de l'enveloppe des bâtiments en lien avec le programme de la Fondation du centime climatique et le remplacement des chauffages électriques dans des bâtiments ne disposant pas de réseau hydraulique.
- Les actions spéciales 2009 dans le domaine de l'énergie ont suscité un grand écho parmi la population neuchâteloise. Le nombre total de dossiers traités dans le cadre de ces actions s'élève à 734 et se répartit comme suit: fenêtres 613, assainissement thermique de l'enveloppe 110, remplacement des chauffages électriques 11.
- Traitement des autres dossiers réguliers de demandes de subvention: études, décisions, contrôles et paiements. Nombres de nouveaux dossiers ouverts en 2009: capteurs solaires (182), chauffages au bois (48), pompes à chaleur (10), labels MINERGIE (1), labels MINERGIE-P (2), projets (10):
- Versement des subventions, soit 975.333 francs durant l'exercice 2009, dont:

- 224.955 francs pour des capteurs solaires (135 installations),
 - 214.402 francs pour le chauffage au bois (37 installations),
 - 23.720 francs pour des labels MINERGIE (3 bâtiments),
 - 361.434 francs pour les remplacements de fenêtres (108 bâtiments),
 - 29.400 francs pour des assainissements de l'enveloppe des bâtiments en lien avec le programme de la Fondation du centime climatique (3 bâtiments),
 - 121.422 francs pour des projets, études et soutiens divers,
 - pas de versement pour les pompes à chaleur en 2009.
- Mise en place d'un programme de subventionnement des installations solaires photovoltaïques par Groupe E, pour ses clients. Les demandes subissent une première analyse au service avant d'être transmises au Groupe E pour décision.
 - Participation aux activités de benchmarking intercantonal et controlling des contributions globales accordées par la Confédération aux cantons.
 - Collaboration avec la Fondation du centime climatique pour le traitement des dossiers de subventions pour la rénovation des bâtiments (2006 (6 mois): 15; 2007: 29; 2008: 30, 2009: 185). Les demandes sont adressées par les requérants au service de l'énergie qui effectue un traitement préalable, puis les fait suivre au centre de traitement. Depuis fin 2007, la Fondation du centime climatique finance un programme de communication qui doit être exécuté par les cantons. Ce programme a été élaboré en collaboration avec la CRDE.

Bâtiments/installations de l'Etat

- Coordination et participation aux séances techniques du service des bâtiments de l'Etat (SBAT) en tant qu'organe de conseil en énergie. Conseils pour le service de la gérance des immeubles de la caisse de pensions de l'Etat.
- Participation à energho (Association des institutions publiques à grande consommation d'énergie), suivi des abonnements d'exploitation optimale pour 13 bâtiments de l'Etat, en collaboration avec le SBAT et mise en place du Plan d'action énergie (PAE) pour les bâtiments arrivant au terme de leur contrat energho.
- Organisation du relevé hebdomadaire de la consommation d'énergie thermique dans tous les bâtiments de l'Etat et préparation du bilan énergétique des bâtiments de l'Etat, en collaboration avec le SBAT et dans le cadre d'energho.
- Dans le cadre de l'application des nouvelles exigences de l'article 49 de la loi cantonale sur l'énergie concernant les gros consommateurs, conseils et soutien aux bâtiments de l'Etat concernés.
- Suivi des études concernant les travaux du 3^e programme d'assainissement énergétique de bâtiments de l'Etat de 1.300.000 francs.
- Pour le nouveau chauffage au bois du Devens, gestion des contacts avec la Fondation du centime climatique pour le remboursement des émissions de CO₂ économisées.
- Suivi de l'étude concernant les travaux d'assainissement des installations techniques du Jardin botanique.
- Participation au projet Holistic dans le cadre du 6^e programme-cadre de recherches et développement de l'Union européenne concernant les bâtiments de l'Etat de Neuchâtel localisés dans la zone concernée en ville de Neuchâtel.
- En collaboration avec le SBAT et le Lycée Blaise-Cendrars, conception d'une installation solaire photovoltaïque pour cet établissement et mise sur pied d'un concept didactique pour les lycéens basé sur cette installation solaire et l'ensemble des équipements énergétiques de l'institution.
- Participation au Conseil d'administration de la société Chauffage à Distance de la Basse-Areuse SA (CADBAR).

Etudes/expertises

- Suivi du projet de construction d'un parc d'éoliennes au Crêt-Meuron. Contacts avec le promoteur, le service de l'aménagement du territoire et le service juridique dans le cadre de la préparation de la demande de permis de construire. Collaboration avec l'OFEN et l'Association Suisse-Eole.
- Participation au groupe de travail composé de plusieurs services du DGT ayant pour objectif l'établissement d'un nouveau concept éolien pour le canton de Neuchâtel. Mis en consultation en automne, ce nouveau concept doit déboucher sur une fiche de mesure du plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire.
- Direction de l'étude du potentiel hydroélectrique neuchâtelois, en collaboration avec plusieurs autres services du DGT, et suivi du mandat externe attribué.
- Dans le cadre du projet du Groupe E visant à implanter une nouvelle centrale électrique fonctionnant au gaz naturel à Cornaux, création et animation d'une commission de réflexion visant à fournir un point de vue complet et objectif au Conseil d'Etat. Participation au bureau de cette commission et à la rédaction du rapport final.
- En collaboration avec le service cantonal de la protection de l'environnement (SCPE) et le centre de recherches en géothermie, suivi de deux études concernant le cadastre neuchâtelois des sondes géothermiques et le potentiel géothermique neuchâtelois. Poursuite des travaux sous l'égide du programme de développement de la géothermie dans le canton de Neuchâtel. Participation à la création d'un nouveau centre de compétence national en géothermie, sis à Neuchâtel et résultant de la mise en commun de la chaire en géothermie de l'université et du CREGE. Préparation de la décision du DGT et du DEC d'accorder un important soutien financier à cette nouvelle structure pendant les 3 à 5 prochaines années.
- En collaboration avec la COBEL, suivi de l'étude du potentiel neuchâtelois de bois-énergie.
- Participation au groupe de travail d'étude du potentiel de biogaz, réunissant différentes entités (SCPE, VADEC, CNAV, SCEN), dans le but de créer un réseau de valorisation des déchets verts dans le canton.
- Participation au groupe de travail et financement de la part neuchâteloise du projet visant à l'autonomie énergétique de la région du Val-de-Ruz, avec le soutien de la Confédération et en collaboration avec d'autres régions de Suisse romande effectuant le même exercice. Soutien à la commune de Cernier pour son projet SOLUTION dans le cadre du programme européen Concerto.
- Evaluation et appréciation des aspects énergétiques de dossiers en charge d'autres services de l'Etat.
- Collaboration avec le DEC pour la mise en évidence des potentiels de recherche, de développement et d'industrialisation de produits liés à l'énergie.
- Participation au groupe de travail Transrun.
- Analyse des dossiers déposés dans le cadre du concours Jade Nature.

Consultations

- Réponse aux enquêtes de l'OFEN pour dresser le bilan de la politique énergétique dans les cantons, pour établir les indicateurs de politique énergétique (benchmarking entre cantons) et pour faire état de l'efficacité des contributions globales dépensées.
- Préparation des projets de réponses du Conseil d'Etat concernant les consultations fédérales suivantes: modification de la loi et de l'ordonnance fédérale sur le CO₂, projet de SuisseEnergie après 2010, modification de la loi fédérale sur l'énergie (LEne), de l'ordonnance fédérale sur l'énergie (OEne) et de l'ordonnance sur la procédure des plans d'installations électriques, révision des redevances fédérales pour concessions hydrauliques.

- Analyse des projets et rédaction des prises de position du service concernant les consultations suivantes: guide «Energie et monuments historiques».

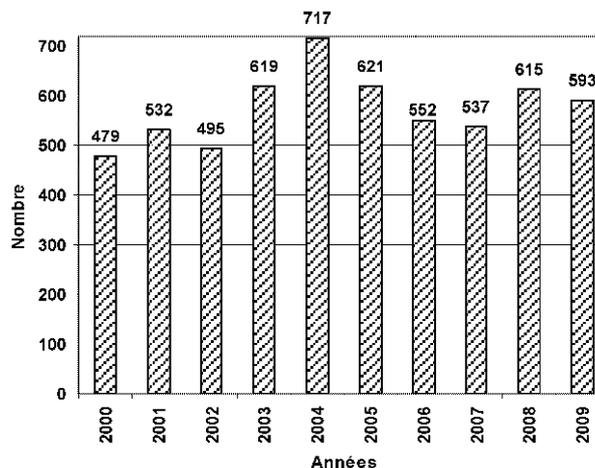
Elaboration de la législation et des aides

- Elaboration du projet de Règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie (RELCEn) adapté à la loi sur l'énergie (LCEn) approuvée le 31 mars 2009.
- Participation au groupe de travail intercantonal MoPEC (Modèle de prescriptions énergétiques des cantons) édition 2008 et, pour le canton de Neuchâtel, adaptation des formulaires, des aides à l'application et des supports didactiques, ainsi que du règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie du 19 novembre 2002, état au 1^{er} janvier 2010.
- Préparation d'une modification de l'arrêté concernant les subventions sur l'énergie.
- Présidence du groupe de travail CRDE-Technico (dans le cadre de la Conférence romande des délégués à l'énergie): harmonisation des procédures dans le domaine du bâtiment.
- Participation à la commission de révision de la norme SIA 380/1.
- Suite des travaux concernant le projet de certificat énergétique des bâtiments en application de l'article 39 LCEn.
- Projet de la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK) d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments uniforme pour toute la Suisse: présidence du groupe de travail des cantons, élaboration des documents de travail, diverses présentations devant le comité EnFK, l'assemblée générale EnDK et EnFK, la commission du Grand Conseil du canton de BE.
- Préparation d'un projet de nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité (LAE) et mise en consultation interne à l'Etat.
- Modification de l'arrêté concernant les coûts externes de l'énergie (ACEE).

Exécution/police des constructions

- Coordination du travail des experts-contrôleurs des 3 villes compétentes en matière d'isolation thermique des bâtiments.
- Evolution des dossiers énergétiques dans le cadre des demandes de permis de construire, pour les 50 communes sans délégation de compétences dans le domaine (les 3 villes exécutent elles-mêmes ces contrôles):

En 2009, 593 dossiers ont été enregistrés. Le nombre de demandes est inférieur d'environ 3,6% par rapport à 2008 et supérieur de 3% à la moyenne de cette décennie (576).



- Ces 593 dossiers se répartissent comme suit:

• - plans de quartiers/d'aménagements/spéciaux	23
• - demandes de permis de construire préalables	6
• - demandes de sanctions simplifiées	166
• - demandes de sanctions définitives	398
- En plus, 23 décisions spéciales ont été rendues et 134 rappels ont été envoyés afin d'obtenir toutes les informations nécessaires à l'appréciation des dossiers.
- Contrôle par le service de l'énergie et les trois villes au bénéfice d'une délégation de compétences, des formulaires E1 à E10 ainsi que E60, E61 et E63 sur les demandes d'autorisation et la justification du respect des exigences en matière d'énergie: 1588 (1684 en 2008). De plus, ces entités ont procédé à 201 (234 en 2008) visites de chantiers.
- Gestion des procédures de correction/dénonciation en cas de non-conformité.
- Facturation des émoluments pour les décisions prises par le service, hors des demandes de permis de construire.
- Visions locales et conseils lors de conflits d'intérêts entre propriétaires et communes.

Conventions

- Poursuite de la démarche de l'article 49 LCEn auprès des 126 gros consommateurs d'énergie recensés dans le canton, soit en collaboration avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), pour les entreprises ayant choisi cette variante (environ le 33% des entreprises grosses consommatrices, dont près de la moitié dispose d'une convention finalisée avec l'agence), soit en sollicitant puis en analysant les conventions d'objectifs neuchâteloises (environ le 50%, dont 85% a une convention signée avec le canton), soit enfin en étudiant les analyses de la consommation d'énergie à fournir par les gros consommateurs astreints à cette mesure (environ le 13%, dont 70% a présenté leur analyse). Le 4% restant n'a pas encore opté pour une des variantes proposées.

La consommation électrique de ces gros consommateurs représente environ le 40% de la consommation cantonale.

L'ensemble de la démarche a pour objectif d'améliorer de 15 à 17%, sur une période de 10 ans, l'efficacité énergétique des entreprises ou organismes concernés.

- Poursuite des audits de gros consommateurs. Quatre audits ont été réalisés en 2009, en collaboration avec un bureau d'ingénieurs.
- Mise à jour régulière du site Internet mettant à disposition des gros consommateurs l'ensemble des documents et outils nécessaires à l'établissement des conventions d'objectifs neuchâteloises.
- Poursuite de la participation à un groupe de travail, réunissant l'OFEN et des représentants de cantons, chargé d'élaborer le «Guide d'appui aux cantons dans la mise en œuvre de l'article sur les gros consommateurs» paru en mai 2009.

Politique de l'énergie

- Secrétariat et animation de la commission cantonale de l'énergie. Du fait de changement de législature, la composition de la commission a été remaniée avec l'objectif de diminuer le nombre de membres et de nommer des personnalités représentant officiellement leur groupe d'intérêt.
- Etablissement des statistiques portant sur la consommation finale d'énergie dans le canton de Neuchâtel durant l'année 2008.

- Participation aux travaux de l'association «Energie dans la cité» en collaboration avec les animateurs neuchâtelois et les conseillers en énergie. Stimulation des communes neuchâteloises à devenir partenaire du programme SuisseEnergie pour les communes, soutien pour l'obtention du label Cité de l'énergie et pour la réalisation des audits quadriennaux. Douze communes sont partenaires, dont trois cités de l'énergie: Neuchâtel (label Gold), La Chaux-de-Fonds et Le Locle.
- Membre du groupe de pilotage SuisseEnergie pour les communes.
- Membre du groupe de travail Confédération-cantons «Contrôle des résultats».
- Présidence du groupe de travail des cantons «Certificat énergétique cantonal des bâtiments».
- Présidence de la CRDE (Conférence romande des délégués à l'énergie).
- Membre du comité de la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK) et coordination spécifique avec les cantons romands.
- Poursuite des travaux en vue de l'établissement du plan cantonal de l'énergie, selon l'article 17 LCEn. Il est prévu que tous les résultats figurent dans le SITN, sur les sites Intranet et Internet de l'Etat.
- Premières réflexions sur l'avenir énergétique du canton en 2035, en prévision de la préparation de la prochaine version de conception directrice cantonale de l'énergie.
- Participation aux travaux d'élaboration d'un nouveau plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire. Rédaction des fiches sur l'énergie correspondantes.

Approvisionnement énergétique

- Participation aux activités de l'office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays dans le domaine de l'huile de chauffage, en collaboration avec le service cantonal de la protection de l'environnement.

6.6. Perspectives

Les intentions de projets et d'activités principales pour 2010 sont les suivantes:

- Présenter au Grand Conseil un nouveau projet de révision de la loi sur l'énergie et une nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité.
- Faire appliquer auprès des différents publics concernés les modifications du Règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie (RELCEn), mises en vigueur au 1^{er} janvier 2010.
- Avancer dans les processus de fusion, SCEN et SCPE ayant créé au 1^{er} janvier 2010 le nouveau service de l'énergie et de l'environnement (SENE): déménagement, budget commun, assurance qualité, harmonisation et économies, vision commune du service, etc.
- Mettre en place le «Programme Bâtiments» (programme national d'assainissement énergétique des bâtiments), financé par la Confédération, mais exécuté par le canton.
- Participer aux foires Artibat à la Chaux-de-Fonds et Fête la Terre à Cernier.
- Achever la première phase du plan cantonal de l'énergie.
- Finaliser les études de base des potentiels en énergies renouvelables et indigènes, finaliser la réflexion d'évaluation de la centrale électrique à gaz de Cornaux II et commencer le traitement technique des dossiers «centrales nucléaires suisses». Tout ceci devant permettre de débiter la préparation de la nouvelle conception directrice cantonale de l'énergie.

7. SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1. Missions

Planifier

Assurer la planification cantonale pour répondre aux objectifs politiques d'organisation et de structuration du territoire. Mener une réflexion stratégique pour le développement territorial du canton en partenariat avec les régions et communes. A cet effet, veiller à la mise en œuvre d'un instrument de monitoring.

Coordonner

En application des dispositions légales, assurer la coordination entre les plans locaux et régionaux et le plan directeur cantonal, ainsi qu'entre ce dernier et les plans sectoriels de la Confédération et également entre les différentes instances administratives en matière de permis de construire.

Informier et conseiller

Informier et orienter les usagers sur leurs droits et devoirs en matière d'aménagement du territoire et police des constructions. Conseiller et soutenir, notamment les communes, sur la manière d'entreprendre leur tâche de planification et veiller à assurer l'efficacité des processus décisionnels et de planification auprès de l'ensemble des partenaires.

7.2. Objectifs 2009

L'Etat de Neuchâtel dispose actuellement d'un plan directeur datant de 1987. Un nouveau document doit être établi à l'appui du projet d'agglomération. Le plan directeur doit pouvoir être approuvé par la Confédération à fin 2010 lors de la signature des conventions de prestations. Compte tenu de l'examen que doit effectuer la Confédération, il est prévu de remettre le plan directeur à cette dernière dans le 1^{er} trimestre 2010. L'année 2009 a été principalement consacrée à l'établissement de ce document

Parallèlement à l'établissement du plan directeur, le canton a jugé opportun de revoir sa planification concernant l'implantation d'éoliennes. En 2001, quatre sites avaient été identifiés, deux pouvant être réalisés. Compte tenu de la volonté du canton à diversifier ses sources d'approvisionnement en énergie, il a été proposé d'augmenter le nombre de sites pouvant accueillir des turbines.

Les modalités de traitement des demandes de permis de construire font actuellement débat. A deux reprises, lors d'une enquête de subjectivité, l'administration neuchâteloise a été mal notée. Des mesures sont à prendre. Néanmoins, pour qu'elles soient efficaces, il est nécessaire de repenser l'intégralité du processus qui implique de nombreux services de l'Etat ainsi que les communes. Cette démarche a débuté. La convention liant Neuchâtel à Vaud pour l'exploitation d'un logiciel a été reconduite et élargie au Tessin. En outre, le support informatique de l'application a été repris par le SIEN.

7.3. Ressources (personnel, informatique, finances, législation, contact)

Personnel

L'effectif du personnel permanent est de vingt personnes au 31 décembre 2009, correspondant à l'équivalent de 16.1 postes à plein temps organisés en trois sections:

Planification communale:	2.8 postes techniques, 1 poste administratif.
Bureau des permis de construire:	3.8 postes techniques, 1.4 poste administratif.
Logistique:	1 poste de chef de service, 0.6 poste d'adjoint, 1 poste de géologue cantonal, 1.3 poste de juriste, 0.7 poste de collaborateur scientifique, 1 poste administratif et 1.5 poste de dessinateur.

Le poste de géologue cantonal a été repourvu au 1^{er} septembre 2009. A l'occasion de l'établissement du plan directeur, le service accueille un stagiaire.

SITN – base de données pour les plans d'aménagement locaux

Depuis 1995, le SCAT, en collaboration avec le SITN, a développé une base de données des plans d'aménagement locaux. L'ensemble des données est aujourd'hui disponible pour les 53 communes. Des mises à jour sont effectuées mensuellement, qu'il s'agisse d'adaptations des bases de données existantes suite à l'entrée en vigueur de documents relatifs à l'aménagement du territoire ou d'ajustements des objets numérisés sur des bases plus précises (développement des données relatives à la mensuration officielle).

La base de données des antennes de téléphonie mobile est mise à jour chaque trimestre; celle des chemins de randonnée pédestre et circuits VTT chaque année. Comme pour les informations relatives aux plans d'aménagement communaux, ces renseignements sont accessibles à tous les utilisateurs des guichets cartographiques qui bénéficient ainsi toujours d'une information actualisée.

En vue de répondre aux besoins des études de planification, une base de données relative à l'inventaire de l'état d'utilisation des terrains dans les zones à bâtir est régulièrement mise à jour. Cette base de données n'est pour l'instant pas diffusée sur les guichets cartographiques Intranet et Internet.

Enfin, dans le cadre de l'élaboration du plan directeur cantonal, une cartographie liée aux fiches de mesures des documents ainsi qu'une carte générale de synthèse ont été réalisées.

A la fin 2005, le SCAT a ouvert son site Internet. Ce dernier présente brièvement les activités et les missions du service. Sur ce site sont disponibles toutes les publications du SCAT ainsi que des informations sur les domaines d'actualité du service. Ces pages Internet sont régulièrement mises à jour.

Fonds de l'aménagement du territoire

Les plus-values encaissées en 2009, en application des articles 33 à 37 LCAT, représentent un montant de 587.413 fr. 70.

Au courant de l'année écoulée aucun montant n'a été versé sous forme de subsides aux personnes physiques. Un total de 60.926 francs a été octroyé aux agriculteurs sur différents emprunts. Cette prise en charge d'intérêts est gérée par le service de l'agriculture.

A ce jour, soixante-deux communes ont sollicité et obtenu une promesse de subventions prévues à l'article 77 RELCAT. En 2009, aucun montant n'a été alloué.

Finalement, aucune subvention à titre d'indemnité suite à une expropriation matérielle n'a été versée lors de l'exercice sous revue.

Communication

La coordination interservices est effectuée par le biais de la CTAT qui est le lieu d'échange sur le devenir du territoire cantonal. En 2009, une seule séance a été tenue. En sus, les représentants des services se réunissent une fois par mois pour traiter plus particulièrement de l'aspect technique de certains dossiers.

A raison de 6 séances en 2009, le service rencontre les architectes et urbanistes des villes, ainsi que les architectes conseils des communes, les représentants des associations professionnelles et des bureaux d'aménagement et d'architecture oeuvrant régulièrement dans le canton. Ces rencontres ont pour but de discuter des évolutions, notamment législatives, en matière de construction et d'aménagement du territoire. Elles permettent également de tendre vers une application identique des règles tout en prenant en compte au mieux les contraintes que les professionnels de l'architecture et de l'aménagement du territoire rencontrent.

Au niveau intercantonal, des contacts réguliers sont maintenus avec la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire (CORAT), la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT), la Plate-forme de l'Arc Jurassien, la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC), l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN) ainsi que la Fédération suisse des urbanistes (FSU).

Modifications législatives

Trois modifications réglementaires sont intervenues durant l'année 2009.

Le 30 mars 2009, le règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire a été modifié s'agissant des gabarits (gabarits s'appliquant perpendiculairement aux façades) et de la hauteur au faite (pour les toits à un pan).

Le Conseil d'Etat a adopté également deux arrêtés portant modification du règlement d'exécution de la loi cantonale sur les constructions, les 16 décembre et 21 décembre 2009:

- Le premier prévoit une augmentation de la taxe d'administration perçue par le service de l'aménagement du territoire pour les préavis de synthèse liés à des demandes de permis de construire (article 91 RELConstr.).
- Le second remplace, dans les articles 43, alinéas 1, 3 et 47a, les termes "ingénieur géomètre breveté" par "ingénieur géomètre inscrit au registre des géomètres". La Confédération, par son ordonnance concernant les ingénieurs géomètres, du 21 mai 2008, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008, ayant créé un registre fédéral des géomètres, il convenait donc de s'y référer.

7.4. Evénements principaux

L'année 2009 a été marquée par la planification liée à l'implantation d'éoliennes. Le 17 septembre 2009, le chef du Département de la gestion du territoire a présenté le concept éolien neuchâtelois (rapport de l'étude paysagère et rapport du concept éolien) à la presse et l'a mis en consultation auprès des offices fédéraux concernés, des cantons voisins, des communes neuchâteloises, des partis politiques et des milieux intéressés.

Une seconde consultation, celle liée à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation du droit de la construction (AIHC) a également eu lieu en 2009. Cet accord entre en vigueur dès que 6 cantons y ont adhéré.

Dans le cadre de l'établissement du plan directeur cantonal, le service a organisé une pré-consultation du dossier auprès des régions RUN, à travers la tenue de "forums régionaux" entre octobre et novembre 2009. Ce processus a permis d'informer à titre préliminaire les communes sur les buts, la portée et le contenu de cet important instrument d'aménagement.

7.5. Activités, réalisations

Planification cantonale

L'année 2009 a été rythmée par les tâches suivantes:

- Etablissement du projet de plan directeur cantonal (PDC): poursuite des travaux – consolidation technique et politique; contact avec la Confédération.
- Evaluation de la durabilité du plan directeur: mise en place d'une démarche "Développement durable" en collaboration avec la Confédération; le canton s'est associé à la phase-pilote de l'outil d'évaluation proposé par l'Office du développement territorial (ARE).
- Observatoire du territoire: réflexions préliminaires pour le développement de l'outil en 2010 et sa mise en œuvre en 2011; en coordination avec le monitoring du projet d'agglomération et l'année 0 du nouveau plan directeur cantonal.
- Consultations cantonales et fédérales et consultations des cantons voisins.
- Achèvement de diverses études de base: étude cantonale sur le paysage; l'habitat dispersé; le stationnement; le concept éolien. L'ensemble de ces études a un lien direct avec les travaux en cours du plan directeur.
- Contacts avec la Confédération dans le cadre du PDC, de la révision de la LAT et du projet de territoire suisse dans le cadre des travaux de la COSAC.
- Suivi des travaux de la Plate-forme de l'Arc Jurassien dans le cadre du projet-pilote de la Confédération "Gestion intégrée de l'espace rural jurassien", en collaboration avec les cantons de Berne, Vaud et Jura.

Dans le cadre des attributions du service, le SCAT a émis une quinzaine de préavis spécialisés et préavis de synthèse portant sur les consultations cantonales et fédérales suivantes:

- modifications des plans directeurs des cantons de Vaud et de Fribourg;
- deuxième partie de la réforme des chemins de fer 2 (préavis spécialisés);
- guide pour la planification directrice cantonale "Résidences secondaires" (préavis de synthèse);
- plan sectoriel des transports (dossier rentré; traitement en cours);
- consultation sur la révision des actes normatifs relatifs aux transports publics: projet de législation concernant le trafic marchandises, ainsi que la révision des dispositions techniques et des ordonnances relatives à l'aménagement des transports publics en fonction des besoins des handicapés (préavis spécialisés; consultation coordonnée par OCTR);
- modification de l'ordonnance sur la procédure d'approbation des installations électriques, en lien avec le plan sectoriel de la Confédération et lignes électriques à haute tension: critères pour l'évaluation des variantes "en câble" et aériennes des lignes (préavis de synthèse);
- aide à l'exécution "Forêt et Gibier" (préavis spécialisé AT);
- recommandations pour la planification d'installations éoliennes (préavis de synthèse);
- directive "Protection contre les mouvements de terrain" (préavis de synthèse par le géologue cantonal);
- réseau Emeraude (préavis spécialisé SCAT);

- directives pour l'examen et le cofinancement des projets d'agglomérations de 2^{ème} génération et consultation sur le rapport d'examen de la Confédération sur le PA RUN (consultation coordonnée par le BAR);
- normes SIA 424 et 425 concernant la normalisation et la modélisation des géodonnées (plans d'affectation généraux et planification de l'équipement communal) (préavis de synthèse).

Plan directeur cantonal

Les travaux sur le plan directeur cantonal ont été activement poursuivis. Le rythme de travail a été particulièrement soutenu. La collaboration étroite à l'interne du DGT et avec d'autres services de l'administration, mise en place à l'occasion du projet en 2008, a été continuée avec le même succès. La section aménagement local a également prêté son concours à l'établissement de ce dossier.

L'échéance pour la remise du dossier à la Confédération, initialement fixée à la fin de l'année 2009, a été révisée d'entente avec la Confédération pour la fin du premier trimestre 2010.

Le SCAT en a profité pour consolider le document "Projet de territoire" et le contenu du dossier opérationnel avec les services concernés, par la mise en œuvre future (validation technique), avec le chef du département et la commission consultative de la conception directrice cantonale (validation politique) ainsi qu'en rencontrant les représentants des différentes régions RUN.

Une démarche d'évaluation a été initiée en 2009 portant sur le thème "planification directrice cantonale et développement durable", en collaboration avec la section développement durable de la Confédération et 3 services du canton, représentant les domaines de l'économie, du social et de l'environnement. Cette première tentative a contribué à renforcer la prise en compte des aspects sociaux et de la biodiversité dans le PDC. L'outil-test proposé par l'ARE reste toutefois difficile à utiliser. Les conclusions du canton de Neuchâtel seront confrontées à l'expérience de 4 autres cantons.

Concept éolien

La réalisation d'un concept éolien pour le canton de Neuchâtel, qui a débuté au mois de septembre 2008, s'est concrétisée en 2009 par l'établissement de deux rapports d'études. Ces travaux ont été suivis par un groupe de travail composé des services de l'énergie (SCEN), de la protection de l'environnement (SCPE), des forêts, de la faune et de la nature (SFFN), du système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) et du service de l'aménagement du territoire (SCAT).

Pilotée et financée par le service de l'énergie, l'étude technique du bureau Planair SA, qui a été menée d'octobre 2008 à février 2009, avait pour objectif d'évaluer le gisement éolien du canton en tenant compte des évolutions techniques et en identifiant les critères d'exclusions techniques et environnementaux. Cette étude a abouti à un rapport technique du 18 mars 2009. Ce rapport identifie 14 sites pouvant potentiellement accueillir des éoliennes, sous réserve d'études complémentaires pour 10 d'entre eux.

Parallèlement et de manière coordonnée, entre avril et juillet 2009, le SCAT a conduit une étude paysagère permettant d'analyser les sites sélectionnés dans le rapport technique. Cette étude a été menée du mois d'avril au mois de juillet 2009. Le rapport technique a été complété avec les éléments de l'étude paysagère pour constituer le rapport final.

La consultation qui s'en est suivie, initialement prévue jusqu'au 31 octobre 2009 a été prolongée à mi-novembre 2009 à la demande de plusieurs organisations intéressées. Le dépouillement et l'analyse de la soixantaine de prises de position reçues ont été effectués par le SCAT dans le courant du mois de novembre 2009

Suite à l'examen des résultats, il a été décidé de compléter et consolider les études en vue de répondre aux remarques émises lors de la consultation.

Géologie

Le géologue cantonal, entré en fonction en 2009, est chargé dans un premier temps:

- de mettre en place des structures et une planification permettant une gestion intégrée et intégrale des dangers naturels;
- d'établir des préavis spécialisés sous l'angle des dangers naturels et de l'exploitation des matériaux;
- de coordonner les projets de concepts de mesures de protection contre les dangers naturels;
- d'assurer la coordination, d'établir des préavis de synthèse et de préparer les décisions spéciales du Département pour les dossiers d'exploitation des matériaux;
- d'accompagner et de conseiller les instances et personnes concernées par les thématiques des dangers naturels et de l'exploitation des matériaux, autant au niveau de la planification que des réalisations ou en cas de problèmes divers (bâtiments subissant les effets de phénomènes dangereux, p. ex.).

Géologie générale

Prise en main de la coordination de 2 projets en lien avec l'exploitation / la valorisation des hydrocarbures et la géothermie.

Dangers naturels

- 23 préavis pour des dossiers de permis de construire.
- 5 préavis pour des dossiers d'aménagement.
- 4 avis / interventions / transmissions de données avec suites écrites.
- 5 à 10 appels téléphoniques par mois pour des questions en lien avec les dangers naturels.
- 1 prise de position sur une recommandation fédérale.
- 1 accompagnement d'un projet de concept de mesures de protection.
- Adaptation du projet de plan directeur cantonal pour assurer une gestion intégrée des dangers naturels.
- Mise en place d'une plate-forme collaborative dangers naturels.
- Détermination des modalités de collaboration avec les instances partenaires (SFFN / service des ponts et chaussées (SPCH) / bureau des ouvrages d'art et de l'économie des eaux (BOAE) / bureau de la prévention (ECAP)); modalités tout de suite mises en œuvre.
- Suivi de la finalisation des cartes des dangers naturels pour l'ensemble du territoire cantonal, accompagnement du SITN pour la réalisation de la carte de synthèse.
- Lancement des travaux de cartographie des sols de fondation.

Exploitation des matériaux (application de la LEM)

- 2 préavis de synthèse pour des dossiers d'extraction (carrières).
- 5 dossiers en cours de traitement.
- Analyse du projet de PAC pour l'extraction dans le Lac de Neuchâtel.

Section aménagement local

La section aménagement local (AL) est principalement chargée:

- d'établir les préavis spécialisés sur la base d'un examen des instruments de planification définis par la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), sous l'angle de la légalité et de l'opportunité des propositions ou demandes de modifications, d'adaptations des instruments de planification communaux et/ou régionaux;
- d'établir les préavis de synthèse sur la base des préavis des services et organes consultés dans le cadre de l'élaboration des instruments de planification;

- d'accompagner et conseiller prioritairement les collectivités locales et par substitution des tiers (aménagistes, architectes, propriétaires, etc.) dans le cadre des études d'aménagement du territoire;
- de préparer des décisions spéciales au nom du Département lors de refus d'approbation d'un instrument de planification.

Activités de la section AL

En 2009, le SCAT a traité **129 dossiers** liés à des instruments de planification.

60 dossiers en cours enregistrés avant 2009

- 42 dossiers enregistrés **avant 2009** ont terminé la procédure complète d'entrée en vigueur prévue par la législation, dont:
 - 32 plans d'affectation (modifications du plan, du règlement d'aménagement et de plans d'alignement, plans d'alignement, plans spéciaux, plan d'extraction);
 - 10 plans directeurs de quartier, plans de quartier ou modifications de plan de quartier.
- 13 dossiers enregistrés **avant 2009** ont fait l'objet d'un préavis de synthèse, dont:
 - 7 plans d'affectation (plan d'affectation cantonal, modifications du plan d'affectation cantonal, de règlement d'aménagement et règlement des constructions, plan spécial, plans d'alignement);
 - 6 cahiers des charges, plan de quartier et plan directeur.
- 5 dossiers enregistrés **avant 2009** ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique, dont:
 - 2 plans d'affectation (modifications du plan d'aménagement et du plan d'alignement);
 - 3 plans de quartier.

69 dossiers en cours enregistrés en 2009

- 53 nouveaux dossiers, enregistrés en 2009, ont fait l'objet d'une consultation auprès des services et offices concernés:
 - 10 dossiers ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat ou mis en vigueur;
 - 27 ont fait l'objet d'un préavis de synthèse après consultation;
 - 16 sont en cours de traitement pour préavis de synthèse.
- 16 nouveaux dossiers ont requis notre conseil, à savoir:
 - 8 demandes de révision et modification partielle d'un plan d'aménagement communal, modification d'un plan d'alignement;
 - 8 demandes de modification de plan de quartier ou de plan spécial, cahier des charges ou autres.

Suite à l'entrée en vigueur de la modification du règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (RELCAT), du 20 février 2006, portant sur l'introduction d'une taxe d'administration concernant les plans spéciaux et les plans de quartier, un montant de 12.400 francs a été perçu en 2009. L'application d'émoluments pour les arrêtés de sanction du Conseil d'Etat pour les instruments d'aménagement, à charge des communes, s'élève à 52.608 francs.

Aucune subvention selon l'article 77 du RELCAT n'a été versée en 2009 en lien avec la révision des plans d'aménagement communaux.

Concours European

European est une structure promouvant une architecture et un urbanisme de qualité. Pour cela, elle organise des concours simultanément dans toute l'Europe.

Cette année, deux sites neuchâtelois ont été sélectionnés, l'un à Neuchâtel, Les Jeunes-Rives et l'autre, à La Chaux-de-Fonds, Les Cornes Morel.

Pôle de développement du Littoral ouest

Le plan d'affectation cantonal du pôle de développement du Littoral ouest a été mis à l'enquête publique du 18 décembre 2009 au 1er février 2010. Le pôle cantonal couvre une surface d'environ 95.000 m². Il est destiné à accueillir des entreprises dont les produits ont une orientation internationale, voire suprarégionale. Il s'agit en l'occurrence d'activités industrielles, de services proches de la production et de services axés sur les marchés extérieurs au canton.

Révisions de plans d'aménagement communaux

Trois communes (Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Les Hauts-Geneveys) ont annoncé leur intention de réviser leur plan d'aménagement local. A cet effet et conformément au processus proposé par le Guide du plan d'aménagement local, une séance de premier contact a eu lieu.

Les activités de la section ont également porté sur la participation au groupe de travail "Développement du tourisme", au groupe de pilotage des Parcs naturels régionaux du Doubs et de Chasseral et au groupe de travail relatif à l'organisation de la présentation internationale des résultats du concours European qui aura lieu à Neuchâtel en mai 2010.

Bureau des permis de construire

Pour rappel, les missions du bureau des permis de construire sont de:

Garantir l'application des lois fédérales, cantonales et communales en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.

Coordonner les procédures découlant de partage matériel ou de morcellement parcellaire au sens de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) avec les projets de construction en zone agricole.

La section Bureau des permis de construire est principalement chargée:

- d'établir les préavis spécialisés résultant de l'examen des dossiers sous l'angle de leur conformité aux législations fédérales, cantonales et communales, tant en matière d'aménagement du territoire que de police des constructions;
- d'établir, à l'attention des autorités communales, la synthèse coordonnée des préavis émanant des services et organes consultés dans le cadre des demandes et permettant la délivrance du permis de construire;
- d'accompagner et conseiller prioritairement les collectivités locales et, par substitution, les requérants dans le cadre de l'examen des demandes de permis de construire;
- de préparer des décisions spéciales à l'attention du Département, lors de d'octroi ou du refus de dérogations aux législations fédérales, cantonales et communales en matière d'aménagement du territoire, de police des constructions et de droit foncier rural.

En 2009, le SCAT a enregistré 774 demandes de permis de construire, soit 73 (8.6%) de moins qu'en 2008 (847) mais en a synthétisé 789, donc plus de dossiers sortants qu'entrants pour l'année 2009 (803 en 2008). Par rapport à 1992, année la plus basse avec 610 dossiers enregistrés, ces 774 dossiers représentent une augmentation de près de 27%. Pour rappel, voici les chiffres pour les 5 dernières années: 1035 pour 2003, 1042 pour 2004, 1033 pour 2005, 891 pour 2006, 841 pour 2007, 847 pour 2008. A relever que les 3 dernières années sont stables, mais en baisse par rapport aux années 2003-2005.

Le traitement de ces dossiers a nécessité 264 décisions spéciales produites par le SCAT, soit 16% de moins qu'en 2008 (314 décisions), réparties de la manière suivante:

- 99 dérogations à la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, à la loi sur les constructions et aux dispositions communales, essentiellement en zone d'urbanisation, soit 15% de moins qu'en 2008; cela correspond surtout à 12.5% des dossiers soumis;
- 60 décisions spéciales pour les constructions conformes à la zone agricole, soit 30% de moins qu'en 2008;
- 77 décisions spéciales pour les bâtiments non conformes à la zone agricole, soit 7% de moins qu'en 2008;

- 8 dérogations pour une distance à un cours d'eau, comme en 2008;
- 20 dérogations à une distance à la vigne, soit 5% de moins qu'en 2008. Il est important de souligner que, depuis le 1er juillet 2009, les décisions viticulture sont rendues par le service de l'agriculture (SAGR) qui dépend du Département de l'économie (DEC) et non plus du service de l'aménagement du territoire (SCAT) qui dépend du Département de la gestion du territoire (DGT).

Le volume des dérogations rendues par notre service a diminué par rapport à 2008, tout en restant dans la moyenne des années précédentes, étant donné qu'il est de 33.5% (30 à 40% les années précédentes, 39% en 2008). Avec un nombre global de dossiers en diminution, le temps moyen de traitement de tous les dossiers confondus est encore trop important (100 jours en moyenne pour les dossiers sans décision et 110 jours pour les dossiers avec décision). A relever que depuis 2009, les jours non ouvrables et fériés sont comptabilisés. Dans tous les cas, un des objectifs est de réduire ce délai. La densification constante du territoire engendre des contrôles de conformité des projets de plus en plus pointus. Les relations de voisinage demeurent difficiles et tendues, le nombre de dossiers avec opposition continuent d'augmenter (10.26% par rapport au nombre de dossier total, 9.83% en 2008), allongeant leur délai de traitement nécessaire à leur synthèse (coordinations, droit d'être entendu, séances de conciliation, échanges d'écritures, etc.).

Les indications ci-dessus relatives aux délais tiennent compte de l'ensemble des dossiers. Il est important de savoir que ceux de cantons voisins (Vaud, Fribourg par exemple) ne tiennent pas compte de dossiers particuliers, dossiers à problèmes, etc.

En sus, il convient d'ajouter 292 dérogations établies par les autres services cantonaux, telles que:

- 80 dérogations aux distances à l'axe de la route ou aux alignements sanctionnés qui ont été accordées et élaborées par le service des ponts et chaussées (76 en 2008);
- 26 décisions du service de la protection de l'environnement (23 en 2008);
- 37 décisions du service de la faune, des forêts et de la nature (27 en 2008);
- 120 dispenses d'abri de protection civile par le service de la sécurité civile et militaire (100 en 2008);
- 10 dérogations du service de l'énergie (8 en 2008);
- 8 dérogations de l'office de surveillance, d'inspection et santé au travail (12 en 2008);
- 9 dérogations à la distance à la vigne du service de l'agriculture depuis le 01.07.2009 (21 en 2008);
- 2 décisions de classement de l'office de la protection des monuments et des sites (0 en 2008).

Toutes décisions spéciales confondues, 556 décisions spéciales ont été nécessaires à la synthèse des 789 dossiers, dont 418 dossiers ont fait l'objet de décisions spéciales (soit 53% des dossiers synthétisés en 2009).

En ce qui concerne le chargement des dossiers dans la base de données SATAC pour l'année 2009, les répartitions communes, mandataires et service sont restées quasiment identiques. En effet, 21% des dossiers ont été chargés par les communes (19% en 2008), 47% par les mandataires (47% en 2008) et 32% par le SCAT (34% en 2008).

Outre les demandes de permis de construire traditionnelles (sanction définitive ou procédure simplifiée), les demandes de pré-consultation ainsi que les dossiers soumis à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) sont également transmis à notre service.

En 2009, nous avons enregistré 75 demandes de pré-consultation contre 62 en 2008 (49 en 2007, soit 21% de plus) et ce malgré l'introduction d'un nouvel article dans le règlement d'exécution de la loi sur les constructions entré en vigueur le 1er mars 2006 permettant au SCAT de percevoir une taxe d'administration calculée selon le temps consacré (80% du tarif "horaires des bureaux d'études").

Par ailleurs, notre service a également rédigé 61 décisions coordonnées avec le service de l'économie agricole en matière de dossiers régis par la LDFR, contre 35 en 2008, augmentation de 74%.

Finalement, indépendamment du traitement des demandes de permis de construire, le service s'occupe de délivrer les autorisations pour les manifestations sportives depuis l'été 2009. De juillet à décembre, 15 autorisations ont été délivrées. Jusqu'alors, cette prestation était assurée par le service des automobiles et de la navigation (SCAN).

7.6. Perspectives 2010

Terminer le plan directeur cantonal

Jusqu'à fin mars 2010, le dossier comprenant projet de territoire et fiches de mesures doit être finalisé et trouver l'assentiment du CE. En aval, il fera l'objet d'une large consultation auprès des communes, partis politiques, associations et cantons voisins jusqu'en juillet 2010. Parallèlement, il sera soumis à l'examen préalable de la Confédération. Les mois d'août, septembre et octobre seront consacrés à l'adaptation du dossier et à la rédaction du rapport de consultation. Le plan directeur doit être en mains de la Confédération dans le 2^{ème} semestre 2010 pour que puissent être signées les conventions de prestation et financement du projet d'agglomération, mesures de type A.

Terminer la planification éolienne

Il est prévu de remettre cette fiche de coordination du plan directeur pour approbation auprès de la Confédération également à fin 2010. Parallèlement, une réflexion directrice à l'échelle de l'Arc jurassien sera mise sur pied en collaboration avec les cantons voisins.

Publier les cartes des dangers naturels

Les cartes des dangers naturels sont actuellement terminées. La fiche du plan directeur y afférant indique la manière dont ces dernières devront être reprises dans les plans d'aménagement des communes. Une large communication liée aux dangers naturels est à organiser. Elle est prévue dans le courant du mois de mai 2010, pendant la phase de consultation du plan directeur.

Organiser la manifestation Europan

Le canton a soutenu l'organisation des concours du Crêt-du-Loche, du Col-des-Roches, des Jeunes-Rives et des Cornes-Morel à La Chaux-de-Fonds. Par ailleurs, le plan directeur promeut l'outil du concours d'urbanisme pour rechercher des solutions afin de valoriser les friches, les pôles de gare ou les espaces urbains. Le canton, en collaboration avec les trois villes, organise à fin mai 2010 l'événement final de la session n° 10 du concours Europan.

Disposer d'un concept d'assainissement du traitement des permis de construire

La démarche vise à revoir le processus de traitement des permis de construire en vue notamment de réduire le délai de traitement dans le canton de Neuchâtel, en prenant en considération tant les prestations des différents services de l'Etat que ceux fournis par les communes. Elle cherchera également à tirer au maximum parti de l'informatisation de la tâche. Elle est à mener en parallèle avec la révision de l'organisation judiciaire du canton.

8. SERVICE DE LA GEOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER

8.1. Missions

Les missions du SGRF, notamment dans son rôle de garant de la propriété foncière, sont les suivantes:

- Assurer l'acquisition, la gestion, la mise à jour et la diffusion des données de la mensuration officielle sur l'ensemble du territoire cantonal, conformément au droit fédéral et cantonal.
- Contribuer à la constitution du système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) en mettant en œuvre l'infrastructure organisationnelle et technique.
- Assurer l'acquisition, la gestion et la publication de l'état des droits sur les immeubles.
- Conduire l'introduction du registre foncier fédéral.
- Assurer le secrétariat de la Commission pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL) et de la Commission cantonale pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ) et collaborer aux syndicats d'améliorations foncières.

Il sera également chargé, dans un proche avenir, d'assurer la tenue d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (conformément à la loi fédérale sur la géoinformation entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008 et à l'ordonnance sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2009).

8.2. Objectifs annuels

En plus des objectifs propres à chacun des domaines du service, les objectifs stratégiques fixés par le Conseil d'Etat en 2006 dans le cadre du regroupement des deux services sont toujours d'actualité en 2009, c'est-à-dire:

- Viser à une administration officielle et efficace du sol en procédant à des économies sur les ressources humaines d'environ 10% tout en assurant des prestations de qualité au professionnel et au citoyen.
- Renforcer la synergie entre les domaines du registre foncier et de la mensuration officielle en offrant au public un guichet physique unique d'accès à l'information.
- Viser à la création d'un guichet virtuel unique qui permet de produire pour un bien-fonds particulier l'ensemble des restrictions de droit privé et de droit public qui s'y rattachent.
- Améliorer les processus de traitement pour lesquels les deux domaines sont concernés aux niveaux technique, administratif et financier.

Dans le domaine du SITN

- Optimisation et automatisation du processus de diffusion des données de la mensuration officielle (environ 1000 commandes par année).
- Mise à disposition de nouvelles données de référence telles que mise en œuvre d'un nouveau plan d'ensemble au 1:5000 selon les nouvelles directives fédérales et mise à disposition d'une nouvelle couverture cantonale en photos aériennes.

- Finalisation de la cartographie des dangers naturels.
- Publication des sites contaminés sur internet.
- Développements d'applications dans les domaines de la cartographie statistique et pour la police.

Dans le domaine de la mensuration officielle

- Réalisation de l'accord de prestation 2009 signé entre la Direction fédérale des mensurations cadastrales et le chef du DGT, soit:
 - adjudication des dernières entreprises de nouvelles mensurations (à l'exception des zones actuellement en cours de remaniement parcellaire);
 - finalisation du projet-pilote concernant la mise à jour périodique;
 - poursuite des travaux en vue du changement de système de cadre de référence (priorité donnée à l'Entre-deux-Lacs);
 - poursuite des travaux liés à la vérification, la mise à l'enquête publique et l'approbation d'entreprises de nouvelles mensurations.
- Production des documents de mutation suite aux demandes des clients et mise à jour du serveur cadastral officiel réalisées de manière efficace et à satisfaction des demandeurs (90% des affaires traitées dans le délai d'un mois pour la partie géomatique).

Dans le domaine du registre foncier

- Réduction des délais de traitement des opérations au registre foncier.
- Amélioration de la gestion des droits du registre foncier, notamment quant à l'uniformisation des procédures, et la modernisation des méthodes de travail.
- Mise en production de GESPA.
- Participation aux travaux de remaniements parcellaires et autres améliorations foncières, notamment par les mises à l'enquête publique des servitudes du cadastre de Buttes dans le cadre de l'introduction du registre foncier fédéral et de Gorgier dans le cadre du SAF.
- Mise en place d'un module de numérisation des registres de servitudes (RS) par scannage.
- Travaux d'épuration des droits et introduction du registre foncier fédéral.

8.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

Personnel

Le SGRF compte 57 collaboratrices et collaborateurs qui représentent 51,6 EPT avec des missions de gestion, juridique, scientifique, technique et administrative. Sept personnes sont rattachées au domaine du SITN, 19 au domaine de la mensuration officielle, 28 au domaine du registre foncier et 3 au domaine administratif.

Le service assure la formation de trois apprentis géomaticiens et d'un apprenti de commerce.

Il y a eu trois départs en 2009 (2 collaboratrices administratives et un aide-géomètre) et un engagement (un aide-géomètre); un poste doit encore être repourvu en 2010.

Le SGRF a poursuivi son effort dans la diminution de ses effectifs en 2009 conformément à la planification acceptée par le Conseil d'Etat, le 13 décembre 2006. Ce sont 6 postes ou 4.7 EPT qui ont été supprimés entre le budget 2005 et le budget 2009 approuvé par le Grand Conseil. Si l'on tient compte du budget 2004, avec 65 postes et 58.3 EPT, c'est en réalité la suppression de 8 postes ou 6.7 EPT qui peut être comptabilisée.

Dans le but de diminuer les délais de traitement des dossiers dans les offices du registre foncier, la piste qui a été privilégiée a été le renforcement des ressources rattachées à la phase de contrôle et de validation des dossiers au détriment des ressources propres à la phase de modification du Grand livre pour laquelle la simplification des méthodes porte déjà ses fruits. Aussi, le SGRF a demandé la promotion d'un secrétaire dans chacun des offices du registre foncier au poste de conservateur-adjoint, avec des résultats correspondant déjà aux attentes (environ 1 mois d'amélioration de délai de validation).

La réussite aux examens de fin d'apprentissage des trois apprentis géomaticiens du service est source de satisfaction pour celles et ceux qui les ont encadrés; de plus, l'une des candidates a obtenu la meilleure moyenne d'examen de l'ensemble des apprenti(e)s géomaticien(ne)s de Suisse Romande.

Finances

Les premiers résultats des comptes 2009 pour le service présentent une amélioration d'environ 800.000 francs des comptes 2009 par rapport au budget 2009. Le service devrait boucler l'exercice 2009 avec un excédent de revenus proche de 400.000 francs alors que le budget 2009 prévoyait un excédent de charges de 427.600 francs. Cela s'explique par des recettes supplémentaires des émoluments du registre foncier de plus de 600.000 francs dues à la bonne tenue du marché immobilier, des recettes supplémentaires de la mensuration officielle de 170.000 francs et à une baisse sensible des charges d'environ 30.000 francs.

Même si le service est aidé par la bonne conjoncture dans le domaine de l'immobilier et par des taux d'intérêts bas, les mesures prises dans le cadre de la fusion des deux services en 2007 portent leurs fruits. Si le service présentait, au budget 2007, un excédent de charges représentant 18% du total des charges, il n'est plus que de 1% au budget 2010.

Informatique

Le service dispose d'un environnement bureautique et technique (applications géomatiques) très performant bien maîtrisé par les collaboratrices et collaborateurs. Les applications de gestion géomatiques sont gérées par l'équipe du SITN et sont décrites dans le chapitre correspondant. C'est certainement l'une des explications du bon résultat des comptes 2009.

Communication

Le site internet du service et le géoportail sont régulièrement tenus à jour. Un effort particulier a été fait en 2009 dans la publication sur internet des directives pour l'établissement des dossiers de PPE et des formulaires à télécharger avec des plans modèles.

Des présentations et des séances d'information ont été organisées en 2009 dans le cadre des différents domaines d'activités du service pour les collaboratrices et collaborateurs, pour les services utilisateurs du SITN et pour les partenaires du service que sont les bureaux adjudicataires et la chambre des notaires.

Sur invitation du Conseil notarial, le service a eu l'occasion de présenter le système d'enregistrement, de conservation et de consultation du registre foncier et de la mensuration officielle à une délégation de la chambre des notaires du Doubs le 21 avril 2009. Une délégation du Ministère de la Justice du Kosovo a également été reçue, le 6 mai 2009, dans le cadre d'un programme mis sur pied par la Suisse (Direction pour le développement et la coopération).

8.4. Evénements principaux

La mise en œuvre des décisions prises par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 13 décembre 2006 relative au regroupement des domaines de la géomatique et du registre foncier s'est pleinement concrétisée début 2009 par une première présentation du bilan à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du service en présence de Madame la secrétaire générale adjointe le 5 mai 2009. Huit projets résultant de la synergie entre les deux domaines ont été réalisés et deux sont en cours. La Confédération se dit convaincue que la nouvelle configuration mise en place à Neuchâtel (avec la mensuration officielle, le registre foncier et le SITN regroupés au sein d'un seul et même service cantonal) est celle qui est à même d'affronter avec succès les défis qui se présenteront ces prochaines années.

La nouvelle ordonnance fédérale sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF), entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2009, est un exemple de challenge pour notre service dans la réalisation d'un tel cadastre RDPPF dans un proche avenir.

Les autres événements principaux ont été les suivants:

- l'accord de prestations 2009 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 2,8 millions de francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre;
- la nouvelle ordonnance fédérale sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2009; la Suisse est ainsi l'un des tous premiers pays au monde à introduire un cadastre qui documente systématiquement les restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF). La mise en œuvre de ce nouveau système d'information fiable et officiel peut ainsi débiter;
- la conjoncture favorable du marché immobilier a entraîné des recettes qui pour la première fois ont dépassé 5 millions de francs pour le registre foncier représentant une augmentation de 15% par rapport à 2008;
- le SITN a mis en œuvre des solutions novatrices pour l'analyse spatio-temporelle des données et particulièrement dans le domaine de la cartographie statistique;
- la mise en production d'un processus automatisé de diffusion des données de la mensuration officielle (Geoshop) a permis de traiter plus de 1000 commandes;
- les recettes produites par la diffusion des données numériques ont augmenté de 64% par rapport à l'année 2008;
- le service fonctionne dans son ensemble au standard GESPA depuis le 1^{er} janvier 2009. Ce sont 15 groupes de prestations, 43 prestations et 54 activités qui ont été définies et dont les coûts analytiques et les recettes sont déterminés. Des tableaux de bord ont été réalisés pour chaque prestation;
- malgré la diminution des effectifs travaillant dans ce domaine d'activité, la production des documents de mutation suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisées de manière suivie et à satisfaction des demandeurs;
- le traitement du nombre de dossiers de propriétés par étages par le service a connu une croissance de plus de 70%.

8.5. Activités / Réalisations

Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN)

En 2009, le SITN a poursuivi ses activités diverses pour mettre à disposition de ses utilisateurs des données et solutions permettant une gestion plus efficace, plus globale et intégrée de notre territoire. C'est un défi permanent dans un domaine en évolution constante avec de très nombreuses innovations technologiques qui doivent être analysées avec recul et confrontées aux

besoins et moyens d'une administration. Même si elle est difficilement chiffrable, la plus-value apportée par ces solutions SIT est unanimement reconnue. Preuve en est le nombre croissant d'interventions du SITN dans des domaines de plus en plus variés. En 2009, le SITN est intervenu dans une quarantaine de projets, les réalisations les plus importantes étant présentées ci-dessous. Certaines collaborations notamment avec le SIT du canton du Jura (hébergement du géoportail intranet), la ville de Neuchâtel (conseil et appui) et l'ECAP (géocodage des bâtiments, plans d'interventions pour les pompiers, défense incendie) se sont intensifiées en 2009 et ont été concrétisées par de nouveaux mandats pour le SITN. Le SITN a aussi initié les réflexions concernant la mise en œuvre de la loi cantonale sur l'information géographique, conséquence et exigence de la loi fédérale entrée en vigueur en juillet 2008.

Les principales prestations 2009 ont concerné le développement des projets suivants:

Cartographie pour les dangers naturels

En 2005, le canton s'était fixé comme objectif de finaliser les études de dangers en 2010, année correspondant au délai fixé par la Confédération qui subventionne les études et date anniversaire (100 ans) de l'ECAP, autre sponsor des études. Cela correspond à 13 mandats lancés depuis 2001, dont 4 se sont terminés en 2009. Ce sont près de 40 nouvelles communes qui ont été cartographiées en 2009 et les résultats de la dernière étude ont été présentés en décembre 2009. Ce fut donc une année chargée pour le suivi des travaux. La validation des études en cours se poursuivra début 2010. C'est ainsi la 1^{ère} étape de diagnostic qui s'achèvera. Les priorités pour 2010 porteront sur la publication et sur la communication de ces cartes de dangers et des conséquences y relatives. L'étape suivante sera d'établir des concepts de mesures pour diminuer les risques.

SIT pour les routes

Plusieurs développements ont été réalisés en collaboration avec le service des ponts et chaussées:

- photographies des routes: permet de visualiser interactivement sur un guichet intranet plus de 100'000 photos réalisées le long des routes par un véhicule spécialement équipé;
- développement d'une application pour les perturbations du trafic: cette application permet de visualiser sur une carte les chantiers (entraves, fermetures, manifestations, permis de fouille) sur les routes cantonales et nationales. Elle se décline en une application intranet et une version internet tout public;
- un développement a été réalisé qui permet de visualiser les données du cadastre du bruit.

SIT pour la police

En 2009, plusieurs développements ont été réalisés pour améliorer l'intégration de la cartographie dans les applications de la police. Un effort particulier a été fait pour automatiser l'interopérabilité entre les bases de données de la police et le SITN. Ceci permet un important gain en efficacité et en productivité. Un logiciel novateur a été mis en œuvre pour faciliter l'analyse spatio-temporelle des données sur les délits. Ce logiciel correspond parfaitement aux attentes de la police et lui a permis d'élaborer de nombreux tableaux de bords. C'est devenu un outil incontournable pour elle.

Cartographie statistique

L'année 2009 a été marquée par la mise en ligne d'une version cartographique interactive de l'annuaire statistique cantonal: <http://www.ne.ch/cartostat>, accompagnée d'une conférence de presse. Cela a pu se faire grâce à une excellente collaboration entre l'office cantonal de statistique et le SITN. L'observatoire statistique transfrontalier de l'Arc Jurassien a décidé de se baser sur cette expérience pour mettre en œuvre une solution similaire. Cette solution hébergée par le SITN a été mise en ligne le 10 juillet 2009 <http://www.ostaj.org>. D'autres partenaires (cantons de VD, GE, BS, VS, université de Lausanne) ont décidé de choisir la même technologie, ce qui permettra d'établir un partenariat pour son développement et son évolution.

SIT pour l'environnement: projet « sites contaminés »

Sur demande du service de la protection de l'environnement (SCPE), le SITN a développé une solution de publication du cadastre des sites contaminés. Il a aussi aidé à analyser et corriger les données. Ces données ont pu être consultées sur le guichet cartographique internet à partir de la conférence de presse qui a eu lieu le 4 mars 2009. Cette mise en ligne a permis de diminuer drastiquement les demandes de renseignements auprès du SCPE. Le SITN a aussi apporté son soutien et ses conseils pour la mise en œuvre d'un cadastre romand des émissions. Ce projet se poursuivra en 2010.

SIT pour l'agriculture: projet « surfaces agricoles utiles »

Pour répondre aux besoins du service de l'agriculture (SAGR) dans le contexte des surfaces agricoles utiles (SAU), différents développements, traitements et analyses ont été réalisés:

- calcul des taux de boisement à partir des données altimétriques laser (LIDAR) pour l'ensemble du canton;
- développement d'un logiciel permettant de calculer l'état descriptif pour chaque parcelle: intersection de la couche bien-fonds et la couche SAU. Lancement du calcul pour l'ensemble du canton;
- logiciel pour faciliter la réalisation d'un cadastre des exploitants. Le travail de saisie et de mise à jour est effectué par le SAGR;
- mise à disposition des orthophotos 2008;
- analyse du potentiel d'un modèle numérique d'altitude par autocorrélation pour déterminer les taux de boisement, car les données LIDAR datent de 2002.

SIT pour l'énergie

Le SITN a participé à plusieurs projets d'analyse du potentiel énergétique: plan de développement de la géothermie, concept éolien, potentiel hydroélectrique, potentiel bois-énergie. Ce travail a consisté en conseils, analyses SIG, mise à disposition et publication de données.

SIT pour l'aménagement du territoire

Terrains avec potentiel de construction

Suite à l'adaptation des données d'aménagement du territoire

SIT pour la mensuration officielle: Projet SIMO

Le projet SIMO est le logiciel stratégique du domaine de la mensuration utilisé quotidiennement par 15 utilisateurs du service et gérant l'ensemble du cadastre du canton. L'année 2009 a permis de consolider l'existant, d'améliorer l'efficacité et les performances et d'ajouter quelques nouvelles fonctionnalités. Ce logiciel donne actuellement entière satisfaction. Les nouveautés principales sont:

- mise en place d'un nouveau système de diffusion de plans graphiques et numériques au secrétariat;
- mise en place d'une base de données pour le stockage des commandes faites au secrétariat;
- mise en place d'un système pour la consultation cartographique des erreurs du check interlis pour la base de données cantonale;
- intégration de l'export TERRIS dans les processus de la mensuration;
- développement de processus automatiques pour « nettoyage » des données du lot 10 de Neuchâtel;

- développement de contrôles de cohérence;
- mise en place d'un archivage automatique des données interlis.

Système d'information sur les eaux

Le système d'information sur les eaux piloté par le SITN a pour objectif de fédérer les données et utilisateurs du domaine. En 2009, les travaux suivants ont été réalisés:

- mise à jour du réseau hydrographique, y compris vérification systématique des tracés d'après les données de la mensuration officielle. Elaboration d'une structure pour le référencement linéaire des cours d'eau et début de la préparation des données: définition des routes et des points de repère;
- accompagnement de la mise en place du réseau cantonal de mesures de débits et étude de l'intégration des données de ce réseau dans le SIT-Eaux;
- scannage et géoréférencement de tous les PGEE disponibles et mise à disposition sur le guichet cartographique. Digitalisation d'une première couche d'information - zones d'infiltration - d'après ces plans.

Fusion des communes

La fusion des communes a eu un certain nombre d'incidences sur les données (limites communales, localités, adresses) et applications cartographiques. Le SITN a analysé et réalisé toutes les adaptations nécessaires à cette fusion.

Evolution des guichets cartographiques

Plusieurs développements ont été réalisés sur le guichet cartographique internet qui est devenu une plate-forme incontournable du SITN et indispensable pour de nombreux professionnels (architectes, ingénieurs, notaires, banquiers, gestionnaires de réseaux, etc.) et citoyens: près de 5 millions de cartes générées en 2009. Plusieurs nouveaux thèmes ont été développés: applications pour la saisie des demandes de manifestations sportives, saisie et gestion des plans d'interventions pour les pompiers, thème avec les données forestières, consultation du cadastre des sites contaminés, visualisation des perturbations du trafic. De nouvelles fonctions permettent désormais d'exploiter directement des données aussi complexes que les données altimétriques laser: détermination de l'altitude, calcul et dessin de profils.

Formations données et reçues

Le SITN a organisé et donné plusieurs formations en 2009:

- organisation avec les cantons romands, Swisstopo et l'EPFL d'une journée présentant l'évolution des SIG: Géoperspectives 2009 le 4 juin 2009 qui a réuni près de 200 personnes;
- 15 et 18 juin: organisation d'une formation sur le logiciel de cartographie internet Mapfish à laquelle ont participé les cantons de VD, FR, JU, NE et Swisstopo;
- mercredi 2 et jeudi 3 juillet à Neuchâtel: formation sur le logiciel Mapinfo pour les utilisateurs des services de l'Etat.

Gestion des géodonnées

La base de données du SITN est actuellement constituée de plusieurs centaines de jeux de données et est en constante évolution. Ces données sont saisies par divers services cantonaux, les communes, les offices fédéraux ou achetées à des partenaires privés. Le SITN est aussi chargé de la saisie et l'acquisition d'un certain nombre des données. L'objectif du SITN dans ce domaine de prestation est de coordonner l'acquisition des données de référence intéressant tous les utilisateurs (par ex. orthophotos, altimétrie, etc.), de conseiller les services pour leurs projets

d'acquisition (choix des technologies adéquates par exemple), les organiser, les documenter, les archiver, garantir leur mise à jour, les diffuser aux mandataires externes et les publier sur les guichets cartographiques. En 2009, le SITN a poursuivi ses efforts pour fournir de nouvelles données pertinentes et automatiser au maximum les processus de diffusion et mise à jour des données, tâche extrêmement importante qui permet un gain en productivité significatif pour tous les services de l'Etat et ses mandataires.

Acquisition des données

Nouvelle couche altimétrie

Les données altimétriques élaborées par balayage laser (ou LIDAR) sont devenues des données de base et de référence pour de très nombreux projets. Une trentaine d'applications ont été inventoriées pour lesquelles elles permettent un gain de temps significatif (calculs automatisés) et une meilleure appréhension du problème (par ex. meilleure définition des zones potentiellement touchées par une inondation). De nouveaux développements ont été réalisés en 2009 pour encore mieux exploiter ces données, notamment en intégrant des fonctions d'analyses topographiques sur les guichets cartographiques. Elles sont utilisées comme données brutes ou dérivées (profils, pentes, rayonnement, visibilité, hauteur de bâtiment, ombrage) ou intégrées dans des logiciels de simulation (simulation de chutes de blocs, inondations, bruit, etc.). Le canton de Neuchâtel est reconnu par Swisstopo comme le canton suisse ayant le plus valorisé ces données. Les données actuelles datent maintenant d'environ 8 ans et la nécessité d'une mise à jour se fait sentir. Une analyse comparative avec une technologie concurrente (autocorrélation d'images) a été effectuée qui conclut que les données LIDAR restent la meilleure technologie aujourd'hui pour répondre aux besoins des services. Suite à une analyse des besoins des principaux services utilisateurs, une proposition de projet a été élaborée. Un appel d'offres va donc être lancé en 2010 pour obtenir une mise à jour de ce produit de référence.

Orthophotos

Tout comme l'altimétrie, les orthophotos sont utilisées tous les jours pour de très nombreuses applications. En 2009, le SITN a décidé de conclure un contrat avec Swisstopo qui propose désormais des images élaborées avec des caméras numériques de très haute résolution (20 cm) et dont les prix sont très attractifs. Ces données ont été livrées au SITN en juillet et publiées sur les différents supports du SITN dans les 15 jours après réception.

Plans d'alignement

En 2009, les travaux de numérisation (scannage et non pas vectorisation trop fastidieuse), de géoréférencement et l'intégration sur le guichet cartographique de près de 400 plans d'alignement ont été finalisés. Ce guichet permet d'avoir une vision globale des plans disponibles et d'accéder nettement plus rapidement aux informations.

Plan d'ensemble

Le plan d'ensemble est une des données de référence incontournable pour de nombreux projets. Ce plan topographique au 1:5000 est le plan intermédiaire entre les données cadastrales à grande échelle et les cartes nationales au 1:25000. De très nombreuses données sont saisies et présentées sur ce fond. Le SITN a décidé de mettre en priorité pour 2009 la réalisation d'un nouveau plan d'ensemble moderne basé sur un nouveau concept et de nouvelles technologies permettant d'obtenir un meilleur rendu et surtout d'assurer une meilleure mise à jour (problème majeur de l'ancien plan d'ensemble). Le travail de fond a pu être réalisé en 2009: mise en place du logiciel, mise en place des processus, numérisation des données manquantes. Le nouveau plan d'ensemble pourra être diffusé à partir du 1^{er} trimestre 2010.

Gestion centralisée des adresses

Dans le cadre de la gestion centralisée des adresses de bâtiments faites par le service, le SITN a optimisé la gestion par la mise en place des processus de mises à jour sur la base des annonces de La Poste et la mise en place de procédures administratives avec les grandes villes du canton pour l'annonce de changements.

Gestion des bâtiments projetés et provisoires

Le SITN poursuit l'acquisition et la gestion des bâtiments projetés et provisoires (hors mensuration). Au total 564 bâtiments projetés (637 en 2008) et 557 ont été archivés (412 en 2008) suite aux levés, à la mise à jour de la base de données et au dépôt au registre foncier. Ces données sont de plus en plus demandées par les utilisateurs internes et externes.

Diffusion des données

Le service a poursuivi ses efforts pour entretenir et faire évoluer la base de données géographiques cantonale et pour moderniser la diffusion des géodonnées. La tâche de diffusion prend de plus en plus d'importance étant donné le nombre croissant de personnes ayant recours aux systèmes d'informations géographiques et grâce à la disponibilité croissante des données. La finalisation du développement d'un guichet virtuel de commande de données cadastrales (données les plus régulièrement commandées) et sa mise en ligne en avril sont un des faits marquants du SITN pour 2009. Cette solution permet de gagner en efficacité (traitement automatique des commandes) en déchargeant le personnel du service et d'améliorer l'efficacité pour les utilisateurs qui peuvent obtenir des données plus rapidement et à n'importe quel moment. Les utilisateurs ont exprimé leur grande satisfaction par rapport à cette nouvelle solution. Le nombre de commandes automatiques qui ont pu être traitées avec Geoshop en 2009 se monte à environ 1100. Les plus grands clients tels que Swisscom, Viteos, Groupe E ont désormais fait l'acquisition des données sur l'ensemble du canton et ont signé un abonnement pour obtenir les mises à jour. Les montants de la recette de la diffusion des données 2009 est de 385.560 francs pour les données numériques (235.355 francs en 2008) et 22.514 francs pour les extraits papiers (25.022 francs en 2008).

Renouvellement du cadastre neuchâtelois

Convention-programme 2008-2011 et Accord de prestation 2009 entre la Confédération et le canton

L'accord de prestation (AP) 2009, signé par la Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M) et le chef du département le 20 mars 2009, se base sur les conditions cadres spécifiées dans la convention-programme 2008-2011, signée par le Conseil d'Etat le 14 mai 2008.

Convention-programme 2008-2011

Il s'agit d'un document d'intention pour ces 4 années qui concrétise le concept cantonal de réalisation. Les caractéristiques principales de ce document sont les suivantes:

- la réalisation d'entreprises de mensuration officielle (MO) couvrant une surface de 16.750 ha, y compris les entreprises en cours de travail suite aux précédents mandats de prestation;
- le montant prévu des indemnités versées par la Confédération est de 2.509.000 francs pour atteindre l'objectif susmentionné;
- la définition des travaux considérés comme des adaptations particulières qui présentent un intérêt national exceptionnellement élevé.

Accord de prestation 2009

Ce document définit les prestations qui seront réalisées par le service et la D+M pour l'année 2009.

Les prestations du service sont les suivantes:

- suivre les entreprises de mensuration en cours de travail;
- assister la D+M pour la saisie permanente des périmètres numériques des lots;

- assister la D+M pour l'épuration et le complément permanents des données dans AMO (Administration de la Mensuration Officielle);
- assurer la mise à jour du plan d'ensemble et livrer chaque année à la D+M les plans d'ensemble mis à jour au format tramé;
- livrer chaque année à la D+M les données nécessaires au suivi (monitoring) de l'utilité économique des données de la mensuration officielle;
- l'élaboration et la vérification des NPA au niveau du canton;
- l'intégration des conduites soumises à la législation fédérale dans la mensuration officielle;
- l'épuration des données concernant les limites territoriales;
- la mise à disposition de la Confédération de toutes les données respectant les exigences de la MO93 pour les intégrer dans le "géoportail de la MO".

Les prestations de la D+M sont les suivantes:

- paiement d'acomptes pour les entreprises de MO lancées en 2004, 2005, 2006, 2008 et 2009 pour un montant de 2.792.572 fr. 40;
- paiement du montant de 4500 francs pour la mise à jour permanente du plan d'ensemble et de l'entretien de la mensuration parcellaire.

Etant donné les différents rapports envoyés en cours d'année à la D+M, à fin 2009, la Confédération avait déjà honoré la totalité des différentes prestations.

Premiers relevés, renouvellements et mise à jour périodique

Lancement de travaux en 2009

Le service a adjugé en 2009 8 entreprises, dont une a fait l'objet d'une mise en soumission en procédure ouverte.

Le tableau ci-après représente les 8 entreprises adjugées en 2009 en termes d'investissements et de surfaces.

Entreprise	Termes contrat		ZCI ha	ZCII ha	ZCIII ha	Mnt total [Fr.]	Mnt Conf. [Fr.]
	Début	Fin					
Conduites - Gazoducs	15.05.09	30.09.09				16.312,20	5.029,35
Conduites - Oléoducs	15.11.09	31.03.10				15.800,00	4.871,40
Montmollin 3, Coffrane 4, Les Geneveys-sur-Coffrane 6	01.07.09	31.12.12		423	21	361.536,00	113.281,05
Marin-Epagnier 5	15.05.09	30.09.09		1		16.140,00	4.842,00
Limites territoriales	20.08.09	31.12.09				33.056,00	19.833,60
RepartitionNT, Domaines_numerotation	01.09.09	31.05.10				27.891,00	11.258,60
ETC Entre-deux-lacs	15.11.09	30.06.10				220.830,00	57.536,15
Homogénéisation données, lot 2	01.09.09	30.06.10				43.040,00	25.824,00
			0	424	21	734.605,20	242.476,15

Surface totale: 445 ha.

ZC I: zone de contribution I: subventionnement fédéral à 15% pour les régions construites et zones à bâtir

ZC II: zone de contribution II: subventionnement fédéral à 30% pour les régions agricoles et forestières d'exploitation intensive

ZC III: zone de contribution III: subventionnement fédéral à 45% pour les zones de montagne, les régions agricoles et forestières d'exploitation extensive.

En ce qui concerne la convention-programme 2008-2011, l'objectif prévoit la finalisation des entreprises lancées dans les accords de prestation antérieurs et la réalisation de nouvelles entreprises planifiées dans le cadre du nouvel accord de prestation 2008-2011 pour une surface totale de 16.720 ha. A fin 2009, 16.414 ha ont déjà été réalisés.

L'objectif fixé dans l'accord de prestation 2009 prévoit une prestation de surface des nouvelles entreprises lancées en 2009 de 975 ha. A fin 2009, 301 ha ont été réalisés. L'objectif n'a pas pu être atteint suite à un recours contre une adjudication d'une entreprise de nouvelle mensuration.

Entreprises de MO finalisées en 2009

Le tableau ci-après donne l'ensemble des entreprises de MO finalisées en 2009 et la situation des paiements de la Confédération au 31 décembre 2009.

Entreprises de mensuration officielle finalisées en 2009 selon accord de prestation:

Entreprise	Type travaux	Montant travaux [Fr.]	Montant subv. CH [Fr.]	Acomptes déjà versés [Fr.]	Solde subv. CH [Fr.]
Fenin-Vilars-Saules 1	MP	214.484,00	136.047,20	127.260,00	8.787,20
Neuchâtel 9	MP	763.513,40	484.449,25	556.607,40	-72.158,15
Fontaines 4	MP	470.861,20	407.264,30	407.264,30	0,00
Transformation MN03-MN95 (Fineltra)	RN	343.514,00	172.179,60	133.076,15	39.103,45
Homogénéisation Trottoir, lot 1	HOM	39.270,00	23.562,00	7.220,60	16.341,40
ETC Thielle Wavre	RN	43.013,00	8.323,00	4.161,50	4.161,50
		1.874.655,60	1.231.825,35	1.235.589,95	-3.764,60

MP: Mensuration parcellaire

RN: Renouvellement

HOM: Homogénéisation des données

Les subventions fédérales reçues en 2009 au titre de participation aux travaux de nouvelles mensurations s'élèvent à 2.792.572 fr. 40 (3.766.883 francs en 2008, 2.998.704 francs en 2007, 3.725.685 francs en 2006 et 4.701.420 francs en 2005).

Les demandes d'acomptes des bureaux adjudicataires pour les travaux de MO réalisés en 2009 ont été de l'ordre de 3,15 millions de francs contre 3,4 millions de francs en 2008, 3,7 millions de francs en 2007, 4,8 millions de francs en 2006 et 4,2 millions de francs en 2005.

Entreprises de MO mises à l'enquête en 2009

En 2009, le service a mis à l'enquête publique les entreprises suivantes:

- Le Landeron, lot 7
- Saint-Blaise, lot 3
- Neuchâtel, lot 11

Entreprises de MO en cours de vérification auprès du service

Au 31 décembre 2009, les entreprises suivantes sont en cours de vérification auprès du service ou en cours de correction auprès des bureaux adjudicataires:

- La Chaux-de-Fonds, lot 10
- La Chaux-de-Fonds, lot 12
- La Chaux-de-Fonds, lot 13
- La Chaux-de-Fonds, lot 14
- Le Locle, lot 4
- Les Ponts-de-Martel, lot 2
- Gorgier, lot 3 / Bevaix, lot 4
- Saint-Aubin-Sauges, lot 2
- Corcelles-Cor., lot3 / Peseux, lot2
- Enges, lot 3
- Neuchâtel, lot 12 / Hauterive, lot 2
- Cornaux, lot 6
- Brot-Plamboz, lot 2
- Saint-Sulpice, lot 3 / Fleurier, lot 3
- Boveresse, lot 3
- Couvet, lot 6 / Môtiers, lot 4 / Fleurier, lot 4
- La Chaux-du-Milieu, lot 3 / Le Cerneux-Péquignot, lot 4
- Les Brenets, lot 2
- Les Planchettes, lot 1

Malgré l'important volume de travail mis en soumission entre 2004 et 2006 par le service, l'effectif attribué aux tâches du suivi et de la vérification des travaux est resté constant, ce qui explique le chiffre élevé d'entreprises en vérification auprès du service.

Une fois les données livrées, elles sont diffusées avec l'indication que les données ne sont juridiquement pas en vigueur. Les utilisateurs des données peuvent donc déjà travailler avec des données numériques.

Au 31 décembre 2009, il ne reste plus que 4,3% de la surface du territoire cantonal à réaliser, et seuls 0,3% des surfaces en zone de localité restent à réaliser. 44% du territoire est en cours de travail auprès des bureaux adjudicataires, 21,5% est en cours de vérification et d'approbation auprès du SGRF et 30,2% est officiellement en vigueur.

Le nombre de personnes des bureaux privés d'ingénieurs géomètres travaillant sur le renouvellement du cadastre neuchâtelois est de l'ordre de 30 personnes à plein temps.

Gestion des entreprises de nouvelles mensurations par le service

Le service assure le suivi de 52 entreprises en cours de travail sur 40 communes, ce qui représente un volume de travail de l'ordre de 33 millions de francs, dont 22,3 millions de francs de travaux ont déjà été réalisés.

Le fonds des mensurations officielles a pour but de couvrir les frais consécutifs à l'abornement, à la nouvelle mensuration, au renouvellement et à la numérisation préalable. Il est alimenté par les subventions fédérales, cantonales et communales, par la participation des propriétaires privés et publics ainsi que par le produit de la diffusion des données numériques.

En 2009, le résultat de ce fonds est de 526.893 fr. 94. Le tableau ci-après représente les divers flux financiers effectués sur ce fonds en 2009.

Mandats, expertises, études	-3'130'943.72
Subventions fédérales	2'792'572.40
Parts cantonales	132'106.45
Parts communales	171'533.25
Participations des tiers	157'204.95
Produits divers	404'420.61
Résultat de l'année 2009	526'893.94

Points fixes planimétriques de niveau 1 et 2

Aucun travail de terrain conséquent n'a été réalisé en 2009 pour l'entretien des points fixes planimétriques de niveau 1 (PFP1) et de niveau 2 (PFP2). Par contre, dans le cadre des nouvelles mensurations et de l'entreprise visant à l'élimination des tensions et contradictions de l'Entre-deux-Lacs, des PFP ont été redéterminés dans le nouveau cadre de référence. En effet, depuis 1995, la Confédération a la volonté d'arriver à un nouveau cadre de référence absolu, appelé MN95 (mensuration nationale 1995), qui puisse se rattacher à un système de référence commun aux pays européens voisins.

Mise à jour de la mensuration officielle

Mise à jour de la mensuration parcellaire

En tant que responsable de la mise à jour de la MO et de sa diffusion, le service est très attentif à la mise en place de systèmes d'annonces efficaces en vue d'améliorer la qualité de la mise à jour permanente et de réduire les délais de mise à jour.

Le système de mise à jour permanente de la MO bien que déjà très performant a encore été amélioré en 2009 dans les aspects suivants:

- dans le cadre des demandes de préavis, les échanges de documents entre le service, le SCAT et les services de l'urbanisme des trois villes se font dorénavant entièrement par voie électronique. Les avantages en sont évidents: délais plus courts, économie de papier et de frais d'envoi, archivage numérique de toutes les pièces liées aux affaires;
- la réalisation d'un véritable processus de contrôle qualité administratif et technique pour chaque affaire a été finalisée; la qualité et la fiabilité des données du serveur cadastral officiel sont ainsi bien garanties;
- la modification du processus organisationnel visant à une meilleure connaissance des affaires et à un meilleur suivi a été réalisée;
- la numérisation de l'ensemble des documents liée à chacune des affaires dans un système d'archivage permet de répondre aux renseignements de manière rapide, de diminuer le volume de papier pour l'archivage et d'assurer la pérennité des affaires par des sauvegardes automatiques;
- pour 2009, même avec un effectif réduit et avec un volume d'affaires sensiblement équivalent à 2008, par exemple, 94% des demandes de morcellement sont livrés dans le mois conformément à l'objectif fixé; les 6% restants, présentent des délais justifiés car indépendants du SGRF (conditions hivernales, mutations complexes);
- même si les montants des prestations produits par le service sont globalement inférieurs à ce qui se pratique dans les cantons voisins, ce groupe de prestations est bénéficiaire.

Les outils de gestion et de pilotage mis en place ces dernières années (GESPA - gestion des prestations, INFOLICA - gestion des affaires de conservation) permettent de définir les indicateurs de mesure à atteindre en terme de qualité et de délais et de vérifier chaque année si les objectifs

ont été atteints. Une analyse des résultats avec les collaborateurs concernés permet d'améliorer le processus pour la période suivante.

Le total général des factures produites pour l'exercice 2009 s'élève à 1.087.407 fr. 52 (1.143.962 fr. 40 en 2008) qui se répartit selon les groupes de produits suivants:

	Fr.	Fr. (2008)
Diffusion sous forme graphique	22.514,54	(25.022,70)
Production des dossiers de mutation	1.059.983,81	(1.092.482,10)
Travaux spéciaux	3.098,01	(24.153,95)
Autres travaux	1.811,16	(2.303,65)

Le service a réalisé 812 dossiers de mutations (816 en 2008) soit:

- 3 plans spéciaux
- 230 plans de division
- 265 plans de cadastration
 - 7 plans de réunion
 - 4 plans d'exmatriculation
 - 15 plans de constitution de DDP
 - 25 plans de servitude
- 96 dossiers de PPE (y compris dossiers modifiés)
- 65 dossiers de matérialisation différée des limites facturées
- 36 révisions d'abornement
- 4 dossiers de rétablissement de points fixes
- 61 réactualisations de plans
- 1 duplicata plan de mutation

Il est préoccupant de constater que le nombre de plans de mutation établis par le service et qui font l'objet d'une demande de réactualisation est conséquent (environ 25% du nombre de plans réalisés par année pour les années 2008 et 2009). Cela signifie que si les demandes de morcellement ont souvent un caractère d'urgence, la signature des actes notariés et le dépôt des documents au registre foncier ne peuvent pas toujours se faire dans le délai d'une année.

Ces dossiers se répartissent de la manière suivante pour chacun des districts:

	Nbre de pièces		Valeur nette en Fr.	
Neuchâtel	208	(220)	222.775,06	(287.898,35)
Boudry	234	(212)	337.504,17	(330.554,50)
Val-de-Travers	75	(90)	92.025,28	(93.110,30)
Val-de-Ruz	119	(122)	175.540,15	(160.590,25)
Le Locle	83	(63)	98.495,61	(80.655,45)
La Chaux-de-Fonds	93	(109)	133.643,54	(139.673,25)

De plus, le service a réalisé des travaux de maintien et de renouvellement de documents de la mensuration officielle pour un montant de 474.229 francs (354.354 francs en 2008).

La fourniture des plans de diffusion et autres éléments techniques représente un montant de 22.514 fr. 54 (25.022 fr. 70 en 2008).

78 nouveaux dossiers de plans de propriété par étage (pour l'ensemble du canton), élaborés par les architectes, ont été soumis à l'examen du service, afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales et instructions en matière d'établissement de ces dossiers (45 en 2008). 18 dossiers ont été modifiés. Ces recettes s'élèvent à 89.260 fr. 09 (47.712 fr. 10 en 2008).

28 dossiers de plans de quartier et plans spéciaux élaborés par les urbanistes ont été soumis à l'examen du service afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales en matière de mensuration officielle (52 en 2008).

La mise à jour des livres casiers du service a été effectuée pour les mutations déposées jusqu'en décembre 2009 pour l'ensemble des districts.

Mise à jour périodique

En mettant la priorité sur la couverture du territoire du canton par des données numériques, la mise à jour des données dépourvues des effets du registre foncier telle que la couverture du sol a été moins importante. C'est la raison pour laquelle le canton donnera la priorité à la mise à jour de ces données ces prochaines années.

Les travaux sur le projet pilote du cadastre de Thielle-Wavre, lancé en 2009 afin de mieux cerner les problèmes liés à ce type de mandat ont continué en 2009. Les travaux doivent être finalisés en 2010 et il est prévu de lancer des mandats de ce type en 2010.

Mise à jour du cadastre viticole

Le service a procédé aux travaux suivants en 2009:

- mise à jour de la base de données concernant les changements de propriétaires sur la base des relations de mutation produites par le registre foncier;
- mise à jour de la base de données concernant les changements d'exploitants et les reconstitutions sur la base des indications des commissaires viticoles;
- impression, mise sous pli et envoi des droits de production et des annexes y relatives aux 407 exploitants recensés (environ 2000 pages);
- corrections des droits de production selon demandes des exploitants validées par les commissaires viticoles (64 cas, 45 cas en 2008).

Inspectorat du registre foncier

En 2009, l'inspecteur et les offices du registre foncier ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs principaux décrits ci-dessus.

Autorité de surveillance et législation

Un recours a été déposé auprès du département concernant une décision du conservateur du registre foncier, relatif à la facturation d'émoluments. Rejet du recours par le Conseil d'Etat.

96 décisions de la commission foncière agricole relatives à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) ont été transmises à l'inspecteur du registre foncier par délégation du département, en sa qualité d'autorité de surveillance LDFR. Aucun recours n'a été déposé.

L'arrêté déterminant le champ d'application de la loi limitant la mise en vente d'appartements loués, du 22 mars 1989, a été adopté par le Conseil d'Etat le 9 décembre 2009, après consultation des communes et des milieux intéressés.

Inspection des offices du registre foncier

Les deux arrondissements (Littoral et Val-de-Travers, Montagnes et Val-de-Ruz) ont été inspectés par l'inspecteur et son adjoint. Les rapports d'inspection ont été adressés au département et au service de l'inspection des finances. Il en ressort que les offices sont bien tenus. Des remarques de détail permettent d'améliorer les procédures et d'unifier l'interprétation du droit.

Accès par Internet

L'accès de consultation en ligne, par Internet, à la base de données du registre foncier ne cesse de prendre de l'ampleur. En respect des règles de droit fédéral, les accès sont délivrés aux notaires, géomètres privés, administrations cantonale et communales, banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire. L'intérêt est donc croissant puisque l'on compte 707 utilisateurs inscrits (+ 25), avec une moyenne de 415 consultations par jour. Ces accès sont payants, à l'exception des administrations publiques. Quant au site internet du registre foncier

(<http://www.ne.ch/registrefoncier>), il est régulièrement tenu à jour et contient en particulier des formulaires à télécharger et la publication des transferts immobiliers.

Report des servitudes en cas de divisions et réunions cadastrales

Le préposé aux servitudes a traité 353 plans de mutation (352 en 2008) établis par le géomètre cantonal, impliquant l'analyse de 3579 servitudes et mentions.

Épuration des servitudes et introduction du registre foncier fédéral

Le substitut extraordinaire a poursuivi les travaux d'épuration systématique des servitudes à La Chaux-de-Fonds: plan folio 346 (ancien PF 2), lots 2 et 3. Ce secteur est situé dans la vieille ville et comprend de nombreuses servitudes constituées il y a 180 à 200 ans, ce qui rend le travail d'analyse et de mise à jour souvent fastidieux. Chaque servitude fait l'objet d'une analyse complète afin de déterminer si ces inscriptions conservent encore une quelconque validité ou peuvent être radiées.

Les travaux d'introduction du registre foncier fédéral se sont poursuivis sur le cadastre de Buttet. Une enquête s'est déroulée en 2009 portant sur les plans folios 101, 102 (part.) et 103 (part.), concernant l'épuration de 97 servitudes.

Une analyse est en cours afin d'introduire, à terme, une nouvelle procédure d'épuration des droits, avec un accent particulier sur les servitudes "selon plan cadastral".

Remaniements parcellaires et autres améliorations foncières

Les états de propriété des syndicats d'améliorations foncières de Bevaix-Cortailod, Gorgier-Saint-Aubin, Engollon, Savagnier, La Côte-aux-Fées et La Côtère ont été tenus à jour, de même que ceux des syndicats d'adduction d'eau de la Haute-Béroche, de Lignièrès-Enges et de La Sagne, ainsi que du syndicat de drainages de Cressier-Le Landeron. Les travaux préparatoires à l'enquête sur les servitudes de Gorgier-St-Aubin ont débuté en 2009.

Un remaniement parcellaire contractuel viticole à Colombier a été signé et déposé au registre foncier.

Plan du registre foncier (numérisation des servitudes)

Des travaux de numérisation des servitudes ont été effectués et validés sur les cadastres de Bevaix, La Chaux-du-Milieu, Enges, Le Locle et Le Cerneux-Péquignot. 2061 servitudes ont été numérisées sur une surface de 3600 hectares.

Scannage de pièces justificatives

Un programme de scannage des registres des servitudes (RS) a débuté en avril 2009 avec pour objectif la consultation de manière plus rapide et aisée des documents relatifs aux conventions constitutives de servitudes, en particulier les tracés (assiettes) et les conditions d'exercice. Après une phase de tests, ce sont les RS du district du Val-de-Ruz, au nombre de 5650, qui ont été scannés en 2009.

Secrétariat de commissions

L'inspectorat du registre foncier assure le secrétariat des commissions suivantes:

- pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ);
- pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL).

Statistiques COMACQ – CVAL

Commission cantonale pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ)

Requêtes déposées en 2009	10
Octrois d'autorisation	6
Dossiers en suspens à fin 2009	6

Commission pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL)

Requêtes déposées en 2009	243
----------------------------------	------------

Décisions de la commission	Nombre d'appartements	Nombre de décisions
Acceptations selon l'article 6 alinéa 1 LVAL (pouvoir d'appréciation de la commission)	38	29
Acceptations selon l'article 6 alinéa 2/b LVAL (appartement occupé par son propriétaire ou ses proches)	35	31
Acceptations selon l'article 6 alinéa 2/c LVAL (appartement soumis à la PPE dès la construction de l'immeuble)	411	182
Refus d'autorisation	1	1
Total	484	243

Divers

Dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre, les activités de l'inspectorat et des offices du registre foncier ont porté notamment sur l'analyse de 143 réunions de bien-fonds, la participation à la mise à l'enquête de la nouvelle mensuration et la modification du registre foncier qui en découle.

Deux notaires-stagiaires ont effectué leur stage légal de trois mois à l'inspectorat du registre foncier et en partie aux offices du Littoral/Val-de-Travers et des Montagnes/Val-de-Ruz.

Offices du registre foncier**Gestion et statistiques**

Le nombre total des réquisitions d'inscription est en augmentation (+4.91%) par rapport à l'exercice précédent. La hausse est surtout sensible pour la constitution de cédulas hypothécaires (+216) et les augmentations de capital (1323 = +121), conséquence des taux d'intérêt favorables qui ont prévalu en 2009. Enfin, 2309 avis de reprise de dettes ont été envoyés (art.834 CCS).

Arrondissements	Littoral et Val-de-Travers	Montagnes et Val-de-Ruz	Totaux
2009, nombre d'opérations	14151	11049	25200
2009, nombre de réquisitions	6269	4281	10550
2008, nombre de réquisitions	5888	4168	10056
Différence	+381	+113	+494
%	+6.47	+2.71	+4.91
2009, Transferts de propriété	1535	1116	2651
2008, Transferts de propriété	1669	1074	2743
Extraits	3855	2358	6213
Gages immobiliers:			
Cédules	635	286	921
Hypothèques	8	5	13
Hypothèques légales	17	27	44
Mutations-plans	396	261	657
Émoluments 2009, Fr.	3.097.527,50	1.910.243,45	5.007.770,95
Émoluments 2008, Fr.	2.716.543,80	1.700.779,90	4.417.323,70

Ces émoluments correspondent à ceux facturés par les offices du registre foncier durant l'exercice 2009. Nous constatons une nette hausse, qui confirme encore la bonne tenue du marché de l'immobilier en 2009, supérieure aux années précédentes.

59 propriétés par étages (+12) représentant 537 unités d'étages (+156) ont été immatriculées en 2009. La répartition de ces PPE est la suivante:

Arrondissements	Littoral et Val-de-Travers	Montagnes et Val-de-Ruz	Totaux
Nombre de PPE en 2009	37	22	59
Nombre d'unités en 2009	351	186	537
Total global des PPE	937	656	1593

Les 1593 PPE représentent 15584 unités d'étages, soit le 17,86% du nombre total d'immeubles du canton (87267).

Registre des bateaux (loi fédérale sur le registre des bateaux)

Le registre est tenu par l'office du Littoral et Val-de-Travers. Aucune réquisition n'a été déposée en 2009.

Antenne de l'office des poursuites

Le registre foncier des Montagnes et du Val-de-Ruz, au Locle, abrite l'antenne du Locle pour l'office des poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz. A ce titre, 383 attestations ont été établies en 2009 par le personnel du registre foncier.

8.6. Perspectives

Pour 2010, le service entend poursuivre son effort en vue de réaliser les objectifs du programme de législature 2010-2013.

Le SITN va mener ses activités diverses pour mettre à disposition de ses partenaires et utilisateurs des données et des solutions permettant une gestion plus efficace, plus globale et intégrée de

notre territoire. Il va poursuivre les développements relatifs à la mise en œuvre d'outils d'aide à la décision plus particulièrement dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie et de l'environnement.

Les travaux préparatoires en vue de la création d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière vont se poursuivre.

Le nouveau projet de loi sur la géoinformation devra pouvoir être mis sous toit.

Dans le domaine de la mensuration officielle, il est prévu d'adjuger la dernière entreprise de nouvelle mensuration, de lancer les premiers mandats de mise à jour périodique, de procéder à la vérification, à la mise à l'enquête publique et à la finalisation d'une dizaine d'entreprises de mensuration conformément à la convention-programme signée avec la Confédération.

Le nouveau concept défini pour l'introduction du registre foncier fédéral se concrétisera en 2010 par la réalisation d'un projet-pilote sur une zone test.

9. SERVICE DE LA FAUNE, DES FORETS ET DE LA NATURE

9.1. Missions

Le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) est chargé d'appliquer de manière coordonnée les législations de ces trois domaines et d'assurer dans le canton la pérennité des espaces naturels terrestres et aquatiques. Sa mission de conservation de la faune et de la flore, avec une attention particulière pour les espèces rares et menacées, va de paire avec celle de création d'un réseau cantonal pour la biodiversité.

Le SFFN gère de façon durable les ressources naturelles renouvelables fauniques, forestières, floristiques et paysagères, qu'il s'agisse de biens à valeur économique ou de prestations d'utilité publique. Dans ce sens, il veille à susciter la collaboration entre les différents acteurs concernés et à organiser une formation ciblée.

Dans ses domaines de compétences, le SFFN assure également un rôle important d'information du public et des autorités.

9.2. Objectifs annuels

Divers objectifs ont été fixés pour 2009 au niveau du fonctionnement général du service. Ils concernent l'amélioration des procédures, le développement des synergies entre les trois sections et d'un esprit d'équipe, ainsi que la mise en place d'un réseau interne de compétences multidisciplinaires.

Au niveau des sections :

- améliorer la collaboration avec les autres services de l'Etat pour la protection des cours d'eau et la gestion des dossiers concernant les travaux dans ou en bordure des cours d'eau, ainsi que ceux concernant les prélèvements d'eau;
- développer et réaliser, dans le cadre de la plateforme "eaux", un réseau de mesure des débits des cours d'eau en lien avec les projets de microcentrales hydroélectriques;
- maintenir les exploitations de l'exercice forestier au niveau des possibilités fixées dans les plans de gestion, malgré la détérioration du marché des bois;
- favoriser la réalisation des accords de prestations entre l'Etat et les propriétaires forestiers publics et privés dans le cadre des conventions-programmes signées entre le Conseil d'Etat et l'Office fédéral de l'environnement (RPT);
- analyser la nécessité de modifier l'arrêté sur les opérations mécaniques lourdes dans les milieux naturels suite au dossier "épuration de la SAU";
- poursuivre la mise en œuvre de la RPT "Nature et paysage" avec quelques points forts concernant la mise sous protection d'objets inscrits dans la fiche ICOP (inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection) du plan directeur cantonal, la mise en œuvre de la protection des marais (plan cantonal de protection des marais sanctionné par le Conseil d'Etat en date du 24 septembre 2008), la promotion et le développement de réseaux écologiques au sens de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique (OQE).

Ces objectifs ont été très largement atteints.

9.3. Ressources

Ressources humaines

L'année 2009 a été marquée fin avril par le départ à la retraite de M. Léonard Farron, chef du SFFN depuis sa création le 1er janvier 2008 et ingénieur forestier cantonal, après plus de 39 ans au service de l'Etat. Il a été remplacé par M. Vincent Barbezat. Le SFFN a également vu le départ à la retraite d'un ingénieur forestier d'arrondissement, M. Milan Plachta et de la secrétaire de la section forêts et du service, Mme Judith Jean-Baptiste, remplacée par Mme Dominique Iervolino. L'ingénieur forestier d'arrondissement n'a pas été remplacé; l'arrondissement 2 supprimé, a été partagé entre les arrondissements de Boudry et du Val-de-Ruz. Trois arrondissements et leurs commissions forestières ont ainsi été supprimés depuis 1997. Le découpage actuel des arrondissements forestiers coïncide avec les limites des districts (à l'exception de l'arrondissement des Montagnes neuchâteloises comprenant les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds). L'organisation actuelle permet encore de gérer de manière efficace plus du tiers du territoire neuchâtelois, tout en restant suffisamment proche des propriétaires forestiers, des citoyens, des entreprises concernées et des forêts, pour assurer la multifonctionnalité et la durabilité de ce patrimoine exceptionnel.

Ressources financières

Les dépenses relatives aux biens, services et marchandises ont été généralement bien maîtrisées. L'économie de 10% décidée par le Conseil d'Etat à la fin du mois d'août n'a toutefois pas été facile à réaliser. Il en va de même en ce qui concerne les subventions accordées. Les prestations de services fournies par notre personnel ont engendré des revenus supérieurs à ce qui était prévu.

Le produit des ventes de bois, quant à lui, est inférieur aux prévisions. Cette situation est essentiellement due à une baisse du prix des bois.

Les subventions acquises dans le domaine de la formation professionnelle font apparaître un résultat meilleur que prévu, ce qui a permis de réduire au minimum la participation financière des entreprises formatrices.

9.4. Evénements principaux

Restructuration du SFFN

Au 1er janvier 2009, les arrondissements forestiers de Boudry et du Val-de-Ruz ont démarré dans leur nouvelle structure, suite à la suppression de l'arrondissement forestier 2.

Le 10 mars 2009, l'ensemble des agents du service de la faune, des forêts et de la nature s'est réuni à l'invitation du chef du département pour marquer la fin du processus de restructuration du service initié au 1er janvier 2008.

Cette séance a permis à chaque agent:

- de connaître les missions du nouveau service
- de situer son champ de responsabilités dans le contexte organisationnel du SFFN
- de comprendre les collaborations pluridisciplinaires attendues
- de mieux saisir le rôle d'agent en charge de la protection de la nature et, pour les agents forestiers, leur rôle d'agent de la police de la faune.

Programme de mesures conjoncturelles

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a fait un appel à projets auprès des cantons dans le cadre du deuxième programme de mesures conjoncturelles. Le canton de Neuchâtel y a participé par le SFFN et plusieurs projets ont été retenus. Leur financement est assuré par l'OFEV, le canton, la Ville de La Chaux-de-Fonds et Pro Natura.

Les projets correspondent à des mesures que l'Etat aurait dû prendre à terme mais dont il a pu anticiper la mise en œuvre grâce à ce programme. Ils s'articulent autour des thèmes principaux que sont les marais, les sites à batraciens, les prairies et pâturages secs, deux projets liés à des espèces rares au niveau suisse et finalement la reconstruction d'un mur de pierres sèches.

La mise en œuvre de ce programme se déroule sur deux ans (2009-2010).

Les travaux bénéficient pour l'essentiel à de petites entreprises régionales, agricoles, forestières ou en aménagements naturels.

Les projets principaux menés en 2009 sont décrits brièvement ci-dessous:

Revitalisation de l'Etang des Roussottes (biotope cantonal), commune du Cerneux-Péquignot, propriété de l'Etat de Neuchâtel:

Les mesures réalisées sont le curage de l'étang (env. 1300 m³ de matériaux), la construction d'ouvrages permettant la régulation du niveau d'eau et la formation d'un bassin de décantation en amont du plan d'eau principal.

Marais Rouge (objet n°15.6 de l'inventaire fédéral des hauts-marais et marais de transition de Suisse), commune des Ponts-de-Martel, propriété de l'Etat de Neuchâtel:

Pour le secteur nord du marais, les mesures de régénération réalisées sont le remodelage de la topographie, la création de plusieurs plans d'eau (9000 m² au total) grâce à la construction de digues avec régulation du niveau d'eau et le comblement de fossés de drainage.

Les Grattes, commune de Rochefort, site inscrit à l'inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection et en partie à l'inventaire fédéral préalable des prairies et pâturages maigres de 2010, propriété des communes de Rochefort et Corcelles-Cormondrèche:

Le débroussaillage des prairies maigres, la revitalisation des lisières, ainsi que des mesures favorables à la biodiversité en forêt ont pu être entrepris par les équipes forestières communales concernées avec l'aide d'entreprises privées.

Zone naturelle de Bonne-Fontaine, commune de La Chaux-de-Fonds (Site à batraciens d'importance nationale et objet inscrit à l'ICOP), propriété communale:

Le grand étang, dit de la Comète, a été entièrement curé à l'automne; les matériaux ont été laissés sur un secteur voisin et une zone humide a été aménagée à proximité. Ces travaux ont été pilotés par la Ville de La Chaux-de-Fonds qui y a également contribué financièrement.

La grotte dite du Chemin de Fer, située en dessus de la ligne CFF Bôle - Champ-du-Moulin:

Ce site est remarquable pour les chauves-souris. Toutefois, afin d'en faciliter l'accès pour les minioptères, il fallait modifier la barrière de l'entrée. Par le biais du programme, il a été possible de trouver le financement pour permettre la réalisation d'un périmètre de sécurité à la place de la grille existante.

Inauguration du centre forestier de Noiraigue

Le 23 mars 2009 a été inauguré le centre forestier de Noiraigue. Bâtiment labellisé Minergie, il a été construit en grande partie avec des épicéas et sapins blancs du Val-de-Travers. Il abrite maintenant l'équipe forestière du Creux-du-Van, ses véhicules, ainsi que son matériel et l'administration du cantonnement.

9.5. Activités / Réalisations

Communication

Le SFFN considère la communication comme l'une de ses tâches importantes. Il a donné durant l'année une trentaine d'interviews aux médias TV, radios et journaux et rédigé différents communiqués de presse. La sécheresse qui s'est manifestée dès la deuxième quinzaine d'août et qui s'est prolongée ensuite, causant des problèmes de débit dans les cours d'eau et des risques d'incendie (modérés) dans les forêts a tenu le devant de la scène. D'autres événements, comme le suivi du chat sauvage, la protection des batraciens, la remontée des truites du lac à l'embouchure de l'Areuse, n'ont pas manqué d'intéresser les journalistes et le grand public.

Les collaborateurs du SFFN ont accompagné dans le terrain de nombreuses classes de tous niveaux scolaires pour une sensibilisation aux valeurs naturelles du canton. Quelques collaborateurs ont aussi contribué à l'action "passeport-vacances".

Au niveau des installations du SFFN, les piscicultures de Môtiers et Colombier, ainsi que la pêcherie de Cortaillod font toujours l'objet d'un intérêt marqué du grand public et des écoles.

Une brochure d'informations sur la qualité écologique des prairies extensives en réseau, ainsi que deux nouveaux dépliants de la série Nature pratique ont vu le jour en 2009.

La signalisation des zones de protection de la nature s'est poursuivie avec la mise en place de panneaux de divers formats dans la réserve de la Combe Biosse sur les communes de Villiers, le Pâquier et Lignièrès. Plus de 50 panneaux ont également pris place dans 12 marais d'importance nationale des vallées des Ponts-de-Martel et de la Brévine.

Une journée technique sur la régénération et la revitalisation des hauts-marais, organisée par l'OFEV, AGRIDEA et le SFFN, a réuni les responsables cantonaux de la protection de la nature et les spécialistes suisses de la protection des marais sur les chantiers de régénération de marais dans les vallées des Ponts-de-Martel et de La Brévine. Les travaux engagés par le SFFN et les méthodes qu'il a développées sont considérés au niveau suisse comme particulièrement innovateurs et intéressants.

Evaluations / Décisions

Le SFFN a évalué plus de 220 dossiers pour contrôler leur conformité avec les dispositions légales dont le service veille à l'application. Le département a rendu à cette occasion:

- trois dérogations à l'interdiction de défricher de la forêt (hangar pour les travaux publics aux Brenets, route à Boudry, logements collectifs à Neuchâtel);
- une autorisation de construction de minime importance en forêt (mise en conformité d'un bûcher);
- trois décisions (exploitations préjudiciables en forêts) autorisant l'installation de conduites souterraines;
- vingt décisions favorables à une dérogation à la limite des constructions fixée dans les plans d'aménagement communaux;
- six décisions en matière de dérogation à la protection des haies et des bosquets.

A ces dossiers s'ajoutent:

- les demandes de manifestations sportives et de parcours de motoluges;
- quatre autorisations en application de l'arrêté sur les opérations mécaniques lourdes dans les milieux naturels;
- une quarantaine d'autorisations selon la loi fédérale sur la pêche, du 21 juin 1991 (nettoyage, entretien des cours d'eau, stabilisation des berges, curage du lit ou d'étangs, dragage de port, etc);
- une cinquantaine de décisions selon la loi cantonale sur la faune sauvage, du 7 février 1995 (captures d'animaux, piégeage, baguage d'oiseaux, détention d'animaux: cerfs, furets, oiseaux de compagnie, entraînement de chiens, concours, stations de soin, etc).

Infractions

Une douzaine de dossiers juridiques ont été traités par le service (divagation de chiens, empoisonnement de corneilles, pêche sans permis, transport d'une arme de chasse hors période de chasse, etc). En outre, deux infractions à l'arrêté sur les opérations mécaniques lourdes dans les milieux naturels ont été portées à la connaissance du Ministère public.

Pêche dans le lac de Neuchâtel

Les résultats de 2009 ne sont pas encore connus, car le moment de la rédaction du rapport de gestion coïncide comme chaque année avec le retour des carnets de pêche. Les chiffres livrés ici correspondent donc à l'année 2008. Avec 287,6 tonnes de poissons ayant une valeur commerciale (palées, bondelles, truites, ombles, perches et brochets), les résultats de la pêche sont en augmentation par rapport à 2007 (244,5 tonnes).

Les captures de reproducteurs de truites du lac dans le bâtiment de la pêcherie de Cortailod sont traditionnellement réparties durant la période de remontée des truites dans l'Areuse. Elles ont commencé début novembre 2007 et se sont poursuivies au gré des plus fortes eaux jusqu'à fin janvier 2008. Elles ont permis la récolte de 189 individus: 99 femelles (72 mûres) et 99 mâles, ce qui représente une petite saison. Une expérience de marquage des truites capturées a débuté en 2008: une miniplaque portant un numéro d'identification est fixée sur la nageoire adipeuse. Le but est de suivre les déplacements de ces animaux au cours du temps. Les pêcheurs ont été informés: ceux qui capturent des poissons avec de tels insignes sont priés de le signaler aux gardes-faune, afin de compléter la base de données.

Pêche en rivière

Une augmentation de la vente des permis et des prises dans la plupart des cours d'eau (+24%) qualifie l'année 2008.

Les prises dans la Basse-Areuse accusent par contre une légère baisse. Elle est aussi constatée dans le Seyon et le Doubs.

Comme chaque année, les pêches ont été particulièrement fructueuses pendant les premiers mois. Malgré l'arrêt au lundi du Jeûne, le mois de septembre est aussi marqué par de bonnes prises, grâce aux excellentes conditions des rivières.

Pour la truite de rivière, les pêches de reproducteurs ont permis de prélever 1438 individus en cinq jours de pêche à mi-novembre, grâce à des eaux relativement basses.

La pisciculture de la truite zébrée du Doubs est maintenue dans le canton.

Faune terrestre

Chevreuil

L'objectif fixé au début des années 90 était de diminuer la population de chevreuils. Par des mesures de gestion adaptées, cet objectif a été atteint pour la première fois en 1996. Durant ces trois dernières années, la population est restée en-dessous de l'objectif fixé. Des restrictions strictes pour la chasse ont dû être prises.

En 2009, chaque chasseur avait le droit de tirer un chevreuil, indifféremment mâle ou femelle. Au total, 119 mâles et 78 femelles ont été tirés. Le sex-ratio du tableau de chasse est déséquilibré, avec 60.4% de mâles. Les chasseurs préfèrent tirer un mâle et épargner les femelles. Ainsi, une augmentation de la population est attendue. Avec 8.6% de jeunes de l'année, l'âge-ratio est faible, ce qui était prévisible.

Chamois

L'objectif de gestion sylvo-cynégétique établi sur la base du dénombrement de l'année 1996 et d'une baisse de 15% par rapport à ce nombre est dépassé. La population a subi une baisse depuis 2004. Pour 2009, il a été convenu que seulement la moitié des chasseurs inscrits pourraient obtenir un bracelet. Un tirage au sort a été organisé pour déterminer ce droit à obtenir une autorisation de chasser.

28 chamois ont été tirés, dont 18 mâles et 10 femelles.

Sanglier

La population de sangliers était considérée comme importante sur tout l'Arc jurassien. En 2009, suite aux tirs de la saison de chasse 2008 et à un hiver 2008-2009 particulièrement long et rigoureux, la population s'est effondrée sur Neuchâtel et les cantons voisins, à l'exception du canton du Jura. En 2009, seuls 68 sangliers ont été abattus pendant la chasse, contre 202 l'année précédente.

Avec un montant total de 140.280 francs, les dégâts aux cultures ont été importants en 2009, mais nettement inférieurs cependant à ceux de 2008 (194.572 francs). Les frais se divisent en plusieurs postes. Un montant de 29.434 francs a été alloué aux agriculteurs qui ont érigé des clôtures pour protéger leurs cultures. Cela fait partie d'un essai de protection concernant des domaines agricoles situés aux alentours du district franc et réserve cantonale du Creux du Van, où l'on sait que les sangliers trouvent refuge.

Par rapport à ces dernières années, les dégâts ont été plus importants en début de saison, avec un maximum en avril. Pendant l'été, les sangliers se sont fait plus discrets, pour ne pratiquement plus faire parler d'eux en automne.

Lièvre

Malgré les efforts entrepris (limitation du nombre de jours de chasse et maintien de la réserve de 35 km² dans le Val-de-Ruz, mise en place d'un réseau écologique au Val-de-Ruz en collaboration avec les milieux agricoles), la population de lièvres est encore en baisse en 2009.

Autres espèces

L'ordonnance fédérale sur la protection des sites de reproduction de batraciens est entrée en vigueur le 1^{er} août 2001 et est en cours de modification.

Le canton de Neuchâtel collabore avec le Karch (Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse). Chaque année, des barrières sont posées au printemps par le service pour canaliser les batraciens qui se rendent sur les lieux de reproduction. Des interventions sont également nécessaires pour sauvegarder des populations de batraciens ou de reptiles en cas de travaux.

Interventions particulières

En début d'année 2009, de très nombreuses interventions ont été nécessaires pour sécuriser les voies publiques, cours d'eau et lisières suite à la neige lourde du 31 décembre 2008 qui a provoqué dans le bas du canton de nombreuses chutes d'arbres et de branches. Une prompte et efficace collaboration entre SFFN et SPCH (Bureau des ouvrages d'art et de l'économie des eaux) a permis de mener à bien ces travaux indispensables à la sécurité.

Formation professionnelle

De par ses différentes tâches d'intérêt public, le SFFN est particulièrement attaché à la qualité des prestations de ses collaborateurs et collaboratrices, ainsi que des personnes oeuvrant dans ses nombreux domaines d'activité. Ainsi, le service accorde traditionnellement une importance particulière à la formation professionnelle forestière, qu'il s'agisse de la formation initiale des apprentis, ou de la formation continue. Dans ces deux domaines, le service s'efforce d'intégrer dans la formation les aspects transversaux qui ressortissent à ses trois sections.

Formation forestière initiale:

Au moment du passage dans la nouvelle année, le canton comprenait 22 entreprises formatrices.

Au 31 décembre, les 34 apprentis sous contrat se répartissaient de la façon suivante: 14 en 1^{ère} année, 9 en 2^{ème} année, 10 en 3^{ème} année et 1 en 4^{ème} année (prolongation de contrat après échec aux examens finaux).

Les cours pratiques se sont déroulés conformément à la planification établie. Il faut toutefois relever que le passage de l'ancien règlement d'apprentissage à la nouvelle ordonnance sur la formation initiale nous a obligé à gérer deux systèmes différents en parallèle et, par conséquent, à organiser un nombre plus important de cours interentreprises.

Comme chaque année, nous avons rencontré tous les apprentis dans le cadre de nos visites dans les entreprises formatrices et deux soirées parents-formateurs-apprentis ont été organisées en mai et octobre à l'EMTN.

Suite aux examens de fin d'apprentissage, 18 candidats ont reçu le 1^{er} juillet, leur certificat fédéral de capacité. Un candidat s'est trouvé en situation d'échec.

Formation continue:

Il y a lieu ici de faire mention des cours et événements principaux suivants:

- 28 et 29 janvier, cours pour les moniteurs de génie forestier consacré aux modifications introduites par la nouvelle ordonnance fédérale sur la formation professionnelle initiale de forestière-bûcheronne/forestier-bûcheron avec CFC;
- 2 au 6 février, cours de base de bûcheronnage (module E28) pour les ouvriers sans formation des entreprises forestières;
- 2 au 6 mars, cours de base de bûcheronnage (module E28) pour les apprentis agriculteurs;
- 4 et 5 mai, cours de premiers secours pour les chefs des entreprises forestières privées et leur personnel;
- 3 juin, cours "Gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux" pour les agents du service;
- 14 au 18 septembre, cours de répétition de bûcheronnage (module E29) pour les ouvriers;
- 18 et 19 novembre, cours pour les experts aux examens de fin d'apprentissage consacré aux modifications introduites par la nouvelle ordonnance fédérale sur la formation professionnelle initiale de forestière-bûcheronne/forestier-bûcheron avec CFC.

Sylviculture, contrôle de la possibilité et exploitations

Pour l'ensemble des forêts publiques du canton, le taux d'exploitation se situe légèrement en dessous du rendement soutenu (98%). Ce résultat est particulièrement remarquable lorsque l'on sait qu'en moyenne nationale, la capacité de production des forêts est loin d'être mise à profit.

Au total, plus de 80.000 m³ de bois sont commercialisés dans les forêts publiques: 60.000 m³ de grumes, 2000 m³ de bois d'industrie et 18.000 m³ de bois énergie, dont 11.000 m³ servent à la préparation d'environ 30.000 m³ de plaquettes forestières équivalant à elles seules à plus de 2.142.000 litres de mazout. Le prix moyen des grumes résineuses vendues s'établit, selon la mercuriale cantonale, à 96 fr. 65 par m³, en baisse de 9 fr. 20 par rapport à l'exercice précédent.

Dans les forêts privées, les autorisations de coupe délivrées portent sur 71.000 m³.

Malgré ces temps difficiles, il est réjouissant de constater que les propriétaires se sont mobilisés pour valoriser le bois produit dans leurs forêts, dont une partie importante est exportée en Franche-Comté sous forme de grumes (plus de 42.000 m³ comptabilisés sur la base des certificats d'origine).

Il est à noter que dans les Montagnes neuchâteloises, d'importantes exploitations dans le domaine forestier privé, destinées à ouvrir les zones les plus fermées des pâturages boisés, ont été martelées pour plus de 15.000 sylvies. Ce rythme ne pourra être soutenu à l'avenir dans le domaine sylvo-pastoral. Il en va du bon équilibre et de la qualité de paysages emblématiques et identitaires des Montagnes neuchâteloises. Des efforts devront être consentis par les propriétaires pour la définition de plans de gestion intégrée (PGI) de leurs pâturages boisés, seuls à même de garantir leur pérennité. Le règlement général d'exécution de la loi sur la promotion de l'agriculture (RELPAgr), du 22 juin 2009, prévoit d'ailleurs à son art. 48 une aide de l'Etat sur le coût d'élaboration des PGI. La Confédération annonce de son côté déjà clairement des mesures financières de soutien dans le cadre de la deuxième période RPT 2012-2015, ainsi que dans le nouveau programme de politique agricole (PA 2015). La valeur économique des pâturages boisés et leur qualité biologique souvent intrinsèque, mais aussi leur valeur sociale élevée, font que leur maintien doit être assuré sur le long terme.

Entretien de forêts multifonctionnelles

Sur la base des accords de prestations quadriennaux signés entre le Département de la gestion du territoire et les propriétaires forestiers publics (64) et privés (123) dans le cadre des conventions programmes pour l'entretien de forêts multifonctionnelles, les subventions ont pu être versées pour la 2^{ème} année consécutive. Il s'agit au total de contributions fédérales pour un montant de 2.259.440 francs et de contributions cantonales pour un montant de 976.342 francs. Ces sommes sont destinées à promouvoir le rôle protecteur de la forêt, à établir et entretenir les infrastructures forestières, à remettre en état les forêts endommagées et à garantir leur état sanitaire, à rédiger des plans de gestion ou leur révision, à assurer les soins aux jeunes peuplements et à promouvoir la diversité biologique de la forêt.

Le SFFN a développé dans le cadre de ces différentes aides financières de la RPT une procédure de contrôle détaillé des prestations réalisées par les propriétaires. Ceci a permis de faire un point précis de la situation à fin 2009.

Gestion des espaces naturels

Les travaux de gestion des milieux naturels menés en 2009 s'inscrivent dans le programme de mesures conjoncturelles (voir ci-dessus) et dans le cadre du budget ordinaire. Pour ce dernier, il s'agit des:

Marais Rouge (obj. n°15.6), commune des Ponts-de-Martel:

Les mesures complémentaires à la régénération du secteur nord du marais sont la suppression d'un chemin et de son effet drainant, ainsi que la démolition d'anciens hangars. Dans le secteur

sud du marais, des rigoles de drainage (270 m) ont été comblées avec un mélange de copeaux fins et de sciure (200 m³).

Marais du Bas-Belin (obj. n°16.4), commune du Cerneux-Péquignot:

Les mesures de régénération réalisées sont la gestion forestière et le comblement de rigoles de drainage (340 m) à l'aide d'un mélange de copeaux fins et de sciure (260 m³).

Autres objets naturels:

La mise en œuvre des mesures préconisées par les études techniques de l'ICOP, ou définies dans le cadre de la procédure d'élaboration du catalogue de mesures nature, a été poursuivie.

Dans le périmètre du plan cantonal du parc sauvage de la Vieille Thielle, communes de Cressier et du Landeron, une prairie humide a été créée par décapage de la terre végétale sur une surface d'environ 0,3 ha.

Suivi de l'effet des mesures dans les milieux naturels

Le programme de suivi des mesures de gestion des milieux naturels a été poursuivi en 2009:

- effet de l'adaptation du réseau de drainage lors de la mise en place de la zone-tampon hydrique autour du marais des Saignes-Jeanne (communes du Cerneux-Péquignot et de La Chau-du-Milieux);
- effet des mesures de gestion du Cachot (communes du Cerneux-Péquignot et de La Chau-du-Milieux) et de Rond-Buisson (commune de La Brévine);
- suivi de l'effet du comblement de rigoles de drainage par un mélange copeaux/sciure au marais des Saignes-Jeanne (communes du Cerneux-Péquignot et de La Chau-du-Milieux);
- effet des mesures agricoles et forestières dans le périmètre du PAC Les Joûmes - Les Escaberts;
- effet de la revitalisation de la garide des Râpes (arrachage des buis effectué en 2008).

Mise en œuvre de l'ordonnance sur la qualité écologique

L'ordonnance sur la qualité écologique (OQE) a été modifiée le 14 novembre 2007. Les adaptations proposées par le canton ont été acceptées par l'OFAG en décembre 2008 et les critères cantonaux modifiés en conséquence en 2009.

Les contributions OQE pour la qualité des pâturages extensifs et boisés ont été introduites en 2008. En 2009, 250 ha ont été expertisés (420 ha en 2008) et 192 ha remplissaient les critères de qualité pour la flore ou la structure (250 ha en 2008).

Quatre réseaux écologiques au sens de l'OQE sont en cours dans le canton de Neuchâtel, regroupant au total près de 120 exploitations agricoles. Trois sont dans leur première période d'utilisation (EcoRéseau Les Joûmes, EcoRéseau pâturages boisés La Brévine, EcoRéseau Enges-Lignièrès), un est dans sa deuxième période d'utilisation (EcoRéseaux Val-de-Ruz). L'EcoRéseau Les Recrettes a été approuvé à fin 2009 et les agriculteurs concernés pourront bénéficier des contributions prévues dès 2010. Deux projets sont en cours d'élaboration dans la région de La Côte-aux-Fées et du Pâquier.

Espèces invasives

Un inventaire des néophytes envahissants a débuté cette année et se poursuivra en 2010. L'objectif est de lister et cartographier ces plantes dans les zones de protection de la nature dans

un premier temps. Ce travail est réalisé par les agents-nature et forestiers de cantonnement. La lutte pour l'éradication des plantes invasives, en particulier la berce du Caucase et la renouée du Japon s'est poursuivie en divers endroits du canton.

Acquisition de terrain

Dans le but de faciliter la mise en œuvre du plan cantonal de protection des marais, le SFFN a acquis un domaine agricole dans la vallée de la Brévine. Cette transaction foncière va lui permettre notamment de procéder à des échanges de terrain.

9.6. Perspectives

Le SFFN se fixe pour 2010 les objectifs suivants:

- Renforcer la transversalité entre les trois sections: mise sur pied de 2 cours communs dans les domaines de la gestion intégrée des pâturages boisés et des interventions en forêt en faveur du grand-tétras, comprenant le suivi de sa population.
- Repourvoir le poste de garde-faune du lac (mai) et organiser le départ à la retraite ainsi que la succession de l'inspecteur cantonal de la faune.
- Finaliser le SCI (système de contrôle interne de l'Etat) et engager GESPA (gestion des prestations de l'administration).
- Poursuivre la revitalisation des cours d'eau.
- Optimiser l'organisation du travail des gardes-faune, en particulier en assurant l'interchangeabilité entre gardes-faune terrestres et aquatiques.
- Mise en œuvre de l'ordonnance sur les sites à reproduction de batraciens.
- Finaliser les plans de gestion intégrée des domaines agricoles de l'état concernés.
- Finaliser le plan d'aménagement forestier cantonal (PAF).
- Définir dans les grandes lignes la stratégie RPT forêts 2012-2015.
- Mettre à disposition des autorités politiques les résultats du projet sur le potentiel cantonal de bois énergie.
- Finir le programme de relance nature et paysage.
- Mettre sous protection des ICOP (Chantermerle, les Grattes, Garide des Roches, PAC(s) Côte-aux-Fées, Bois du Clos).
- Mettre en œuvre l'adaptation des tarifs du domaine de l'Etat sur les rives des lacs et cours d'eau.
- Organiser la mise en œuvre de l'ordonnance sur les prairies et pâturages secs d'importance nationale (concept de mise en œuvre).

Prévisions jusqu'à fin 2013

- Le service passe au niveau supérieur de gestion des prestations de l'administration (GESPA 2).
- La gestion des espaces naturels est abordée de manière transversale. Le service est reconnu comme centre de compétence pour la biodiversité et la gestion multifonctionnelle.
- La fonction de production du service est renforcée (valorisation du produit bois, de la chasse et de la pêche, utilisation du domaine de l'Etat sur les rives des lacs et cours d'eau).

- Le SFFN intègre dans ses réflexions stratégiques les perspectives de PA 2015 (refonte du système des paiements directs à l'agriculture).
- La mise en œuvre du concept prairies et pâturages secs d'importance nationale est bien avancée (le délai fixé par la Confédération est de 10 ans, soit 2020).

10. SERVICE DES BATIMENTS

10.1. Missions

- Assumer la gestion ordinaire du patrimoine immobilier administratif, responsable de la maintenance, de l'entretien courant et de la rénovation des bâtiments et des installations techniques (tâche répétitive mais nécessaire pour maintenir la valeur immobilière du patrimoine existant).
- Au titre de représentant du maître d'ouvrage, apporter un soutien logistique (planification, suivi de chantier) pour certains grands chantiers de transformations ou de construction de nouveaux bâtiments (tâche directement dépendante des décisions politiques en matière d'investissements immobiliers).
- Responsable de l'acquisition et des réparations du mobilier destiné aux entités administratives cantonales, y compris gestion du garde-meuble de l'Etat.
- Dans le cadre de l'application de la loi sur les constructions (Lconstr), participer aux consultations internes liées aux demandes de permis de construire y compris gestion administrative du registre neuchâtelois des architectes et ingénieurs.

10.2. Objectifs annuels

- Dans le cadre de la gestion ordinaire du patrimoine immobilier cantonal, réaliser dans les délais et en respectant les budgets accordés, les divers travaux planifiés (réponses adéquates aux demandes formulées par les utilisateurs); de même, intervenir correctement et rapidement en cas de pannes techniques ou de sinistres.
- Etablir une première liste-inventaire de l'état général des bâtiments avec évaluation sommaire des interventions prioritaires (évaluation basée sur une pondération des éléments basiques d'une construction).
- Rédiger et présenter un rapport à l'appui d'une demande d'un crédit-cadre de 3,5 millions de francs au titre de rattrapage de "l'entretien différé" (crédit accordé le 24 juin 2009 par le Grand Conseil).
- Analyser la pertinence des besoins, planifier et réaliser les travaux liés aux demandes concernant la commission du logement de l'administration (CLA).
- Consolider l'inventaire du patrimoine immobilier administratif; poursuivre la mise à jour de la base graphique informatisée des locaux; réactualiser et renégocier l'ensemble des contrats d'entretien et des abonnements du service.
- Participer activement et efficacement à la planification et à la conduite des travaux pour les divers projets importants de transformations, d'assainissement des bâtiments existants ou de constructions des nouveaux bâtiments.
- Garantir un appui logistique administratif interne de qualité et notamment l'enregistrement exact des factures permettant un suivi financier régulier des opérations par bâtiment (fonctionnement et investissements). Travaux de routine mais absolument indispensables pour la bonne marche de l'entité.
- Gérer de façon optimale le personnel de conciergerie considéré comme "tête-de-pont" pour la maintenance des bâtiments; renforcement et réorganisation du rôle des deux concierges itinérants (passages plus fréquents à titre préventif); mise à jour systématique des cahiers des charges des titulaires.

- Planification et mise en place partielle d'une gestion performante des déchets (réduction des coûts d'élimination par un tri plus rigoureux).

10.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

L'année écoulée se caractérise par un nombre inhabituel de changements de personnel au sein du service, ce qui a engendré quelques perturbations dans le bon fonctionnement de l'entité et un nombre élevé d'heures passées dans les procédures de remplacement.

Bonne nouvelle, dans ce "remue-ménage", consistant en la possibilité de renforcer l'état-major du service par l'engagement d'un-e adjoint-e au chef de service (engagement prévu mai 2010).

Bureau technique / secrétariat (effectif 12 personnes) :

Deux départs à la retraite anticipée, une démission suite à une nouvelle orientation professionnelle et un transfert par la mobilité interne; mise au concours du poste d'adjoint-e au chef de service.

Service de conciergerie (effectif 69 personnes) :

Trois départs (retraites anticipées et démission), remplacement à l'interne par rocade et recours à l'office régional de placement des Montagnes neuchâteloises pour deux postes à durée limitée (HE ARC).

Recours à quelques entreprises spécialisées pour effectuer les prestations de nettoyage principalement dans des bâtiments ou locaux loués ainsi que pour des remplacements ponctuels.

Mandat spécifique confié à un bureau technique pour le relevé complet du Château de Neuchâtel (plans et façades – relevés photogramétriques).

10.4. Evénements principaux

- Deux importants chantiers se sont achevés durant l'année écoulée, à savoir l'édification du nouveau bâtiment du Campus Arc 1 (inauguration officielle le 15 mai 2009) et les transformations conséquentes du bâtiment abritant la Faculté de droit de l'Université, sis Avenue du 1^{er} Mars 26 à Neuchâtel.

De même, deux nouveaux postes de Police ont été inaugurés (poste régional de Fleurier et bâtiment de la Police mobile à Colombier).

- Participation aux séances définissant les prestations de l'Etat pour l'autonomisation du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) et le partenariat avec le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), pour la location des bâtiments de l'Hôpital psychiatrique de Perreux.
- Participation à l'élaboration d'une réglementation sur les ascenseurs (renforcement des contrôles concernant la sécurité des installations mises en service avant 2001).
- Traitement de 497 dossiers de permis de construire.
- Vente définitive de l'immeuble sis Rue de l'Observatoire 36 à Neuchâtel.

Expertise et mise en vente de la Maison-Monsieur à la Chaux-de-Fonds.

- Participation à la planification de détail et à la mise en soumission des travaux de transformation des Prisons neuchâteloises (Etablissement de détention de La Promenade (EDPR) à la Chaux-de-Fonds / Etablissement d'exécution de peines (EEP) à Gorgier).
- Participation aux discussions relatives au financement (PPP) des travaux de transformation du Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB) à Colombier.
- Lancement de l'appel d'offres en entreprise totale pour le nouveau bâtiment de la Microtechnique (travaux d'expertise et jugement des projets soumis). Etude relative au déplacement de l'Ecole professionnelle commerciale (EPC) Neuchâtel.

10.5. Activités / Réalisations

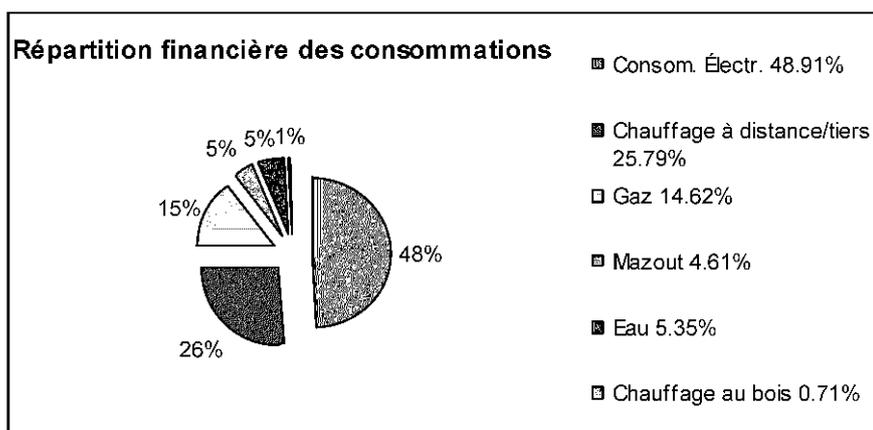
Comptes de fonctionnement

a) Machines, mobilier et équipement (3400 / 311000 – 3401 / 315000)

Plus de 130 interventions ont été effectuées pour l'acquisition ou le remplacement de mobilier pour les entités administratives et de machines pour le service de conciergerie.

b) Eau, gaz, chauffage, électricité (3401 / 312000)

Les dépenses totales s'élèvent à 3.061.350 fr. 55



c) Entretien des bâtiments (3401 / 314000)

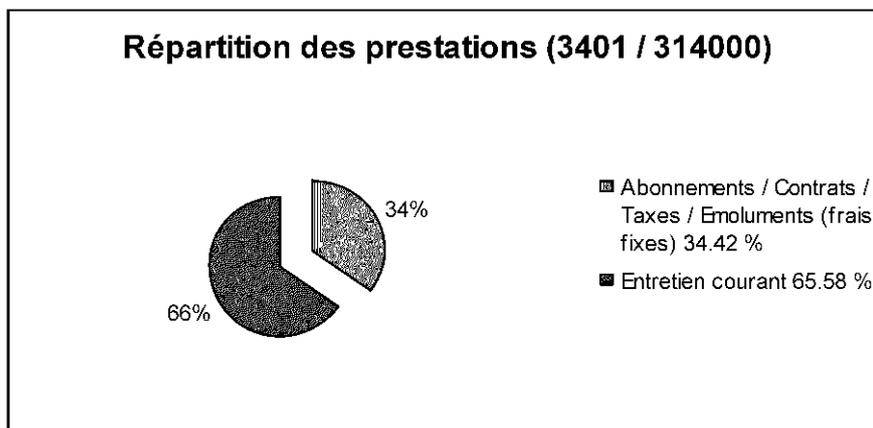
Divers travaux de maintenance, d'entretien courant effectués dans plus de 95 bâtiments, avec quelques travaux plus conséquents, à savoir :

Localité	Nombre de bâtiments	Travaux effectués
Neuchâtel	Collégiale 12	- contrôle et réparation toitures Est - remplacement tableaux électriques divisionnaires (1 ^{ère} étape) - réfection plafond salle du Grand Conseil - remplacement des luminaires du service des archives - réfection portes antichambres Grand Conseil / terrasse Nord - installation gestion horaire (Interflex)
	Château 12	- restauration du soupirail en bois
	Hochberg 5	- remplacement vase d'expansion - installation de grilles de ventilation coupe-feu
	Château 16	- réfection de l'étanchéité du puits de lumière
	Seyon 4	- remplacement du climatiseur
	Fbg Hôpital 59	- taille des arbres du parc Sud (sécurité) - assainissement régulation des chaudières

	Fbg Hôpital 68	- remplacement luminaires extérieurs
	Breguet 1	- création d'une nouvelle dalle dans la halle de montage
	Breguet 3	- remplacement des mécanismes d'ouverture des fenêtres Sud
	Pourtalès 13	- réfection de plusieurs bureaux
	Beaux-Arts 30	- dératissage salle de cours (sous-sol) - assainissement d'une salle de science - réorganisation des secrétariats de direction
	L.-Robert 10	- assainissement médiathèque (infiltrations d'eau) - assainissement des mécanismes d'ouverture des fenêtres
	Agassiz 1	- remplacement de pompes de ventilation - réfection des stores solaires de la cafétéria
	CPLN "A"	- réparation provisoire des éléments de béton en toiture
	CPLN "B"	- réparation terrasse Sud (infiltrations d'eau) - remise en fonction du système de ventilation
	Emile-Argand 11	- réfection de l'étanchéité locaux sous-sol Est
	Tivoli 1	- remplacement fenêtres Ouest (1 ^{ère} étape)
	Tivoli 22	- assainissement de la régulation du chauffage
Hauterive	Latenum	- remplacement prises électriques de sol
Enges	Maison des Bois	- réparation toiture (dégâts dus à la neige)
Colombier	CPMB	- transformations WC - peinture salles de cours - remplacement pompe de circulation du chauffage
Rochefort	Dépôt	- remplacement fenêtres
Gorgier	EEP Bellevue	- réparation chaudière
St-Aubin	Le Devens	- peinture et faux-plafonds cage escalier et paliers du "Home" - réfection de plusieurs chambres - remplacement du système d'éclairage extérieur du site
Couvet	1 ^{er} mars 11	- remplacement luminaires du grand atelier
Les Bayards	Dépôt	- remplacement de fenêtres et porte de garage
Valangin	Château	- agrandissement accès souterrain
Montmollin	Ch. de Prise 1	- remplacement porte de garage
Le Locle	Centre routier	- pose de plaques filtrantes + drainage + révision de 2 citernes
	Hôtel de Ville 7	- remplacement de vannes de distribution
La Brévine	Garage	- réfection porte de garage + dépôt à sel
La Chaux-de-Fonds	Banneret 10	- remplacement pompe de circulation
	Rocher 7	- réfection de plusieurs bureaux
	L.-Robert 34	- réfection toiture (dégâts dus à la neige)
	Succès 41-45	- remplacement vitrages (déprédations) - pose de barrières de protection spectateurs (halle de gym) - remplacement de vannes de distribution
	1er Août 33	- transformation et réfection salles de cours

Prévoyance 80/82	- réfection escalier extérieur et place / pose d'un aco-drain
Paix 60	- aménagement locaux 3 ^{ème} étage
Jardinière 68	- transformation de l'auditoire de chimie
La Chx-de-Fds/Biaufond	Maison-Monsieur - remplacement pompe (step)

Les dépenses totales s'élèvent à 2.627.518 fr. 48



d) Aménagements de locaux – Commission du logement de l'administration (CLA)(3401 / 314020 +investissements)

Déménagements / Extension de locaux en cours ou réalisés en 2009

Neuchâtel	Collégiale 12	Réaménagement des bureaux des conseillers d'Etat et de la chancelière : implantation du Webmaster
	Château 19	Implantation d'une section du service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) + rocade service des Hautes Ecoles et de la recherche
	Musée 1	Réaménagement du service de la justice
	Espace de l'Europe 2-4 (investissement)	Implantation de l' Office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM) dans de nouveaux locaux
	Tivoli 22	Implantation de l'Office cantonal de la population (OCPO) (passeports biométriques); déplacement de l'office du logement (OCNL)
Boudry	O.-Huguenin 37	Implantation d'un nouveau local des ventes du service des poursuites et faillites (SEPF)
Colombier	Longueville (investissement)	Création d'un nouveau poste; implantation de l'unité Police mobile
Fleurier	Grenier 2 (investissement)	Aménagement d'un nouveau poste régional de Police
La Chaux-de-Fonds	Hôtel de ville	Aménagement des nouveaux locaux pour la Police de proximité

Restructuration et déménagements en préparation ou à l'étude :

Neuchâtel	J.-de-Hochberg 3	Réaffectation des locaux (projet d'établissement hôtelier)
	Musée 1	Recherche nouveaux locaux pour y implanter le service des ressources humaines de l'Etat (SRHE)

	Beaux-Arts 21	Implantation du programme "Ressources"
	Faubourg de l'Hôpital 34-36	Réaménagement des locaux du Service des mineurs et des tutelles (SCMT) (sécurité des guichets); déplacement au Château de Neuchâtel du service des établissements spécialisés (SDES)
Boudry	Collège 1-3	Restructuration / réaménagement du poste régional de Police
Colombier	Rue Morel 4	Extension / réaménagement du poste régional de Police
Peseux	Tombet 24	Implantation du service de l'énergie (regroupement du service de l'énergie et de l'environnement (SENE))
La Chaux-de-Fonds	Rocher 7	Réaménagement des locaux du service des mineurs et des tutelles (SCMT) (sécurité des guichets)
	Espacité	Locaux pour le préposé à l'information; rocade avec le Service de la formation professionnelle et des lycées (SFPL)
	Rue du Parc 117-119	Déménagement provisoire d'une partie du service de surveillance et des relations du travail (SSRT)
	à déterminer	Nouvelle implantation regroupée du service de surveillance et des relations du travail (SSRT)

Diverses études préalables liées à l'implantation des nouvelles infrastructures judiciaires (divers scénarios envisagés) ont été entreprises.

Crédits d'investissements

Travaux en cours :

DJSF	Gorgier	Etablissement d'exécution des peines (EEPB)	Planification de détails. Permis de construire accordé. Mise en soumission des travaux
	La Chaux-de-Fonds	Etablissement d'exécution des peines La Ronde (EEPR)	Planification de détails. Permis de construire accordé. Mise en soumission des travaux
DGT	Neuchâtel	Château	Réaménagement de la cour intérieure; suppression de la margelle – valorisation de l'oeuvre de l'artiste Ramseyer
		Château - Tour Romane	Assainissement / Restauration des façades; réaménagement du jardin Sud
		Garage de l'Etat	Assainissement complet de l'isolation et de l'étanchéité des toitures des garages; rafraîchissement des façades et de trois ateliers (travaux terminés)
	Boudry – Perreux	Hôpital psychiatrique	Selon convention établie avec le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), travaux urgents de réfection des toitures des cuisines et du pavillon des Marronniers
	Couvet	Rue du 1 ^{er} Mars 11	Travaux d'extension de la détection feu (travaux terminés)
		CNIP	Assainissement des locaux du 2 ^{ème} étage, y compris assainissement des ascenseurs
DECS	Neuchâtel	Faculté de droit de l'Université	Importants travaux de transformation et de réaménagement des locaux (chantier terminé fin octobre 2009)
		Lycées Denis-de-Rougemont et Jean-Piaget	Assainissement de la détection feu et remplacement partiel de l'éclairage artificiel

	Lycée Jean-Piaget	Assainissement du chauffage au sol et remplacement global des stores solaires extérieurs; remplacement partiel des mécanismes d'ouverture des fenêtres
	Faculté des lettres	Assainissement de l'ascenseur et extension de la détection feu
	Campus Arc	Travaux complémentaires, travaux de finition et de garantie (inauguration officielle le 15 mai 2009)
	Unimail	2 ^{ème} étape d'assainissement du revêtement pierreux des façades (remplacement de 100 plaques supplémentaires)
Colombier	Centre de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB)	Rapport à l'appui d'une demande d'un crédit d'investissement; recherche d'un partenariat financier (PPP)
La Chaux-de-Fonds	Centre interrégional de formation des montagnes neuchâteloise (CIFOM)	Etude globale des mesures à prendre pour respecter les normes techniques de sécurité (personnes et biens); premiers travaux urgents - détection feu
La Chaux-de-Fonds	Halle Volta	Construction d'une double halle de sport
Le Locle	Centre interrégional de formation des montagnes neuchâteloises (CIFOM)	Création de deux sas d'entrée au droit des accès latéraux

Crédit-cadre "rattrapage entretien différé"

Travaux réalisés en 2009

Neuchâtel	Jardin du Prince	Extension et restructuration de l'arborisation
	Château 12	Remplacement ferblanterie aile Nord
	Breguet 1	Remplacement sous-station chauffage
	Agassiz 1	Assainissement ascenseur
	CPLN "A"	Assainissement ascenseurs 1 ^{ère} étape
	Tivoli 5	Réalisation d'un drainage complet autour du bâtiment
Cressier	Baraque l'Eter	Réfection terrasse
Auvernier	Fontenette	Remplacement régulation chauffage
Brot-Dessous	Maison nature	Réfection partielle d'un mur de soutènement
St-Aubin	Le Devens	Renforcement de la charpente du rural
Couvet	Rue du 1 ^{er} Mars 11	Pose nouveau revêtement dans grand atelier
Couvet	CNIP	Assainissement ascenseurs
La Chaux-de-Fonds	Succès 41-45	Assainissement ascenseur
	Le Crêt-du-Locle	Etanchéité toiture plate local chauffage
	Prévoyance 80/82	Remplacement luminaires secours

Durant l'année écoulée, plusieurs projets ont été développés et planifiés (tant pour l'entretien courant du patrimoine que pour certains investissements conséquents).

10.6. Perspectives

- Poursuivre la réorganisation interne de la section technique du service des bâtiments (SBAT); participation à l'analyse d'une gestion commune du patrimoine bâti administratif et financier (réflexion concernant le service des bâtiments (SBAT), le service de la gérance des immeubles (SGIM), l'office du logement (OCNL) et l'office de la protection des monuments et des sites (OPMS)).
- Poursuivre la mise en œuvre du premier programme de rattrapage de "l'entretien différé" (crédit de 3,5 millions de francs) et préparer un second programme d'interventions plus lourdes. En effet, vu l'état général vieillissant des installations techniques et des bâtiments, mais considérant également la nécessité d'assainir thermiquement ceux-ci, sur la base d'un inventaire plus détaillé à entreprendre sans délai, il conviendra à l'avenir de libérer d'importants moyens financiers pour garantir d'une part la pérennité financière des bâtiments mais également réduire sensiblement les consommations énergétiques.
- Finaliser un inventaire global du mobilier et définition de certains standards d'équipement.
- Poursuivre l'analyse des prestations et l'optimisation des ressources du service de conciergerie (faire si possible plus avec moins!).
- Mieux cibler les compétences et disponibilités du service des bâtiments par rapport aux importants projets de transformations, rénovations, assainissement des bâtiments existants ou de construction de nouveaux bâtiments.

TABLE DES MATIÈRES

1.	SECRETARIAT GENERAL.....	9
1.1.	Missions	9
1.2.	Objectifs stratégiques.....	9
1.3.	Ressources générales.....	9
1.4.	Événements principaux	10
1.5.	Activités courantes du SDGT	11
1.6.	Perspectives.....	12
2.	OFFICE DES TRANSPORTS	14
2.1.	Missions	14
2.2.	Objectifs annuels.....	15
2.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication)	15
2.4.	Événements principaux	16
2.5.	Activités / Réalisations.....	17
2.6.	Perspectives.....	26
3.	OFFICE DU LOGEMENT	28
3.1.	Missions	28
3.2.	Objectifs annuels.....	28
3.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication)	29
3.4.	Événements principaux	29
3.5.	Activités / Réalisations.....	30
3.6.	Perspectives.....	31
4.	SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES	32
4.1.	Missions	32
4.2.	Objectifs annuels.....	32
4.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication)	33
4.4.	Événements principaux	35
4.5.	Activités / Réalisations.....	36
4.6.	Perspectives.....	81
5.	SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	82
5.1.	Missions	82
5.2.	Objectifs annuels.....	82
5.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication)	83
5.4.	Événements principaux	83
5.5.	Activités / Réalisations.....	83
5.6.	Perspectives.....	95
6.	SERVICE DE L'ENERGIE	96
6.1.	Missions	96
6.2.	Objectifs annuels spécifiques.....	96
6.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication)	96
6.4.	Événements principaux	97
6.5.	Activités / Réalisations.....	98
6.6.	Perspectives.....	105
7.	SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	106
7.1.	Missions	106
7.2.	Objectifs 2009	106
7.3.	Ressources (personnel, informatique, finances, législation, contact)	107
7.4.	Événements principaux	108
7.5.	Activités, réalisations.....	109
7.6.	Perspectives 2010.....	115
8.	SERVICE DE LA GEOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER	116
8.1.	Missions	116
8.2.	Objectifs annuels.....	116
8.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication)	117
8.4.	Événements principaux	119

8.5.	Activités / Réalisations	119
8.6.	Perspectives	133
9.	SERVICE DE LA FAUNE, DES FORETS ET DE LA NATURE	135
9.1.	Missions.....	135
9.2.	Objectifs annuels	135
9.3.	Ressources.....	136
9.4.	Evénements principaux	136
9.5.	Activités / Réalisations	138
9.6.	Perspectives	144
10.	SERVICE DES BATIMENTS	146
10.1.	Missions.....	146
10.2.	Objectifs annuels	146
10.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication).....	147
10.4.	Evénements principaux	147
10.5.	Activités / Réalisations.....	148
10.6.	Perspectives	153